

HISTOIRE

DES

SUISSES OU HELVÉTIENS.





Cet Ouvrage se vend,

À Paris, chez
- Debray, libraire, place du Musée central des arts, n.° 9.
- Levrault, frères, libraires, quai Malaquais.
- Bossange, Masson et Besson, libraires, rue des Mathurins, à la Grille.
- Maradan, libraire, rue André-des-arcs.
- Buisson, libraire, rue Haute-feuille.
- Fuchs, libraire, rue des Mathurins, hôtel Cluny.

A Londres,

Chez J. A. Gameau et Comp.e Albemarle-street, Piccadilly.

Et chez tous les principaux Libraires de l'Europe.

HISTOIRE

DES

SUISSES OU HELVÉTIENS,

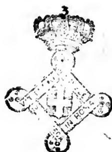
Depuis les tems les plus reculés,
jusques à nos jours.

PAR P. H. MALLET, ancien Professeur
des Académies d'Upsal, de Cassel, etc.

TOME TROISIÈME.









A GENÈVE,
Chez G. J. MANGET, Libraire.

1803.

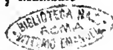
HISTOIRE

DES

SUISSES OU HELVÉTIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Expédition des Suisses en Bourgogne. La Confédération Helvétique admet Appenzell pour treizième et dernier Canton. Constance, Mulhause Rothweyl.



Nous avons vu à la fin du Tome précédent comment la disposition des esprits et les troubles qui avoient failli à bouleverser la Suisse mettoient en quelque sorte les Cantons dans la nécessité de recourir à des moyens extraordinaires pour y rétablir le calme. Il falloit donner quelque occupation nouvelle à l'inquiétude du peuple, et quelque proie, pour ainsi dire, à l'avidité excitée chez lui par ses derniers succès. Rien de plus propre à remplir ce double but qu'une nouvelle expédition guerrière ; et comme

la nation étoit en général très-irritée contre les François, soit par l'effet des intrigues du cardinal Schinner, soit parce qu'on leur attribuoit les dernières révoltes, ce ne pouvoit être que contr'eux qu'on dirigeroit cette expédition. La circonstance étoit favorable. Le roi d'Angleterre avoit passé la mer, et son armée jointe à celle de l'empereur avoit été victorieuse à *Guinegate.* Les frontières de la France étoient mal gardées de tous côtés.

L'empereur *Maximilien* qui faisoit volontiers la guerre quand il trouvoit un allié qui en supportoit le principal fardeau, sollicitoit les Cantons de joindre leurs forces aux siennes pour envahir la Bourgogne sur laquelle il conservoit des prétentions. Enfin le vœu général de la nation, vœu qui a tant de force dans les états vraiment républicains, secondé par l'éloquence populaire du cardinal, par l'espoir d'un riche butin, motif plus populaire encore, fit décréter une irruption en Bourgogne. C'étoit là, disoit-on qu'on devoit forcer Louis XII à abandonner pour jamais ses prétentions sur l'Italie, et à se soumettre à toutes les conditions qu'on voudroit lui dicter.

Le corps Helvétique convint avec l'empereur, de faire marcher en Bourgogne seize mille hom-

mes (1). L'empereur promit d'y joindre deux mille lances et autant de chevaux légers, et l'artillerie, les chevaux, les munitions nécessaires. La diète donna le commandement de son armée à Jaques de *Wattewille* avoyer de Berne, et lui adjoignit un conseil de guerre formé des chefs des divers contingens avec plein-pouvoir de conclure une paix avantageuse avec la France si l'occasion s'en présentoit.

Plusieurs volontaires grossirent cette armée, et on en refusa un plus grand nombre. (*a*) Elle trouva à *Gray*, en Franche-Comté, les Impériaux sous les ordres d'*Ulrich* duc de *Wirtemberg*.

(1) Les historiens François prétendent que cette armée étoit de vingt-cinq mille combattans, et que le Sire de *Vergy* se joignit à eux avec toute la noblesse de la Franche-Comté. Ils ne conviennent pas que *La Trimouille* ait agi de mauvaise foi dans le traité qu'il fit avec les Suisses, etc. etc. Toutes ces assertions ne s'accordent point avec celles de nos annales qui portent un grand caractère de vérité. Les *historiens Italiens*, disoit *Brantôme*, *sont grands larrons de la gloire des François.* Il est à craindre que ceux-ci ne se soient aussi permis quelquefois des larcins. C'est un reproche que la plupart des nations peuvent se faire les unes aux autres.

(*a*) Le 27 Août.

Peu de jours après les deux armées réunies vinrent camper devant Dijon. Elles n'avoient trouvé aucune résistance en chemin.

La Trimouille s'étoit enfermé dans cette ville avec mille lances et six mille hommes de pied. C'est tout ce qu'il avoit pu rassembler en si peu de tems. Les soldats Suisses qui soupçonnoient que leurs chefs n'avoient pas sérieusement envie de faire beaucoup de mal aux François se hâtèrent d'établir des batteries, et bientôt les mauvais boulevards qui défendoient Dijon ouverts par de grandes brèches, furent prêts à s'écrouler. *La Trimouille* vit le danger qui le menaçoit. Il comprit que le seul moyen d'échapper étoit d'offrir aux généraux Suisses des conditions de paix si avantageuses qu'ils ne pussent les refuser, au risque d'être désavoué par le roi.

Cette négociation fut conduite par le moyen de quelques vieux capitaines qui avoient servi en France. On ne sait quel moyen de persuasion on employa préférablement ; mais le succès en fut prompt et complet. *La Trimouille* sûr après cela d'être écouté favorablement, vint lui-même signer avec les généraux et le conseil de guerre des Suisses, d'abord une suspension d'armes (*a*),

(*a*) Le 9 Septembre.

et après trois conférences (auxquelles les Impériaux ne furent pas admis) une pacification qui contenoit les articles suivans (*a*).

Le roi de France se réconciliera avec le St. Siége ; il abolira le concile de *Pise* et reconnoîtra celui de *Latran*. Il renoncera en faveur de *Maximilien Sforze* au duché de Milan, au comté d'Asti, aux châteaux de Milan et de Crémone , *à toute prétention sur l'Italie*. Il fera droit à l'empereur sur ses prétentions au duché de Bourgogne, suivant le jugement d'arbitres nommés de part et d'autre. Enfin il payera aux Suisses, tant pour les frais de la guerre que pour d'anciens arrérages de solde et de pensions, quatre cents mille écus, et huit mille au duc de *Wirtemberg*. *La Trimouille* ayant amassé avec peine vingt mille écus, les Suisses voulurent bien les accepter comme un premier payement. Pour sûreté des autres qui ne devoient pas être éloignés, il remit en otage *Mezieres* son neveu et quatre bourgeois de Dijon qu'il fit vêtir magnifiquement, et qu'il décora des noms des plus grands seigneurs Bourguignons. Il fit comprendre à son neveu que le roi ne ratifieroit jamais ce traité, et qu'il devoit s'é-

(*a*) 14 Septembre.

vader à la première occasion favorable, conseil dont il ne tarda pas à profiter.

D'ailleurs les plénipotentiaires Suisses n'eurent aucun égard à l'opposition que les Impériaux vouloient mettre à ce traité. Ils se croyoient quittes envers eux parce qu'ils les y avoient fait comprendre. Ils ne montrèrent pas plus d'envie d'en attendre la ratification, ni de savoir si *La Trimouille* avoit des pouvoirs suffisans pour traiter avec eux. Personne ne put croire, ce semble, qu'il n'y eut dans cet oubli que de l'ignorance et de la crédulité.

Le retour précipité de l'armée confédérée qui suivit ce traité tient aussi sans doute à la même cause secrète. Elle abandonnoit en effet, sans être sûre de rien, tout ce qui pouvoit lui garantir l'exécution du traité le plus avantageux que la nation eut jamais fait.

Pour juger de tout l'avantage de la position des Suisses dont ils ne surent ou ne voulurent pas profiter, il faut entendre *La Trimouille* lui-même écrivant à Louis XII sur le danger qu'il avoit couru. » Je vois, Sire, que vous trouvez le » traité conclu avec Messieurs des ligues mer- » veilleusement étrange. Par ma foi, Sire, aussi » est-il; mais par la mauvaise provision qui » étoit par deça et pour conserver votre pays,

» j'ai été contraint de le faire. .... et si vous » dis, Sire, que je vous ai détrappé d'un aussi » gros fait que jamais gentilhomme vous détrap- » pa, et si j'eusse autrement fait fussent les » Suisses à cette heure en votre royaume plus » avant que n'est le duché de Bourgogne de » long et de large » (1). Louis XII sentit la force de ces raisons. *A la male grâce du roi* dont *La Trimouille* fut menacé quelque tems succéda bientôt toute son ancienne faveur. Les Suisses étant rentrés chez eux on ne les craignit plus. Le traité fut presque oublié. On n'en observa que quelques articles, et les moins importans.

Cependant les généraux de l'armée furent exposés à de sanglans reproches de la part de leurs soldats qui se crurent indignement joués. Leur ressentiment éclata lorsqu'ils apprirent l'évasion de *Mezieres* le plus qualifié des otages, et l'aveu que les autres avoient fait qu'ils n'étoient que des bourgeois de Dijon. A peine put-on empêcher l'armée de retourner en Bourgogne, et d'y recommencer la guerre. Les commandans des contingens n'échappèrent qu'avec peine à

(1) V. lettres de Louis XII, histoire de Louis XII, dans l'histoire de France par Garnier T. 22. p. 502.

sa fureur. Elle fit enlever à Genève *Villeneuve* président du parlement de Dijon qui fut conduit à Zurich les fers aux pieds et aux mains, et mis à la place de l'otage qui s'étoit évadé. Sa rançon lui coûta deux mille écus. Louis XII écrivit cependant aux Cantons pour essayer de les appaiser. *Gingins* du *Châtelard*, ministre de Savoie à Berne, fut chargé de leur présenter ses lettres. Louis offroit de ratifier le traité de Dijon quelque désagréable qu'il lui fut, à l'exception du troisième et quatrième article qui l'obligeoient à renoncer à toute possession en Italie, et à toute prétention ultérieure sur ce pays. Il consentoit à exécuter le cinquième et le sixième quoique très-onéreux à son peuple, c'est-à-dire, à leur payer les sommes promises. En d'autres termes il vouloit bien sortir d'embarras avec de l'argent, ou seulement avec de nouvelles promesses d'en donner. A Berne on proposa d'assembler une diète à Zurich pour délibérer sur ces propositions, et pour juger les commandans, et en particulier l'avoyer de *Watteville*, auteur du traité, contre lesquels le soulèvement étoit général. Cette diète fut en effet assemblée. Le cardinal *Schinner* y parut, et son crédit entraîna toutes les opinions. Il protégea les accusés dont il vouloit se faire des créatures, et les fit absoudre.

La proposition de Louis XII de ratifier la partie la plus insignifiante du traité fut rejetée avec hauteur. Mais Louis avoit cependant gagné un tems précieux qu'il sut bien mettre à profit, soit pour faire sa paix avec les rois d'Angleterre et d'Espagne et avec l'empereur, soit pour mettre la Bourgogne et sa capitale en état de repousser au besoin une nouvelle attaque des Suisses, en y faisant passer une armée sous les ordres de *Trivulce*.

Les Cantons se consolèrent insensiblement du ridicule et de la honte qui avoient été le dernier résultat de cette expédition. Ils établirent des baillis dans les petites provinces démembrées du Milanois, et dans le comté de Neuchâtel dont les quatre Cantons de Berne, Lucerne, Soleure et Fribourg s'étoient mis en possession et qu'ils gouvernèrent quelque tems en commun. Le pape renouvela avec eux les traités d'alliance et de subsides. Ils envoyèrent aussi au duc de Milan qui se perdoit par sa prodigalité et sa vie dissolue, un ministre chargé de lui donner des conseils et de veiller sur sa conduite (1). Ont peut croire qu'avec une

(1) *Anshelm* en nomme deux, *Fleckcr* de *Schwitz* et *Falck* de *Fribourg*.

pareille commission ce mentor peu fait au langage et aux complaisances des cours, ne put lui être bien agréable. Les Suisses avoient pris des mesures plus efficaces pour borner la dépense du duc en emportant avec eux la plus grande partie des richesses du Milanois, aussi sembloit-il qu'il envisageât avec une espèce d'indifférence les préparatifs que faisoit Louis XII pour le chasser de nouveau de ce pays ruiné.

Un autre événement qui appartient à cette même année mérite mieux de faire époque dans l'histoire de la confédération Helvétique. Ce fut alors en effet quelle fut rendue complète par l'admission de l'état d'Appenzell en qualité de treizième et dernier Canton.

C'étoit une récompense bien dûe aux citoyens d'Appenzell pour les services pleins de zèle qu'ils avoient rendus aux Cantons en différentes occasions et en particulier dans les guerres de Souabe et d'Italie. Ils furent reçus à des conditions à peu près semblables à celles qu'on avoit mises à l'admission de Bâle et de Schaffhouse. En cas qu'il s'élevât quelque mésintelligence entr'eux et quelqu'un des états Helvétiques, les deux parties devoient envoyer des députés à Baden pour informer la diète et se soumettre à son jugement. Si c'étoit entre quelqu'un des

anciens Cantons qu'il y eut quelque différent, celui d'*Appenzell* pouvoit offrir sa médiation, mais si ce différent entraînoit une guerre, il devoit observer une exacte neutralité. Il ne devoit commencer aucune guerre, et contracter aucune alliance sans l'approbation du corps Helvétique. Les Cantons de leur côté ne s'engageoient à secourir les Appenzellois que quand ils seroient attaqués dans l'enceinte de leur territoire; mais ils leur promettoient une part dans les conquêtes qui pourroient se faire par les armées réunies de tous les Cantons.

En resserrant ainsi les liens qui les unissoient depuis long-tems avec *Appenzell*, les Cantons faisoient sans doute une chose utile et prudente; car, quoique ce pays ait à peine soixante lieues quarrées de surface, quoique une grande partie en soit occupée par des glaciers, des précipices, et des rochers inaccessibles, sa population s'élève au-dessus de cinquante mille âmes, et il produit des hommes robustes, courageux, agiles et sains, dont la grande industrie supplée à l'infertilité du sol.

Ce pays d'ailleurs est tout renfermé dans les limites que la nature a données à la Suisse, le Rhin et les Alpes. L'obligation de le défendre n'étoit donc pas onéreuse aux Suisses

Il leur fournissoit même au besoin de vaillans et de zélés défenseurs.

La ville de *Constance* est aussi placée dans cette enceinte naturelle dont le lac qui porte son nom fait une partie considérable. Elle désiroit de même d'être admise dans le nombre des Cantons, et l'intérêt de la confédération sembloit également l'y inviter. Mais en sollicitant cette faveur, *Constance* y mit imprudemment des conditions qui la lui firent refuser. Elle demanda qu'on lui formât un territoire aux dépens de la Thurgovie, et qu'on transférât chez elle le siége de la justice de cette province. Les Cantons rejetèrent l'une et l'autre proposition. Et l'arrêt qui condamnoit *Constance* à n'être à l'avenir qu'une ville pauvre, obscure, sans défense, envahie à chaque guerre dont la Souabe seroit le théâtre fut ainsi, dit-on, l'ouvrage de sa propre imprévoyance. Mais on peut conjecturer aussi que l'empereur à qui cette réunion ne pouvoit convenir sut y mettre des obstacles, au moyen du parti qu'il avoit dans la ville, qu'ayant agi hostilement contre les Suisses dans la guerre de Souabe, ceux-ci en conservoient du ressentiment; enfin que la plupart des Cantons voyoient avec peine qu'on prodiguât autant ce beau nom et les prérogatives qui y étoient attachées.

Il semble cependant que des associations telles que celle de *Constance* leur étoient beaucoup plus avantageuses que des acquisitions au delà du Rhin et des Alpes, et situées au milieu d'un territoire étranger. Nous avons eu occasion de parler de *Mulhause*, et de la guerre que cette ville libre de la Haute-Alsace eut à soutenir en 1466 contre la noblesse de cette province. L'asistance qu'elle trouva dans son alliance avec *Berne* et *Soleure* sauva sa liberté menacée, et rendit inutiles tous les efforts de la noblesse hautaine qui vouloit l'asservir ou l'humilier. Ce petit état intéressa dès lors constamment ses libérateurs. Ils voulurent maintenir leur ouvrage. Il s'allia avec *Bâle* en 1506. Et en 1515 il fut reçu à perpétuité dans l'alliance de toute la confédération helvétique. Cette alliance fit pendant long-tems tout son relief et toute sa force, et nous verrons dans la suite cette ville, quoique environnée de tout côté des possessions d'un puissant monarque et souvent de ses armées victorieuses, jouir sans inquiétude de sa liberté et de ses priviléges, comme si elle eût été placée au sein de la république Helvétique. Ainsi quelquefois, mais trop rarement sans doute, la force n'a pas toujours tout fait chez les hommes, et les foibles

ont pu trouver leur sûreté dans la seule conscience des puissans.

L'association de la ville *Rotweyl* au corps Helvétique a divers rapports avec celle de *Mulhause*. *Rotweyl* est une ville de Souabe, située sur la rive droite du Necker, et par conséquent assez loin des frontières de la Suisse. Quoique ville impériale elle n'a rien de plus remarquable que la *chambre* ou la *cour souveraine de justice* qui y fut établie par l'empereur *Conrad III*, et dont la juridiction étoit anciennement très-étendue. Mais les exemptions que la plupart des états voisins obtinrent successivement, et l'établissement du conseil aulique de *Vienne* et de la chambre impériale de *Wetzlar*, auxquelles on peut appeler de ses sentences, ont restreint peu-à-peu cette juridiction dans les bornes les plus étroites.

Rotweyl contracta dès l'année 1385 une alliance pour neuf ans avec *Zurich*, *Berne*, *Soleure* et *Zug*. En 1463 cette alliance fut étendue à tous les Cantons qui existoient alors. Elle devoit durer quinze ans, et elle fut quelquefois prolongée. Elle fournit en conséquence des secours aux Cantons dans la guerre de Bourgogne, dans celle de Souabe où elle reçut une garnison Suisse, dans celle de *Milan* où

un de ses bourgmestres fut tué. Ce zèle pour la confédération helvétique lui valut en 1519 l'honneur d'y être associée à perpétuité, comme un état ami et allié qui devoit servir fidèlement la république, et être à son tour protégé et défendu par elle, et spécialement contre sa *chambre* ou cour de justice, si elle entreprenoit contre ses droits ou ceux de ses habitans. Les Suisses eux-mêmes se défioient de ce tribunal qui saisissoit toutes les occasions d'étendre sa juridiction sur eux. La crainte d'un ennemi commun formoit peut-être le principal nœud de cette alliance qui d'ailleurs ne sembloit pas fondée sur des convenances bien naturelles.

Cette alliance a subsisté encore long-tems, mais en s'affoiblissant toujours, et en se perdant pour ainsi dire, dans le cours des années. Quoique ce sujet appartienne ainsi à des tems auxquels nous ne sommes pas encore parvenus, nous nous permettrons d'anticiper ici sur les deux derniers siècles pour ne pas couper notre récit par de fatigantes interruptions.

Depuis son alliance perpétuelle avec les Cantons, la ville de *Rotweyl* a continué jusques en 1630 à envoyer ses députés aux diètes helvétiques. En 1521 elle fut comprise dans

l'alliance des Suisses avec la France, et eut part aux pensions qui leur furent accordées par cette alliance. Elle y fut aussi comprise lors du renouvellement fait en 1692 avec *Henri IV*. Dans celui plus solennel encore de 1663, quoiqu'elle ne se fut fait représenter par aucun député, les Cantons catholiques eurent soin de l'y faire comprendre sur l'ancien pied. Mais ce ne fut là qu'une formalité. Depuis 1630 elle ne fit plus aucun usage de ses droits de membre de la ligue helvétique. Elle n'envoya plus de députés aux diètes. Elle ouvrit ses portes aux impériaux en tems de guerre, reçut d'eux une garnison, paya sa part des taxes de l'empire, ôtat d'une de ses portes les armes de la ligue helvétique, et se rendit même en 1632 au duc de Wirtemberg, sans informer les Suisses d'aucune de ses démarches que la crainte des armées impériales, ou peut-être son dévouement à la cause catholique lui avoient suggérées. Les Cantons protestans non moins zélés pour la leur, la regardèrent alors comme déchue par son propre fait des droits d'allié des Suisses. Cependant elle reçut encore de la part du Corps Helvétique des marques précieuses d'affection en 1688, et en 1702, puisque les armées françoises la traitèrent

tèrent à ces deux époques avec beaucoup de ménagement, par égard pour sa recommandation. Quelques Cantons catholiques ont conservé même jusques à nos jours une foible liaison avec *Rotweyl*, et l'alliance perpétuelle de 1519 n'a jamais été expressément annullée; mais elle a paru de plus en plus inutile, et d'une difficile exécution. Cette ville est environnée de tout côté de l'Autriche antérieure, et la maison d'Autriche n'a jamais pu approuver son alliance avec les Suisses. La ville de son côté trouve dans ses droits de ville impériale une caution suffisante pour l'espèce de liberté dont sa position et sa foiblesse peuvent la rendre susceptible.

Revenons à l'époque dont cette digression nous a éloignés. Les quatre nouveaux Cantons de *Fribourg*, *Soleure*, *Schaffhouse* et *Appenzell* sollicitèrent les anciens de confirmer par serment leur alliance avec eux, comme ils l'avoient fait de leur côté, lorsqu'ils avoient été admis au nombre des Cantons. Mais cette demande ne leur fut point accordée, et il fallut qu'ils se contentassent d'un simple engagement de la part des anciens Cantons.

A l'égard des relations du Corps Helvétique avec les puissances étrangères, et en particulier

avec la France et l'Italie, tout annonçoit à cette époque qu'elles étoient sur le point de subir des changemens importans. En effet *Louis XII* rassembloit depuis quelque tems une grande armée en Bourgogne et en Dauphiné, et il se préparoit à repasser de nouveau les Alpes, et à reconquérir ces provinces d'Italie qu'il avoit deux fois perdues; ces possessions éloignées et précaires, qu'un effort continuel et ruineux pouvoit seul retenir sous sa domination. Mais, pendant qu'il perdoit ainsi de vue ses vrais intérêts, ce prince oubliant également son âge et ses infirmités dans les bras d'une jeune épouse, vit arriver (*a*) le terme d'un règne que sa bonté naturelle eut pu rendre heureux, si de fausses idées de gloire ne l'eussent entraîné dans des guerres aussi inutiles à lui-même qu'onéreuses à ses sujets.

(*a*) Le 31 Décembre 1514.

CHAPITRE II.

Suite des guerres des Suisses en Italie, jusques à la bataille de Pavie en 1525.

L'AVÉNEMENT de *François I* (*a*) au trône de France, étoit accompagné de circonstances qui annonçoient à l'Europe et à l'Italie en particulier de nouvelles agitations. Si *Louis XII*, malgré son âge et ses infirmités, avoit formé le dessein d'aller reconquérir la Lombardie, s'il avoit fait d'immenses préparatifs pour cette dangereuse expédition, devoit-on attendre plus de prudence et de modération d'un prince âgé de vingt-un ans, passionné pour la gloire des armes, possédant tous ces heureux dons de la nature qui séduisent la multitude, et captivent une armée; environné de courtisans à qui la guerre offroit des chances favorables de fortune, et de guerriers impatiens de réparer la honte de leurs dernières défaites, en

(*a*) L'an 1515.

combattant sous les yeux d'un prince compagnon et témoin de leurs exploits ?

Les soins du gouvernement intérieur qui assiégent ordinairement un nouveau monarque n'arrêtèrent pas un moment *François I* au début de son règne. Il n'écouta que le désir de rétablir l'honneur du nom François flétri à *Novarre* et à *Guinegaste*, *d'abaisser l'orgueil des Suisses*, (c'est ainsi qu'on s'exprimoit à sa cour), de signaler son avénement par le rétablissement de son autorité en Italie. D'ailleurs les seuls alliés qui lui fussent restés fidèles dans cette contrée, les Vénitiens, l'en sollicitoient vivement. Ils soutenoient avec peine depuis deux ans une lutte inégale contre les armées réunies du pape, de l'empereur et du roi d'Espagne. Si les François différoient encore de les secourir, ils alloient être obligés de recevoir la loi de leurs ennemis, de se joindre à leur ligue, et de fermer de concert avec eux, et pour jamais, l'entrée de l'Italie aux armées françoises.

Cependant on conseilloit au roi de faire auparavant un nouvel effort pour se concilier ce peuple dont il vouloit *abaisser l'orgueil*. Comment se dissimuler l'influence qu'il auroit sur le succès d'une guerre dans la Lombardie ? L'expérience qu'on avoit faite étoit trop ré-

cente. *François I* écrivit donc aux Cantons, pour leur notifier son avénement, et les assurer de son estime, de son désir d'effacer le souvenir du passé par une paix solide et une alliance perpétuelle. *Lambert*, ministre du duc de Savoie, remit cette lettre à la diète helvétique qui se contenta de répondre qu'elle étoit disposée à renouveler les anciennes alliances, dès que le roi auroit ratifié le traité de *Dijon*, condition préliminaire, ajoutoit-on, sans laquelle toute tentative pour opérer une réconciliation étoit inutile.

Le roi ne laissa pas d'en faire encore une nouvelle, en offrant par le ministre du duc de Savoie des subsides très-considérables aux Cantons; mais comme il persistoit à se réserver ses droits sur *Milan*, les Cantons scrupuleux observateurs des engagemens qu'ils avoient pris avec le duc *Sforze*, rejetèrent sans hésiter les offres du roi, et prouvèrent ainsi que, si on les accusoit, et souvent avec justice, de vendre leur sang, ils ne sacrifioient du moins jamais à l'intérêt, ni leur honneur, ni leurs alliés.

Cette négociation étant ainsi rompue, on fit de part et d'autre d'immenses préparatifs de guerre. L'armée du roi étoit déjà au mois

B 3



de Juillet (1515) en Dauphiné, forte de cinquante mille hommes. C'étoit la plus belle et la plus nombreuse, qui depuis plusieurs siècles eut passé les Alpes. Les Suisses de leur côté avoient envoyé quatre mille hommes joindre ceux qu'ils avoient laissés dans les places-fortes du Milanois. Ils furent suivis de quinze autres mille, et successivement de dix mille de *Berne*, *Bâle*, *Fribourg* et *Soleure*, sous les ordres de *Jaques* de *Watteville*, avoyer de *Berne*. Enfin, au mois d'Août, six mille de *Zurich* et des petits Cantons, portèrent l'armée de la confédération, réunie à *Verceil*, au nombre de trente-huit mille hommes, sans compter ceux qui gardoient les places de *Milan*, *Lodi*, *Come*, *Crémone*, *Brescia* et *Bergame*, qui étoient de neuf mille au moins.

Des représentans du Corps helvétique (1) se rendirent à cette armée, la plus considérable que les Suisses eussent jamais mise sur pied. Ils

(1) Les principaux étoient Marc *Roust* bourgmestre de Zurich, J. de *Watteville* avoyer de Berne, Albert de *Stein*, que *Guichardin* nomme *Petra*, sénateur de Berne, J. de *Hertenstein*, avoyer de Lucerne, les landammans *Puntiner* d'Uri, et *Schwartzmaurer* de Zug. Le cardinal de Sion présidoit ce conseil de guerre.

devoient former le conseil de guerre avec les commandans des contingens de chaque Canton. Ils étoient en même tems munis des pouvoirs nécessaires pour mettre la dernière main à l'alliance de la confédération avec l'empereur, le roi catholique, et le duc de *Milan*. Elle fut conclue définitivement à *Verceil*, et ratifiée peu de tems après à *Lucerne* (*a*). On laissa quelque mois au pape, pour délibérer s'il vouloit y être compris, et fidèle à la politique de ses prédécesseurs, il n'y accéda publiquement, que quand il se fut assuré qu'il y avoit en Italie quarante-sept mille Suisses engagés à défendre sa cause.

C'étoit les Suisses en effet qui faisoient la principale force de la ligue. Les autres associés manquoient de moyens ou de volonté. Les secours que l'empereur avoit promis furent foibles, lents, et tenus en échec par l'armée vénitienne; car Venise avoit renouvelé son alliance avec la France. Les Espagnols attendoient aussi pour se joindre aux Suisses que les troupes du pape et de Florence leur donnassent l'exemple, et celles-ci attendoient l'exemple des Espagnols. Les Suisses auroient

(*a*) Le 10 Juillet 1515.

été offensés et découragés, sans le cardinal de *Sion* qui marchoit toujours devant eux le casque en tête, et la lance au poing, comme s'il eut été leur général. Il fit mieux encore. En qualité de légat du Saint Siége, il leur distribua cent mille ducats. Il ne put cependant fermer la bouche à plusieurs chefs et officiers de cette armée qui lui reprochèrent souvent de les entraîner dans une guerre ruineuse par pure ambition et par haine contre la France. L'avoyer de *Watteville* qui étoit à la tête de ces mécontens contrarioit toutes les mesures proposées par le cardinal, et ce fut là, selon quelques historiens, la principale cause des fausses opérations de l'armée des Suisses dans le cours de cette campagne, et des divisions qui firent évanouïr les grandes espérances qu'on en avoit conçues.

Les généraux croyoient s'être assurés de tous les passages connus et praticables du Dauphiné dans le Piémont, lorsqu'un chasseur ayant indiqué aux François le défilé du *Col de l'Argentière* que les Suisses avoient cru inutile de garder, *Trivulce* réussit à y faire passer l'avant-garde de l'armée françoise, et descendit sans résistance dans les plaines de *Saluces*. Le reste pénétra dans la vallée de la *Sture* par *Démont*,

surprit Prosper *Colonne* avec six cents Napolitains, et se réunit à *Saluces* au gros de l'armée. Etonnés, irrésolus, désunis les Suisses perdirent l'occasion d'attaquer leur ennemi avec avantage. Le cardinal l'avoit proposé, et avoit été soutenu par plusieurs généraux. Mais d'autres combattirent cet avis, et voulurent qu'on se retirât sous *Verceil*. *Albert* de *Stein* blâma hautement cette retraite; l'avoyer de *Watteville* le fit mettre aux arrêts. L'armée se divisa à cette occasion, et les deux partis furent sur le point de s'entr'égorger. Le cardinal eut beaucoup de peine à rétablir le calme. Selon *Guichardin*, *Albert* de *Stein* quitta même alors l'armée avec plusieurs compagnies.

François I voyoit cette retraite des Suisses avec une grande satisfaction. Il les suivit jusques à *Turin* sans les inquiéter. Il attendoit une division de son armée qui avoit débarqué à *Gênes*, et qui s'avançoit en occupant, chemin faisant, *Valence*, *Alexandrie*, *Tortone* et *Asti*.

Tout concouroit à augmenter l'embarras et l'irrésolution des Suisses. Ils apprirent alors que le pape effrayé traitoit déjà avec *François I*, quoiqu'il les exhortât toujours eux-mêmes à pousser la guerre avec vigueur contre lui. Irrités de

cette mauvaise foi, plusieurs de leurs chefs pensèrent être en droit de traiter aussi avec ce prince. La discorde mal éteinte se ralluma, et fit des progrès rapides. Un parti croyoit son honneur intéressé à continuer la guerre, et à défendre le duc de *Milan*. L'autre vouloit qu'on fît la paix, et qu'on abandonnât une cause trahie par ceux-mêmes qui les avoient appelés à la défendre. Les esprits s'échauffèrent au point que des chefs se séparèrent avec les corps qu'ils commandoient (*a*). Douze mille hommes, la plupart de *Berne*, de *Fribourg*, de *Soleure* et du Vallais, prirent le chemin d'*Arona*, dans la résolution de retourner chez eux. L'avoyer de *Watteville* étoit à leur tête. A les entendre, le pape et le vice-roi de Naples n'avoient voulu que rejeter sur les Suisses seuls tout le fardeau de la guerre. Le duc de *Milan* lui-même n'étoit qu'un ennemi déguisé. On manquoit de subsistances. Une alliance avec le roi promettoit des avantages bien plus solides; tels étoient les discours de ce parti. Il étoit trop fondé sans doute à dire que cette guerre étoit inutile, nuisible même à la nation, mais il eut fallu reconnoître cette triste vérité

(*a*) Le 3 Septembre.

avant que de s'y engager, avant que de s'exposer au soupçon d'une honteuse vénalité, avant que de s'enrôler sous la bannière d'un pape qui les jouoit, et d'un allié aussi méprisable que le duc de *Milan*.

A l'égard des simples soldats la plupart étoient chargés de butin, et il leur convenoit beaucoup d'aller le mettre en sûreté de l'autre côté des Alpes, et d'en jouir dans le sein de leurs familles. Mais, quoique ce ne fut là que les sentimens de la plus petite partie de l'armée, les intrigues et les offres des François lui donnèrent assez de confiance pour qu'elle osât traiter ouvertement avec eux, et envoyer des députés à *Turin*, où commencèrent des négociations par l'entremise du duc de Savoie. Bientôt après dans de nouvelles conférences tenues à *Galeran*, une partie des représentans des Cantons mit elle-même la dernière main à une paix (*a*) peu digne d'une nation jusques là si fidèle à sa parole et à ses alliés, paix qui ne doit cependant être regardée que comme l'ouvrage d'une faction, et non celui de son gouvernement.

Le principal article accordoit au roi ce qui

(*a*) Le 9 Septembre 1515.

lui importoit le plus, le consentement des Cantons à l'abdication du duc de *Milan*. Il devoit être dédommagé par la cession du duché de *Nemours* en France, et par d'autres avantages. Le roi s'engageoit à payer les 400000 écus qui avoient été promis aux Suisses par le traité de *Dijon*, et de plus 60000 pour des subsides arriérés; les anciennes alliances devoient être renouvelées; le Corps Helvétique garantissoit au roi le duché de *Milan*, *Asti* et *Gênes*; il lui accordoit les levées d'hommes dont il auroit besoin, moyennant une solde dont on conviendroit et des pensions annuelles.

Ce qui regardoit les parties du Milanois cédées aux Suisses, ou conquises par leurs armes, souffrit plus de difficultés. Le roi ne pouvoit se résoudre à leur abandonner ces petits démembremens d'un pays qui devoit paroître bien petit lui-même au maître d'un vaste empire. D'un autre côté ces territoires si bornés paroissoient de vastes et d'importantes possessions aux peuples indigens des vallées de *Schwitz*, d'*Underwald*, d'*Uri* et des ligues des *Grisons*. Ajoutez le prix qu'y attachoient le point d'honneur du côté du roi, l'amour de la domination et les riches productions d'un beau climat du côté des Cantons. Le roi leur

proposa de les lui vendre. Il y eut divers pourparlers à ce sujet, et il paroît que cette offre ne fut pas absolument rejetée par ces négociateurs pressés de conclure; mais elle le fut avec indignation par leurs commettans intéressés à cette cession dès qu'ils en eurent connoissance. Ce seul article eut suffi pour leur faire rejeter tout le traité. De nouveaux essaims de guerriers qui descendoient des Alpes achevèrent d'anéantir cet ouvrage d'une faction qui agissoit sans autorité suffisante. Ceux-ci vouloient aussi avoir leur part de l'honneur et du butin acquis par leurs compatriotes, et dont la paix leur ôtoit l'espérance. Le cardinal de *Sion* sut faire servir ces dispositions à son dessein de recommencer la guerre. Ses discours ramenèrent au gros de l'armée une partie des Suisses campés à *Arona*. Leur nombre est fort différemment rapporté par les différentes relations de ce tems; mais ce qui n'est pas équivoque, c'est qu'à la faveur de ces irrésolutions, de ces lenteurs, de ces querelles des Suisses, les François réussirent à s'emparer de plusieurs places importantes, du Milanois, et entr'autres, de *Lodi* qui leur rouvroit une communication avec l'armée vénitienne, et fermoit celle des Suisses avec leurs alliés.

Il falloit désormais faire des efforts extraordinaires de valeur pour regagner le tems perdu, et compenser tant de désavantages. Les Suisses osèrent s'en flatter, et le cardinal de *Sion* déploya pour soutenir leur courage les ressources de cette éloquence véhémente dont la nature lui avoit fait don, et que sa profonde connoissance du génie de sa nation secondoit si bien. Son discours rapporté par *Guichardin* est en effet plein de ce genre d'éloquence, et il prouve le talent du cardinal, si ce n'est pas celui de l'historien.

Les Suisses sortant de *Milan* marchèrent donc rapidement sur l'armée françoise campée à *St. Donato*, entre *Milan* et *Marignan*, et commandée par le roi (*a*). Dès le soir même quelques milliers de volontaires osèrent attaquer cette armée formidable dans ses retranchemens. *Arnold* de *Winkelried*, digne par son courage du nom qu'il portoit, forma cette attaque téméraire, soutenu par les contingens d'une partie des petits Cantons, de *St. Gall* et des Grisons. D'autres corps, loin de se joindre à eux, se retiroient déjà lorsque le cardinal en ramena,

(*a*) Les 13 et 14 Septembre.

au nom de l'honneur et de la patrie (1), environ neuf mille qui relevèrent si bien le courage de leurs camarades déjà rebutés qu'ils renversèrent deux lignes des François, et s'emparèrent d'une partie de leur artillerie. Mais le roi s'étant mis à la tête de sa gendarmerie arrêta leur impétuosité, et son armée ayant l'avantage d'un front plus étendu les prit en flanc des deux côtés. Ils résistoient cependant avec une extrême intrépidité, perdant et faisant perdre à leur ennemi des milliers de combattans. Le carnage fut affreux jusqu'au commencement de la nuit. L'obscurité et la lassitude les forcèrent enfin à se séparer. Les François rentrèrent dans leurs retranchemens. Les Suisses restèrent sur le champ de bataille. Le roi après avoir profité des ténèbres pour changer l'ordre de son armée, attendit le jour couché sur un affut de canon. Le cardinal de *Sion* non moins actif et courageux, se prépara de même, de concert avec *Roust*, commandant des Zurichois, à renouveler le combat. A

(1) Selon d'autres relations, c'étoit les Zurichois qui se retiroient lorsque informés par leur compatriote *Rodolphe Rhan* que l'action étoit engagée, ils se hâtèrent de revenir.

l'aube du jour, on sonna la charge. Les Suisses marchant sur les corps de trois mille des leurs couchés la veille sur le champ de bataille, attaquent avec furie, et font plier les Lansquenets et la gendarmerie françoise. Le roi se mettant à leur tête la ramène au combat. On fait de part et d'autre des efforts prodigieux. Le succès est douteux. La victoire semble même déjà pencher du côté des Suisses lorsqu'ils sont inopinément attaqués en queue et en flanc par l'armée vénitienne que l'*Alviane* son général, averti à tems, venoit d'amener au secours des François.

Il devint alors impossible aux Suisses de faire face de tous côtés à des forces si supérieures. La crainte d'être enveloppés les obligea à faire retraite. Elle s'exécuta avec un ordre admirable. Ils retournèrent lentement à *Milan* menant avec eux leurs bagages, leurs blessés, leur artillerie, et même celle qu'ils avoient prise la veille à leurs ennemis, et douze bannières de Lansquenets. Leur contenance étoit si assurée, si fière même, que le roi ne voulut pas qu'ils fussent poursuivis. Des Lansquenets l'ayant tenté pour venger la perte cruelle qu'ils avoient essuyée la veille, furent repoussés avec perte. *Rodolphe* et *Dietig* de *Salis*, frères

qui

qui commandoient les Grisons, firent dans cette occasion des prodiges de valeur. *Rodolphe* fut tué après avoir vendu chèrement sa vie. Deux compagnies périrent aussi enfermées dans un village auquel les Vénitiens mirent le feu.

Telle fut l'issue de cette mémorable journée où les Suisses furent vaincus à la vérité, mais où leur valeur parut avec autant d'éclat que dans leurs plus brillantes victoires. Le maréchal *Trivulce* bon juge en pareille matière, disoit que les dix-huit batailles où il s'étoit trouvé n'étoient que des jeux d'enfans en comparaison de celles de *Novarre* et de *Marignan* qu'il appeloit *des combats de géant.*

Les Suisses ne pouvoient accuser qu'eux-mêmes de leur défaite. Leurs divisions et les lenteurs qui en furent la fuite leur firent perdre des occasions presque sûres de vaincre. S'ils avoient attaqué plutôt l'armée françoise, les Vénitiens n'auroient pas eu le tems d'arriver, et de leur arracher une victoire qui étoit déjà dans leurs mains.

Le courage et l'activité de *François I* contribua beaucoup aussi à ses succès. Cette journée le couvrit de gloire. Il se montra par-tout comme le plus intrépide soldat, et reçut plusieurs coups dans son armure.

Il est difficile de déterminer aujourd'hui le nombre des combattans qui prirent part à cette grande bataille. Nos annales ne parlent que de vingt mille Suisses. Dans ce cas, l'armée françoise seule étoit plus nombreuse de moitié. Non-seulement l'armée vénitienne l'accrut encore beaucoup, mais elle lui assura nécessairement l'avantage en attaquant les Suisses lorsque accablés de lassitude ils pouvoient à peine soutenir le poids de leurs armes. Les historiens françois font monter à treize ou quatorze mille hommes la perte des Suisses. *Guichardin* plus croyable ne l'estime que de huit mille, les relations des Suisses de cinq ou six mille. Il n'y a pas moins de contrariété dans ce qu'on lit sur la perte des François. Suivant leurs historiens elle ne fut que de quatre mille hommes. Selon *Guichardin* de six mille (*a*). C'est ainsi que chaque parti rapporte les faits à son avantage, et cherche à en imposer au public. Cet art a donc été connu avant qu'il y eut des journalistes et des gazetiers, mais il faut avouer qu'ils l'ont beaucoup perfectionné.

Ce qui ne put être ni dissimulé ni rendu

(*a*) Louis XII. Ch. 13.

douteux, c'est que de part et d'autre on eut à regretter un grand nombre d'illustres guerriers : les Françoîs un *Bourbon*, un *Talmont*, fils de *La Trimouille*, *Imbercout*, *Bussi* d'*Amboise*, de *Roye*, de *Beuil*, *Sancerre*, *Moui*, *Gouffier*, *Salazer* etc.

Les Suisses perdirent Jaques *Meis*, Jaques *Escher* chevalier, *Schwenth*, *Clauser*, deux *Keller*, tous de *Zurich*, *Hugues* de *Hallwill*, et Louis *Frisching* de *Berne*, les deux landammans d'*Uri*, *Imhof* et *Puntiner*, Nic. *Wurtz* d'*Underwald*, *Schwartzmaurer* de *Zug*, Jean *Bœr* de *Bâle* etc.

L'armée des Suisses rentra sans obstacle dans Milan. Là les contestations recommencèrent entre le cardinal et les autres chefs. Les revers ne sont pas propres à rapprocher les esprits. Le cardinal essaya sans succès de leur persuader de rester, et d'attendre de nouveaux secours. Les deux premiers magistrats de Zurich et de Lucerne, *Roust* et *Hartenstein* firent approuver l'avis de retourner en Suisse, et de ne laisser que des garnisons à *Milan* et à *Crémone*, jusqu'à ce qu'on pût savoir la résolution de la diète helvétique qui étoit alors assemblée à *Lucerne*.

Le cardinal désespéré se retira à *Inspruck*, auprès de l'empereur. Les Suisses prirent la

route de *Come* et de *Bellinzona*, et après avoir pourvu à la défense de *Lugano* et de *Locarno*, ils rentrèrent chez eux vers la fin de Septembre. Le duc de Milan avec ses plus fidèles serviteurs se renferma dans sa citadelle. La ville fut aussitôt occupée par les François.

Le roi en y entrant ordonna qu'on prît soin des Suisses blessés, et il renvoya sans rançon plusieurs de leurs prisonniers. Ce trait de bonté gagna leurs cœurs, et hâta la réconciliation qu'on désiroit des deux côtés. *Pavie* et la plupart des villes de la Lombardie lui ouvrirent leurs portes volontairement. Le pape lui-même se hâta de lui demander la paix, s'efforçant de déguiser sous l'apparence d'un retour sincère d'affection le dépit que lui causoit la défection de ces villes, effet de leur crainte, et la prise de *Parme* et de *Plaisance* que le roi garda.

Quoique la diète helvétique fit espérer encore au duc de Milan de le secourir, et qu'il pût tenir encore long-tems dans sa citadelle, il préféra de se rendre au vainqueur (*a*). Il lui abandonna cette place, et *Crémone*, et tous ses états, et consentit à aller finir ses jours en France, avec une pension de trente mille écus,

(*a*) Le 4 Octobre.

et l'espérance d'un chapeau de Cardinal. Le roi s'engageoit à payer aux Suisses six mille écus pour chaque place qu'ils lui rendoient, et tout ce que le duc de Milan leur devoit; tant il désiroit de lever les obstacles qui auroient pu s'opposer encore au retour de la paix.

Ainsi *Maximilien Sforze* retomba du rang de souverain dans l'état d'un particulier dépendant et obscur. Cette fois la fortune faisoit un acte de justice, et le remettoit à sa place. Indigne d'un trône par la bassesse de ses sentimens, il obtenoit les seules choses qu'il aima, l'argent et la liberté de se livrer à l'indolence et au plaisir. Loin de se plaindre au roi quand il alla lui faire ses soumissions, il le remercia, dit-on, de l'avoir délivré, en le détrônant, de l'arrogance des Suisses, de l'avidité de l'empereur, et des artifices des Espagnols. Le destin, dit *Guichardin*, en le précipitant du faite des grandeurs, parut moins aveugle que lorsqu'il l'y avoit élevé.

A l'égard des Suisses, la disgrâce qu'ils venoient d'essuyer, et qui étoit presque sans exemple dans leur histoire, la révoluion qui en étoit la suite, et le rétablissement de la puissance du roi de France en Italie ne pouvoient manquer de relever le parti qu'il avoit toujours eu dans

les Cantons. Celui qui étoit dévoué au pape et à l'empereur se soutenoit cependant encore. L'un et l'autre s'accabloient de reproches, et attribuoient tous les revers de la nation, l'un à ce qu'on avoit fait un traité particulier avec la France, l'autre à ce qu'on l'avoit rompu. La séparation des troupes qui s'étoient retirées avant la bataille de *Marignan* avoit, il est vrai, causé la défaite des autres; mais tous l'eussent évitée, si tous avoient accepté le traité de paix de *Galeran*. *Berne* et sept autres Cantons vouloient qu'on en revînt à ce traité, et qu'il devînt général pour toute la Suisse. *Zurich*, *Uri*, *Schwitz*, *Bâle*, *Schaffhouse* s'obstinoient à le rejeter. Le cardinal de *Sion* appuyoit ce dernier parti de tout le crédit de l'empereur, du pape et de l'Espagne. Mais malgré cette appui, le cardinal perdoit tous les jours de son crédit. Bien des gens ne le regardoient plus que comme un chef de faction, un intrigant audacieux et remuant qui ne se servoit de son caractère de légat du St. Siége que pour troubler, sans danger pour lui, la paix de sa patrie, et l'entraîner dans des guerres dont il ne pouvoit résulter pour elle que des malheurs. Une multitude de familles désolées et privées de ce qu'elles avoient de plus cher, éclatoient en violens reproches

contre les auteurs des dernières expéditions: elles les accusoient de les avoir sacrifiées à leur ambition et à leur cupidité, de les avoir vendues aux princes qui les soudoyoient. Dans le Canton de *Zurich* le peuple des campagnes irrité prit les armes, et alla jusqu'aux portes de la ville demander la punition des magistrats auxquels il imputoit les malheurs publics.

Ces mouvemens, cette affliction générale favorisoient les vues et les efforts du roi de France. Ses Ministres en Suisse furent enfin écoutés lorsqu'ils proposèrent de renouer une négociation. Ceux de l'empereur qui s'étoient flattés de les prévenir ne purent plus lutter contre le parti françois, dès qu'on eut reçu à *Lucerne* la nouvelle que le pape avoit fait sa paix particulière, et que le duc de Milan abdiquoit sa souveraineté. Les Suisses étoient dès lors dispensés de défendre ce client qui s'abandonnoit lui-même. Le duc de Savoie offrit dans ce moment favorable sa médiation entre le roi et les Cantons. Il joignoit à des raisons d'un grand poids l'attrait non moins puissant des grands subsides dont il annonçoit le prochain payement. L'empereur n'avoit rien à opposer à ce dernier moyen. Toujours avide, dissipateur, et indigent, sa pauvreté devenue célèbre lui avoit fait don-

ner un surnom expressif (a). Le roi d'Angleterre devoit, à la vérité, lui payer des subsides dont il avoit promis à son tour de faire part aux Suisses ; mais si ces subsides arrivèrent en Autriche ils y restèrent en entier.

Ainsi le choix de l'une ou de l'autre alliance, (car on supposoit, peut-être sans examen, qu'il en falloit une) devint une affaire de calcul à la portée du peuple qui pèse toujours mieux l'argent que les raisons. *François I* ne mettoit aucune borne à ses offres, et n'y laissoit rien d'incertain. Et comme depuis qu'il avoit conquis *Milan*, il brûloit, selon la loi connue de l'ambition, du désir de faire une nouvelle conquête ; comme il aspiroit à celle de Naples, qu'il avoit dès lors un besoin immédiat des Suisses, et qu'enfin il régnoit sur une nation qu'avec un peu d'art on peut pressurer à l'infini, il étoit évident qu'on pouvoit bien mieux compter sur sa volonté et son pouvoir de payer de grands subsides que sur ceux d'aucune autre Cour.

S'il faut avouer que l'avidité si souvent reprochée aux Suisses avec trop de raison, les entraînoit ainsi contre tous leurs intérêts dans des querelles étrangères, ils peuvent cependant

(a) *Maximiliano pochi danari.*

aussi être excusés jusqu'à un certain point. Il ne faut pas oublier qu'on leur tendoit toute sorte de pièges, et que dans la plupart des Cantons, c'étoit la partie du peuple la plus indigente et la plus crédule qui avoit la principale influence sur les résolutions publiques. Quel avantage ne donnoient pas aux grandes puissances les offres, les présens magnifiques avec lesquels elles fascinoient les yeux de cette classe indigente? Lorsqu'on envoya à Berne la somme destinée à payer les subsides des Cantons qui avoient accepté le traité de *Galéran*, on l'y porta en public, au son des clairons et des trompettes. *René*, bâtard de Savoie, chargé des pouvoirs du roi de France, entrant à *Fribourg* y fit verser dans les rues des sacs pleins d'écus, et il demandoit aux spectateurs enchantés, si ce n'étoit pas un grand roi que celui qui répandoit ainsi l'or à pleines mains, et si on risquoit à se fier à ses promesses. Un autre événement frappa les esprits. Il étoit resté beaucoup de Suisses en Italie qui servoient sans l'aveu de leurs supérieurs dans les deux armées de l'empereur et du roi de France. Le refus qu'ils firent de tourner leurs armes contre leurs compatriotes, ayant rendu leurs services inutiles, ils revinrent chez eux, ceux de l'empereur les

mains vides, et par conséquent exposés aux railleries et au mépris, ceux des François chargés de présens en armes, en habits et en argent. Comment l'éloquence du cardinal de *Sion* ne se fut-elle pas alors trouvée en défaut ?

Les négociations avec le roi de France se renouvelèrent donc sous des auspices favorables à ses vues. Mais les progrès en furent bientôt arrêtés, parce qu'il ne pouvoit encore se résoudre à donner satisfaction aux cantons démocratiques et aux Grisons sur l'article de leurs conquêtes dans le Milanois. Il mettoit sa gloire à posséder ce duché tout entier ; il vouloit racheter ce que quelques Cantons en avoient démembré, et comme nous l'avons déjà observé, ces Cantons estimoient ces acquisitions plus qu'aucun équivalent en argent. Le duc de Savoie se donnoit des soins infinis pour applanir cette difficulté qui avoit déjà empêché à *Galéran* la conclusion de la paix avec tout le Corps Helvétique, et causé ainsi tous les désastres de *Marignan*. Un congrès assemblé à Genève par les soins de ce prince avoit ébauché le plan d'une alljance générale avec le Corps Helvétique ; mais ces préliminaires n'avoient été acceptés que par les huit Cantons qu'on a nommés ; les cinq autres s'y refusoient fondés sur ce, que leur alliance avec

l'empereur ne le leur permettoit pas. Ils faisoient même aux autres des reproches amers de ce qu'ils violoient les pactes de la confédération helvétique par des traités séparés avec un prince étranger. Ils auroient voulu qu'en conformité de ces pactes on intentât une action contre *Lucerne*, *Underwald* et *Glaris*.

Ces difficultés arrêtoient les huit Cantons qui vouloient bien s'allier avec la France, mais sans rompre avec leurs alliés. Elles s'applanirent cependant dans le cours de cette année.

Le roi *Ferdinand* le catholique étant mort, *Charles* son petit-fils fit sa paix avec le roi de France. *Maximilien* y accéda. Le pape exhorta lui-même les Suisses à l'imiter. François I consentit aussi à se désister de la plus grande partie de ses prétentions sur les démembremens du Milanois. Tous les vrais patriotes effrayés du danger auquel des divisions intestines exposoient la Suisse regardoient une alliance générale avec la France comme le seul moyen de s'en préserver.

Une diète fut assemblée à *Fribourg* vers la fin d'Octobre (*a*). Le bâtard de Savoie y parut à la tête d'une ambassade françoise, et ses ministres ayant expliqué et étendu de concert

(*a*) L'an 1516.

avec les députés du Corps Helvétique le projet de traité de l'année précédente, les uns et les autres signèrent, le 27 Novembre 1516, l'alliance célèbre dans cette histoire sous le nom de *paix perpétuelle* qui a dès lors servi de base à tous les traités conclus par le Corps Helvétique avec les rois de France. Elle fut jurée le lendemain dans la grande église de *Fribourg (a)*, avec solennité, et ensuite dans la cathédrale de Paris par les députés *Schwartzmaurer* de Zug, et *Falk* avoyer de *Fribourg*, et ratifiée par le roi qui fit rendre à ces ministres les mêmes honneurs qu'à ceux des têtes couronnées (1).

On comprenoit dans cette alliance l'abbé et la ville de St. Gall, le *Vallais*, les *Ligues Grises*, *Bienne* et *Mulhause*. On confirmoit aux Suisses tous les priviléges dont ils avoient joui en France avant 1471, et spécialement ceux de leurs négocians. Le roi s'engageoit à payer aux Cantons *quatre cents mille écus au soleil*, *de bon or*, *en récompense des dommages qu'ils eurent en allant*

(a) Le 18 et le 20 Décembre 1516.

(1) Ce traité se trouve en entier à la fin de cet ouvrage parmi les pièces justificatives.

assiéger la ville de Dijon; *plus*, *trois cents mille écus au soleil pour autres intérêts qu'ils ont eus pareillement en Italie.* Le roi devoit payer de plus pour les pensions annuelles à chaque Canton deux mille francs, autant au Vallais, autant à l'abbé et à la ville de St. Gall, au *Toggenbourg*, à *Mulhause* et aux sujets du comte de *Gruyères.* A l'égard des bailliages d'Italie la propriété de *Bellinzona* devoit rester aux trois Cantons d'*Uri*, *Schwitz* et *Underwald.* Les Cantons et les Ligues Grises pouvoient garder les pays qu'ils avoient conquis, savoir la *Valteline*, le comté de *Chiavenne*, *Lugano*, *Locarno*, *Val-Maggio* et *Mendrisio*, ou, en échange, recevoir un dédommagement de trois cents mille écus. Ce traité d'alliance et d'union devoit être perpétuel, et on prenoit des mesures pour terminer équitablement tous les différens qui pourroient s'élever entre les deux nations, *de peur*, est-il dit dans le traité, *que par l'instigation du malin esprit*, *cette bonne paix et amiable voisinance ne fût rompue.*

On observera combien les cinq Cantons gagnèrent à cette occasion par leur fermeté et leur persévérance. Le roi en leur laissant l'option entre leurs conquêtes d'Italie, ou un dé-

dommagement en argent, leur avoit cédé dans le fait ces possessions; car il devoit bien s'attendre qu'ils les garderoient. Ces Cantons n'ignoroient pas en effet le besoin qu'il avoit d'eux pour se maintenir à Milan, et pour conquérir *Naples*, projet chimérique sans doute, mais auquel il tenoit par-dessus tout.

Les cinq Cantons refusèrent donc l'équivalent qu'il leur offroit. Ils attachoient un grand prix aux passages que ces pays leur donnoient en Italie, et un plus grand peut-être, il faut l'avouer, à avoir des sujets, à régner sur eux, à exiger des hommages et des impositions. Si les hommes aiment la liberté avec tant de passion, c'est d'abord pour être indépendans des autres, et bientôt après pour dominer sur eux. Ces cinq Cantons prétendirent même que les bailliages en question devoient leur appartenir à l'exclusion des autres Cantons qui y avoient renoncé en acceptant le traité de *Galéran*. Mais les autres les obligèrent à renoncer à cette prétention peu fondée, et la souveraineté de *Lugano*, de *Locarno*, de *Mendrisio* et de *Val-Maggio* resta en commun aux douze Cantons qui formoient toute la confédération avant qu'*Appenzell* y eut été admis. Ces quatre bailliages leur sont restés dés lors jusques à présent.

La *Valteline*, *Chiavenne* et *Bormio* furent adjugés sans difficulté aux Grisons.

Alors le cardinal deSion voyant qu'il essayeroit inutilement de combattre plus long-tems l'ascendant de la France, renonça à celui qu'il avoit eu si long-tems sur ses compatriotes. S'il ne fut resté couvert du bouclier de sa légation papale, il n'eut pas même été en sûreté dans plusieurs lieux de la Suisse. C'étoit sur-tout dans sa propre patrie, dans le Vallais dont il étoit évêque et prince, qu'il avoit les plus dangereux ennemis. Son antagoniste *George Supersax* étoit sorti des cachots de l'inquisition de Rome où il l'avoit fait jeter. Protégé par *Berne*, *Supersax* étoit revenu dans le Vallais, il s'étoit mis à la tête des ennemis du cardinal, et avec leur secours il avoit élevé la *Masse* contre lui. A la vue de ce redoutable signal de l'ostracisme, ses maisons, ses châteaux furent pillés, ses officiers chassés, sa famille obligée de se dérober par la fuite à la fureur du peuple. Vainement il le menaça de la peine du ban de l'empire et des foudres de Rome. Les Vallaisans n'en tinrent aucun compte. Le fils aîné de *Supersax* eut l'administration de l'évêché de *Sion*, comme prévôt du chapitre, malgré l'excommunication. Un troisième parti s'éleva

contre les deux rivaux, et fut d'avis qu'ils fussent sacrifiés l'un et l'autre à la tranquillité publique. Ils furent en effet forcés de s'éloigner. *George Supersax*, malgré ses richesses et la protection de la France, alla finir ses jours à *Vevay* dans l'exil et l'indigence. Le cardinal ne rentra jamais dans le Vallais. Il passa presque tout le reste de sa vie à la Cour Impériale, ou dans le Canton de *Zurich* qui lui conservoit un grand dévouement. Mais il ne cessa pas pour cela d'être employé dans les affaires les plus importantes, comme on le verra bientôt.

Vers la fin de cette année, on sembloit toucher enfin au terme des grandes agitations qui avoient fait si long-tems le malheur de l'Italie. La petite guerre pour le duché d'*Urbin* entre le pape et le duc ne pouvoit beaucoup troubler sa tranquillité. *(a)* *Léon X* avoit voulu pourtant y intéresser les Suisses, et leur avoit demandé des secours, mais on les lui refusa jusques à ce qu'il eut payé les arrérages des pensions promises. Il en leva cependant deux mille sans l'aveu des Cantons. Avec ce secours il triompha du duc d'*Urbin* abandonné par Fran-

(*a*) L'an 1517.

çois I.

çois I. Ce prince vouloit à tout prix se faire un appui du pontife pour assurer le succès de ses projets sur *Naples*. Il renouvela par le même motif son alliance avec les Vénitiens. L'Italie goûta enfin les douceurs de la paix si nouvelles pour elle. Mais il étoit impossible, dit *Guichardin*, qu'elle fût bien solide, dans un pays partagé entre tant de souverains dont les intérêts étoient toujours opposés. Réflexion trop bien justifiée, et par les événemens précédens et par ceux qui ont suivi, et qui doit faire souhaiter que, pour son bonheur et pour celui de l'Europe entière, cette belle contrée, objet éternel de l'ambition de ses divers princes et de tous ses voisins, soit enfin sous les loix d'un seul et unique maître, comme il semble que c'ait été le vœu de la nature en l'environnant des Alpes et de la Mer.

Les victoires du sultan *Selim* donnoient cependant des sujets d'inquiétude à la plupart des princes de l'Europe, et en particulier au pape. Il profita de la paix pour réveiller leur zèle, et les armer contre ce dangereux ennemi des Chrétiens. Il proposa une croisade, dont il avoit fait le plan. Il publia en plein consistoire une trêve de cinq ans dans toute la chrétienté, avec de rigoureuses peines contre les infrac-

teurs. Suivant ce plan, François I devoit s'embarquer à *Brindes* avec une armée Françoise, Vénitienne et Suisse qui pénétreroit par la Dalmatie dans la Grèce. Là il devoit se joindre à une autre armée d'Allemands, de Hongrois, de Polonois, et aux flottes du pape, de l'Espagne et de l'Angleterre. Constantinople devoit être attaquée par toutes ces forces réunies. Pour assurer l'exécution de ces vastes desseins, le pape faisoit des processions à pieds nuds, et ordonnoit par-tout des prières publiques et des levées d'argent considérables, mais il n'en resta pas moins douteux que les auteurs de ce projet eussent jamais pensé sérieusement à l'exécuter.

La mort de *Selim* leur fournit un prétexte de l'abandonner. Tout ce qui en résulta, ce fut un mécontentement assez général en Europe, et assez vif en Suisse, au sujet de ces contributions en argent exigées par le pape et le clergé; mécontentement qui se joignant à d'autres sujets de plainte préparoit insensiblement la grande révolution qui démembra bientôt après leur empire, et dont nous nous réservons de rendre compte dès sa première origine dans un article séparé.

Au commencement de l'année (*a*) suivante

(*a*) Le 12 Janvier 1519.

mourut, âgé de soixante ans, l'empereur *Maximilien I*, et sa mort ouvrant la porte aux brigues et aux jalousies de deux puissans concurrens au trône de l'empire, annonça qu'on ne pouvoit plus compter sur la continuation de la tranquillité de l'Europe. En effet *Charles* roi d'Espagne et François I commencèrent aussitôt à briguer avec ardeur la couronne impériale, soit pour jouir des honneurs et du crédit qui y étoient attachés, soit pour ne pas la céder à un rival. *Charles* fut bien servi dans sa poursuite par le cardinal de *Sion*. Les Suisses dociles à ses conseils (du moins il seroit difficile d'en assigner d'autres raisons) écrivirent au pape pour le supplier de n'employer ses bons offices qu'en faveur d'un prince allemand (1), comme s'ils eussent encore tenu beaucoup à la nation germanique et à sa gloire. De son côté *François I* les prioit aussi de le recommander aux états de l'empire auxquels il s'étoit adressé lui-même ainsi qu'à presque toutes les puissances de l'Europe, tant l'ambition s'humilie aisément pour mieux s'élever. A ce moyen il en joignoit un plus puissant. C'étoit de répandre l'argent avec profusion dans les cours des princes qui

(1) *Guichardin*, Liv. 13.

pouvoient influer sur l'élection. Mais enfin *Charles* faisant aussi valoir le titre de prince allemand, le crédit de la Ligue de Souabe, l'or de l'Espagne, et enfin la crainte des Turcs, obtint la pluralité des suffrages, et fut proclamé empereur sous le nom de *Charles cinquième* ou *Charles-Quint* (*a*).

François offensé de cette affront, et regrettant tout ce que lui avoient coûté ses recherches, résolut alors de reprendre ses projets sur *Naples* qu'il n'avoit qu'ajournés, et qui lui promettoient une utile vengeance. Il s'unit dans cette vue plus étroitement avec le pape auquel il promit les plus grands avantages. Mais Léon X ne cherchoit qu'à le tromper. Il ne pouvoit souhaiter qu'un roi de France possédât à la fois Milan et Naples. D'ailleurs les progrès effrayans du luthéranisme en Allemagne l'obligeoient à ménager l'empereur. Il rechercha secrètement son alliance, et ne tarda pas à en conclure une avec lui qui étoit contraire sur tous les points à celle qu'il venoit de faire avec la France.

Les troubles qui s'étoient élevés en Espagne, et avoient menacé l'autorité de *Charles-Quint*

(*a*) Le 28 Juin 1519.

contribuèrent à maintenir encore la paix en Italie pendant l'année suivante (*a*), mais à peine touchoit-elle à sa fin qu'on vit s'allumer dans ce pays une guerre plus longue et plus funeste encore que les précédentes. Les réflexions de *Guichardin* à ce sujet sont dignes d'attention. « Il » sembloit, dit-il, que la fortune enviât à cette » malheureuse contrée la paix chancelante dont » elle ne jouissoit qu'avec inquiétude, depuis » trois ans. Et ces nouveaux troubles étoient » principalement l'ouvrage d'une puissance plus » étroitement obligée que toute autre à main- » tenir la paix.... Car, quoique les sujets de » rupture se multipliassent de jour en jour entre » Charles et François, rien ne les pressoit de » se déclarer. Leur puissance étoit balancée » en Italie. Ils avoient besoin de se ménager » de nouvelles alliances. Les Vénitiens étoient » intéressés à garder le Milanois. *Les Suisses* » *dégoûtés d'y faire la guerre en leur propre nom*, » *ne pensoient plus qu'à se louer à ceux qui vou-* » *droient payer leur courage*. Ainsi le pape pou- » voit maintenir la paix et l'équilibre en restant » neutre. Il devoit craindre la guerre qui ne » lui avoit jamais réussi. Il devoit craindre que

(*a*) L'an 1520.

» l'un ou l'autre roi ne prît le dessus. Il étoit » adonné au plaisir, au faste, dissipateur à » l'excès, ruiné, réduit à toute sorte d'expé- » diens. Mais, ajoute *Guichardin*, *rien n'est plus* » *vrai que nous n'avons point d'ennemis plus à crain-* » *dre que la prospérité. Sa dangereuse ivresse nous* » *livre à nos caprices*, *nous enhardit au mal*, » *nous engage à troubler notre propre bonheur*. Au » sein des plaisirs Léon X forme le dangereux » dessein d'armer l'Empire et la France l'un » contre l'autre. Il conçoit pour lui-même des » espérances, et imagine des projets de con- » quête sur *Parme* et *Plaisance*, *Gênes*, *Milan*, » et ensuite *Naples*, et dès lors il tourne toutes » ses pensées du côté de la guerre. »

Il ne pouvoit se flatter de la faire avec succès sans le secours des Suisses. Il leur envoya donc l'évêque de *Pistoie*, pour leur demander six mille auxiliaires qu'il obtint, et qu'il tint long-tems dans la *Romagne*, soit pour contenir les grands des provinces, soit pour qu'ils fussent à portée de marcher sur *Naples*. Il en congédia cependant ensuite une partie. Jusques alors François I avoit compté sur son alliance avec lui, mais il fut enfin désabusé. Il sut que le pape traitoit avec l'empereur, qu'il lui vendoit à prix d'argent l'investiture de *Naples*, que les deux

souverains se promettoient d'attaquer *Milan* de concert, que *Parme* et *Plaisance* devoient retourner au *St. Siége*, et le reste du duché à François *Sforze*, frère du dernier duc qui s'étoit réfugié en Allemagne.

Bientôt après des hostilités ordonnées par le pape avertirent encore mieux les François du danger qu'ils couroient. Il fit attaquer *Gênes* et *Come*, et quoique ces entreprises échouassent, le Milanois ne fut pas moins sérieusement menacé. L'autorité de François I y étoit déjà chancelante. *Lautrec* qui y commandoit, homme hautain et présomptueux n'étoit pas aimé. La terreur étoit devenue le seul ressort de son gouvernement. Les troupes sous ses ordres étoient mal payées, et toujours prêtes à se révolter. Le peuple mécontent de ses maîtres désiroit avec ardeur un changement. Pour remédier à ces maux, il eut fallu lever promptement une nouvelle armée. Mais le roi étoit depuis long-tems réduit aux derniers expédiens. Il avoit presque doublé les impôts déjà doublés par ses prédécesseurs. Il vendoit ses domaines, mettoit les charges à l'encan. Et c'étoit cette conquête de *Milan* qu'on ne pouvoit garder, qui étoit la principale cause de tant de désordres ! C'étoit pour cette chimère qu'on tourmentoit tant de milliers d'hom-

mes, qu'on accabloit le peuple François pour tyranniser le peuple de Milan, et pour corrompre le peuple Suisse!

Cette dernière ressource ne pouvoit qu'être ruineuse, et même d'un succès douteux. L'empereur et le pape travailloient avec activité auprès des Cantons pour supplanter François I. Le nonce du pape et le cardinal *Schinner* tâchoient de réveiller dans tous les cœurs l'amour et le souvenir des *Sforze*. Ils protestoient que la guerre n'avoit d'autre objet que de rétablir sur le trône de ses pères l'unique rejetton de cette race malheureuse que la nation Helvétique y avoit si long-tems et si glorieusement maintenue, et dont le voisinage étoit plus sûr pour elle que celui d'un prince puissant. A ces raisons, ils joignoient l'offre séduisante d'une solde plus forte que celle de la France. Les ministres François de leur côté faisoient sentir en toute occasion la perfidie du pape, qui avec l'argent du roi et par son crédit, avoit obtenu une armée de Suisses qu'il alloit employer contre lui. Ils représentoient aux Cantons leurs intérêts communs, leurs alliances avec le roi si solennellement jurées. Dans ce conflict d'argumens ou plutôt d'intérêts, les Cantons furent quelque tems irrésolus, mais enfin tous, excepté *Zurich* qui, à la persuasion

de *Zwingle*, rejetoit les services étrangers, restèrent fidèles à leur alliance avec François I, et ils firent même avec lui un nouveau traité à *Lucerne* (*a*), par lequel eux et leurs alliés, l'*abbé* et la ville de *St. Gall*, les *Grisons*, les villes de *Mulhause*, *Bienne* et *Rothveyl* lui permettoient de lever chez eux pour la défense de son royaume et du Milanois, depuis six jusques à seize mille hommes, mais non pas au delà, sans leur expresse permission (1). La solde des troupes, les pensions des Cantons étoient augmentées. Les officiers étoient choisis par le roi, et agréés par leurs supérieurs. Le roi promettoit aux Cantons des secours en cavalerie, en artillerie ou en argent, s'ils étoient attaqués. Ce traité devoit durer pendant la vie du roi et trois ans après.

Diesbach en alla porter au roi la ratification, avec l'agrément de la diète pour une levée de six mille hommes au delà de ce qui étoit stipulé. Ce ne fut pas tout. Le nonce du pape s'étant présenté à la diète de *Lucerne* pour détacher les Cantons de l'alliance de la France, fut éconduit malgré ses promesses et ses menaces. Ils ne

---

(*a*) Le 7 May 1521.

(1) Alliance de la France avec les Suisses, p. 154. Dumont corps diplomat. T. 4. p. 1.

furent pas plus touchés des sollicitations d'une grande ambassade que l'empereur leur envoya, à la tête de laquelle étoient le cardinal de *Sion*, et le comte de *Sultz* gouverneur du Tyrol. Mais tous ces décrets des diètes si favorables aux désirs du roi de France, et toute cette bonne volonté des Cantons pour les exécuter, ne pouvoient empêcher qu'un grand nombre de particuliers de différentes provinces de la confédération, ne s'engageât dans le service de l'empereur ou du pape. Le Canton de *Zurich* après avoir professé d'abord un héroïque renoncement à tout service étranger, oubliant ses maximes, et les leçons de *Zwingle*, accorda ensuite ouvertement au pape un secours de trois mille hommes. Une association secrète se forma entre plusieurs anciens officiers qui par de gros engagemens attirèrent à eux beaucoup de soldats qu'ils firent sortir du pays, par des chemins détournés et peu connus. Le cardinal de *Sion* sut en rassembler près de six mille qu'il alla passer en revue à *Coire*, et conduisit de là à *Bergame*. En vain Albert de *Stein*, commandant les troupes avouées par les Cantons, voulut s'opposer à la marche de ces fugitifs. Il ne put les arrêter ni les ramener à l'obéissance; ils joignirent l'armée réunie du pape et de l'Espagne à laquelle ils donnèrent une supériorité dont on vit bientôt les effets.

Cependant la présence de vingt - deux mille Suisses en Lombardie dont une partie servoit dans le camp François, et l'autre dans le camp de leurs ennemis, et qui pouvoient être obligés de verser peut-être bientôt le sang de leurs compatriotes, excitoit une inquiétude, et une fermentation générale dans leur patrie. Des démarches incertaines, et souvent contradictoires trahissoient l'embarras des gouvernemens, et mettoient dans un grand jour toute la folie de ces alliances étrangères dans lesquelles la cupidité les entraînoit. On voulut y porter quelque remède. On envoya une députation en Lombardie, avec ordre d'exhorter tous les Suisses à revenir dans leur pays et de leur défendre de commettre aucune hostilité les uns contre les autres. Ces députés défendirent de plus aux dix mille Suisses commandés par le cardinal de *Sion* d'entrer dans le Milanois, et aux douze mille qui servoient pour la France sous *Lautrec*, d'attaquer les états du *St. Siége*.

Si ces ordres eussent été rigoureusement exécutés, la guerre n'eut pas été bien sanglante pour eux. Quoique mécontens de ne point recevoir de solde plusieurs se piquèrent cependant d'obéir, et repassèrent les monts. Il ne resta à *Lautrec* que quelques compagnies Bernoises. Les troupes

aux ordres du cardinal de *Sion* ne furent ni si scrupuleuses ni si dociles, à la réserve cependant des Zurichois. Le cardinal les retint par des largesses, et par l'espoir de s'enrichir des dépouilles du Milanois. Ils marchèrent contre les François, malgré la promesse qu'ils avoient faite de se borner à défendre les sujets du pape. *Lautrec* se voyant par cette désertion des uns, et cette mauvaise foi des autres, hors d'état de tenir la campagne, vint à la fin de l'année se renfermer dans Milan.

Les François accusèrent les Suisses de toutes les disgrâces qui suivirent cette séparation. Leurs historiens appellent encore aujourd'hui cet abandon de leur cause une *lâche trahison* (1). On ne sauroit en effet justifier le cardinal de *Sion* et les douze mille hommes qu'il commandoit de s'être laissés séduire, et d'avoir manqué à leur engagement. Mais pour ce qui regarde les Suisses qui servoient sous *Lautrec*, il est juste d'observer que depuis long-tems ils ne recevoient point de solde, qu'ils avoient de justes sujets d'être très-mécontens de ce général, qu'il leur étoit sévèrement défendu par leur gouvernement de se battre contre leurs compatriotes, et enfin

(1) Le père Daniel etc.

qu'ayant été engagés pour aller défendre les frontières de la Flandre et de la Bourgogne, c'avoit été contre les termes de leur capitulation, et par une espèce de supercherie, que le maréchal de Foix les avoit forcés d'aller servir en Lombardie.

Une partie de ces troupes qui étoient restées en Picardie et dans l'Artois y avoit servi avec distinction. Là les armées Françoises avoient soutenu leur réputation. Les Suisses s'y étoient bien montrés dans toutes les occasions.

François I, dit *Martin Dubellay* dans ses mémoires (1) *marchoit armé en tête devant le bataillon de ses Suisses qui lui demandoient sans cesse de donner la bataille, pour lui faire connoître le désir qu'ils avoient de lui faire service.*

Le sort des François en Italie étoit bien différent. Leurs revers se succédoient rapidement. *Lautrec* voulut inutilement défendre *Milan* où il s'étoit enfermé. La plupart des habitans mécontens de lui, livrèrent la ville aux Espagnols commandés par *Pescaire*, et aux Suisses du cardinal

---

(1) Dubellay même, L. 1. L'histoire nomme avec éloge plusieurs des chefs qui commandoient dans cette expédition, Jean de Diesbach Colonel, Jean Frisching Bernois, deux Zurlauben de Zug, Gallaty de Glaris, etc.

de *Sion*. Les François conservèrent le château, mais ils perdirent bientôt après *Pavie*, *Lodi*, *Parme* et *Plaisance*. La ville de *Come* assiégée par *Pescaire* capitula, et n'en fut pas moins pillée par les Espagnols.

Pendant que la cour de France livrée aux intrigues et à la dissipation, se mettoit hors d'état d'envoyer aucun secours d'hommes et d'argent en Lombardie, et sembloit sur le point d'abandonner à ses ennemis cette proie devenue facile, la mort de *Léon X* enlevé subitement à la fleur de l'âge, et au comble de la fortune et de la gloire, vint encore une fois changer la face des affaires en Italie. Peu de jours auparavant, il avoit reçu la nouvelle de la prise de *Plaisance*, et le jour même celle de la prise de *Parme*. Il ne put soutenir, dit-on, la joie excessive à laquelle il se livra à la nouvelle de ces événemens si désirés. Il est vrai que l'excès d'autres plaisirs moins publics avoit déjà ruiné sa constitution. Cette mort causa une joie presque aussi vive et non moins trompeuse au roi de France, en ranimant toute son ardeur pour une guerre qui ne devoit pas lui être moins fatale à lui-même peu de tems après.

En arrêtant le progrès des armes de la *Sainte Ligue*, la mort de *Léon X* donna aux François

le tems de respirer. Ils tenoient encore en Italie le château de *Milan*, *Crémone*, *Novarre* et *Gênes*. Les troupes du pape restoient dans l'inaction pendant la vacance du *St. Siége*. L'armée Espagnole étoit affoiblie, et manquoit de vivres. Si le roi pouvoit obtenir un secours considérable des Suisses il se flattoit de reprendre sa première supériorité. Ce fut l'objet de ses plus grands efforts.

Dès le commencement de l'année suivante (*a*), on vit arriver à la diète de *Lucerne* une ambassade Françoise composée du bâtard de *Savoie*, du maréchal de *Chabanes*, d'*Anne de Montmorency* etc. pour solliciter des levées extraordinaires. Les Cantons de *Berne* et de *Lucerne* furent très-favorables à leur demande, et entraînèrent les autres. Seize mille hommes furent accordés, et s'enrôlèrent sur-le-champ. L'engouement étoit si vif qu'il fallut prendre des mesures de rigueur pour empêcher qu'un plus grand nombre ne les suivît. *Berne* fournit pour sa part deux mille cent hommes sous les ordres de *Sébastien* de *Diesbach* et de *Rodolph Nægeli*. Le commandement général fut donné à *Albert* de *Stein* et à *Arnold* de *Winkelried*, sous l'inspection de *Montmorenci*. Le roi avoit été obligé cette fois de

(*a*) L'an 1522.

consentir à ce que les Suisses choisissent eux-mêmes leurs chefs, et ne marchassent qu'en corps d'armée. Cette condescendance avoit été nécessaire pour leur faire oublier tous les sujets de plainte qu'on leur avoit donnés dans la précédente campagne. Ils passèrent les Alpes au cœur de l'hiver, et allèrent se joindre à *Monza* dans le Milanois aux débris de l'armée de *Lautrec.*

Avec ces forces réunies, il crut pouvoir frapper un grand coup, et reprendre *Milan.* Mais *Prosper Colonne* général de la *Ste. Ligue* avoit formé des lignes de circonvallation et de contre-vallation autour de cette ville, et par ce moyen dont l'usage n'étoit pas encore bien commun, il arrêta tous les efforts des François. Il reçut en même tems un renfort de six mille Lansquenets que lui amenoit d'Allemagne ce duc *François Sforze*, pour lequel on disoit qu'on faisoit la guerre. Les Vénitiens ne purent, ou ne voulurent pas s'opposer à leur passage. Depuis qu'ils se persuadoient qu'on vouloit en effet rendre le Milanois à ce prince, ils faisoient des vœux secrets pour son succès. Un voisin aussi borné dans sa puissance leur convenoit sans doute bien mieux que le roi de France, dût-il rester toujours leur allié.

L'attaque de *Milan* échoua donc, mais celle de

de *Novarre* fut plus heureuse. *Lautrec* emporta cette ville ainsi que *Vigevano*. Alors un obstacle nouveau s'opposa à ses progrès, Il ne recevoit plus d'argent de France, et les Suisses las d'attendre en vain leur solde dans un pays où les vivres étoient devenus extrêmement chers, prêts à périr de faim et de fatigues, lui déclarèrent leur résolution de retourner chez eux. Pour prouver cependant à l'Europe et à lui-même, ajoutoient-ils, que ce n'étoit pas la crainte ou la mauvaise volonté qui leur faisoit prendre ce parti, ils lui donnoient encore un jour pour disposer d'eux comme il lui plairoit. Ils le prioient en conséquence de les mener à l'ennemi, et d'éprouver encore une fois ce qu'ils savoient faire, mais dès le lendemain il devoit s'attendre à les voir partir.

On étoit campé à la vue de *Bicocca*, château-fort à trois lieues de Milan, sur le chemin de *Lodi*, défendu par des fossés profonds, et remplis d'eau. Six mille Lansquenets de l'empereur outre les Espagnols, les Napolitains, les Milanois occupoient un camp retranché dans ce terrain coupé. Ce fut là que l'armée Suisse voulut qu'on la menât au combat, malgré toutes les représentations de *Lautrec*. Il ne réussit pas mieux à lui persuader que l'argent de sa solde

étoit en chemin, et qu'elle alloit être payée incessamment. Les Suisses tant de fois trompés lui firent faire par Albert de *Stein* cette courte réponse. *Demain argent, ou bataille; après demain congé, choisissez.*

S'ils devoient absolument partir, il convenoit sans doute au général François de hasarder auparavant un combat. *Lautrec* se décida par ce motif à les laisser avancer (*a*). Ils firent donc une première attaque avec une impétuosité, une fureur qui ne pouvoit être arrêtée que par une position inexpugnable. Telle étoit celle de l'ennemi couvert d'un fossé large et profond, et d'une artillerie nombreuse qui plougeoit sur leurs rangs, et qui leur coûta d'abord un millier d'hommes. Les arquebusiers Espagnols tirant ensuite à bout portant firent pleuvoir une grêle meurtrière sur cette multitude serrée et entièrement découverte. Nulle part ils ne pouvoient pénétrer dans le camp ennemi. Par-tout ils rencontroient la mort. Après une énorme perte, épuisés par tant d'efforts inutiles, ils reprirent à pas lents, marchant sur les corps de leurs camarades, la route de *Monza*, suivis des François qui n'avoient pas eu plus de succès, quoi-

(*a*) Le 27 Avril 1522.

que moins maltraités, et l'ennemi n'osa les poursuivre ni les uns ni les autres.

Cette journée ne leur en fut pas moins fatale. Les François y perdirent plusieurs jeunes guerriers des familles les plus distinguées. Les Suisses laissèrent trois mille des leurs sur le champ de bataille, parmi lesquels on comptoit dix-sept capitaines, et entr'autres *Albert* de *Stein*, et *Arnold* de *Winkelried*, tous les deux colonels, et illustres par leur valeur et leurs longs services, le baron de *Hohensax*, chef également distingué, et un nombre d'autres officiers dont la perte ne put que répandre un deuil général dans leur pays (1).

Deux jours après le combat, les Suisses se séparèrent des François au passage de la rivière de l'*Adda*. Ce *revers*, dit *Guichardin*, *consterna et abattit la nation*. L'imprudence, la témérité des Suisses le leur avoient attiré,

(1) Nous nommerons encore Rodolphe *Nægeli*, Jean *Augsbourg*, sénateurs Bernois, Jean de *Mullinen*, Beat de *Bonstetten*, Antoine de *Diesbach*, Antoine *Fischer*, Louis *Schwinckart*, dont on a des mémoires sur les guerres de Lombardie, tous officiers de Berne, Gaspard *Pfiffer* et Jean de *Zurgilgen* de Lucerne, deux *Zurlauben* de Zug, *Meltinger*, fils du bourgmestre de Bâle, Antoine de *Courten* qui commandoit trois cents Vallaisans, etc.

mais leur douleur avoit encore une autre cause plus grave. *Marignan* et la *Bicoque* apprenoient à l'Europe qu'ils n'étoient plus invincibles. C'est une réputation qu'on ne perd qu'avec un regret bien vif et bien fondé, quoique la témérité, et l'ivresse qu'inspirent de longs succès la fassent hasarder légèrement. Leur valeur, leur discipline étoient bien les mêmes ; mais les autres nations commençoient aussi à former leur infanterie, et les Lansquenets en particulier devenoient pour eux des rivaux qu'ils ne devoient plus mépriser.

Après cette retraite des Suisses, les François ne purent tenir la campagne. Ils perdirent leurs meilleures places l'une après l'autre. Le château de *Milan* capitula ; *Gênes* se révolta ; les Vénitiens se détachèrent de leur alliance. *Lautrec* se rendit à la cour pour se justifier ; il prouva au roi qu'on avoit distrait les subsides qu'il eut fallu payer aux Suisses pour les retenir, et faire cesser la disette qui les avoit portés à un acte de désespoir. *Monluc* dit à cette occasion dans ses mémoires : *Les Suisses sont à la vérité vrais gens-de-guerre, mais il faut que l'argent ne manque pas, et les vivres aussi, car ils ne se payent pas de paroles.* Cela est vrai en général : mais l'histoire de ces

tems, et plus encore celle des siècles suivans nous présentent souvent les Suisses inviolablement attachés aux princes qu'ils servoient, quoique long-tems privés de solde, et ayant à souffrir des privations de toute espèce.

On faisoit de bien tristes réflexions dans l'intérieur de l'Helvétie. A *Zurich*, à *Schwitz*, à *Underwald* on témoigna hautement combien on désapprouvoit cette guerre fatale, où le sang de la nation étoit versé sans mesure et sans nécessité, où des compatriotes étoient armés les uns contre les autres, et forcés par la misère et la famine même à manquer à leurs sermens de fidélité et aux loix de la subordination. C'étoit dans ce même tems que l'empereur sollicitoit les Cantons d'abandonner la cause de *François I*, et de ne plus s'opposer à ce que le chef de l'empire usât de son droit imprescriptible de disposer d'un fief impérial tel qu'étoit le Milanois. Mais il ne pouvoit plus appuyer ces représentations du crédit et de l'éloquence du cardinal de *Sion*. *Schinner* venoit de terminer à la fin de cette année sa vie agitée et turbulente, à la grande satisfaction de la France qui le redoutoit plus que jamais, parce qu'il avoit pris sur le nouveau pape *Adrien VI*, un ascendant plus grand en-

core que celui qu'il avoit eu sur ses prédécesseurs. Ainsi toutes les sollicitations de l'empereur ne firent aucune impression sur les diètes assemblées successivement à *Lucerne* et à *Berne* (*a*). On y décida que le Corps Helvétique resteroit fidèle à l'alliance du roi de France, malgré ses adversités, et même à cause de ses adversités, et qu'on lui fourniroit un nouveau corps de six mille hommes.

Il faut observer que dans ce tems-là même une ligue générale se formoit contre la France. Elle alloit être attaquée à la fois par le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, le duc de Milan, les Vénitiens et les Gênois. Il ne lui restoit d'alliés que ces Suisses si mal payés de tout le sang qu'ils répandoient pour elle. *François I*, plus juste, plus reconnoissant que des historiens françois qui ont écrit son histoire, leur témoigna combien il sentoit vivement le prix d'un dévouement aussi généreux et aussi utile, qui sembloit devoir leur assurer l'éternelle reconnoissance de sa nation.

Ce corps de troupes réuni aux Suisses qui étoient restés depuis la campagne précédente, joignit l'armée françoise en Italie (*b*). Elle y

---

(*a*) Le 23 Juillet.

(*b*) L'an 1523.

entra sous les ordres de l'amiral *Bonnivet*. Le roi qui avoit voulu la commander lui-même en avoit été détourné par la défection du connétable de *Bourbon* que les injustices de la régente avoient jeté dans le parti de l'empereur. C'étoit une vraie disgrâce pour la France, car du *connétable* à *Bonnivet* la distance étoit grande du côté de la capacité et de la confiance des troupes.

Dès son début, ce dernier manqua l'occasion de s'emparer de *Milan*, quoiqu'il eut à ses ordres près de quarante mille François; douze mille Suisses, deux mille Grisons et deux mille Vallaisans. Il tenta ensuite de prendre cette ville par famine. Mais l'ennemi sut lui rendre à lui-même les subsistances si difficiles, que la disette jointe aux maladies l'obligea à aller prendre ses quartiers d'hiver derrière le *Tesin*. Les Suisses ne furent pas les moins maltraités. Il en périt un très-grand nombre de fatigues et de maladies. Leur mécontentement se renouvela donc avec d'autant plus de fondement que la gloire de leurs armes ne pouvoit plus les consoler des souffrances et des pertes qu'ils essuyoient.

Au commencement de l'année (*a*) suivante le

(*a*) L'an 1524.

connétable de *Bourbon* parut à la tête de l'armée impériale, à laquelle il avoit amené six mille Lansquenets; et ayant rassemblé en diligence toutes ses forces, il enferma par des marches savantes et rapides l'armée françoise entre la *Sésia* et le *Tesin*. La position de cette armée devint alors d'autant plus dangereuse que la disette et les maladies contagieuses continuoient à s'y faire sentir cruellement. Huit mille Suisses dont la levée avoit été accordée par divers Cantons l'avoient jointe depuis peu. On y comptoit aussi sur cinq mille Grisons commandés par *Salis* qui devoient pénétrer par les états de Venise, mais ce projet ne put avoir son exécution. *Salis* fut attaqué sur les frontières du *Bergamasc* par des forces supérieures, et obligé par le défaut de cavalerie de retourner dans la *Valteline*.

L'armée impériale délivrée de cette crainte, et forte de plus de vingt-cinq mille hommes, marcha alors au-devant de l'armée françoise, et l'attaqua au moment où elle tentoit le passage de la *Sésia* (*a*). Le connétable animé par la vengeance à la vue de *Bonnivet* son ennemi particulier redoubla d'efforts pour profi-

(*a*) Le 7 Avril.

ter de cet avantage. Dès la première charge *Bonnivet* eut le bras fracassé. Le chevalier *Bayard* fut blessé mortellement. La gendarmerie françoise consternée de la perte de ces deux chefs se retira en désordre, et elle eut été probablement taillée en pièces si les Suisses réduits à six mille hommes, se formant en bataillon quarré, n'eussent arrêté par leur intrépide défense l'impétuosité du connétable, et donné le tems à la gendarmerie de lui échapper en passant la rivière (1).

Les Suisses payèrent la gloire d'avoir sauvé le reste et l'élite de l'armée françoise du sang d'un millier des leurs. Ils perdirent de plus dans ce combat de la *Sésia* plusieurs braves capitaines. Mais une plus grande perte encore ce fut celle que la contagion leur fit essuyer. Des douze mille hommes qu'ils avoient amenés en Italie, il ne leur en restoit plus que quatre mille la plupart malades, et hors d'état de servir.

Après cet échec, *Lodi* et *Alexandrie*, les seules places occupées encore par les François dans le Milanois, tombèrent au pouvoir des

(1) Stettler Liv. 12. Martin Dubellay, mém. Liv. 2.

Impériaux, et ce duché eut été peût-être conquis en entier par eux, si le connétable de *Bourbon* n'eut emmené une partie de son armée en Provence, pour faire le siége de *Marseille*. Mal secondé dans cette expédition dont il avoit attendu un triomphe flatteur pour sa vengeance, il n'y essuya que des pertes et des affronts. *François I* qui venoit à grandes journées défendre la Provence apprit déjà en Dauphiné qu'il se retiroit avec précipitation. Alors, quoiqu'il n'eut encore pu rassembler de grandes forces, le désir et l'espoir de reconquérir le Milanois reprirent tout leur empire sur ce prince. A son âge ces deux sentimens se confondent aisément, et la présomption écoute peu l'expérience. Il se flattoit que les Suisses ne seroient pas plus désabusés que lui de la folie de cette conquête faite et perdue tant de fois. Et contre toutes les apparences, le souvenir de tout ce qu'ils venoient de souffrir ne put en effet les garantir long-tems de cette illusion. Il envoya trois députés à la diète helvétique, *Lameth*, *Boisrigaut* et *Morelet* qui y furent d'abord reçus avec beaucoup de froideur. On opposoit avec trop de raison à leurs demandes que la Suisse après tant de pertes qui épuiseroient un grand royaume, étoit hors d'état de fournir

encore de nouvelles levées. On rappeloit les maladies, la famine à laquelle ses troupes avoient été exposées, les arrérages qu'on leur devoit, et entr'autres les trois cents mille francs avancés au roi par le seul Canton de *Berne*. Les députés françois trouvèrent des réponses à tout. Le roi, disoient-ils, alloit mettre en dépôt à *Berne* les pierreries de sa couronne, il s'étoit assuré d'abondantes ressources pour faire les fonds de la campagne, enfin sa présence alloit remédier à tous les abus et à tous les désordres qui avoient jusqu'alors affoibli ses armées et nui à leurs succès. Il venoit en prendre lui-même le commandement. Cette espérance de servir sous les yeux d'un jeune prince si renommé par sa valeur, si chéri par son affabilité et par ses manières engageantes, eut plus de pouvoir sur les Suisses que tout autre motif. Comme ils étoient déjà à moitié persuadés, on vit revenir les députés qu'ils avoient envoyés à ce prince à *Lyon*, pour lui demander l'élargissement du prince d'Orange (1). Ils l'avoient

(1) La gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, *Philiberte* princesse d'*Orange*, et les états de *Franche-Comté* avoient envoyé en 1521 une ambassade solennelle en Suisse, pour recom-

aisément obtenu, et le roi à cette occasion leur avoit fait un accueil si flatteur que le simple récit de ses royales caresses, et de ses promesses magnifiques enflamma le zèle de toute la diète. Elle décréta sans plus hésiter qu'on accorderoit à sa majesté un secours de huit mille Suisses, qui avec six mille Grisons, et deux mille Vallaisans, se mirent en effet en marche pour l'Italie dès le milieu de Septembre. A la vérité ces divers corps étoient bien éloignés d'être complets.

François I entroit en même tems par *Suze* dans le Piémont, et vers la fin d'Octobre il étoit déjà devant *Pavie*, plein d'une confiance

mander aux Cantons, et en particulier à celui de *Berne*, de prendre la Province sous leur protection contre les François qui la menaçoient. Les Cantons prirent la chose sérieusement à cœur, et obtinrent en effet qu'elle fût reconnue neutre. *Berne* avoit mis à ce prix son adhésion au renouvellement de son alliance que le roi sollicitoit dans ce moment. Ce fut sans doute en cette considération que le roi accorda aux Cantons la liberté de *Philibert* de *Chalons*, prince d'*Orange*, l'un des plus puissans Vassaux de la Franche-Comté, qui avoit été fait prisonnier lors de l'expédition du connétable de *Bourbon* en Provence.

trop grande sans doute dans la force de son armée dont on lui avoit donné une idée exagérée. Il marcha d'abord sur *Milan* qui ouvrit ses portes avant que le connétable fut en état d'y jeter du secours. Là *Bonnivet* contre l'avis de tous les autres généraux, persuada au roi de faire le siége de *Pavie* pour assurer ses subsistances. Ce siége quoique poussé avec vigueur donna le tems aux Impériaux de recevoir des renforts, et même de faire une irruption dans le pays des Grisons pour les forcer à rappeler chez eux les six mille hommes qu'ils avoient donnés au roi. A cette faute ce prince en joignit une plus grave encore. Il affoiblit son armée par deux détachemens; il envoya l'un dans la rivière de *Gênes* où il fut battu; l'autre plus considérable auquel on avoit joint deux mille cinq cents Suisses étoit destiné pour *Naples* dont la conquête toujours l'objet de ses vœux lui paroissoit devenue facile, depuis que le nouveau pape *Clément VII* effrayé de la puissance de *Charles V* lui offroit ses secours. En divisant ainsi ses forces à la veille d'une bataille, le roi laissoit voir ce mépris téméraire de l'ennemi qui a été si souvent funeste à la guerre. Et il ne fut désabusé sur la force réelle de son armée que quand il n'étoit plus tems.

Les six mille Grisons qui étoient rentrés chez eux pour défendre leur pays contre les Impériaux laissoient un grand vide dans cette armée. Les Vallaisans et les Italiens avoient essuyé aussi une perte considérable dans une sortie qu'avoit faite la garnison de *Pavie*. *La Trimouille* et les maréchaux de *Chabanne* et de *Foix* conseilloient au roi de lever ce siége qui ne faisoit aucun progrès, et d'éviter une bataille que l'ennemi paroissoit désirer. *Bonnivet* et d'autres favoris furent d'un sentiment contraire, parce qu'ils savoient que c'étoit celui de leur maître. Le roi craignoit en effet par-dessus tout de flétrir ses lauriers par la honte d'une retraite, après avoir déclaré si souvent et si publiquement qu'il mourroit plutôt que de lever ce siége. Il fit donc une sorte de défi au général ennemi, le marquis de *Pescaire*, pour l'engager au combat. L'habile général l'accepta, et l'engagement commença la nuit du 23 au 24 Février, jour de *St. Matthias*, sous les murs de *Pavie*, devant lesquels l'une et l'autre armée étoit fortement retranchée (*a*).

Le corps de bataille des Impériaux et celui de l'armée du roi furent d'abord aux prises,

(*a*) L'an 1525. Guichardin. L. 15.

et combattirent avec une égale ardeur. Les François plièrent cependant sous le feu de la mousquetterie des Espagnols, mais le roi soutint le choc avec une grande intrépidité jusqu'à l'arrivée des Suisses dont l'effort secondé par sa cavalerie fit reculer les Espagnols à leur tour. Cependant, s'il faut en croire *Guichardin*, le courage des Suisses ne soutint pas une seconde charge de l'infanterie allemande, dans laquelle ils *furent mis en fuite*, et, ce qui ne semble pas se concilier aisément avec cette fuite, *les ennemis en firent un carnage effroyable*. D'autres prétendent même que les Suisses au nombre de deux mille cinq cents se voyant enveloppés de toutes parts, capitulèrent aux conditions que le connétable de *Bourbon* leur fit offrir, et se rendirent prisonniers avec le maréchal de *Fleuranges* qui les commandoit. Enfin d'autres auteurs ajoutent, avec aussi peu de vraisemblance, que les Suisses se dérobèrent par une fuite honteuse au choc des Lansquenets. Ils exceptent cependant Jean de *Diesbach* et les Bernois à ses ordres qui se firent tous tailler en pièces, et par un autre effet de cette même prévention nationale, ces écrivains exténuent autant qu'ils le peuvent la lâcheté du duc d'*Alençon* qui abandonna le roi son beau-frère avec

toute l'arrière-garde, et contribua plus que personne au malheur de cette journée (1).

Revenons à *François I* qui au centre de la bataille, environné de ses gendarmes s'efforçoit de soutenir le courage de sa troupe, et se défendoit encore avec une intrépidité extraordinaire, quoique son cheval fut tué, et qu'il eut reçu deux blessures. Enfin sa gendarmerie étant en partie détruite, et le reste enveloppé, il succomba à la fatigue, et se rendit au vice-roi de *Naples* qui lui ayant baisé la main, un genou en terre, le reçut prisonnier au nom de l'empereur.

La perte des François dans cette fatale journée dont le souvenir se conservera long-tems, fut de plus de huit mille tués ou noyés dans le *Tesin*. Le nombre des prisonniers étoit si considérable que l'ennemi ne put les garder tous. On compta parmi les morts vingt des plus grands seigneurs du royaume, et entr'autres *Bonnivet*, *Chabanes*, *La Trimouille*, *Bussy d'Amboise*, *Clermont Tonnerre*, etc.

Parmi les prisonniers on distinguoit outre le roi, celui de *Navarre*, le *Bâtard de Savoie*;

(1) Garnier hist. de France. T. 24. Gaillard. Hist. de François I.

Montmorency,

Montmorency, *Fleuranges* commandant des Suisses, une nombreuse noblesse, et presque tous les capitaines. La perte des Suisses n'étoit pas moins grande en proportion de leur nombre (1). Cette bataille leur coûta sept mille hommes, dont trois mille tués et quatre mille prisonniers. Ce fait seul les justifie assez de l'imputation d'avoir fui le jour du combat, et même de ne s'être pas défendu vaillamment. Car on ne supposera pas sans doute que ces trois mille morts qui faisoient plus du tiers de leur nombre réel se soient laissés tuer sans résistance. On sait d'ailleurs que les Suisses avoient voulu poursuivre et attaquer les Impériaux dans le moment où ils se retiroient, qu'ils en demandèrent deux fois la permission, et que le roi voulant se réserver toute la gloire de la journée leur fit ordonner de se rejoindre au corps de bataille. On convient aussi que par une autre opération encore plus mal entendue, il se posta devant sa propre artillerie, et la rendit ainsi inutile. Il ne put donc imputer sa disgrâce qu'à lui-même, à son obstination, à son courage impétueux qui n'étoit point réglé par la prudence,

(1) *Zurlauben* Hist. Mil. de S. T. 4.

et par une assez grande connoissance de l'art militaire.

Outre le brave *Jean de Diesbach*, les Suisses eurent à regretter deux *Zurlauben* de Zug, *Florent Tack* et *Jean Scheck* officiers Grisons, et *Jaques d'Erlach* fils aîné de l'avoyer de Berne. Un autre de ses fils avoit été dangereusement blessé. Toute la Suisse fut dans la consternation et dans le deuil à la nouvelle de cette fatale journée. Dans le premier mouvement de la douleur on accusa le corps qui s'étoit rendu, comme s'il eut manqué à son devoir, et terni l'éclat de la valeur helvétique. Mais on répandit des larmes sur le sort des autres victimes, et en particulier sur celui des gardes du roi. Ils se firent tuer en voulant sauver ce prince, et leur mort défend sans doute assez cette gloire nationale attaquée après eux par des reproches peu fondés.

Ce qu'on eut dû rappeler avec plus de soin dans des annales françoises, c'est que tous ces revers du roi et les pertes immenses des Suisses, loin d'affoiblir leur attachement pour ce prince ranimèrent leur zèle pour voler à sa défense. Ce zèle même étoit d'autant plus digne de reconnoissance qu'il n'étoit alors mêlé d'aucun motif d'intérêt. En effet, en décrétant

qu'on accorderoit à la régente de France les secours dont elle pourroit avoir besoin pour défendre un royaume privé de son chef, et menacé de toutes parts, la diète ajouta que vu l'épuisement des finances de la France, on attendroit des circonstances plus favorables pour en demander le payement.

Mais il est tems de suspendre le récit de cette funeste guerre, et des révolutions dont l'Italie continua à être le théâtre. Ces révolutions deviennent d'ailleurs à cette époque comme étrangères à la nation helvétique, puisqu'elle n'y prit presque plus de part comme nation. Nous devons donc retourner sur nos pas, et retracer l'origine et les progrès d'une autre révolution bien plus importante par sa nature et par ses effets, et qui depuis quelques années occupoit tous les esprits dans l'intérieur de la république.

CHAPITRE III.

Commencemens et progrès des nouvelles opinions religieuses chez les Suisses. Suites de leurs guerres en Italie, jusques à la paix de Cambrai en 1529.

TOUTES les nations de l'Europe ont plus ou moins ressenti les effets des nouvelles opinions religieuses qui se répandirent dans le seizième siècle, qui ébranlèrent chez les unes, détruisirent chez les autres, l'empire du clergé catholique et du pape, et produisirent presque partout des commotions politiques, des guerres civiles et étrangères qui ont duré pendant plus de deux siècles.

Ce sujet si étendu, si important, qui rappelle tant d'erreurs dissipées, d'abus corrigés, d'institutions salutaires, et aussi tant d'égaremens, de crimes et de malheurs, n'a donc pu qu'être souvent traité dans l'histoire de chacune de ces nations. C'est une raison pour nous d'éviter dans celle-ci des discussions de-

venues inutiles à force d'être répétées, et de nous borner à considérer du côté politique ces dissentions religieuses et leurs résultats.

Les révolutions sont d'ordinaire amenées de loin par un changement dans l'opinion. Les événemens en retardent ou en précipitent la marche, mais ils ne les créent pas. C'est un fleuve qui mine long-tems et sourdement la montagne dont il ne semble que baigner le pied, jusques à ce qu'elle tombe par son propre poids, ou qu'un accident hâte sa chûte. Elles commencent par des disputes, continuent par la haine, et finissent d'ordinaire par la guerre.

Il est encore très-ordinaire dans ces tems de crise que la puissance qui est menacée s'endorme dans une sécurité profonde, ignore ou se dissimule le danger qu'elle court, et ne sache pas y porter le seul remède qui puisse la sauver, en se réformant elle-même pendant qu'il en est encore tems.

Telle étoit la puissance de Rome et de l'église dans les quinzième et seizième siècles. L'opinion qui dans toute la chrétienté prenoit une direction nouvelle devenoit tous les jours moins favorable à ses intérêts. L'invention de l'imprimerie multiplioit les livres et facilitoit

l'instruction, excitoit le désir de s'instruire encore davantage, répandoit le goût des discussions et des recherches. La tyrannie révoltante exercée sur les consciences par les papes, leurs empiétemens ambitieux sur l'autorité civile, les schismes fréquens qui donnant en même tems plusieurs chefs à l'église faisoient douter des droits des uns et des autres, le génie turbulent et guerrier de quelques-uns de ces papes, le luxe immodéré, la vie dissolue et scandaleuse de quelques autres, la rapacité, la vénalité de presque tous, ce contraste continuel de leur conduite avec les titres qu'ils se donnoient de *Pères communs des fidèles et de vicaires de Dieu sur la terre*, toutes ces causes réunies faisoient désirer par-tout une réforme, et disposoient les esprits à se soulever au premier cri qui annonceroit un ralliement contre l'autorité qui la repoussoit.

A ces causes générales de mécontentement chez presque tous les peuples de l'Europe, il s'en joignoit pour les Suisses de particulières. La plupart des moines et des prêtres de ce pays ne prenoient plus la peine de voiler leur corruption; leur déréglement étoit une chose connue de tout le monde, et il avoit été plus d'une fois le sujet de la censure pu-

blique. A Berne quatre Dominicains avoient subi et mérité le dernier supplice pour des suppositions de miracles où l'imposture se joignoit au sacrilège et à l'assassinat. Des adolescens, la plupart Italiens, munis de bulles des papes, venoient souvent en Suisse occuper des évêchés, ou de riches bénéfices. Les hommes honuêtes se scaudalisoient de leurs vices, tandis que d'autres envioient leur bonheur. Les choses furent poussées si loin que ces étrangers qu'on désignoit sous le nom de *courtisans* furent enfin chassés par un décret des Cantous, comme de *méchans ignorans qui n'avoient rien de l'esprit de Dieu*. On menaça de jeter dans la rivière ceux qui oseroient venir occuper des bénéfices, sans autre titre que ces bulles achetées à Rome. Les papes en intéressant les Suisses à leurs querelles, en les appelant à les voir de près, les guérirent de ce respect que l'ignorance et l'éloignement pouvoient seuls leur conserver depuis qu'ils en étoient si peu dignes. La simplicité, la bonne-foi de ce peuple agreste contrastoient trop avec la fourberie, le faste insolent, la profonde corruption de la cour de Rome. Les hommes sages, les vrais patriotes de l'Helvétie gémissoient depuis long-tems de voir leurs plus braves guer-

riers prodiguer leur sang pour des querelles qui ne devoient point les intéresser, et surtout pour ces papes la plupart si peu dignes d'estime. Du mépris que leur inspiroit leur conduite, ils passoient nécessairement à celui de leurs décrets, de leur doctrine et de ce respect aveugle de leurs concitoyens pour tout ce qui en émanoit. Les Suisses venoient d'essuyer de grands revers. Les adversités disposent les hommes à rentrer en eux-mêmes, à écouter avec attention la voix qui les rappelle au bien. On étoit par-tout affligé du désordre où les guerres étrangères avoient plongé la Suisse, de sa dépopulation devenue sensible, de l'insubordination de la jeunesse, de l'affoiblissement de la discipline militaire, de l'accumulation des richesses dans les mains du clergé, des fréquentes insurrections, des jalousies d'état à état, de particulier à particulier, sources de ces disgrâces si nouvelles pour la nation, de ces défaites de ses plus belles armées vaincues et détruites dans les dernières campagnes.

Les peuples qui ont du caractère et de la reflexion ne se bornent pas dans ces jours d'adversité à de vains gémissemens. Ils veulent qu'on sonde leurs plaies, qu'on y applique des remèdes efficaces. Quand les sages dont nous

parlons élevoient la voix, ils accusoient hautement la corruption des magistrats et celle du clergé, les pensions des cours, et le trafic des indulgences, la manie des services étrangers, et la vie dissolue des prêtres, leur tyrannie, leurs extorsions, et enfin les dogmes sur lesquels ils fondoient une autorité dont ils faisoient un usage si opposé au bût de la religion et à l'intérêt de l'état.

Entre ces prédicateurs, un des plus courageux et des plus habiles fut *Ulrich Zwingle*, né en 1484 à *Wildhausen* dans le *Toggenbourg*, où son père étoit bailli. Il avoit étudié à Berne, à Vienne, et à l'université de Bâle, la seule qu'il y eut alors en Suisse. Il obtint une cure à *Glaris*, et dès lors (en 1516) âgé de trente-deux ans, persuadé que l'Ecriture Sainte étoit la seule règle de foi, il prêcha cette doctrine à ses compatriotes, avant même que *Luther* eut commencé à l'annoncer en Allemagne.

Dans ces premiers commencemens, il eut le bonheur d'être approuvé et protégé par l'abbé et par l'administrateur de la célèbre abbaye de *Notre-Dame des Hermites ou d'Einsiedlen*, l'un et l'autre distingués par leur naissance, leur crédit, une réputation de savoir et de vertu. Ces prélats l'appelèrent à eux, l'encouragèrent à conti-

nuer, et lui donnèrent même la cure d'*Einsiedlen*; plaçant ainsi dans le centre de la superstition celui qui devoit en être le plus grand ennemi. Par là ils lui fournirent l'occasion d'instruire une foule de pélerins que la dévotion à l'image miraculeuse de Notre-Dame y attiroit tous les jours.

Il n'étoit pas difficile de persuader aux hommes de toutes les conditions qu'il s'étoit glissé de grands abus dans l'église. Depuis long-tems on les voyoit, on s'en plaignoit sans ménagement, en particulier, et en public. Plusieurs conciles mêmes, comme on l'a vu, en avoient fait le sujet de leurs délibérations et de leurs remontrances. Celui de *Constance*, celui de *Bâle* dans le siècle précédent, celui de *Pise* ouvert en 1511 avoient décrété qu'ils ne se sépareroient point que l'église n'eut été *réformée dans la foi et dans les mœurs, tant dans le chef, que dans les membres*. Vains efforts! Ces conciles séduits ou intimidés ne purent rien effectuer, et les papes obstinés, comme tous les souverains qu'une longue prospérité a rendus insensibles à la voix du devoir, et même du danger, restèrent sourds à ces plaintes, éludèrent ces remontrances, et crurent pouvoir affermir par la force un empire qui n'étoit fondé que sur l'opinion.

Mais peut-être, malgré tant d'abus, on eut respecté encore long-tems cette puissance ancienne et sacrée, si elle eut continué à ne mettre à l'épreuve que la crédulité du peuple. Le trafic des indulgences en l'attaquant par l'intérêt, vint enfin rompre les derniers liens qui contenoient son indignation. On ne peut pas long-tems obtenir de lui, tout à la fois son respect et son argent. Léon X qui ne pensoit pas qu'il pût jamais perdre le premier, et ne lui demandoit que le second, fouilla sans pudeur dans cette mine qu'il crut inépuisable. Pour nourrir son luxe, ses favoris, ses artistes et ses armées, il envoya par tout vendre des indulgences, et donna ce privilége à d'impudens charlatans qui l'ayant pris à ferme, comme un péage ou une douane, le revendoient chèrement à d'autres plus effrontés encore et plus avides qu'eux-mêmes. En Suisse ce trafic scandaleux étoit exercé par un cordelier nommé *Bernardin Samson*, Milanois, qui erroit dans les villes et les campagnes, et n'épargnoit aucun moyen pour persuader qu'avec le secours de ses indulgences les vivans et les morts obtenoient le pardon de leurs péchés, et étoient délivrés des peines du purgatoire et de l'enfer. Il élevoit, comme ses collégues, des trétaux

dans les cabarets et dans les places publiques, et là il débitoit, selon le prix qu'il avoit fixé, des pardons plus ou moins étendus pour les fautes passées, présentes et même futures, faisant ainsi servir la religion même à égarer les consciences, et à anéantir toute morale.

Bernardin Samson fut assez bien reçu à Berne. Il est remarquable que ce Canton qui embrassa ensuite la réforme avec la plus grande ardeur étoit alors le plus superstitieux, et le plus dévoué aux intérêts des papes. *Samson* n'en sortit que chargé d'argent, tandis qu'il étoit repoussé par l'évêque de *Constance* lui-même, plus offensé, à ce qu'il paroît, du pouvoir qu'il s'attribuoit dans son diocèse que de ses fourberies et de sa rapacité.

Zwingle empêcha que cet imposteur ne fût reçu dans le Canton de *Schwitz* où étoit sa cure d'*Einsiedlen*. Il y prêchoit avec force contre les indulgences, et désabusoit la multitude crédule. Il attaqua bientôt après les traditions humaines, le luxe ruineux et les cérémonies superstitieuses du culte. On dit même qu'il recommanda de tout son pouvoir la réforme de l'église au cardinal *Schinner* qui se trouvoit alors dans ce lieu. *Schinner* loua son zèle, et promit de le seconder; mais il étoit occupé d'intérêts bien

plus importans, selon lui, et il ne pouvoit oublier que la grandeur du pape faisoit celle d'un cardinal.

De là *Samson* parcourut plusieurs contrées de la Suisse, souvent accueilli, quelquefois rebuté. *Zwingle* appelé à desservir la grande église de *Zurich*, n'avoit accepté cette cure que sous la condition qu'il ne seroit obligé à prêcher que la *pure parole de Dieu.* Son éloquence et sa doctrine lui acquirent une grande faveur. Il obtint que *Samson* ne seroit point admis à Zurich, et la conduite d'ailleurs scandaleuse de cet imposteur ayant réuni contre lui presque tous les Cantons, ils demandèrent au pape son rappel, et l'obtinrent. Mais sa moisson étoit faite, et il avoit dequoi se consoler, puisque, s'il en faut croire les chroniques du pays (1), il emportoit d'Allemagne et de Suisse, huit cents mille écus, outre une grande quantité de vaisselle d'or et d'argent.

Dans ce même tems le trafic des indulgences ne causoit pas moins d'indignation chez les peuples du Nord et de l'Allemagne. *Luther* l'attaquoit après *Zwingle*, et avec plus d'audace encore. Ses succès venoient à l'appui des efforts

(1) Stettler. Chr. Liv. 11.

du premier. Il écrivoit, et ses livres se répandoient par-tout. A *Bâle*, *Frobenius* célèbre par la perfection de ses presses, en multiplioit les éditions, et la Suisse et presque toute l'Europe les recherchoient avec empressement. La lecture de ces ouvrages applanissoit la carrière que *Luther* et *Zwingle* venoient d'ouvrir, et les encourageoit à aller en avant, à passer de l'examen du droit que le pape s'attribuoit de distribuer des indulgences, à celui de ses autres prétentions. Des ouvriers en grand nombre accouroient pour travailler à cette abondante moisson. Tels furent *Léon Juda* fils d'un médecin Alsacien, ami zélé de *Zwingle*, qui desservit après lui la cure de *Glaris*, et celle d'*Einsiedlen*; *Henri Lorit* de *Glaris*, surnommé *Glareanus*, homme savant, couronné poëte par l'empereur, mais dont le zèle ne se soutint pas aussi long-tems que la vanité; *Kœpflin* qui suivant l'usage de son tems, prit le nom latin de *Capiton*; *Hauschein*, originaire de Bâle, qui par la même raison adopta celui d'*Œcolampade*. Aucun d'eux cependant ne mérita la réputation brillante que s'acquit *Erasme* né à *Rotterdam*, qui vint aussi s'établir à Bâle. Là devançant *Luther* sans vouloir s'associer à lui, ni imiter ou même approuver son audace sans déserter de l'ancienne église, il commit les

premières hostilités contre elle. Il publia une traduction latine du nouveau testament avec des notes, il censura le trafic des indulgences, il combattit par la raison et le savoir la ridicule ignorance et la superstition des moines. Sa timidité naturelle, son amour pour un repos studieux, peut-être sa pénétration qui lui faisoit voir avec effroi dans l'avenir tous les malheurs inséparables d'une grande révolution amenée par la révolte et la violence, l'attachèrent à l'ancienne église jusqu'à sa mort, mais ses écrits n'en furent pas moins utiles à la nouvelle. Ils furent admirés de tous ceux qui avoient des lumières et du goût.

Ajoutez à ce nom illustre dans les lettres, ceux d'autres savans moins connus hors de la Suisse, mais qui travaillèrent avec plus d'ardeur et de courage à hâter la révolution que *Zwingle* et *Luther* avoient commencée; tels que *Wadt* ou *Vadianus* gentilhomme de St. Gall, *Henri Bullinger* de *Bremgarten*, *Thomas Wyttenbach* de Bienne, *Jean Luthard* cordelier de Lucerne, qui alla s'établir à *Bâle*, *Berthold Haller* de Berne, deux *Blaarer* frères, et Sébastien *Hoffmeister* qui prêchèrent à *Constance*, etc. Le plan de cet ouvrage qui n'est pas une histoire ecclésiastique, nous oblige à n'indiquer

que les noms de ces hommes qui, persécutés la plupart pendant leur vie, et peut-être oubliés et dédaignés aujourd'hui, out pourtant, quelque opinion qu'on embrasse sur le fond de leur doctrine, contribué à répandre des lumières, à épurer les mœurs, à affranchir leur patrie d'un joug étranger, à la délivrer de grossières erreurs et d'abus révoltans.

Les enseignemens de ces nouveaux docteurs se bornèrent donc dans les commencemens à des leçons auxquelles on ne pouvoit guères refuser son approbation. Abolir le trafic des indulgences, simplifier le culte, en supprimant des cérémonies superstitieuses qui fatiguent le corps sans rien dire à l'esprit et au cœur, le célébrer dans la langue entendue de tous, rendre l'instruction générale et facile, voilà les principaux objets qu'ils recommandoient. C'en étoit assez sans doute pour éveiller la jalousie du clergé Romain, qui prétend avoir un droit exclusif de prononcer sur tout ce qui a rapport à la religion. Mais quand les réformateurs allèrent jusqu'à contester ce droit même, alors la cour de Rome et le clergé sentant qu'on sappoit les fondemens de leur grandeur, s'élevèrent avec violence contre ceux qu'ils appelloient des novateurs et des hérésiarques. Des accusations,

ils

ils passèrent aux persécutions. A *Bâle* ils forcèrent les magistrats à chasser un prédicateur aimé du peuple, nommé *Reublin*. A *Zurich*, les ordres mendians dénoncèrent *Zwingle* qui n'approuvoit pas qu'on mendiât (*a*). L'évêque de *Constance* défendit dans son diocèse les nouvelles prédications, et ordonna au chapitre de *Zurich* de veiller à ce qu'on se soumît aux bulles fulminées par le pape, et aux décrets rendus par l'empereur contre *Luther*. Les évêques de *Bâle* et de *Lausanne* imitèrent cet exemple. *Zwingle* publia alors son apologie qui fut lûe avec avidité, et trouva un grand nombre d'approbateurs. C'étoit déjà gagner beaucoup que de pouvoir faire entendre sa justification. Dans les siècles précédens on n'avoit répondu à ses pareils que par le fer ou les buchers.

A l'imitation de *Zwingle*, plusieurs de ses collègues écrivirent aussi; on imprima à l'envi leurs ouvrages, sur-tout à Bâle, à Zurich, et à Genève, ville encore étrangère à la Suisse, mais qui avoit avec ce pays de grandes communications. Un nommé *Lambert* cordelier d'Avignon y étoit venu prêcher pour la première fois, ainsi qu'à Lausanne et à Fribourg. A ces

(*a*) En 1521, 1522.

moyens connus de persuader les esprits on en joignit un nouveau. On établit à *Zurich* des conférences, ou plutôt des disputes publiques, où chaque parti faisoit monter sur les bancs quelqu'un de ses défenseurs les plus habiles. Mais dans ces disputes dont plusieurs philosophes ont fait le sujet de leurs railleries, on n'éclaircissoit pas plus les sujets contestés que dans celles de ces philosophes eux-mêmes. Chaque combattant restoit persuadé que son antagoniste avoit été vaincu par la force de ses argumens.

Cependant il est à croire que le plus souvent *Zwingle* et ses partisans eurent une supériorité réelle. L'attaque est presque toujours plus animée que la défense. Les nouveaux docteurs s'étoient voués à la cause qu'ils défendoient par la persuasion qu'elle étoit juste, ils s'y étoient préparés par le travail et l'étude, par des mœurs sévères, par un zèle que soutenoit une piété exaltée. C'étoit des avantages que leurs adversaires ne possédoient pas, du moins au même degré. Ils avoient été accoutumés jusqu'alors à prononcer sur les dogmes de la foi sans les entendre, et à être estimés infaillibles sans avoir la peine de devenir savans. Ainsi le schisme religieux se formoit, se prononçoit tous les jours davantage, et avec ce schisme les inimitiés qui

devoient enfin éclater en Suisse par les plus dangereuses divisions.

Les hommes de ce siècle si mémorable, retenant encore une partie de la férocité de leurs aïeux, et frappés cependant des nouvelles lumières qu'ils recevoient, étoient nécessairement dans cet état de fermentation et de crise qui aboutit à de grandes révolutions. La nouveauté des idées qu'on leur présentoit ne pouvoit que donner une commotion violente à des hommes forts et endurcis par le métier des armes, qui n'avoient point perdu encore toute la roideur de l'ancienne barbarie. Elle devoit donner un caractère sombre et impétueux à leur enthousiasme, et les effets devoient répondre à la trempe des âmes dont ils émanoient. L'idée de ménagemens réfléchis et calculés, d'une marche lente et circonspecte ne pouvoit entrer dans de telles âmes. C'est ainsi que *Zwingle* n'avoit pas seulement attaqué de front le clergé, et le culte, et les dogmes; il avoit affronté les magistrats de plusieurs Cantons par des reproches hardis qu'ils ne pouvoient lui pardonner. On l'accusoit d'avoir dit publiquement *que les Suisses regardoient comme un péché de manger de la viande pendant le carême, mais qu'ils se croyoient permis de vendre la chair humaine aux princes*

étrangers. C'étoit le langage d'un patriote courageux, encore plus que d'un théologien ; il blessa vivement les députés des Cantons qui dans une assemblée tenue à Berne, ordonnèrent qu'il fût arrêté. *Zwingle* protégé par le grand Conseil de *Zurich* échappa à leur ressentiment. Ils le tournèrent contre cette ville. Mais les Zurichois le bravèrent et n'en marchèrent que plus courageusement à leur but.

Ce zèle en s'enflammant enflamma de même celui du parti contraire. Divers Cantons chargèrent les évêques de *Constance*, de *Bâle* et de *Lausanne* d'adresser aux Zurichois des remontrances accompagnées de menaces (*a*). Ils rendirent des arrêts contre les nouveaux prédicateurs qui séduisoient le peuple *dans les bailliages communs.* En même tems ils offrirent de se raprocher d'eux sur quelques points peu importans. Ils proposoient des conférences et des disputes. Leur activité redoublant avec le danger, ils réussirent à retenir ou à ramener sous leurs bannières les Cantons d'*Uri*, de *Schwitz* et d'*Underwald.* Celui de *Lucerne* étoit partagé et irrésolu. A *Berne* des décisions contradictoires se succédoient ; mais on y accordoit aux instantes sollicitations des

(*a*) L'an 1524.

religieuses du cloître de *Kænigsfeld* la permission d'en sortir et de se marier. Les plus qualifiée épousoient des jeunes gens des premières familles (1). Ces mariages qui eurent lieu dans plusieurs contrées de la Suisse excitoient le scandale des catholiques, et fournissoient des traits satyriques à leurs prédicateurs, mais ils favorisoient d'ailleurs le parti des *Evangeliques*, (c'étoit le nom qu'ils se donnoient.) Et l'on voyoit comme dans les tems où le christianisme fut annoncé à la plupart des nations du Nord de l'Europe, les femmes faire des conversions, si ce n'est avec autant de connoissance des questions, du moins avec autant de zèle et souvent plus de succès que les missionnaires les plus habiles.

Cette lenteur, ces irrésolutions des Bernois et de quelques Cantons étoient regardées à Zurich comme indignes de la belle cause qu'on avoit embrassée, soit que le caractère des Zurichois fut naturellement plus ardent, soit que les discours de *Zwingle* leur eussent inspiré plus d'enthousiasme. Les conseils convoquèrent

(1) Nicolas de *Watteville* prévôt du chapitre de Berne remit tous ses titres et ses revenus à l'état, et épousa Claire May.

tous les ecclésiastiques de la ville et du pays, leur défendirent sous des peines sévères de prêcher aucune doctrine qui ne fût puisée dans la Sainte Ecriture, et ne pût être justifiée par son autorité. Cette mesure hardie n'éprouva aucune contradiction importante, et son succès décida plutôt ou plus tard les villes de *St. Gall*, de *Mulhause*, de *Bâle* et de *Schaffhouse*. Dans ces deux dernières c'étoit la bourgeoisie qui demandoit la réforme, et la faisoit embrasser presque par force au magistrat. On peut penser combien d'agitations et de troubles naissoient de ces chocs dans les opinions. Plus d'une fois on vit dans la même année et dans la même ville, le catholicisme et le protestantisme vainqueurs, et vaincus, se bannir, se foudroyer alternativement. Mais ce sont là des détails qu'il faut lire dans l'histoire particulière de chaque état.

Le triomphe du parti protestant (1) à *Zurich* causa une vive douleur aux Catholiques. Ils résolurent de faire les derniers efforts pour

(1) La nécessité de distinguer les deux partis, nous fait anticiper sur le tems où ce nom fut en usage, et nous le fait adopter dès à présent, comme étant le plus connu des lecteurs.

faire rentrer cette ville dans le giron de leur église. Les négociations, les conférences ne cessoient point. Ils envoyèrent plusieurs fois à *Zurich* et à *Schaffhouse* des députés pour conjurer les magistrats et le peuple, au nom de tous leurs intérêts temporels et spirituels, de ne point se séparer d'eux et de l'église leur mère commune : ils leur offroient de s'employer de tout leur pouvoir pour réprimer la licence et la vie déréglée du clergé. Enfin, ils menaçoient les Zurichois de les exclure de leur alliance, et de maintenir, s'il le falloit, à main armée l'ancienne religion dans les pays qu'ils possédoient en commun avec eux. La réponse des Zurichois dut être empruntée de l'écriture d'après leurs principes. Ils écrivirent à leurs alliés *qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, et qu'ils ne connoissoient point d'autre règle de foi que sa parole. Et après cela ils continuèrent à retrancher, supprimer, changer une partie des dogmes et des rites de l'ancienne église. Les moines et les religieuses abandonnèrent leurs couvens, et se marièrent pour la plupart. On enleva, on détruisit les images, les processions furent interdites ; enfin la messe même fut abolie, les reliques enterrées, les fêtes presque toutes supprimées. Les chapitres

cédèrent leurs biens et leurs droits au pouvoir civil, les cloîtres furent changés en hôpitaux, en maisons d'orphelins, en fondations d'utilité publique. Les vingt-quatre chanoines de *Zurich* furent métamorphosés en professeurs, en prédicateurs, en instituteurs. Tout le Canton animé du même zèle imita l'exemple de la capitale. A *St. Gall* et à *Mulhause*, on suivit cet exemple sans hésiter, pendant qu'à *Berne* on se bornoit à restreindre foiblement l'autorité des prêtres catholiques, et qu'à *Bâle* le magistrat partagé et irrésolu prenoit le parti de laisser à chacun la liberté d'adopter la croyance qu'il jugeoit la meilleure.

Ce dernier système pouvoit se justifier par de bonnes raisons, mais il étoit loin d'être le plus généralement approuvé. Au contraire, le zèle des deux côtés devenoit chaque jour plus amer et plus persécuteur. L'intolérance est toujours comme l'orgueil au fond du cœur humain. C'est un rameau qui en tire son origine et sa force. Les Catholiques avoient les premiers donné le signal de la persécution, en faisant punir de mort deux Zurichois, l'un à *Baden*, l'autre à *Gaster*, pour s'être permis quelques irrévérences contre leur culte (1). Les

(1) Hottinger.

plus pressantes instances des magistrats de *Zurich* n'avoient pu les dérober à leur vengeance. Le colloque ou la dispute ouverte à *Baden* n'appaisa pas les esprits (*a*). Les Catholiques voulant faire les derniers efforts pour s'en assurer l'avantage avoient appelé un des plus célèbres docteurs de l'université d'*Ingolstat*, nommé *Eckius*. Ils lui avoient adjoint deux capucins subtils qui avoient aussi une grande réputation dans leur parti ; mais divers indices d'un complot contre les Protestans empêchèrent *Zwingle* de s'y rendre. Ses supérieurs le lui défendirent même. *Eckius* avoit soutenu publiquement *que contre les hérétiques il ne falloit disputer qu'avec le fer et le feu.* On offrit cependant un sauf-conduit à *Zwingle* ; mais il étoit trop versé dans l'histoire ecclésiastique pour ne pas connoître celle du concile de *Constance*, et de *Jean Hus* brûlé vif avec son sauf-conduit, un siècle auparavant. D'ailleurs, dans ce même tems les Catholiques brûloient aussi un ministre protestant à *Lindau*, et en noyoient un autre à *Fribourg* en Souabe.

Le colloque de *Baden* eut lieu cependant en présence des députés de douze Cantons et de

(*a*) En 1526.

ceux des évêques de Constance, de Bâle, de Lausanne et de Coire. *Oecolampade*, *Berthold Haller*, Louis *Oexlin*, et plusieurs autres docteurs célèbres y parurent de la part des Protestans. On disputa pendant dix-huit jours. Les injures y furent souvent appelées à l'appui des raisons, et on vit jaillir de ce choc beaucoup plus de chaleur que de lumière. Chaque parti s'attribua la victoire. Les Cantons catholiques regardèrent celle de leur communion comme indubitable, et en conséquence ils s'affermirent dans leur foi. Ils publièrent même d'abord après des arrêts de proscription contre ce qu'ils appelloient la doctrine *luthérienne* dans toute l'étendue de leur ressort. L'évêque de Lausanne défendit toute innovation en matière de foi, sous peine du feu. Les Protestans poussés à bout ne gardèrent alors plus de mesure. Plusieurs se rendirent coupables de divers excès, et méritèrent aussi le nom de fanatiques que leurs ennemis ne leur épargnoient pas.

Il semble que chaque Canton auroit pu dans son enceinte régler en maître sa foi et son culte sans devenir pour cela l'ennemi de ses confédérés. Mais, comment se concilier sur ce qui regardoit les sujets des pays qu'ils possédoient en commun ? Chaque parti vouloit pour-

voir à leurs intérêts spirituels, et les obliger à faire leur salut selon ses idées. Les Zurichois y travailloient avec cette ardeur de néophytes qui les caractérisoit. Les Catholiques fondés sur la possession, l'usage établi, la pluralité de leurs Cantons, s'opposoient avec hauteur à leurs efforts. Chacun comptoit pour rien le droit naturel qu'avoient les sujets de suivre les lumières de leur propre conscience. Leurs souverains divisés sur tout s'accordoient seulement pour exiger qu'ils pensassent comme leurs maîtres.

Pendant que l'église naissante s'affermissoit, s'étendoit malgré ces obstacles, elle étoit déchirée dans son propre sein par d'autres ennemis aussi dangereux. Deux fanatiques Allemands crurent voir dans l'écriture qu'ils étoient appelés à fonder le royaume de Jésus-Christ sur la terre. Dans ce royaume il ne devoit plus y avoir de péché, de magistrats, de princes, d'impôts, de dîmes, et même plus de moines, ni de prêtres. Il a été aisé dans tous les tems et dans tous les pays d'émouvoir le peuple en lui promettant ces heureuses réformes que son ignorance et son irréflexion lui font croire possibles. Il l'étoit sur-tout de soulever un peuple opprimé et souffrant. Et c'étoit le cas des paysans d'une partie de l'Allemagne, avilis,

accablés de corvées et d'impôts. Ils coururent en foule se ranger sous la bannière des prophêtes guerriers qui s'annonçoient comme des libérateurs du genre humain. *Munzer* l'un d'eux fut le plus suivi. Il prêchoit l'égalité des hommes, et la communauté des biens. Plusieurs portoient volontairement à ses pieds tout ce qu'ils possédoient. Il se partageoit sans scrupules les dépouilles des autres. On l'élut roi, et il régna en effet très-despotiquement, mais peu de tems, et comme la plupart de ses pareils, il passa du trône à l'échafaut. Ces sectaires dangereux furent nommés *Anabaptistes*, parce qu'ils rebaptisoient les adultes. Ils pénétrèrent, et se multiplièrent en Suisse, quoique le peuple y fut plus heureux qu'ailleurs. *Manz* et *Grebel* de *Zurich* furent leurs chefs. Les fanatiques, les mécontens, tous ceux qui désiroient de se débarrasser du fardeau des impôts, des dettes, des loix, du travail, se joignirent à eux. Ils ne reconnoissoient plus de magistrats, n'assistoient plus à aucun culte. On voulut inutilement les ramener par la persuasion; on ne réussit pas mieux par des peines modérées, et ensuite par de cruels supplices. Leur fanatisme étoit si exalté qu'ils bravoient et recevoient la mort avec joie.

Ils se répandirent dans presque toutes les parties de la Suisse. A *Berne* on mit sur pied un corps de six mille hommes pour étouffer cette rébellion. *Soleure* et *Fribourg* se réunirent avec *Berne* pour leur défense commune. On y eut pendant assez long-tems les plus vives inquiétudes. Elles ne furent pas moindres chez les Grisons, et à St. Gall. Les Catholiques firent souvent à ce sujet de sanglans reproches à *Luther*, à *Zwingle*, et aux autres fondateurs de la nouvelle religion qui condamnoient cependant les anabaptistes avec autant de sévérité que les Catholiques eux-mêmes; mais sans les novateurs, disoient ceux-ci, on n'eût point vu naître ces scandales et ces affreux désordres.

Une autre plaie intérieure affligeoit en même tems l'église protestante, et fournissoit un second sujet de triomphe à ses ennemis. Les fondateurs de cette église qui, par un rare accord entre des docteurs, avoient enseigné longtems la même doctrine, *Luther* et *Zwingle*, commencèrent à se diviser sur quelques points, et en particulier sur la présence du Christ dans l'Eucharistie. *Luther* l'admettoit dans toute la rigueur des termes. Son disciple *Carolstad* pensant différemment, le quitta à cette occasion, écrivit contre lui, et se réfugia en Suisse où il

fit imprimer ses ouvrages. *Luther* fut irrité de cette protection accordée à un disciple réprouvé par lui, et qu'il avoit fait bannir. Il accusa à ce sujet *Zwingle* et les théologiens Suisses, déclarant *qu'il ne céderoit pas à ceux qui vouloient diminuer son crédit*, et qu'il falloit que eux ou lui fussent *des serviteurs du diable*. Telle fut la cause et le signal de ce schisme funeste qui divisa dès sa naissance, et divise encore les Communions Protestantes, et que tous les efforts des hommes sages, pieux et modérés, ceux même de plusieurs grands princes, n'ont pu encore faire cesser.

Nous avons dit que le canton de *Berne* étoit toujours divisé sur le parti qu'il devoit embrasser. Un édit avoit défendu toute innovation dans la religion, et cependant *Berthold Haller* étoit maintenu dans ses fonctions de prédicateur, et dispensé de dire la messe, sous la condition qu'il prêcheroit la parole de Dieu, et qu'il iroit chanter au chœur, quand il en auroit le loisir. Ces résolutions étoient assez discordantes, mais c'est que les deux partis dominoient tour-à-tour dans les conseils.

Les sept Cantons catholiques les plus zélés (1),

---

1) 1527. Ces sept Cantons étoient Lucerne, Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Fribourg et Soleure.

connoissant tout le poids que *Berne* mettroit dans la balance, n'épargnoient rien pour l'attacher à leur parti. Ils lui envoyoient dans ce but de fréquentes députations, ou lui écrivoient des lettres dans lesquelles les Bernois observèrent les effets d'un zèle trop emporté, et même quelques menaces de soulever leurs sujets qui les blessoient beaucoup. Ce n'étoit pas là le moyen de les ramener. Ces sept Cantons proposèrent ensuite de tenir une diète générale à *Berne*. Mais les esprits étoient trop échauffés pour que ce moyen pût les calmer. Cette proposition n'eut aucun succès, et alors ces mêmes sept Cantons et le Vallais se liguèrent entr'eux pour la défense de leur foi, à l'exclusion de leurs autres confédérés. *Fribourg* accéda l'année suivante à cette alliance à laquelle se joignit aussi le roi de Hongrie, *Ferdinand* frère de Charles V. C'étoit là sans doute une nouvelle et bien grave atteinte que recevoit la confédération. On appela cette ligue *la ligue du Vallais*. Ce pays plus superstitieux que la plupart des autres contrées de la Suisse commençoit seulement à connoître les nouvelles opinions religieuses. Les Vallaisans en avoient reçu de *Zurich* les premières notions. Sollicités ensuite par les Catholiques de prendre parti contre les

Zurichois, ils s'étoient d'abord bornés à répondre *qu'il falloit laisser disputer ensemble les ministres et les prêtres.* Mais on se donna tant de peines pour les rattacher à l'ancienne église, qu'on y réussit enfin complètement.

Les Grisons restoient au contraire très-partagés sur la nouvelle doctrine, quoique d'ailleurs tous s'accordassent à demander qu'on réduisît le pouvoir et les revenus du clergé. Son droit d'exiger des corvées fut presque supprimé. Chaque commune s'attribua celui de chasse et de pêche. Les fondations pour des messes ou des fêtes furent annullées. La liberté des Grisons s'accrut par ces changemens aux dépens de leur clergé et de leur évêque. Ainsi sans entrer dans des discussions théologiques, épineuses et obscures, ils commençoient par des réformes dont la convenance n'avoit rien que d'évident à leurs yeux.

Malgré tous les efforts des Cantons catholiques, la réformation faisoit aussi des progrès dans les provinces soumises à la souveraineté commune, comme la *Thurgovie*, le *Toggenbourg*, le *Rheinthal*. Il en étoit de même chez quelques-uns des alliés, comme *St. Gall*, *Mulhause*, et dans les Cantons de *Schaffhouse*, de *Glaris*, d'*Appenzell*. Le docteur *Wittenbach* né à *Berne*, avoit, après

après de longs travaux, achevé la conversion de sa patrie. Un monastère célèbre, celui de *Cappel* situé à l'ouest du lac de *Zurich*, donna un autre exemple de ce genre qui frappa les esprits. L'abbé et les religieux déclarèrent qu'ils se rendoient aux raisons des réformateurs, et qu'ils remettoient aux Zurichois, avoués de leur couvent, leur monastère et tous ses revenus. Ils sortirent de leur clôture, et *Cappel* fut changé en une école pour la jeunesse et un séminaire protestant. Un zèle encore plus désintéressé peut-être porta la même année Nicolas de *Diesbach* à refuser le riche évêché de Bâle dont il étoit coadjuteur, lorsqu'il lui fut dévolu par la mort de l'évêque.

Il paroît d'abord étonnant que les grandes puissances dont les états environnent la Suisse restassent indifférentes sur ces progrès d'une religion qui attaquoit la leur, et qui menaçoit à divers égards leur autorité. Mais elles étoient alors toutes plus ou moins engagées dans des querelles sanglantes qui portoient sur des objets plus dignes à leur gré de leurs efforts et de leur sollicitude. Mais il faut suspendre ici le récit de la révolution religieuse. Il seroit difficile d'en bien entendre la suite, si on ne jetoit les yeux sur les guerres étrangères qui

eurent la plus grande influence sur ses diverses vicissitudes.

Nous avons laissé les Suisses à la bataille de *Pavie* (1) en 1525, bataille si fatale à *François I*, qui y perdit l'Italie et sa liberté. On crut alors la France menacée des plus grands malheurs. Son roi étoit détenu en Espagne, ses finances épuisées, ses armées en fuite. L'empereur sembloit être devenu l'arbitre de l'Europe. Cependant soit qu'il ne put ou ne sut pas poursuivre ses avantages, soit que sa fortune réveillat la jalousie du roi d'Angleterre *Henri VIII*, il se forma bientôt une ligue contre lui entre ce prince, la régente de France, le pape, les Vénitiens et le nouveau duc de Milan.

François I obtint sa liberté par un traité qui eût été accablant pour lui s'il l'eût exécuté. Mais devenu libre, il fut assez puissant pour retenir la plus grande partie de ce qu'il avoit cédé. Il fut secondé par la ligue, et sur-tout par le pape, Venise et Florence. Il le fut aussi par les Suisses dont le dévouement généreux s'étoit non-seulement soutenu, mais accru par ses disgrâces mêmes. La diète avoit déjà promis à la régente pendant sa captivité les levées

(1) Voyez ci-dessus, année 1525.

d'hommes dont elle pourroit avoir besoin, et même sans exiger de subsides, jusques à ce que les circonstances fussent plus favorables. Le landamman d'*Uri*, Jaques *Troger*, leva huit mille hommes pour le service de cette nouvelle ligue qui se faisoit aussi nommer *Sainte*, parce que le pape en étoit le chef. Une partie eut ordre d'aller à Rome, l'autre dans le Milanois où elle ne put arrêter les progrès du connétable de *Bourbon*, ni maintenir *François Sforze* dans ce duché.

Cependant l'empereur tout triomphant qu'il étoit laissoit aussi son armée dans le plus grand dénuement. Le connétable la mena à Rome pour la faire subsister, et aussi pour se venger du pape qui s'étoit réconcilié trop tard avec l'Espagne. Rome ne put tenir long-tems contre une armée de brigands avide de pillage et altérée de sang, déjà fameuse par les cruautés qu'elle avoit exercées à Milan, et plus barbare que les Goths et les Vandales qui avoient saccagé autrefois l'Italie. Tout le monde sait que cette ville infortunée fut prise d'assaut, que le connétable périt en y entrant (*a*), qu'elle fut livrée plusieurs jours au pillage,

(*a*) Le 6 Mai 1527.

et que ces scènes d'horreur s'y prolongèrent des mois entiers.

Cet événement ne servit qu'à unir plus étroitement les rois de France et d'Angleterre, les Vénitiens et le duc de Milan. Ils résolurent de pousser la guerre avec une nouvelle vigueur, et *François I* oubliant tous ses malheurs et ceux de son peuple pour obtenir le titre de *Duc de Milan*, envoya de nouveau un ambassadeur en Suisse, *Antoine Morelet*, solliciter instamment les secours nécessaires pour tenter encore cette conquête tant de fois faite et perdue.

Il obtint en effet une levée de dix mille hommes, malgré la défaveur des circonstances, et l'aversion qu'il témoignoit dans le même tems aux Protestans de son royaume. Il s'engagea à les payer tous les mois. Ce foible avantage produisit un grand effet sur eux, tant ils étoient mal guéris de la funeste passion que leurs sages réformateurs avoient essayé de combatre. Ces troupes furent passées en revue à *Aigle*, à *St Maurice* et à *Martigny* (1) et allèrent joindre

---

(1) On comptoit au nombre des principaux officiers de cette armée, Jacques de *Roverea* de *Cré*, chevalier, gouverneur d'Aigle et Colonel, Jacques *May*, *Roch* et *Pierre* de *Diesbach* frères, *Frédéric*

de là l'armée Françoise forte de soixante mille hommes de pied, de cinq mille chevaux, auxquels devoient se joindre encore à *Lodi* dix mille Vénitiens.

Lautrec qui commandoit cette belle armée soumit d'abord *Alexandrie* et *Vigevano*, et prit d'assaut la ville de *Pavie* où il voulut effacer par le fer et par le feu la honte de la campagne passée. De là sans achever la conquête aisée du Milanois, il se hâta de marcher au secours du pape toujours assiégé à la vérité dans le château St. Ange, mais par une armée que ses excès et ses débauches avoient réduite de moitié, suite naturelle de ce même pillage de Rome qu'elle avoit tant désiré.

L'empereur prévint le vœu des François en ordonnant que le pape fût mis en liberté (*a*). Alors *Lautrec* se jeta sur le royaume de Naples qu'il soumit presque entièrement. La capitale seule opposoit quelque résistance, quand au millieu de ces brillans succès, il commença à éprouver aussi les effets du désordre des finan-

---

Armbruster, Lieutenant-Colonel qui fut tué à Alexandrie, *Wolfgang* de *Weingarten*, *Gaspard Effinger*, *George Hubelman*, etc., tous Bernois.

(*a*) L'an 1528.

ces de sa cour. Il n'en recevoit plus d'argent aux termes promis. Il devoit sur-tout des arrérages considérables aux Suisses qu'il étoit si dangereux de mécontenter. Bientôt d'autres malheurs vinrent l'accabler. La contagion qui avoit déjà désolé une partie de l'Italie attaqua son armée, et y causa les plus grands ravages. Lui-même en fut une des premières victimes. Le découragement gagna ses troupes. Le marquis *de Saluces* qui en avoit pris le commandement n'hésita pas à lever le siége de *Naples*. Affoibli, affamé, poursuivi par l'ennemi il perdit une partie de son armée qui fut enfin battue et faite prisonnière. Ce qui échappa se dispersa en Italie. Des quatre mille Suisses qui avoient servi dans cette expédition il n'en rentra qu'environ quatre cents dans leur patrie.

Les François qui étoient restés dans le Milanois ne furent pas moins malheureux. La contagion se répandit aussi parmi eux. *Gênes* se souleva, et par l'habileté et la générosité d'*André-Doria* elle reconquit sur eux sa liberté. *St. Pol* leur général ne pouvoit plus se défendre contre l'habile Espagnol de *Leyva* qui le surprit près de *Milan*, et le fit prisonnier. Les foibles débris de cette armée si belle, si nombreuse repas-

(a) L'an 1528.

sèrent les Alpes. Ainsi se termina cette malheureuse expédition.

Le pape alors se hâta de faire sa paix particulière avec l'empereur, et le roi de France prévoyant l'abandon de ses autres alliés, n'ayant plus d'armée au delà des Alpes, ni d'argent dans son trésor, abandonna pour un tems ses projets et ses prétentions sur l'Italie. D'un autre côté l'empereur allarmé des progrès des Turcs qui assiégeoient Vienne, et de ceux des Luthériens qui remplissoient déjà l'Allemagne n'étoit pas dans le cas de refuser la paix. Il donna un plein-pouvoir pour la faire en son nom à *Marguerite* sa tante, gouvernante des Pays-Bas. François I en donna un pareil à sa mère *Louise* de Savoie. La paix dite *des Dames* se conclut à *Cambrai* (*a*). Un des articles étoit bien important pour les Suisses. François I y renonçoit enfin à tous ses droits sur la Lombardie et Naples. Ces pays avoient été comme ils le seront toujours, le tombeau des uns et des autres. Depuis qu'une ambition inconsidérée chez les princes François, et une avidité non moins aveugle chez les Suisses avoient porté leurs armes dans cette contrée, combien de sang

(*a*) Le 5 Août 1529.

n'avoient pas fait répandre ces funestes guerres, sans qu'ils en eussent recueilli aucun fruit durable ? Les rois de France n'avoient jamais pu conserver long-tems leurs conquêtes. L'or gagné par les Suisses au prix de leur sang, n'avoit apporté chez eux que la confusion et la licence, le dégoût du travail, des mœurs simples et agricoles qui avoient fait long tems leur bonheur, et cependant il n'est que trop certain que François I ne renonçoit à l'Italie que par nécessité et non par raison ; mais du moins cette malheureuse contrée jouit enfin de quelque tranquillité. Le *Milanois* fut rendu à son duc *François Sforze*, la *Toscane* à *Alexandre de Médicis* neveu du pape, *Mantoue* fut donné à *Gonzague* avec le titre de duché. Il n'en étoit pas de même en Allemagne. Un orage s'y formoit contre les Protestans. Le pape et l'empereur dans leur entrevue à Bologne avoient pris de concert la résolution de les soumettre ou de les détruire. Il semble que ce soit la destinée de l'Europe que la paix n'en laisse respirer une partie que pour devenir fatale à une autre. Cette résolution qui menaçoit également, quoique de plus loin, la République Helvétique alloit en effet porter sur un autre théâtre les calamités de la guerre dont l'Italie n'étoit même délivrée que pour peu de tems.

CHAPITRE IV.

Suite de l'Histoire de la Réformation dans les divers États de la République Helvétique, jusques à la paix de 1531.

PENDANT que la fleur de la jeunesse de l'Helvétie périssoit par le fer et les maladies dans ces guerres éloignées et malheureuses, il s'élevoit dans le sein de la République des haines et des factions qui lui annonçoient d'autres malheurs. Quelques-uns des nouveaux convertis à la foi protestante ne sachant point régler leur zèle inconsidéré, oubliant le premier des devoirs, celui de la charité, rebelles aux ordres de leurs supérieurs, marchant par troupes, conduits souvent par des prédicateurs fanatiques, se faisoient une gloire de détruire tous les monumens de l'ancien culte, et brisant aujourd'hui les autels devant lesquels ils s'étoient prosternés la veille, ils s'attiroient l'indignation de leurs adversaires par cette conduite impie à leurs yeux,

et contraire du moins à toute prudence et à toute charité. Les Catholiques craignoient surtout que sous prétexte d'établir leur culte dans les bailliages communs, les novateurs ne cherchassent à s'en attribuer à eux seuls la souveraineté. Nulle part l'agitation n'étoit plus grande que dans ces provinces. Tout le Comté de *Baden* avoit d'abord embrassé la réformation. Le cloître de *Wettingen* avoit été transformé en école. Celui de *Fahr* avoit été abandonné. D'un autre côté la lecture de la Bible avoit été interdite dans la *Thurgovie*. Ensuite la doctrine protestante y avoit repris le dessus, et dans le Comté de *Baden*, elle y avoit été proscrite à son tour.

Mais si ces mouvemens irréguliers et tumultueux accompagnoient souvent les progrès de la réformation, il ne seroit pas juste de les imputer toujours à ses fondateurs qui s'y opposoient autant qu'il étoit en leur pouvoir, ni aux régences des Cantons qui tâchoient la plupart de procéder dans cette grande affaire avec mesure et avec circonspection.

Celle de Berne en particulier évitoit toute précipitation, et sans doute que la sagesse de ce parti étoit aussi dûe à ce que ses membres étoient encore incertains et divisés. Elle croyoit

devoir attendre de plus grandes lumières, et espéroit de les trouver dans de nouvelles conférences publiques qu'elle annonça avec toute la solennité possible (1).

Elle y invita les quatre évêques de *Lausanne*, de *Bâle*, de *Constance*, et de *Sion*, les théologiens Suisses des deux partis, les curés et pasteurs de la ville de Berne et du Canton, les Savans de toutes Nations et de toute croyance, avec promesse d'une parfaite liberté et sûreté. Cette grande assemblée devoit s'ouvrir à Berne au commencement de 1528. Avant qu'elle se formât les quatre évêques signifièrent aux Bernois leur refus d'y assister. Six Cantons en firent autant ; *Fribourg* le refusa de même et avec hauteur. *Charles-Quint* écrivit pour qu'on renvoyât jusqu'au futur concile. Les Bernois n'eurent aucun égard à cette lettre, ni à ces refus. Un grand nombre de savans et d'ecclésiastiques de la Suisse et des pays voisins se rendirent dans leur ville.

Zwingle y vint aussi avec une escorte que la haine de ses ennemis rendoit nécessaire. La députation de *Zurich* composée de plus de

(1) Voyez *Ruchat*. Histoire de la réformation de la Suisse. T. 2. Liv. 4. *Stettler*, *Hottinger*.

vingt-cinq personnes, avoit à sa tête le bourgmestre *Rœst*, et trois conseillers. *Glaris*, *Appenzell*, *Bâle*, *Schaffhouse*, *St. Gall*, *Bienne*, *Mulhause*, *Lausanne*, une partie du pays des *Grisons*, *Constance*, *Strasbourg*, *Nuremberg*, y euvoyèreut plus ou moins de théologiens.

Des règlemens propres à prévenir les troubles et les insultes, et à maintenir l'ordre précédèrent l'ouverture du colloque; mais ce qui étoit peut-être la plus importante de toutes les questions se trouvoit aussi décidé d'avance dans ces règlemens, puisqu'on déclaroit qu'on n'admettroit aucune preuve qui ne fût fondée sur le texte de l'Écriture Sainte, et qu'on ne reconnoitroit aucun autre juge que ses auteurs. C'étoit condamner dès l'entrée les Catholiques sur le point le plus important de leur foi, l'autorité du pape et de l'église, et justifier leur refus de se soumettre à ce que la conférence auroit prononcé. Nous nous dispenserons d'entrer dans le détail des actes de cette dispute qui furent imprimés, et dont il y a d'amples extraits dans des ouvrages connus (1). Elle dura dix-neuf jours, et il paroît qu'en général les docteurs protestans y firent briller plus de savoir

(1) Voyez sur-tout *Ruchat*. Hist. eccl. T. 2.

que leurs adversaires. Un prêtre de Soleure, zélé Catholique, l'avoua dans une lettre qui fut rendue publique, où il déplore le malheureux succès de cette dispute qui eût été bien différent, dit-il, *si les évêques n'avoient pas été plus attachés à leurs maîtresses qu'à l'étude.*

Si ce sont les suites seules d'un combat qui font connoître avec certitude quel a été le parti victorieux, rien de moins équivoque que la victoire des Protestans. Quand la dispute eut pris fin, le conseil de Berne regardant les questions comme décidées décréta l'abolition de la messe dans la capitale. Ensuite il assembla les hommes de toute condition de la communauté, et se fit promettre par serment qu'ils le seconderoient dans tout ce qu'il jugeroit convenable d'ordonner pour le bien de l'église et de l'état. Ainsi assuré du vœu du peuple de Berne, il adressa à tous les sujets du Canton un édit général de réformation qui contenoit en treize articles, toutes les nouvelles institutions de la religion protestante, tant à l'égard du dogme et du culte, que de la discipline. Les quatre évêques qui avoient joui de la juridiction spirituelle sur quelque partie du Canton *en étoient déclarés déchus, les curés rénitens à l'évangile, étoient expulsés, la messe et les images abolies*

On devoit cependant éviter de scandaliser les foibles. Les revenus des bénéficiers catholiques devoient leur être conservés durant leur vie ; *après leur mort il en seroit fait un usage propre à mériter l'approbation de Dieu et des hommes. Les ecclésiastiques pourroient se marier ; l'usage de toute sorte de viande seroit permis en tout tems*, pourvu que l'on en mangeât avec action de grâces, et sans donner de scandale ; mais l'ivrognerie étoit défendue, et les tavernes fermées après neuf heures du soir ; les religieux des deux sexes pouvoient rester dans leurs couvens, s'ils le vouloient, mais il leur étoit défendu de recevoir des novices.

On voit par cet édit qu'on y avoit point oublié ce qu'on devoit à la justice, à la charité, à l'intérêt général. Si ceux qui en furent les auteurs avoient toujours été consultés, les désordres et les excès dont on a parlé n'auroient point eu lieu ; mais ce qui prouve encore mieux qu'ils étoient véritablement animés de sentimens vertueux et patriotiques, c'est l'abolition des services étrangers, et des pensions des princes que les mêmes législateurs ordonnèrent bientôt après. C'étoit là sans doute un grand acte de désintéressement et de sagesse que la religion seule avoit pu obtenir d'hommes qui depuis si

long-tems ne connoissoient que ce moyen de s'enrichir et de s'illustrer. Le préambule de ce second édit est remarquable. « D'autant y est-» il dit, que les pensions des princes et des » potentats, de la manière dont on les a prises » jusqu'à présent, sont de grandes abomina-» tions devant Dieu, et qui fascinent entière-» ment le cœur des hommes, en sorte que par » là les jugemens et les conseils deviennent » suspects, et la magistrature excite la défiance » du peuple; que par là plusieurs royaumes, » villes et pays ont été ruinés. A ces causes et » pour éloigner tous ces maux, pour nous » conserver dans un état paisible et chrétien, » et éviter les pertes et médisances éprouvées » par le passé, où notre honneur a été attaqué, » pour éviter aussi la colère de Dieu, nous » avons rendu l'ordonnance suivante perpétuelle, » jurant à Dieu de la garder à jamais, etc. » (1).

(1) Ni la ville de Berne, ni aucune autre communauté, ou particulier ne pouvoient, par cet édit, recevoir aucune pension; mais on n'entendoit point par-là les subsides qu'une puissance étrangère, la France par exemple, s'étoit engagée à payer à la confédération helvétique en général, ou à un Canton en particulier par les traités d'alliances, précédemment conclus. Cet édit qui se trouve dans les

C'eût été peu que de prendre cet engagement. La même année offrit une occasion de le remplir. Le roi de France ayant demandé six mille hommes au corps Helvétique, les Bernois refusèrent leur contingent en alléguant qu'ils s'étoient engagés à renoncer à toutes pensions et *guerres étrangères, comme à une chose qui ne leur convenoit pas.* Ils ordonnèrent à leurs députés à la diète de *Lucerne* d'exhorter tous les Cantons à suivre cet exemple, mais la plupart ne se laissèrent point persuader. L'exemple contraire que ces Cantons donnèrent, la difficulté de soutenir long-tems un effort de vertu que la grande ferveur du zèle religieux avoit pu seule produire, peut-être aussi celle d'occuper autrement une nombreuse jeunesse qui ne connoissoit d'autre métier que celui des armes, furent cause qu'on se relâcha insensiblement du trop sévère devoir qu'on s'étoit imposé.

Quoique l'édit de réformation ne fut pas universellement approuvé dans le Canton de Berne, qu'il trouva même quelquefois des contradicteurs, et qu'il excita des troubles; quoique

---

archives de Berne, est rapporté dans l'histoire de *Ruchat.* T. 3 L. 5. Voyez aussi les ouvrages ci-dessus cités de *Hottinger*, *Bullinger*, *Stettler*, etc.

deux

deux fois les habitans du *Hasli* soutenus par leurs voisins d'*Underwald*, essayassent de repousser une nouvelle doctrine qui leur ôtoit leurs Saints et leurs reliques, et leur laissoit les dîmes et les censes; tous ces obstacles cédèrent à la volonté ferme et persévérante des conseils de Berne, au zèle de leurs prédicateurs, et enfin à leurs troupes aidées de celles des Zurichois. Le Canton devint tout protestant, et la balance qui avoit flotté jusques alors dans l'Helvétie entre les deux partis, qui sembla même long-tems pencher du côté des catholiques, reçut par l'accession de ce puissant Canton un poids qui donnoit au moins l'égalité à leurs adversaires. On apprit à *Zurich* avec une grande satisfaction cet heureux succès. Ce Canton s'étoit vu quelque tems environné de tout côté d'ennemis, car on étoit *ennemi* dès qu'on ne servoit pas Dieu de la même manière. Il s'étoit vu menacé d'être abandonné de tous ses alliés, et mis hors de la confédération Helvétique, comme dans le siècle précédent.

Pendant que l'appui de Berne le délivroit de cette crainte les Cantons catholiques d'un autre côté, vivement allarmés du danger qui menaçoit la foi dans les bailliages communs, et de celui que couroit dans ces mêmes pays leur autorité

temporelle, ne s'occupoient que des moyens de prévenir de si grands malheurs. Outre la défection des Bernois, ils avoient à craindre celle du Canton de *Glaris* livré aux plus grandes agitations, et déjà divisé en deux partis. *Bienne*, *St. Gall* et *Mulhause* se déclarèrent ouvertement pour la réforme. Elle faisoit aussi des progrès plus ou moins rapides dans la *Thurgovie*, le *Toggenbourg* et le *Rhinthal*. Les cinq Cantons de *Lucerne*, *Uri*, *Schwitz*, *Underwald* et *Zug*, avoient donc cru nécessaire de resserrer les nœuds de l'alliance faite entr'eux pour la défense de leur foi, alliance à laquelle, comme nous l'avons dit, s'etoient joints *Fribourg* et le *Vallais*, et ce qui étoit d'une conséquence bien plus dangereuse, le roi de Hongrie *Ferdinand* frère de Charles-Quint. Alors les Cantons de *Zurich* et de *Berne* allarmés à leur tour crurent devoir s'unir aussi contre les ennemis de leur religion par une alliance particulière qu'ils nommèrent un traité de *Combourgeoisie Chrétienne*. Cependant l'objet n'en devoit être que de se défendre réciproquement, de protéger les sujets des bailliages communs qui voudroient embrasser la réforme, de laisser aux autres une pleine liberté de conscience, et d'observer pour tout ce qui ne regardoit point la religion tous les devoirs

que la confédération leur imposoit à l'égard des autres Cantons (1).

Plusieurs états Helvétiques s'empressèrent d'accéder à cette alliance, comme *St. Gall*, *Bienne*, *Mulhause*, *Bâle* et *Constance*. Toutes ces villes avoient embrassé, comme on l'a dit, la religion protestante, après des agitations plus ou moins vives. A Bâle elles avoient été portées aux plus grands excès. On en étoit venu à des voies de fait. On s'étoit battu dans les rues; la bourgeoisie armée s'étoit soulevée contre ses magistrats catholiques, et elle avoit brisé et renversé tout ce qu'elle appeloit les *instrumens de l'idolâtrie*. Les images et les autels avoient été détruits, et enfin le chant des psaumes allemands dans les églises avoit solennisé le dernier triomphe de la réformation. Alors aussi la plupart des nobles restant attachés encore à l'ancienne religion, l'entrée dans le sénat leur

(1) Ce traité fut conclu à Berne le 1 Mars 1529. Il y avoit eu cependant l'année précédente le 25 Juin 1528, quelque convention passee entre Zurich et Berne dont les conditions ne sont pas bien connues. Le traité des Cantons catholiques est du 25 Novembre 1528. Et ce qui ne pouvoit être excusé, c'est le scandale d'une alliance particulière avec l'ancien ennemi de la nation.

fut interdite à jamais, les ecclésiastiques catholiques sortirent de la ville, et le pacifique *Erasme* qui ne partageoit pourtant point tous leurs sentimens, alla comme eux chercher la tranquillité à Fribourg en *Brisgau*. Mais l'ennui le ramena quelque tems après à Bâle où il finit ses jours.

L'histoire du Canton de *Glaris* offre aussi des preuves du mouvement violent que les disputes de religion imprimoient aux esprits, même dans ces vallées solitaires des Alpes, où ils étoient si paisibles à l'ordinaire. Les querelles y furent poussées si loin qu'on y vécut pendant quelque tems dans une entière anarchie. Les deux partis étant assez égaux avoient alternativement la supériorité, et les deux cultes étoient ainsi proscrits tour à tour. Ce fut alors que le premier magistrat ou *landamman* du Canton, nommé *Œbly*, sauva par sa sagesse et sa fermeté sa patrie menacée des plus grands malheurs. Il fit nommer une commission de trente membres, dont chaque parti choisit la moitié. Cette commission fit accepter au peuple des articles de pacification, et une amnistie générale. C'étoit en même tems un édit de tolérance perpétuelle qui rendit en effet une tranquillité durable à cette petite nation. Exemple digne

de l'imitation des plus grandes, mais qui avoit besoin pour être suivi, de l'honnêteté, du bon sens, du calme de ces heureux habitans des Alpes !

Le Canton d'*Underwald* montra moins de sagesse et de modération. Il étoit sous l'influence d'un prélat puissant, l'abbé *d'Engelberg*, qui possédoit une seigneurie libre, assez étendue sur ses confins. C'étoit de ce Canton qu'étoient venues les instigations qui avoient porté à la révolte les sujets de Berne de la vallée de *Hasli*. Les Bernois en conservoient un vif ressentiment. Ils ne vouloient plus les reconnoître pour leurs confédérés; mais les Catholiques les soutenoient. Ce nouveau sujet de querelle aigrissoit encore les deux partis. On commençoit à craindre une guerre civile. Les hommes modérés n'épargnoient rien pour la prévenir. Un congrès fut assemblé à Berne où les députés de Zurich et de Berne se réunirent à ceux des Cantons qu'on appeloit *neutres*, parce qu'ils étoient encore la plupart partagés sur le sujet de la religion. C'étoient *Glaris*, *Bâle*, *Soleure*, *Schaffhouse* et *Appenzell*. Ces Cantons résolurent d'envoyer des députés auprès des cinq Catholiques pour les exhorter à renoncer à l'alliance qu'ils venoient de faire avec le roi Ferdinand, alliance contraire aux

termes et à l'esprit du pacte de la confédération, et à ses plus chers intérêts. Mais ils furent mal reçus. Les Catholiques avoient fondé les plus grandes espérances sur l'alliance qu'on venoit leur proposer de dissoudre. Ceux d'*Underwald* en particulier répondirent avec beaucoup de passion. Tous déclamèrent avec chaleur contre les Réformés, et contre *Zurich* particulièrement.

Dans une nouvelle diète tenue à Baden (*a*) les neutres firent cependant encore des propositions d'accommodement. A Berne on étoit disposé à les accepter, mais les Zurichois insistèrent pour que le libre exercice de la religion réformée fût assuré aux habitans des bailliages communs. C'étoit décider l'établissement de cette religion dans ces pays-là, puisque le penchant de ces peuples à l'adopter étoit prouvé par les faits. *Zurich* d'un côté, les Cantons catholiques de l'autre continuèrent donc à saisir toutes les occasions de se nuire. Un ministre Zurichois fut brûlé vif à *Schwitz*. Les Zurichois s'armèrent pour la défense des Réformés dans les bailliages libres, auxquels *Underwald* vouloit donner un bailli de son choix. Ils s'emparèrent à cette

(*a*) Le 7 Mai 1529.

occasion de la riche abbaye de *Muri* située dans ces bailliages. Les cinq Cantons avec aussi peu de droit s'emparèrent de *Rapperschwyl*. Ces hostilités furent suivies d'un manifeste où, en déclarant la guerre aux cinq Cantons, les Zurichois fondoient principalement leur agression sur l'alliance que ces Cantons avoient faite avec le roi Ferdinand dans le dessein manifeste *d'opprimer eux et la véritable religion*, puisque ils *y avoient stipulé que toutes les terres* qu'ils pourroient conquérir au Midi du Rhin, par le secours de *Ferdinand*, leur appartiendroient en propre.

Un pareil article étoit en effet, s'il est tel que le manifeste le rapporte, la violation la moins équivoque du pacte de la confédération helvétique. La guerre que ces mêmes Cantons avoient faite un siècle auparavant contre *Zurich* avec tant d'acharnement n'avoit pas eu d'autre motif. De quel aveuglement la vengeance et le fanatisme religieux ne peuvent-ils pas rendre les hommes capables! Heureusement tous les Cantons n'en étoient pas également infectés.

Des députés de quatre Cantons neutres arrivèrent en hâte à *Zurich* pour prévenir encore, s'il étoit tems, l'explosion de la guerre civile Quatre mille Zurichois marchoient à *Capp*

trois autres détachemens s'avançoient vers *Einsiedlen*, dans le *Gaster*, et dans la *Thurgovie*. *Zurich* réclamoit les secours de la *Combourgeoisie Chrétienne*. Les Bernois armèrent donc, quoique à regret, dix mille hommes; et *St. Gall*, *Mulhause*, *Bienne*, les Réformés du *Toggenbourg* se préparèrent aussi à secourir *Zurich*. L'armée des cinq Cantons catholiques accrue de quinze cents Vallaisans se mit aussi en campagne et s'avança jusques à *Bar* dans le Canton de *Zug*. Plus de vingt-quatre-mille Suisses étoient donc sous les armes, et sur le point de s'entr'égorger, lorsque *Jean Œbly*, ce même *landamman* de *Glaris* qui avoit déja sauvé son Canton des horreurs de la guerre civile, sollicita si vivement les commandans des deux armées de suspendre leurs fureurs, qu'ils consentirent à une trêve de quelques jours, pendant laquelle on convint de tenir un congrès à *Arau*. Là les médiateurs des Cantons neutres, et ceux des *Grisons*, de *Strasbourg*, de *Constance*, après bien des efforts, réussirent à faire accepter aux deux partis une pacification qui termina, ou assoupit du moins, la querelle, avant qu'on eut tiré l'épée. C'est ainsi que se termina, ce qu'on appela depuis, *la première guerre de Cappel*. C'est aussi la pre-

mière *paix de religion* qui ait été faite en Suisse (1).

La base de cette pacification qui comprend dix-sept articles, étoit le droit qui appartient à chaque état helvétique de régler tout ce qui regarde la religion. En conséquence les Protestans ne pouvoient obliger les cinq Cantons catholiques ni leurs sujets à embrasser la religion réformée. Dans les bailliages communs une pluralité libre devoit décider si on vouloit supprimer la messe ou la garder; aucun parti ne devoit insulter l'autre pour cause de religion; les cinq Cantons devoient renoncer expressément à leur alliance avec le roi *Ferdinand*; l'original du traité devoit être remis aux médiateurs pour être déchiré, et les sceaux arrachés, à la vue de tout le public. On renvoyoit à l'examen des diètes ce qui regardoit les alliances particulières entre des états de la Suisse. Les Catholiques étoient de nouveau *priés* de renoncer aux services, pensions et présens des princes étrangers. Les Cantons ne tiendroient plus d'assemblées séparées et distinctes des diètes pour les affaires

(1) Ce traité se trouve dans les pièces justificatives de l'hist. de la réformation par *Ruchat*. Tom. 2. N.° 6.

qui regardent tout le Corps helvétique, mais seulement pour leurs affaires particulières. Il devoit y avoir une amnistie pleine et entière pour le passé. Les frais de la guerre devoient être réglés dans le terme de quinze jours, par les médiateurs, comme aussi les dédommagemens que le Canton d'*Underwald* devoit au Canton de Berne, et que celui-ci pouvoit exiger à rigueur de droit.

Enfin les Cantons juroient de nouveau tous ensemble l'observation de leur ancienne confédération, du *convenant de Stantz*, et de la présente *paix nationale*.

Cette pacification qui a souvent servi de base aux traités subséquens relatifs à la religion, étoit, comme on voit, très-avantageuse aux Réformés, puisqu'ils n'y renonçoient qu'à l'injuste prétention d'étendre leur doctrine par la force hors de leurs limites, prétention contraire à tous les principes de la justice et de la religion même dont ils faisoient profession. A tous les autres égards leur volonté avoit dicté la loi. Mais les Catholiques souscrivirent à toutes ces conditions parce qu'ils avoient sçu que leur allié le roi *Ferdinand* ne pourroit les secourir, s'ils s'engageoient dans une guerre contre leurs confédérés. Car c'étoit dans ces mêmes circonstances

que les Turcs soumettoient la Hongrie, assiégeoient *Vienne*, et rendoient l'assistance des états protestans de l'empire absolument nécessaire à la maison d'Autriche. Ils furent donc obligés de renoncer à l'alliance de ce prince, de l'abjurer même de la manière la plus humiliante pour eux. Ils se soumirent à cette nécessité, mais ce fut avec désespoir. Alors ils éclatèrent en reproches contre l'empereur et le pape. Leur haine, leur vengeance, leur fanatisme en se concentrant dans leur cœur ne firent qu'y prendre une nouvelle force. Ils jurèrent tous ensemble de rester inviolablement attachés à leur religion, et de punir ceux d'entr'eux qui l'abandonneroient. Les Réformés se livrant au contraire à la sécurité la plus entière, au lieu de maintenir la paix avantageuse qu'ils venoient de faire par des mesures à la fois justes, sages et modérées, ne songèrent qu'à profiter de leurs avantages en propageant leur croyance par toute sorte de moyens, soit dans le Canton d'*Appenzell*, soit dans le comté de *Baden*, et à *Schaffhouse*, où leur parti obtint un triomphe complet.

Ces progrès *de l'hérésie*, comme s'exprimoient les Catholiqnes, étoient bien propres à entretenir leur ressentiment. Ce qui se passoit dans l'abbaye de *St. Gall* n'y contribuoit pas moins.

L'abbé étant mort, les moines élurent un des plus zélés d'entr'eux, nommé *Kilian Kauffin*, recommandé par les Cantons de *Schwitz* et de *Lucerne*. Par cette même raison les deux autres Cantons protecteurs de l'abbaye, *Zurich* et *Glaris*, contestèrent l'élection de *Kilian*. *Zurich* vouloit profiter de la faveur des circonstances pour achever la conversion des nombreux sujets de cette abbaye (1), en faire un peuple indépendant, ou les incorporer aux Cantons voisins. Le motif de la religion justifie tout aux yeux de ceux qui en méconnoissent l'esprit. Souvent aussi il n'est qu'un voile dont on couvre son ambition. Pour arriver à leur but, *Zurich* et *Glaris* déclarèrent au nouvel abbé qu'ils ne le reconnoîtroient que quand il auroit prouvé par l'écriture sainte que les institutions de la vie monacale, ses règles, ses vœux, avoient le sceau de l'approbation du ciel. L'abbé entendit avec surprise cette étrange déclaration qui tendoit à rendre nuls tous les traités en vertu desquels ses prédécesseurs avoient joui paisiblement pendant tant d'années de cette riche pré-

(1) On prétend que la population de ce pays se monte aujourd'hui à 90000 âmes.

lature. Persuadé qu'il ne trouveroit pas dans l'écriture des titres aussi valides que ces traités, il opposa à ses adversaires les diplômes des empereurs, les bulles des papes, les pactes anciens et souvent renouvelés par lesquels ces mêmes Cantons qui l'attaquoient aujourd'hui, lui avoient promis à perpétuité alliance et protectiou. Ces argumens étoient sans replique, mais l'abbé n'y donnant pas une entière confiance prit le parti de chercher une sûreté plus grande en passant le Rhin. Il se retira à *Brégentz*, dans le territoire autrichien, avec les chartes de son abbaye, et tous ses trésors. Il y acheta un château où ses moines s'établirent avec lui, sous la protection de l'empereur. Et le pays qu'il abandonnoit ainsi pour quelque tems, devint un nouveau foyer de discorde entre les peuples des deux religions.

Les destinées de l'une et de l'autre étoient donc encore couvertes d'épais nuages au travers desquels on ne démêloit rien que d'effrayant dans l'avenir. Les idées du peuple dans les bailliages communs, dans quelques Cantons, dans le sein même des familles étoient tellement confuses, flottantes, ou opposées que le maintien de la tranquillité paroissoit impossible. Les premières règles de la prudence demandoient que les Ré-

formés usassent d'une extrême circonspection pour assurer leurs avantages, en évitant de pousser à bout des ennemis déja trop irrités. En effet leurs nouvelles institutions avoient besoin de la paix pour se consolider. Le zèle infatigable du clergé catholique mettoit tout en œuvre pour ramener le peuple à l'ancienne croyance, ou l'y affermir. On en voyoit une preuve dans ce qui s'étoit passé à *Rothweil* d'où il avoit fait chasser tous les Protestans. Près de quatre cents habitans de cette ville de tout rang et de tout âge s'étoient réfugiés à *Strasbourg*, à *Constance*, et sur-tout à *Zurich*. Un d'entr'eux, *Valere Anselme*, médecin habile, fut accueilli à *Berne*, et s'y fixa. Il y écrivit, par ordre du magistrat une chronique où l'on trouve les principaux événemens de l'histoire de la Suisse, depuis la guerre de Bourgogne jusques à son tems.

Mais ce qui menaçoit de plus près encore la tranquillité de la nation, c'est que plusieurs règlemens du dernier traité restoient sans exécution. Nous avons dit que des arbitres devoient prononcer sur l'article du payement des frais de la guerre. Ils l'avoient fait, et les Catholiques avoient été condamnés. Mais ils rejetoient une décision qui leur sembloit extrêmement humiliante et pénible, et que les Réformés avec

plus de sagesse et de générosité eussent sans doute abandonnée. Sur ce refus les Bernois interdirent tout commerce avec leurs Cantons, et mirent douze mille hommes sur pied. Les neutres se jetèrent entre les deux partis. On assembla une nouvelle diète, et on réussit encore à faire accepter un nouveau traité pour interpréter le précédent (*a*). On y régloit que dans les bailliages communs, on laisseroit une liberté entière aux habitans de se décider à la pluralité des voix pour ou contre la messe, et que dans cette délibération les jeunes gens seroient admis dès l'âge de quatorze ans. C'étoit bien l'âge où l'on commençoit en Suisse à porter les armes, mais cet âge n'est point certainement encore celui où le grand nombre des hommes est capable de discussions théologiques, si pourtant cet âge existe jamais pour lui.

D'ailleurs on exhortoit tous les partis à vivre en paix les uns avec les autres, et on prononçoit des peines sévères contre ceux qui se permettoient d'insulter ceux d'une différente communion. A la faveur de ce calme apparent, chaque parti travailla plus que jamais à garder et à étendre son empire.

(*a*) Le 15 Octobre.

Les peuples de la *Thurgovie*, du *Rhinthal*, du comté de *Baden*, se décidoient presque partout pour la religion réformée. Le couvent de *Wettingen*, de *Rheinau*, *Zurzach*, et plusieurs autres lieux considérables l'embrassoient. Mais les Catholiques se maintinrent dans l'abbaye de *Muri*. *Soleure* aussi fut long-tems en proie aux plus vives agitations. Les bourgeois penchoient pour la réformation. Les magistrats et les chanoines de *St. Urs* la combattoient. Berne y envoyoit souvent des députés pour y rétablir la paix en protégeant cependant ceux de sa croyance. Le grand conseil partagé vouloit sagement établir la liberté de conscience. Dans le préambule de cet édit, on posoit en principe *que la foi est un don libre de Dieu que personne ne peut ni donner, ni ôter, ni régler par la contrainte; que l'empire de la conscience n'appartient qu'à Dieu seul, et qu'en conséquence tous les sujets de l'état ont le droit d'embrasser la doctrine qu'ils croient la meilleure*. Qui n'eût cru après cela que toute persécution alloit cesser et que tous les partis se réuniroient ? Mais ç'eût été trop peu connoître les hommes. Déja trente-quatre communautés du Canton de *Soleure* faisoient profession de la foi réformée. Tout le Canton sembloit sur le point de l'adopter, lorsque les événemens

dont

dont nous parlerons bientôt, firent évanouïr toutes ces apparences. Ce même Canton se distingua même bientôt après par son zèle intolérant entre tous les Catholiques. On vit aussi alors s'enraciner et s'étendre le schisme né dans le sein de l'église protestante, dont nous avons déjà indiqué les premiers progrès. La question de la présence du Christ dans l'eucharistie divisoit de plus en plus ses théologiens. Ils se faisoient une guerre opiniâtre au sujet de ce sacrement dont son fondateur avoit voulu faire un symbole de paix et de concorde. (*a*) *Philippe*, justement surnommé le *magnanime*, landgrave de *Hesse*, les assembla à *Marbourg*, dans l'espérance de les concilier. *Zwingle*, *Oecolampade*, *Bucer*, y eurent de longues et d'inutiles conférences avec *Luther*, *Melanchton*, *Osiander*; et les uns et les autres montrèrent une persévérance invincible dans leurs opinions. On sait aujourd'hui mieux que jamais qu'un caractère ardent et despotique est d'ordinaire celui des plus zélés prédicateurs de la tolérance et de la liberté de penser. *Luther* ne pouvoit se résoudre à user de support envers les *Zwingliens*, et à les reconnoître pour ses frères, tandis qu'il s'emportoit en invectives

(*a*) L'an 1529.

contre la tyrannie que les Catholiques vouloient exercer sur les consciences. Il ne vouloit entrer dans aucun accommodement avec des hommes qui étoient d'accord avec lui sur tous les autres dogmes du christianisme, et c'est ainsi que cette fatale désunion a subsisté jusqu'à nos jours, malgré les vœux des sages, les efforts de plusieurs princes, et même les sarcasmes amers des écrivains Catholiques. Le landgrave leur fit cependant donner réciproquement la main de paix en se séparant, *mais*, dit *Luther*, dans une occasion publique, nous n'avons accordé en cela *aux Zwingliens que la concorde chrétienne et non le titre de frères*. A l'égard de ce prince les argumens de *Zwingle* firent sur lui une grande impression. Il ne le dissimula pas, et il voulut dès lors que ceux qui professeroient sa doctrine fussent protégés dans ses états. Il témoigna même dès lors aux Cantons réformés un intérêt qui leur fut souvent utile, et dans lequel la plupart de ses successeurs l'ont imité.

La secte des Anabaptistes continuoit aussi à affliger l'une et l'autre communion par les désordres dont elle étoit la source. C'étoit une hydre à cent têtes qui se reproduisoient sans cesse sous différentes formes. On ne pouvoit les combattre par des raisons. La plupart étoit

des gens du bas peuple qui avoient chacun leurs visions particulières, et ne répondoient aux raisons que par des inspirations, des révélations, des songes et des extases. Ils ne s'accordoient qu'en ce qu'ils rejetoient tous le *papisme*, et le baptême des enfans qui, selon eux, étoient l'ouvrage du démon. Toutes les églises à leurs yeux étoient plongées dans le péché. Ils s'en séparoient sous ce prétexte, et se permettoient souvent divers actes séditieux. Ils étendoient le sens du mot de *liberté évangélique* que les réformateurs employoient souvent contre les Catholiques, à un affranchissement général d'impôts, de censes, de dîmes et même de dettes. Ils s'assembloient dans les bois et les montagnes. Ils ne reconnoissoient d'autres supérieurs que les ministres de leur culte. On se crut en droit de recourir à la force contre une secte aussi dangereuse. Les Catholiques les condamnoient souvent à la mort. Les Réformés qui s'étoient bornés d'abord à les bannir, furent plus d'une fois obligés de recourir aux mêmes moyens. On pensa à *Bâle* qu'une conférence avec leurs chefs pourroit les convertir (1). Elle ne servit qu'à dévoiler

(1) *Wursteisen.* Chronique de Bâle. L. 8. Ruchat. Tom. 2. L. 6.

au public toutes leurs extravagances. On n'en persuada aucun. Leurs excès continuant, les diètes rendirent des décrets très-sévères contre leurs prédicateurs, et contre ceux qui les écoutoient, et leur donnoient asile. Ils devenoient d'autant plus odieux que dans ce même tems leurs frères désoloient l'Allemagne avec une fureur inexprimable. Tout le monde connoît l'histoire de leur chef, *Jean de Leyde*, qui de garçon tailleur devint leur roi, en vertu de l'ordre qu'il disoit en avoir reçu de Dieu. Il régna en effet quelque tems à *Munster* dont il s'étoit emparé. Puis trahi, arrêté, puni du plus cruel supplice, il laissa sa secte effrayée et affoiblie quoique très-nombreuse encore en Hollande, en Allemagne et en Suisse. Mais elle est devenue insensiblement très différente de ce qu'elle étoit dans l'origine. Les successeurs de ces turbulens fanatiques sont aujourd'hui la plupart des hommes paisibles, charitables et laborieux.

L'année suivante (*a*) sembla d'abord promettre d'aussi grands succès aux Suisses réformés que la précédente. Leur doctrine étoit accueillie à *Morat*, à *Lausanne*, à *Bienne*, à *Neuchâtel*. Cette

(*a*) L'an 1530.

dernière ville l'embrassa ouvertement dans le cours de cette année, malgré les oppositions que *Jeanne de Hochberg*, alors comtesse de *Neuchâtel*, mettoit à la prédication de *Farel*. Les habitans entraînés par cet ardent prédicateur, et soutenus puissament par les Bernois, renversèrent les autels, brisèrent ou brulèrent les images, et firent enfin consentir les Catholiques à soumettre la grande question de la religion à la pluralité des suffrages. (*a*) Alors la bourgeoisie assemblée en présence des députés de Berne, prononça à la pluralité de dix-huit voix, que sa religion seroit à l'avenir celle des Réformés, et elle fit placer dans la principale église, cette inscription où se peint l'esprit dur et intolérant de ce siècle. *Le 23 Octobre 1530, fut otée et abolie l'idolâtrie de Céans par les bourgeois.*

Farel, qu'on vient de nommer, étoit un gentilhomme Dauphinois dont un zèle trop souvent fougueux avoit fait un apôtre des Réformés. Il prêcha leur doctrine avec une ardeur extraordinaire et le plus souvent avec succès, dans toute la partie de la Suisse où la langue françoise est entendue, comme le Pays-de-Vaud, la

---

(*a*) Le 4 Novembre.

prévôté de *Munster* ou *Moutier - Grandval*, la *Bonneville*, etc. Mais au milieu de tous ces succès, il se formoit contre elle un orage menaçant. On a vu que *Charles-Quint* avoit fait sa paix l'année précédente avec la France et avec le pape, et que celui-ci dans une conférence à *Bologne*, avoit obtenu de l'empereur une promesse qu'il feroit rentrer les Protestans dans le sein de l'église, de gré ou de force. C'étoit pour tenir sa parole qu'il avoit convoqué à *Augsbourg* cette diète si connue dans l'histoire, où *Luther* et ses partisans présentèrent leur confession de foi à *Charles Quint*. Comme elle différoit de la doctrine des *Zwingliens* sur le sujet de l'eucharistie, *Zwingle* composa de son côté une confession de foi des églises évangéliques de la Suisse qui fut portée à l'empereur par des députés de Zurich, de Berne et de Bâle. Ce fut encore dans cette même diète d'*Augsbourg* qu'on vit paroitre les premières étincelles d'une guerre de religion dans l'empire. Les Catholiques y firent entendre un langage menaçant, et les Protestans effrayés allèrent former à *Smalcalden* cette confédération fameuse dont l'objet étoit de défendre leur religion et leurs droits.

Le landgrave de Hesse étoit le fondateur et l'âme de cette ligue. En quittant *Augsbourg*,

il fit aussi une alliance avec les Cantons de *Zurich*, de *Berne* et de *Bâle*, par laquelle les contractans s'engageoient à se secourir au cas que quelque ennemi de leur religion voulût les attaquer. Cette alliance fut ratifiée à la fin de l'année (*a*). *François I*, qui persécutoit les Protestans dans son royaume, vouloit y être reçu ; mais on ne jugea pas que leur ennemi en France pût être leur allié en Suisse et en Allemagne. Le landgrave essaya de nouveau de réunir les Luthériens et les Réformés, dans l'espérance d'attacher plus fortement ces derniers à la ligue de *Smalcalden*. C'eût été sans doute un grand avantage pour cette ligue. Mais tous ses efforts furent encore inutiles, malgré les *formulaires d'union* que *Bucer*, et d'autres présentèrent aux deux partis, et que tous les deux, et *Zwingle* en particulier, rejetèrent. Loin de pouvoir s'entendre, ils continuèrent à disputer et à s'éloigner les uns des autres. Tant les hommes sont disposés à haïr ceux qui ne pensent pas comme eux ! Tant il leur en coûte de prendre le parti d'un doute modeste, ou d'une tolérance fraternelle, si convenable aux bornes étroites de leurs lumiè-

(*a*) Le 16 Novembre 1530.

res et à la foiblesse de leur intelligence ! Comment des hommes sages ne pouvoient-ils pas rester unis dans les dogmes reçus de part et d'autre, et se supporter dans ceux qu'ils entendoient différemment ? On avoit assez d'articles de foi, de rites, et sur-tout d'intérêts *communs* pour former une seule *communion*, et attendre en paix qu'il plût au seigneur de répandre de nouvelles lumières sur les doctrines abstruses qu'on interprétoit dans des sens différens.

L'électeur de Saxe, autre chef de la ligue de *Smalcalden*, ne partageoit point les sentimens de tolérance et les vues de son collègue le landgrave. Il ne crut pas que sa conscience lui permît de s'allier avec des Cantons dont les *forces et le pouvoir*, seroient à la *vérité très-utiles à la ligue protestante*, *mais qui erroient aussi essentiellement sur le dogme de l'Eucharistie*, l'écriture ayant dénoncé de *funestes catastrophes à ceux qui se servent de toute sorte de secours* (1).

Quand le chef d'un parti menacé par un ennemi puissant tient un pareil langage, et prend de telles maximes pour règle, on peut prévoir qu'il s'attirera sûrement les *funestes ca-*

(1) *Seckendorff.* Hist. Luthern.

tastrophes qu'il a cru éviter. L'événement justifia bien ceux qui pensèrent ainsi. Les cinq Cantons catholiques n'auroient pas sans doute été si scrupuleux. Du moins ils n'épargnoient aucun moyen de fortifier leur parti ; ils envoyoient des députés aux Vallaisans, et même à l'empereur à la diète d'*Augsbourg*. Plus aigris que désarmés par leur défaite et par le dernier traité, ils sembloient n'attendre pour l'enfreindre qu'un prétexte ou une occasion.

Le différent relatif à l'abbé de *St. Gall*, fournissoit l'un et l'autre. Nous avons vu combien la conduite des Cantons de *Zurich* et de *Glaris* avec ce prélat avoit été violente. Un zèle plus ardent qu'éclairé, et peut-être une secrète ambition leur avoient fait oublier dans cette occasion les principes de liberté, de justice et de charité qu'ils avoient d'abord professés. On a dit que les quatre Cantons de *Zurich*, *Lucerne*, *Schwitz* et *Glaris* s'étoient engagés par un traité fait en 1451, et renouvelé en 1479, à protéger l'abbé de *St. Gall*, et à le secourir au besoin. Il avoit promis de son côté de renoncer à toute protection étrangère, et de recevoir dans sa résidence de *Wyl*, un officier envoyé par les Cantons. Cet officier chargé de maintenir l'ordre s'appeloit le *capi-*

taine du pays, et se renouveloit tous les deux ans. Malgré ces traités, ou plutôt en vertu de ces traités mal interprétés, *Zurich* s'étoit cru en droit d'étendre la réforme sur la personne de l'abbé, et d'employer pour cela des mesures rigoureuses qui lui avoient fait prendre le parti de la fuite. De sa retraite dans les terres d'Autriche, il écrivit à la régence de *Zurich* qu'il renonçoit à son alliance, et il demanda justice à *Schwitz* et à *Lucerne*. Mais la plupart de ses sujets avoient déjà des opinions bien différentes des siennes. Las de son gouvernement, ils n'aspiroient qu'à faire réussir les projets de *Zurich* et de *Glaris*. Ce changement devoit s'exécuter dans une assemblée à *Wyl*. Les députés de *Lucerne* et de *Schwitz* s'y opposèrent. De là s'ensuivit un tumulte sérieux. L'affaire fut portée à la diète de *Baden*. Les Zurichois accusés par les députés de ces deux Cantons se justifioient en alléguant que *le gouvernement civil ne peut subsister avec un pouvoir ecclésiastique*. Maxime qui, vraie ou fausse, heurtoit de front toutes les idées des Catholiques, anéantissoit les traités faits avec l'abbé de *St. Gall*, et autorisoit tous les ennemis des puissances ecclésiastiques à leur déclarer la guerre.

Les Zurichois ne dissimuloient pas d'ailleurs leur dessein de séculariser l'abbaye, en consentant cependant à laisser aux Cantons de *Lucerne* et de *Schwitz* les droits qu'ils y avoient, pourvu qu'ils ne s'opposassent point au bien qu'il vouloit faire à ce pays. Ce différent devenoit ainsi de plus en plus sérieux. Ce n'est pas que *Berne*, ni *Bâle* approuvassent le projet de dépouiller l'abbé de *St. Gall*; au contraire, ils invitoient les Zurichois à le remettre en possession de ses états. Mais ces derniers avoient résolu de substituer à ce souverain mitré, une magistrature composée du capitaine du pays, et d'un conseil composé de douze conseillers de la religion réformée. Les pasteurs dans ce plan devoient aussi être Réformés et élus par les églises, et ce qui demande grâce pour tant d'actes de *prépotence*, les Zurichois promettoient d'abolir *la servitude* qui subsistoit encore dans le pays, et plusieurs autres droits injustes et onéreux dont les sujets gémissoient depuis long-tems.

C'est ainsi que le bien et le mal, l'injustice et la bienfaisance se trouvent souvent confondues dans le même système de conduite. L'abbé *Kylian* ne voyant que du mal pour lui dans ces entreprises des Cantons de *Zurich* et de

Glaris courut à *Augsbourg* implorer contr'eux le secours de l'empereur. Il en obtint de belles promesses; mais quelque puissant que fut *Charles Quint*, il craignoit trop l'influence que les Suisses pouvoient avoir sur les destinées de l'Italie, pour s'exposer à s'en faire des ennemis. En revenant d'*Augsbourg*, l'abbé déjà en partie détrompé des espérances flatteuses qu'on lui avoit données se noya par accident au passage d'une petite rivière, et *Blaarer*, d'une famille noble de *Constance*, fut élu à sa place. *Zurich* et *Glaris* n'approuvèrent point cette élection, et continuant de marcher à leur but sans crainte et sans scrupule, ils vendirent le cloître ou le palais de l'abbé à la ville de *St. Gall*, et la liberté à ses sujets du *Toggenbourg*. Ses trésors furent affectés à des fondations de charité. Quelques moines embrassèrent la réforme, et obtinrent des pensions. *Schwitz* intenta un procès à *Glaris* sur ces attentats, laissant à *Lucerne* le soin d'en faire autant contre *Zurich*. Mais les sujets de l'abbé qui pour la plupart appeloient ces *attentats* des changemens *salutaires* refusèrent de reconnoître le capitaine du pays que *Lucerne* leur envoya, et gardèrent celui de *Zurich*, quoique les deux années de son service fussent écoulées. Ce fut là de nouveaux griefs qui joints aux autres, lassant

enfin la patience des régences de *Zug*, d'*Uri* et d'*Underwald*, les engagèrent à prendre en main la cause de l'abbé de *St. Gall*, et des deux Cantons qui l'avoient jusques alors défendue.

Ces cinq Cantons ainsi réunis ne craignirent plus de déclarer qu'ils se feroient rendre justice par la voie des armes. Des rebelles chassés par les Bernois du pays de *Hasli* et d'*Interlach*, et accueillis à *Lucerne*, les y excitoient aussi par leurs sollicitations et leurs intrigues. Le pape et le roi *Ferdinand* souffloient ce feu mal éteint. Des libelles injurieux aux Réformés, et souvent calomnieux, se répandoient avec profusion dans toute la Suisse. Au commencement de l'année suivante (*a*), de grandes plaintes s'élevèrent à la diète de *Baden* au sujet de ce qui s'étoit passé dans les bailliages communs, dans les bailliages libres, dans le *Rheinthal*, et sur-tout à *St. Gall*. Les Zurichois récriminoient en se plaignant à leur tour de plusieurs infractions faites par les Cantons catholiques au dernier traité de paix. Ils leur reprochoient les injures et les calomnies auxquelles ils laissoient chez eux un libre cours,

---

(*a*) L'an 1531.

et les conventicules particuliers qu'ils tenoient. *Lucerne* inclinoit cependant à un accommodement; mais on ne put s'accorder sur l'article qui faisoit dépendre de la pluralité des Cantons, dans les diètes, les décisions en matière de religion. Les Réformés qui auroient toujours été condamnés, si l'on eût compté les voix par Cantons, sans égard à leur étendue et au nombre des habitans, refusèrent absolument de se soumettre à cette disposition.

Cette difficulté étoit grave. Cependant l'article des discours injurieux et outrageans qui l'étoit, ce semble, beaucoup moins, fut celui sur lequel les Réformés insistèrent avec le plus de force dans les différentes conférences qui se tinrent à *Bâle* et à *Zurich*, entre les Réformés, et à *Baden* entre tous les Cantons. On y calma pour quelque tems les esprits échauffés, en exhortant tous les partis à s'interdire les injures, et à vivre fraternellement; mais ce qui contribua le plus à suspendre l'explosion d'une guerre devenue inévitable, ce fut celle d'une autre querelle à laquelle les Cantons furent forcés de prendre part.

Jean-Jacques de Medici, châtelain ou marquis de *Muss* s'étoit déjà fait connoître dans la guerre du Milanois. C'étoit un homme intri-

guant, fourbe et capable de toutes les trahisons et de tous les crimes, dévoré du désir de se faire une souveraineté dans les environs de son château de *Muss*, près du lac de *Come*. Dans l'espérance de conquérir la *Valteline* sur les Grisons, il les avoit attaqués inopinément; il avoit pris le bourg et le château de *Morbegno*, et battu un corps de leurs troupes. Les Grisons ayant demandé les secours que les Cantons leur devoient par les traités, les Réformés accordèrent les leurs avec empressement; mais les cinq Cantons catholiques n'eurent pas le même zèle. Les troupes des premiers passèrent les monts au nombre de quatre mille hommes, dès le commencement d'Avril. *Morbegno* fut repris, ainsi que plusieurs autres places. De là les confédérés allèrent assiéger le château de *Muss*, la plus forte place de ce petit tyran. Le duc de Milan qui étoit aussi son ennemi, leur envoya des secours pour pousser ce siége. Mais *Medici* les battit dans les montagnes, et la négligence et la trahison firent durer cette guerre dix mois. Les garnisons de Muss et de Lecco se défendirent avec un courage digne d'une meilleure cause. Cependant *Medici* n'ayant pu obtenir des secours ni de l'empereur, ni du roi de France, voyant ses ressources épuisées,

se soumit enfin, et demanda la paix aux Cantons. Son château de Muss fut rasé, aussi bien que Lecco. Il se retira en Piémont. Cette guerre ne finit ainsi qu'après que la guerre civile eût éclaté en Suisse, et les cinq Cantons qui la prévoyoient, avoient refusé par ce motif de donner des secours aux Grisons leurs alliés.

Ce refus de remplir les conditions d'une alliance si expresse rendoit très-suspectes la bonne foi et les intentions de ces Cantons. A *Zurich* on commençoit à s'en défier, et on sollicitoit vivement tous les membres de la *Combourgeoisie Chétienne* de sortir de leur sécurité, et de prévenir un ennemi qui étoit sur le point de les prévenir eux-mêmes. Mais dans une diète de Réformés tenue à *Arau*, les Zurichois furent seuls de leur avis (*a*. *Zwingle* lui-même s'opposoit avec force aux mesures de rigueur, et vouloit qu'on supportât les insultes des Catholiques avec une résignation chrétienne. Cependant l'avis d'interdire préalablement tout commerce avec les cinq Cantons fut adopté malgré lui, par tous les Réformés, et dès lors la fermentation alla toujours en croissant. Des

(*a*) Le 19 Mai.

diètes

diètes, des conférences tenues fréquemment pour rapprocher les esprits, la médiation des Cantons neutres, de *Glaris*, de *Soleure* et de *Fribourg*, celle que le roi de France offroit par son ambassadeur, rien ne put rétablir la concorde qui doit régner entre des confédérés.

Il seroit inutile de rendre un compte détaillé de toutes ces conférences. On écrivit, on disputa long-tems encore après qu'elles eurent cessé, et avec aussi peu de succès. Il paroît que les Catholiques étoient vivement offensés de l'interdiction du commerce prononcée contr'eux, et que *Zwingle* lui-même désapprouvoit. Les Protestans exigeoient aussi d'eux qu'ils donnassent à leurs sujets la liberté de lire l'Ecriture Sainte, et non-seulement cette liberté leur paroissoit dangereuse, mais l'exiger avec empire, leur paroissoit une chose contraire au dernier traité, et à la parole que les Réformés leur avoient donnée de les laisser vivre en paix dans la religion de leurs pères (*a*).

Enfin, les Catholiques étoient résolus à s'opposer aux innovations introduites par les Cantons de *Zurich* et de *Glaris*, dans les états de l'abbé de *St. Gall*, dans le *Toggenbourg*, le

(*a*) Ruchat. Tom. 3. L. 8.

Rheinthal, la *Thurgovie*. Cependant on eût peut-être encore plaidé et écrit long-tems de part et d'autre, sans en venir aux dernières extrémités, si l'interdiction du commerce n'eût achevé d'exaspérer le peuple des cinq Cantons qui, ne pouvant recevoir de *Zurich* comme à l'ordinaire, le sel et d'autres denrées de première nécessité, étoient réduits à se les procurer à main armée. Cette déclaration de guerre, car c'en étoit une bien réelle contre des alliés avec lesquels on étoit en négociation, ne pouvoit se justifier en aucune manière, et en les poussant au désespoir, elle en fit, comme cela devoit être, des ennemis implacables et furieux.

La ville de *Rapperschwil* n'avoit pas attendu d'autres actes d'hostilité pour prendre son parti. La crainte de se voir dénués des subsistances que *Zurich* leur fournissoit engagea les bourgeois à se ranger sous ses étendards, à chasser leurs magistrats catholiques, à interdire la messe et les images, et à se donner pour *avoyer* Jean *Stapfer*, Zurichois. Ce fut le dernier signal de la guerre. Dès lors on arma de part et d'autre, et *Zurich* et *Berne* publièrent leur manifeste (*a*).

(*a*) Le 19 Septembre 1531.

Les cinq Cantons en envoyant le leur, firent redemander aux Zurichois l'original du traité de leur alliance avec eux. Les médiateurs se retirèrent très-mécontens, et une partie des membres de la ligue réformée, ou *Combourgeoisie Chrétienne*, ne le fut pas moins de cette démarche précipitée et violente de leurs alliés.

Ces dissentimens qui se manifestoient dans les conseils de leurs ennemis, animèrent le courage des Catholiques soutenus d'ailleurs par l'espoir du secours des Vallaisans, du pape et du duc de Savoie. Ces secours approchoient en effet des frontières des Cantons catholiques. Aussi entrèrent-ils les premiers en campagne. Des détachemens fourrageoient dans *les bailliages libres*, pendant que le gros de l'armée se formoit à *Zug*. Les dispositions des Zurichois ne répondoient point à l'impatience qu'ils avoient témoignée de commencer la guerre. Ils partagèrent leurs troupes en divers corps très-foibles qu'ils distribuèrent sur leurs frontières, à *Cappel* contre ceux de *Zug*, à *Wædischvil*, contre les guerriers de *Schwitz*, à *Bremgarten*, pour s'assurer de la communication avec *Berne*. Le bailli Bernois de *Lentzbourg*, *Sulpice Haller*, rassembla dans cette ville les milices de l'*Argovie*, mais tous ces différens corps restèrent

long-tems dans l'inaction manquant d'ordres, de secours, et sur-tout de subordination et de bonne volonté.

Lorsqu'on apprit à *Zurich* que l'ennemi s'avançoit, on vit encore mieux les effets de ces mauvaises dispositions. Il fallut du tems avant qu'on pût armer les troupes de la ville, et leur faire prêter serment. *Zwingle* se montra dans cette occasion le plus empressé à servir sa patrie, et à obéir à ses magistrats. Les Catholiques qui le détestoient voulurent dans la suite lui faire un crime de s'être montré des premiers dans les rangs de l'armée Zurichoise; mais il avoit été chargé des fonctions de ministre de la religion dans cette guerre; et il ne faut pas oublier qu'il l'avoit déconseillée de tout son pouvoir. Sa soumission aux ordres de ses supérieurs méritoit donc plutôt des louanges que du blâme, et la conduite qu'il tint ensuite n'honora pas moins sa vertu.

Le petit corps Zurichois posté à *Cappel*, à trois lieues de *Zurich*, sous les ordres de *Gerard Goldlin* et de *Rod. Lavater* fut attaqué le premier. Il avoit en tête *Golder* avoyer de Lucerne et les *landamman* des quatre autres Cantons qui commandoient l'armée catholique. Une canonade qui fut le signal de cette attaque,

produisit d'abord peu d'effet. Elle eût même dû hâter le secours envoyé de Zurich, fort de deux mille hommes, parmi lesquels *Zwingle* se trouvoit. Mais, quand ils arrivèrent, ils étoient harassés d'une longue marche, et tout annonçoit chez eux le défaut de résolution et sur-tout de subordination. Ils affectoient de croire ou de dire que l'ennemi suspendroit son attaque parce que le jour étoit trop avancé. Un capitaine d'*Uri* nommé *Jauch*, guerrier intrépide et expérimenté, les détrompa bientôt. Il les prit en flanc, et jeta la confusion et la terreur parmi eux. Sourds aux ordres de leurs chefs, ils ne purent se rallier, et leur déroute fut complète. Ils abandonnèrent dans leur fuite leurs drapeaux et leur artillerie. Un petit nombre cependant à la tête desquels étoit *Lavater* se défendit longtems avec une grande valeur. C'est parmi ces braves qu'on trouva le corps de *Zwingle* percé de plusieurs coups. Quand il fut reconnu, les vainqueurs se livrèrent à tous les excès d'une folle vengeance. Ils firent le procès à son cadavre, et le condamnèrent à être écartelé par le bourreau, et réduit en cendres. Ce jugement insensé eut son exécution. Telle fut la fin de *Zwingle* auquel les hommes justes de tous les partis ne peuvent refuser un tribut

d'estime. Il avoit affranchi ses compatriotes du joug d'une autorité étrangère ; il avoit le premier combattu des préjugés qui entretenoient l'ignorance et la superstition. Il avoit fait fermer les couvents, séjour de la fainéantise, et souvent des regrets et du désespoir. Il avoit presque toujours donné des conseils sages et patriotiques ; et s'il avoit été quelquefois entraîné trop loin par un caractère fort et ardent, il n'en doit pas moins être compté dans le petit nombre des législateurs qui ont su faire beaucoup de bien avec le moins de mal possible.

La bataille, ou plutôt la déroute de *Cappel*, consterna les habitans de *Zurich*. Près de cent bourgeois, parmi lesquels vingt-six conseillers et quinze ecclésiastiques, étoient restés sur le champ de bataille. La perte totale fut d'un millier d'hommes, de quatre étendards et de dix-huit pièces d'artillerie. Mais le plus grand mal étoit d'avoir fait connoître, et d'avoir augmenté la désunion et l'insubordination de l'armée, et d'avoir animé l'un contre l'autre le parti qui avoit voulu la guerre, et celui qui l'avoit désapprouvée. Cependant la valeur naturelle à la nation ne tarda pas à reprendre ses droits. Bientôt le mont *Albis* voisin de la ville fut de nouveau garni de troupes. La fidélité des sujets

du Canton resta inébranlable. Il arriva des secours de *Schaffhouse*, de *St. Gall*, du *Toggenbourg*, de la *Thurgovie*; et le poste important de *Bremgarten* fut aussi occupé par un corps de troupes de *Berne*, de *Soleure*, et de *Bâle*, auxquels s'étoient joints deux cents hommes de *Neuchâtel*, quatre-vingt de *Lausanne* et deux cents de *Genève*. L'armée des Réformés se trouva ainsi portée à près de vingt mille hommes, force très-suffisante pour lui assurer les plus grands avantages, si elle eût été bien conduite et mieux disciplinée.

Elle suivit le cours de la *Reuss* en la remontant sur l'une et l'autre rive. En chemin les *Bernois* pillèrent le monastère de *Muri*, en représailles de ce que les Catholiques avoient fait à *Cappel*. De là les deux corps d'armée réunis entrèrent dans le Canton de *Zug*, dix jours après l'affaire de *Cappel*. Ils s'emparèrent du village de *Bar*, et s'avancèrent jusqu'au pied du *Zuggerberg* ou mont de *Zug*, au levant de cette ville. C'étoit sur cette hauteur que les attendoient les Catholiques au nombre de dix mille hommes, en comptant les Valaisans et les Italiens envoyés par le pape, et commandés par un Génois.

Tout devoit engager les Réformés à tenter

aussitôt l'attaque de ce poste. Ils étoient supérieurs en nombre, la saison devenoit très-mauvaise, leur armée étoit composée de milices de divers pays peu faites aux fatigues de la guerre. Le défaut de solde et de provisions augmentoit l'insubordination. Cinq mille hommes reçurent l'ordre de donner l'assaut au camp ennemi (a). L'attaque devoit se faire secrètement et de nuit. Mais toutes les mesures furent mal combinées et mal exécutées. Les soldats se dispersèrent la plupart, et s'amusèrent à piller les villages voisins au lieu d'attaquer. Jean *Hug* fils de l'avoyer de *Lucerne*, profitant du clair de lune, les surprit lui-même avec une petite troupe et les défit entièrement. Il en périt un grand nombre par le fer, et plus encore dans les précipices où ils se jetèrent en fuyant. Le principal corps de leur armée qui auroit eu le tems de venir à leurs secours, resta immobile, faute de concert, de résolution et de bonne volonté. Le nombre des tués, blessés et prisonniers monta, selon les relations des Catholiques, à deux mille. Leur propre perte, suivant ces mêmes relations, ne fut que de cent hommes. Les Zurichois perdirent douze de leurs

(a) Le 24 Octobre 1531.

bourgeois, leur général Jacob *Frey*, et onze canons. Après eux les *Bâlois* furent les plus maltraités. Ils regrettèrent sur-tout un de leurs ministres, nommé *Botanus*, disciple et vicaire d'*Œcolampade*, et homme très-savant. Ce fut un nouveau sujet de triomphe pour les Catholiques que cette journée du mont de *Zug.*, mais modestes ou plutôt superstitieux jusques dans la victoire, ils ne l'attribuèrent qu'à la *Sainte-Vierge* qui, connoissant le dessein qu'avoient les Protestans de piller son église d'*Einsiedlen*, les avoit frappés d'aveuglement. Ils élevèrent sur le champ de bataille une chapelle en l'honneur de *Saint-Severin*, dont ce jour portoit le nom, et ils ordonnèrent qu'il y eût dès lors à perpétuité, à pareil jour, des processions, et un service pour le repos des âmes de ceux des leurs qui y avoient perdu la vie.

On vit dans ces deux batailles tout ce que peuvent à la guerre la désunion et la concorde, le zèle et le découragement, et peut-être la fidélité et la trahison.

Tous les Réformés qu'on entraînoit à cette guerre n'étoient pas en effet bien persuadés ni bien zélés. Ils l'appeloient par mépris une *guerre de prêtres*. Plusieurs regrettoient l'ancien ordre de choses plus conforme aux préjugés de leur éduca-

tion, à leurs habitudes ou à leurs intérêts; tandis que du côté des Catholiques, Dieu, la Sainte-Vierge et les Saints, n'avoient que de fidèles et d'ardens défenseurs.

Ce second revers eut d'abord les suites les plus funestes pour le parti réformé. La désunion, les soupçons, les mécontentemens, s'accrurent dans leurs armées et dans leurs conseils. Le Canton de *Glaris* qui avoit été sur le point de se déclarer pour eux ne songea plus qu'à faire sa paix particulière. Le peuple de *Toggenbourg* capitula aussi, en se réservant le libre exercice de sa religion, et la jouissance de la liberté qu'il venoit d'acquérir. Dix mille Grisons qui s'avançoient pour couvrir le Canton de *Zurich* refusèrent de continuer leur marche. Les troupes de la *Thurgovie*, celle de *Gaster* retournèrent dans leurs pays. Ces exemples menaçoient d'une dissolution presque entière l'armée et même la ligue protestante. Les désertions se multiplioient. Le peuple de *Zurich* demandoit la paix à grands cris à ses magistrats, et menaçoit de les y contraindre. Heureusement pour les Réformés, leurs ennemis la désiroient aussi quoique victorieux. Les denrées les plus nécessaires devenoient extrêmement rares chez eux. Leurs autres ressources n'étoient pas moins

épuisées. Les hommes sages dans les deux partis gémissoient de voir des alliés et des frères travaillant à l'envi à leur ruine, détruisant de leurs propres mains cette confédération, l'ouvrage de tant d'années et de tant d'efforts héroïques, cet objet d'admiration et d'envie pour toute l'Europe qui auroit dû assurer à jamais la tranquillité et la gloire de la nation.

Les états neutres de la Suisse, les voisins bien intentionnés et intéressés à maintenir cette confédération, se hâtèrent encore une fois de l'arrêter sur le bord du précipice qui s'ouvroit devant elle. Des députés d'*Appenzell*, de la princesse de *Neuchâtel*, de plusieurs villes protestantes de la Souabe arrivèrent à *Bremgarten*, où ils furent suivis par les ministres du roi de France, du duc de Savoie, du margrave de *Baden* et du Canton de *Fribourg*.

Les demandes des cinq Cantons catholiques furent d'abord assez modérées. Ils vouloient avant que de s'engager plus avant, que l'armée réformée évacuât leur territoire, qu'on promît de les laisser agir et se gouverner, comme ils l'entendroient, sans rien leur prescrire au sujet de la religion; enfin que dans les bailliages communs ils pussent jouir sans restriction de tous les droits qui leur appartenoient. Les Ré-

formés acceptèrent ces articles sans difficulté; mais d'abord après les Catholiques mirent en avant d'autres prétentions qui tendoient plus ou moins indirectement à ramener à leur religion les sujets de ces bailliages. C'étoit toujours pour les deux partis une source intarissable de querelles, car les Réformés s'étoient engagés avec ces sujets à les maintenir dans leur liberté de conscience, et la conscience des Catholiques ne leur permettoit pas de leur laisser une liberté si dangereuse pour leur salut. Cependant le tems s'écouloit dans ces débats, et comme on avoit négligé de faire précéder la pacification d'une suspension d'armes, les Catholiques profitoient du découragement et de la désertion qui gagnoient l'armée de leurs ennemis pour envahir les pays sur lesquels on disputoit, et le territoire même de Zurich, pour en allarmer les habitans, et jeter le trouble et l'effroi dans la capitale qui se voyoit même à la veille d'être assiégée.

Ces manœuvres réussirent si bien que la régence de *Zurich* intimidée crut devoir rappeler son armée pour se défendre. Les généraux Bernois n'étant pas sûrs de la leur ne firent aucun mouvement. Enfin les sujets du Canton de *Zurich* plus effrayés encore que les

bourgeois forcèrent leurs magistrats à conclure une paix particulière et précipitée. Les députés chargés de cet ouvrage se rencontrèrent à *Bar* dans le Canton de *Zug* avec ceux des Catholiques, et aussitôt après leur réunion ils signèrent sans la participation des Bernois les articles que leurs ennemis leur dictèrent; trop heureux que l'intervention des états neutres et de la France, le besoin de vivres et d'argent les obligeassent à y apporter quelque modération (1).

Le premier de ces articles étoit conçu dans ces termes remarquables. « Nous les Zurichois » devons et voulons laisser entièrement nos fidèles et chers confédérés des cinq Cantons, » leurs alliés du Vallais, et tous leurs adhérens, » dès à présent et à l'avenir, dans *leur ancienne,* » *vraie et indubitable croyance chrétienne*, *sans* » *les inquiéter ni importuner par aucune dispute,* » *renonçant à toute mauvaise machination*, *ruse* » *et artifice*... Nous les cinq Cantons catholi-

(1) Le 20 Novembre 1531, les articles principaux de cette seconde paix de religion, ainsi que ceux de la précédente, se trouvent dans l'ouvrage de J. R. de Waldkirch. Bunds - und Staats - hist. Tome second, p. 373 et suiv.

» ques voulons laisser de notre côté nos confédérés de Zurich et leurs adhérens dans la » paisible jouissance de leur religion. » Combien n'en dut-il pas coûter aux Zurichois de signer ainsi, en quelque sorte, leur condamnation ? Après tout ce qu'ils avoient fait pour anéantir la religion catholique en Suisse, ils étoient forcés de la qualifier d'*ancienne*, *vraie et indubitable foi chrétienne*. La leur étoit nommée simplement la religion de *Zurich*. Ce fut ainsi que le parti protestant fut puni de son zèle outré et de son intolérance ! La leçon étoit sévère, mais à un certain point méritée et peut-être nécessaire. Dans quelques Cantons on en prit occasion de répandre que les Zurichois avoient renié leur religion. Mais que gagnoient d'un autre côté les Catholiques en les réduisant à une si grande humiliation, en affligeant leur conscience, et en exaspérant leur amour-propre, ces deux ressorts de l'âme dont on ne fait qu'augmenter la force en les comprimant ? Puisqu'ils ne pouvoient leur ôter tout moyen de vengeance, n'eût-il pas mieux valu en affoiblir du moins chez eux le désir par une sage modération ?

Les bailliages libres, *Rapperschwil*, le *Gaster*, le *Toggenbourg* ne furent pas compris dans cette

pacification. Les Catholiques se bornèrent à promettre de les traiter *gracieusement*, et de laisser dans les bailliages communs une égalité de droit aux deux religions. Les Zurichois devoient encore renoncer aux dernières alliances qu'ils avoient faites, et en particulier à leur *combourgeoisie chrétienne*, et aussi à la précédente paix de religion qui devoit être annullée. Ils devoient soumettre, comme auparavant, les différens qu'ils pourroient avoir avec d'autres Cantons, au jugement des diètes, quand ils en seroient sommés. Enfin, ils devoient restituer aux cinq Cantons les frais de la précédente guerre, et payer les frais de celle-ci. L'ambassadeur de France, Jean de *Langeac*, évêque d'*Avranches*, signa ce traité au nom de son maître comme médiateur. Pierre *Lambert* ministre du duc de Savoie, des députés de la princesse de *Neuchâtel*, des Cantons de *Glaris*, de *Fribourg* et d'*Appenzell*, le signèrent de même et le garantirent.

Tout le poids de la guerre retomboit ainsi sur les Bernois, obligés d'ailleurs d'entretenir des troupes sur les frontières de *Lucerne*, d'*Underwald* et du *Vallais*. Nous avons dit que leur armée étoit lasse d'une guerre pénible et malheureuse. Il s'y trouvoit beaucoup de gens mal

intentionnés et dévoués encore en secret à la religion de leurs pères et de leur enfance. Le général lui-même, Sébastien de *Diesbach*, n'avoit pu servir avec un vrai zèle la cause des Réformés, puisqu'il l'abandonna quelques années après, et alla rentrer à *Fribourg* dans le giron de l'église catholique. Enfin, les Bernois manquoient d'argent pour soudoyer tant de troupes. Ils n'entreprirent donc plus rien d'important le reste de cette année, et à l'approche de l'hiver ils rappelèrent leur armée, et abandonnèrent les villes de *Mellingen* et de *Bremgarten* que les Catholiques n'épargnèrent qu'aux conditions les plus dures. Le désordre et le trouble devenant tous les jours plus grands, les Bernois se soumirent enfin aux mêmes conditions que *Zurich* avoit acceptées, et dans les mêmes termes. Il fallut de plus qu'ils promissent de payer aux cinq Cantons trois mille écus en dédommagement du pillage de l'abbaye de *Muri*, et leur part des frais de la guerre. Telles furent les principales conditions de ce traité connu en Suisse sous le nom de *second traité de paix nationale*. On y annulloit, comme on l'a vu, celui de paix et de religion de 1529. Mais il eut le même sort dans la suite, comme presque tous les traités où le vainqueur abuse

de

de ses avantages. Les cinq Cantons signalèrent leur triomphe par des fêtes et des pélérinages à *Eynsiedlen*. L'empereur les félicita ; le pape ordonna de grands feux de joie. L'un et l'autre comblèrent d'éloges les cinq Cantons, et les encouragèrent à redoubler de zèle pour achever l'extirpation de l'hérésie.

Ils en avoient le pouvoir au moins dans les bailliages communs, et le fanatisme de leurs prêtres leur en donna le conseil. Ils chassèrent de *Rapperschwil* tous les ministres et les sectateurs de la religion réformée qui trouvèrent un asile à *Zurich*. Ils rétablirent à leurs frais les autels brisés à *Mellingen* et à *Bremgarten*. Des soldats missionnaires y détruisirent jusques aux derniers vestiges de ce qu'ils appeloient *l'hérésie*, exigèrent de fortes contributions, déclarèrent les habitans déchus de la plus grande partie de leurs priviléges (1). Ceux du *Gaster* qui

(1) C'est à cette occasion que les deux *Bullinger* retournèrent à Zurich. Le plus jeune, *Henri Bullinger*, y devint premier pasteur, et y servit l'église réformée avec tant de succès, qu'on dit de lui qu'il étoit un second Zwingle qui avoit conservé ce que le premier avoit fondé. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages estimés et très-utiles pour l'histoire de la Suisse.

avoient pris parti pour *Zurich* furent traités comme des rebelles par le Canton de *Schwitz* qui ne possédoit cependant ce pays qu'en communauté avec *Glaris*. Ces infortunés furent soumis à des amendes, et on confisqua les titres de leurs priviléges et leur bannière. Plusieurs forcés d'abandonner leur patrie errèrent fugitifs et nuds dans les pays voisins. La religion catholique y fut rétablie, et tout fut mis en œuvre pour lui soumettre les sujets de la *Thurgovie*, du *Rheinthal*, du comté de *Baden*, de *Sargans*. Le célèbre monastère d'*Einsiedlen* autrefois si riche et si puissant, mais presque désert depuis la réforme, reprit son ancien éclat et son opulence. Le zèle en se ranimant y ramena, comme auparavant, une foule de pélerins. L'abbaye de *Wettingen* et d'autres couvens furent rendus aux Catholiques. Des légions de moines arrivèrent de Souabe pour garnir de nouveau ces postes abandonnés (*a*). Enfin, l'abbé de *St. Gall* rentra en triomphe dans sa riche abbaye, principale cause de la funeste division des Cantons. Le contrat par lequel la ville de *St. Gall* avoit cru s'en assurer les bâtimens et le domaine, fut annullé, la ville obligée de

(*a*) L'an 1532.

payer dix mille florins à l'abbé pour les fruits qu'elle avoit perçus, et pour intérêts et dommages. Enfin, le culte réformé fut aboli dans une partie des églises qui en relevoient.

Nous avons vu que le peuple du *Toggenbourg* avoit profité d'un moment favorable pour acheter sa liberté. *Zurich* avoit forcé l'abbé de *St. Gall* à la lui céder lorsque ce prélat s'étoit vu obligé de recevoir la loi. Les cinq Cantons avoient confirmé cette cession par le traité de paix de 1529. Ils n'en soutinrent pas moins les prétentions de l'abbé qui demandoit à être réintégré dans tous ses anciens droits, et les Réformés ne pouvant plus défendre ceux des Toggenbourgeois, ce peuple malheureux fut condamné à perdre à la fois sa liberté, et le prix dont il l'avoit payée. Il sauva cependant quelques priviléges du naufrage, et entr'autres, une sorte de liberté de conscience qu'il conserva depuis, quoique avec peine. Enfin le Canton de *Zurich* fut déclaré, par une sentence de neuf Cantons, déchu de sa part au droit de protection de l'abbaye de *St. Gall*, et obligé à des dédommagemens envers l'abbé.

Ce ne fut pas dans ces provinces seulement que les Réformés éprouvèrent le sort des vaincus. On les attaqua dans le Canton de *Glaris.*

La messe fut rétablie dans quelques communes, et ce ne fut que dans le siècle suivant que les Réformés y redevinrent supérieurs en nombre. A *Zurich* la honte et les regrets donnèrent lieu à des séditions. Il y en eut aussi à *Arau* et dans toute l'*Argovie*. On s'y plaignoit des nouveaux tribunaux ecclésiastiques, de leur rigueur dans les affaires matrimoniales, de l'emploi fait des biens des couvens, biens consacrés cependant à des usages beaucoup plus utiles que l'entretien des moines. La régence de *Berne* se défendit avec une fermeté qui fit échouer tous les complots formés contr'elle et contre la réforme. Elle publia une apologie de sa conduite; elle fit plus; elle se montra juste en destituant ceux de ses membres qui s'étoient mal conduits, et qu'elle crut mal intentionnés. C'est par de semblables moyens que les gouvernemens se maintiennent. Elle se fit pardonner ainsi par les Zurichois la lenteur et la foiblesse de ses mesures dans la guerre, et *Berne* oublia de même tous les maux que lui avoient attirés la précipitation, et l'ardeur intolérante des Zurichois. Un intérêt commun et pressant réunit plus étroitement que jamais ces deux alliés.

Nous devons épargner au lecteur de plus

grands détails sur les changemens que ces guerres et ces traités de religion opérèrent en d'autres lieux de la Suisse. On en a dit assez pour faire connoître leurs effets les plus importans; et l'esprit des peuples et des gouvernemens dans ces conjonctures extraordinaires. La dernière pacification est cependant une époque trop importante pour que nous ne devions pas la considérer encore un moment.

Les Cantons catholiques avoient montré durant le cours de la guerre un concert, une fermeté à laquelle ils durent tous leurs succès; et qui compensèrent bien ce qui leur manquoit en forces réelles. Cette union fut sans doute l'effet de la crainte que leur avoient causée les vastes projets des Zurichois qui auroient rendu la religion réformée triomphante en Suisse, s'ils eussent été soutenus par de meilleures mesures. On voit qu'en soumettant à la pluralité des suffrages de tous les citoyens, la question de la religion qu'on devoit embrasser, les bailliages communs se seroient bientôt joints aux Réformés, puisque le plus grand nombre des habitans penchoient pour leur doctrine. L'abbaye de *St. Gall* avec toutes les terres qui en dépendent auroit été sécularisée, et auroit formé un nouvel état protestant considé-

rable. Ce qui seroit resté de Catholiques dans le centre de la Suisse, entraîné par ces exemples, et par tous les autres moyens qu'on auroit mis en œuvre, eût pu aisément, dans le cours de quelques années, ne laisser à l'église catholique que peu ou point de partisans dans toute l'étendue qu'embrasse la confédération helvétique.

De là les vives alarmes, les efforts extraordinaires, la résistance vigoureuse et obstinée des sectateurs de cette église. Après avoir échappé à un si grand danger par leur union, ils sentirent mieux que jamais la nécessité d'en resserrer les nœuds, et ce qui étoit inévitable, ils les resserrèrent en affoiblissant ceux qui les attachoient à la ligue générale. Ainsi il se forma dans le centre de la Suisse une confédération particulière de tous les états qui étoient restés attachés au culte de leurs pères. Aux cinq Cantons, se joignirent ensuite ceux de *Fribourg*, de *Soleure* (1), une partie de ceux de *Glaris*

(1) On a dit ci-dessus qu'une partie du Canton de Soleure avoit embrassé la réforme. Mais après la paix de 1531, les Catholiques l'ayant condamné à une forte amende, en punition des secours qu'il avoit fournis aux Bernois, les deux partis prirent les

et d'*Appenzell*, et le *Vallais* tout entier. Les Réformés se crurent obligés d'opposer à cette ligue une ligue semblable, et l'on vit se former deux états dans un seul; états toujours plus ou moins jaloux l'un de l'autre, et qui s'observoient sans cesse avec défiance. De là enfin une inquiétude et une diminution dans la force totale de la nation, qui dut lui faire perdre uue partie de la considération des étrangers, et la rendre plus dépendante de leur influence.

Ces conséquences funestes du grand schisme religieux, se faisoient sentir principalement quand les intérêts généraux de la nation se trouvoient en opposition avec l'intérêt particulier de l'une ou l'autre communion. Ce mal étoit trop réel. Il étoit cependant aussi compensé par quelques avantages. Les états réformés avoient employé sagement les grandes richesses qui restoient auparavant inutiles, et souvent dangereuses dans les mains du clergé.

---

armes, et on en vint aux mains. L'avoyer *Nicolas* de *Wengen* prévint le carnage, en couvrant de son corps un canon pointé contre les Réformés; mais ceux-ci plus foibles furent forcés de céder, et leur retraite affermit la religion Catholique dans le Canton.

Ils en avoient fondé des hôpitaux et des collèges pour encourager l'étude des sciences, étude qui fut d'abord purement scholastique et polémique à la vérité, mais qui se porta avec le tems sur des objets plus généralement utiles. L'éducation devint meilleure, l'instruction plus commune. Les pauvres, les malades furent mieux soignés dans les nouveaux asiles qu'on leur ouvrit, un culte plus raisonnable quoique peut-être trop simple pour attacher fortement le peuple, succéda à un culte fastueux qui, par un excès opposé, parloit moins à la raison qu'aux sens. Une plus grande liberté de conscience fut une autre cause qui favorisa aussi le goût des lettres et des sciences. On vit se multiplier le nombre des hommes savans, parmi lesquels il y en eut qui méritèrent leur réputation. La Suisse réformée produisit des théologiens, des prédicateurs, des historiens dont le savoir, et sur-tout les travaux immenses nous étonnent encore aujourd'hui. Elle en appela aussi plusieurs des pays étrangers qu'elle adopta. La réforme ayant enfin mis quelques bornes à la passion des services militaires étrangers, on vit succéder aux nombreux aventuriers altérés de cet or qu'on échangeoit contre leur sang, et qu'ils perdoient bientôt en folles dépenses;

une race d'hommes laborieux qui conservoient par leur frugalité ce qu'ils avoient acquis par leur industrie. L'agriculture redevint ce qu'elle n'eût jamais dû cesser d'être en Suisse, l'occupation honorable du grand nombre. Les arts utiles, les manufactures se répandirent dans les plus âpres et les plus stériles contrées. Des émigrés chassés de l'Italie et de la France par des persécutions religieuses, apportèrent en Suisse l'art de fabriquer des étoffes de soie: *Zurich* et *Bâle* reçurent sur-tout avec empressement ces nouveaux moyens de subsistance, et les étendirent par le commerce. Ils devenoient nécessaires depuis que celui du sang humain n'étoit plus aussi commun. Des synodes souvent assemblés, des tribunaux permanens sous le nom de consistoires remplaçoient les juridictions des évêques et des abbés. Ils travailloient avec ardeur à épurer les mœurs, à corriger les abus, à réprimer les excès du jeu, la débauche, les blasphèmes, les profanations; mais, comme il est dans la nature humaine de savoir rarement garder un juste milieu, il faut convenir aussi qu'en faisant des crimes de plusieurs plaisirs innocens et naturels, de la musique, de la danse, et d'un luxe modéré, en exerçant une espèce d'inquisition sur les mœurs,

en multipliant au delà des bornes de la foiblesse humaine, les actes d'une dévotion austère, on couroit le risque, et on ne l'évita pas toujours, d'altérer d'une autre manière le caractère de la nation, et que sans la rendre alors ni meilleure, ni plus heureuse, on lui reprenoit souvent une partie précieuse de la liberté qu'on avoit prétendu lui rendre.

Cependant cette austérité ne pouvoit se maintenir toujours au point où on l'avoit portée. Elle se concentra peu à peu dans quelques sectes fanatiques, et la grande partie de la nation put jouir alors sans mélange, des bienfaits des nouvelles institutions religieuses, du moins autant que la faculté de jouir sagement de quelque bien a été accordée aux hommes. Les Catholiques eux-mêmes participèrent à divers égards à ces heureux changemens. Ils firent divers pas vers l'instruction, et la liberté religieuse. Le pape et le clergé usèrent dès lors avec eux de plus de ménagemens.

Si l'on considère toutes ces choses avec attention et avec impartialité, on conviendra, ce semble, que la révolution dont nous venons de tracer une esquisse, procura des avantages réels et précieux au genre humain. Elle causa, il est vrai, beaucoup de troubles, elle alluma des

guerres civiles, elle fit verser du sang. Et pour nous renfermer dans notre sujet, la division de la nation helvétique en deux partis défians et jaloux, ne put être envisagée que comme un grand malheur pour elle. Mais quand on considère le caractère inquiet et contentieux des habitans de l'Europe en général, et les germes de dissentions répandus depuis long-tems dans toutes les parties de la Suisse, on ne peut se persuader qu'il eût régné une paix bien solide durant cette période, lors même que *Luther*, *Zwingle* et *Calvin* n'auroient jamais existé, et que demeurant attachés à la même doctrine, tous seroient restés en même tems sous le joug du pontife romain. Hélas! les peuples eussent-ils été plus unis entr'eux sous d'autres rapports? Les paix, les alliances, les trêves eussent-elles eu plus de solidité? Eût-on mieux respecté la foi des traités? L'ambition eût-elle été moins ardente, moins féconde, moins perfide dans ses projets, moins cruelle dans ses moyens? Si cela étoit, pourquoi n'avoit-on pas joui dans les siècles qui avoient précédé la réforme d'une longue tranquillité? Pourquoi soupirons-nous vainement pour elle, quoique les opinions religieuses influent aujourd'hui si peu sur les maîtres des nations, et sur les nations elles-

mêmes ? Est-ce que l'Europe dans ce siècle de philosophie n'est pas couverte de sang et de ruines ? Les réformateurs firent du moins rougir les Suisses de leur passion pour les guerres étrangères. Et les législateurs de nos jours, les sages qui gouvernent les états n'ont condamné les conquêtes que par des discours et des décrets oubliés aussitôt que prononcés.

CHAPITRE V.

Commencemens et progrès de la liberté et de l'indépendance de Genève. Ses alliances avec Berne et Fribourg. Cette ville embrasse la religion réformée. Son évêque l'abandonne. Efforts du duc de Savoie pour l'assujettir.

Nous devons à présent reprendre le fil de quelques événemens dont la Suisse méridionale fut le théâtre, et que nous avons cru devoir traiter séparément et sans interruption pour ne pas fatiguer l'attention des lecteurs.

L'histoire de Genève ne commence que dans le seizième siècle à se lier avec celle de la Suisse. Nous laisserons donc cette ville naître sous les Allobroges, s'accroître sous les Romains, les Bourguignons, les Francs, obtenir des immunités et des foires de Charlemagne, faire partie du second royaume de Bourgogne, et passer ensuite avec les autres débris de ce royaume éphémère sous l'autorité chancelante des empereurs d'Allemagne. Tous ces détails appartiennent aux histoires particulières qui en ont été

publiées (1). Nous devons seulement observer pour l'intelligence de ce qui suivra, que dans la confusion de tant de révolutions successives, le clergé favorisé par l'esprit de ces siècles ignorans et turbulens, parvint à Genève, comme à *Constance*, à *Lausanne*, à *Sion*, et dans un grand nombre d'autres villes de l'empire, à joindre à sa juridiction spirituelle une grande partie de la juridiction temporelle, et que l'évêque chef de ce clergé obtint des empereurs le titre de *prince* et de souverain de cette ville et d'une partie du pays qui l'environne. Remarquons encore que ce pouvoir étoit le plus souvent pour les habitans une autorité tutélaire qu'ils préféroient à celle des princes guerriers et ambitieux du voisinage, parce qu'elle leur promettoit plus de modération et de tranquillité, et parce que l'évêque étoit élu par eux de concert avec le chapitre de son église (2).

---

(1) V. *Spon*, Hist. de Genève, avec des notes, et des pièces justificatives, tirées de ses archives, et les Chroniques manuscrites de *Bonnivard*, de *Savion*, de *Roset*, etc. Voyez aussi *Ruchat*, Hist. de la réf. de la Suisse.

(2) Il faut se rappeler ici ce que nous avons dit (T. I. à l'année 1162) du différent qui s'éleva entre

L'autorité de l'évêque n'étoit d'ailleurs rien moins qu'illimitée. Non-seulement elle étoit censée soumise à celle de l'empereur, mais l'administration de la justice lui étoit disputée par le comtes de Genevois, simples officiers des empereurs dans l'origine, et devenus avec le tems vassaux de l'évêque. Le peuple placé entre ces deux pouvoirs profitoit de leur conflict pour établir le sien, pour étendre ses franchises, et s'affermir dans la jouissance des priviléges que divers empereurs lui avoient accordés. Il élisoit ses quatre syndics et un trésorier qui élisoient à leur tour leurs principaux assesseurs. On le consultoit sur les nouvelles taxes, sur les alliances, sur les affaires qui intéressoient la communauté. L'évêque à son entrée dans la ville prêtoit serment à un syndic de garder les franchises de *la cité*. L'un de ces évêques, *Ademar Fabri*, élu en 1385 avoit fait rédiger ces franchises deux ans après, et les avoit confirmées solennellement. Il exer-

---

l'évêque et le comte de Genevois au sujet de la souveraineté de Genève, et de la sentence de l'empereur *Frédéric* I, rendue en son nom, et au nom de l'empire qui confirmoit à l'évêque sa souveraineté et ordonnoit à l'église de Genève de ne reconnoître personne au-dessus de lui.

çoit le droit de battre monnoie en son propre nom, et jouissoit de plusieurs autres droits honorifiques et utiles, en sorte que dans la réalité, on peut dire de Genève qu'elle étoit soumise à l'empereur comme ville *impériale*, et que l'exercice de la souveraineté y étoit partagé entre l'évêque et l'assemblée du peuple.

Cette constitution déjà si compliquée le devint encore davantage lorsque les comtes de Savoie devenus maîtres de tout le pays autour de Genève aspirèrent à la souveraineté de cette ville que sa situation, ses franchises et son commerce rendoient déjà très-florissante. *Amé V* dit *le grand*, comte de Savoie, fut le premier qui forma le projet de s'en rendre maître. Il y acquit l'office de *Vidomne*, ou le *Vidomnat*; c'est-à-dire, le droit de juger en première instance et sommairement les causes civiles, office que l'évêque fut forcé de lui céder. Il fut, il est vrai, stipulé que le comte recevroit cet office à titre de vassal de l'évêque, et qu'il lui prêteroit serment de fidélité. Mais le comte étant puissant et ambitieux, le vassal chercha toujours, et trouva souvent des occasions de braver l'autorité de son seigneur (1).

(1) *Amé V* s'étoit engagé par un traité avec les

Entre

Entre ses successeurs *Amé* ou *Amédée* VIII, (depuis le pape *Félix V*) fut celui qui réunit le plus de moyens de faire réussir ce projet d'usurpation. Le comte de *Genevois* lui vendit ses droits et ses terres ; et l'empereur *Sigismond* le créa duc de Savoie (en 1417). Il ne craignit pas alors de proposer à l'évêque de *Genève* de lui céder aussi ses droits temporels sur la ville. Une *Bulle* du pape *Martin V* autorisoit l'évêque à se dépouiller de sa souveraineté, s'il le vouloit, mais il fut assez juste pour demander auparavant le consentement de l'assemblée générale du peuple de *Genève*. La résolution unanime de cette assemblée mérite d'être rapportée ici dans ses propres termes, parce qu'elle fait mieux connoître la constitution politique de

Genevois (en 1285) à les défendre contre tous leurs ennemis, eux, leurs biens, leurs droits, leurs franchises. Les Genevois craignant les efforts de leur évêque et du comte de Genevois son frère, réunis contre eux, s'étoient vus obligés de recourir à la protection du comte de Savoie. Mais ce protecteur ne tarda pas à violer tous les engagemens qu'il avoit pris avec eux, à s'emparer de la juridiction de l'évêque et à expulser ses officiers. Cependant les choses furent remises dans la suite sur l'ancien pied. (V. *Spon*. L. 2.)

cette ville, et l'esprit de ses habitans, que tout ce que nous pourrions dire : » Attendu, répondirent donc les syndics au nom des citoyens, » que depuis quatre cents ans que la ville de » *Genève* et ses appartenances ont été sous la » puissance de l'église, ils en ont reçu doux » et amiable traitement, et ont été gouvernés » en paix, il ne leur semble ni utile ni hono» rable pour l'église et l'évêque, mais plutôt » dangereux et dommageable à l'état de penser » à aucun transport ou aliénation... *Ainsi ils » ne souffriront jamais, autant qu'en eux est, » une domination étrangère*, et ils veulent de» meurer eux et leurs successeurs sous la sei» gneurie de l'église et le gouvernement de » leur prélat, le réquérant, selon le dû de sa » charge et du serment par lui prêté à son » avènement, de fidèlement gouverner l'église » et garder ses droits, comme il l'avoit fait » jusqu'alors, promettant de leur côté les syn» dics et citoyens de Genève, lui donner assis» tance, en cas de besoin, comme aussi à » tous ses successeurs qui seroient *canonique» ment élus, c'est-à dire, par le peuple en conseil » général.*

» Ce que l'évêque ayant entendu, il y donna » les mains, et passa transaction avec les syn-

» dics et bourgeois de ne jamais entendre à » aucune aliénation d'état sans leur avis et » exprès consentement, et que ceux-ci réciproquement ne traiteroient d'aucune aliénation » sans l'exprès consentement dudit évêque et » de la pluralité des citoyens... (1)

Cette transaction solennelle qui doit être regardée comme la *grande charte* des droits et de l'indépendance de *Genève*, prouve bien clairement que l'évêque n'en étoit réellement que le premier magistrat, qu'il étoit élu par les citoyens, et qu'ils partageoient avec lui l'exercice des principaux droits de la souveraineté. *Genève* étoit donc un *état libre*, sous la seule réserve de la suprématie de l'empire et du concours de l'autorité de l'évêque.

La même année 1420, l'empereur *Sigismond* ajouta à leurs droits le seul titre qui pouvoit paroître leur manquer encore. Il reconnut par un diplôme spécial (2) « la ville de Genève pour

---

(1) Voyez cet acte en entier dans les preuves de l'histoire de Genève, T. 3. p. 259, sous le titre de *Accordium perpetuum inter episcopum et concilium générale circa supremum dominum, contra ducem Sabaudiæ* 1420.

(2) Bulla Imperat. Sigismundi. anno 1420, dat.

» une ville *impériale*, un *noble membre de l'empire* » qu'il prend sous sa sauve-garde, sous *les ailes* » *de l'aigle impérial.* Il déclare qu'elle n'est su- » jette qu'à lui et à l'empire immédiatement ; » défendant à tous princes, Barons, Officiers » et nommément à *Amé* Duc de Savoie, d'in- » quiéter en aucune façon son evêque, son église » et *ceux qui en relèvent*, leur ordonnant au con- » traire de les maintenir dans la paix et la jouis- » sance de leur liberté ».

Ces décrets d'un souverain éloigné et trop souvent occupé de ses propres dangers, ne firent pas cesser ceux des Genevois. Les successeurs d'*Amedée* VIII, renouvelèrent souvent leurs projets de les asservir. Ils réussirent quelquefois par leurs intrigues à faire élire évêque de Genève des princes, et même des bâtards de leur maison. Alors ils avoient beaucoup d'influence et de crédit dans les conseils, dans le chapitre, parmi les bourgeois de Genève eux-mêmes dont plusieurs possédoient des terres dans leurs états. L'un de ces évêques, *Philippe* de Savoie fut élu à l'âge de sept ans. Ce scandale étoit devenu commun. En devenant plus âgé, il fit pourtant regretter

monast. prope Pragam. Voyez *Preuves pour l'hist. de Geneve.* L. S. C. p. 320.

son enfance. Un penchant irrésistible le portoit au métier des armes. Ennemi de son propre repos et de celui de ses sujets, il s'associa avec son frère *Philibert* duc de Savoie pour étendre sur Genève la domination de sa maison. Mais *Philibert* plus juste que lui, abandonna volontairement ce dessein, et alla fixer sa résidence à *Chambéry*.

Charles III, successeur de *Philibert*, fut animé d'un esprit bien différent (*a*). Il se montra l'ennemi déclaré des Genevois; il attaqua leurs libertés avec toutes sortes d'armes et une extrême persévérance. Secondé par les évêques de sa famille, il entroit quelquefois dans la ville avec beaucoup d'appareil; il gagnoit les uns, intimidoit les autres, et se permettoit divers actes d'autorité. Il faisoit enlever les citoyens qui osoient s'opposer à ses volontés; on les jetoit dans des cachots, on les faisoit périr par de cruels supplices. Dans leur désespoir quelques-uns recherchèrent une protection étrangère. Plusieurs entretenoient avec *Fribourg* des relations d'intérêt et d'amitié. Cette ville étoit mal disposée pour le duc de Savoie aux dépens duquel

(*a*) L'an 1504.

elle avoit agrandi son territoire, à la suite de la guerre de Bourgogne.

Berthelier, un de ces Genevois, ayant acquis le droit de bourgeoisie à *Fribourg* dans l'espérance de se soustraire à la tyrannie du duc, fit sentir à ses nouveaux concitoyens qu'une alliance avec les Genevois seroit avantageuse aux uns et aux autres, et même à d'autres Cantons. Ce projet fut approuvé par l'assemblée générale de Genève (*a*). L'alliance fut conclue (1), malgré toutes les oppositions du duc et de son parti. Elle ranima le courage et les espérances des amis de la liberté. Ils se donnèrent alors, ou reçurent, le nom de *Eydgenossen*, parce qu'ils *s'étoient alliés par serment* avec les Suisses qui

---

(*a*) L'an 1519.

(1) L'idée de cette alliance n'étoit pas absolument nouvelle. L'évêque *Jean Louis* de Savoie en avoit fait une avec Berne et Fribourg vers l'an 1478, pour prévenir le retour des malheurs que la vengeance des Cantons avoit attirés sur lui et sur Genève, après la guerre de Bourgogne. On voit dans les archives de Genève une lettre des deux Cantons, de l'année 1478, adressée aux *Nobles* et *Excellens Syndics et Gouverneurs de la Cité de Genève, nos chers amis et combourgeois.* Voyez Hist. de Genève. Liv. II.

prenoient ce même titre dans leur langue. Ce nom altéré par l'usage forma celui de *Huguenots* qui devint si commun dans la suite. Les nouveaux alliés de *Fribourg*, les partisans de la liberté, donnèrent alors à ceux du duc celui de *Mamelucs*, pour les assimiler aux satellites du soudan d'Egypte qui étoient comme eux, disoient-ils, les suppôts de la tyrannie.

Irrité de ce qu'il appeloit une atteinte à ses droits, le duc fit alors les plus grands efforts pour rompre cette alliance. Il s'adressa aux partisans qu'il avoit dans les deux villes de Fribourg et de Genève. Ce fut sans succès. On ferma l'oreille à ses sollicitations et à ses menaces. Mais à Berne qui tenoit à ce prince par d'anciennes relations et des intérêts communs, il réussit mieux à persuader que les Genevois étoient ses sujets, et que leur alliance avec *Fribourg* étoit une rébellion. Alors les Genevois redoublant d'ardeur pour la défense de leurs droits offrirent aux Bernois de les justifier devant eux, et devant tous les Cantons, à leur prochaine diète générale. Et en effet deux députés de Genève parurent à *Zurich* où se tint cette diète. Le crédit du duc empêcha cependant qu'ils n'y fussent favorablement écoutés. Les Cantons prièrent même les Fribourgeois de renoncer à leur traité

avec Genève; mais ceux-ci eurent assez de générosité pour rester fidèles à leurs engagemens. L'alliance fut même expressément confirmée, et le duc perdant tout espoir de la rompre par des négociations avec les Suisses revint à son premier plan de dompter les Genevois en faisant marcher des troupes contre eux.

Elles furent précédées de son hérault d'armes qui parla aux conseils de Genève comme à des sujets révoltés, et leur annonça que le duc venoit mettre tout à feu et à sang dans leur ville. «Dites » à votre prince, lui répondirent ces magistrats, » qu'il n'est pas le nôtre; car, quoique nous » soyons ses très-humbles serviteurs, nous ne » sommes ni ses sujets ni ses vassaux, et n'en» tendons pas que l'on y prétende. Si c'est, » comme vous dites, pour faire justice qu'il » veut entrer ici avec dix mille hommes de pied, » sans la cavalerie, nous ne savons ce que cela » veut dire. Pour faire justice il n'y a pas besoin » de si grande compagnie. Ce n'est pas lui d'ail» leurs qui a accoutumé de la faire, mais l'évê» que, les syndics et le conseil, selon les fran» chises qu'il a jurées lui-même.»

Sur cette réponse le duc fit avancer ses troupes. La ville étant environnée de toutes parts des états du duc, il étoit difficile qu'elle reçût

des secours de *Fribourg.* D'ailleurs, le parti puissant des *Mamelucs* favorisoit ouvertement les projets de ce prince. Il lui fit ouvrir les portes. Le duc désarma les habitans, déposa quelques magistrats, permit à ses troupes de vivre à discrétion, et par le supplice de *Berthelier* qui avoit osé lui disputer le titre de souverain de Genève, il se flatta de contenir les citoyens qui voudroient suivre son exemple.

Les Fribourgeois ne restèrent cependant pas dans l'inaction. Ils firent une irruption dans le *Pays-de-Vaud*, prirent le gouverneur en otage, et s'emparèrent de *Morges.* Mais le duc n'en obligea pas moins l'assemblée générale des Genevois à renoncer à leur alliance. Et pour appaiser *Fribourg* il promit seulement de laisser à Genève *sa liberté accoutumée*, et il en fit sortir ses troupes. Ces promesses n'étoient que des piéges. On n'y eut aucune confiance à Genève, quoique *Zurich*, *Berne et Soleure* fussent médiateurs et garants de cet accommodement.

Le duc n'avoit pas en effet ôté aux Genevois l'appui de leurs alliés de Fribourg pour en rester là. Réuni à l'évêque il continua ses persécutions contre le parti *huguenot* ou républicain. Le désarmement, les délations, les emprisonnemens, les tortures, les derniers supplices furent encore

ses moyens les plus ordinaires. L'évêque ne refusa rien à la vengeance du duc ni à la sienne. Et leur tyrannie eût sans doute été poussée aux derniers excès si la crainte des Suisses n'y eût mis enfin quelques bornes. Un duc de Savoie n'eût pas bravé le ressentiment d'un pareil ennemi sans danger. On s'indignoit à *Fribourg* du supplice de *Berthelier* bourgeois de cette ville, condamné par un tribunal illégal, après avoir été absous par les Syndics ses juges naturels; mais en usant de quelque ménagement le duc espéra d'appaiser des esprits toujours lents à s'émouvoir, et souvent divisés. Quelques années s'écoulèrent dans ce calme apparent. Le duc continua à tenir sa cour à Genève, jusques à ce que la défaite des François à *Pavie* lui offrant l'occasion qu'il cherchoit de s'allier avec l'empereur, et de profiter de l'abaissement de la puissance françoise en Italie, il se hâta de retourner en *Piémont*, (*a*) et de suspendre les mesures qu'il avoit prises pour consommer l'assujettissement de Genève. Et dès lors il n'y revint plus.

Son éloignement nuisit à ses intérêts. Les *Huguenots* ses ennemis devinrent plus nombreux et plus confians. Ils osèrent réclamer ouvertement

(*a*) Le 12 Décembre 1525.

les droits de leurs ancêtres, et exprimer leurs vœux pour le renouvellement de l'alliance avec Fribourg. Les cris de *Vivent les confédérés Suisses* se firent entendre de nouveau avec un applaudissement général.

Le nouvel évêque *Pierre de la Beaume* étoit d'un caractère si léger et si inconstant qu'il ne pouvoit être ni un défenseur utile, ni un ennemi dangereux de son peuple et de son église. Le supplice de *Berthelier* et de quelques autres généreuses victimes de la liberté de leur patrie avoit obligé plusieurs Genevois à chercher un asile à Fribourg et dans d'autres villes de la Suisse, où le récit des persécutions qu'ils avoient essuyées fit impression sur les esprits. On commença enfin à Berne à s'intéresser aussi en leur faveur. *Besançon Hugues*, patriote zélé et négociateur adroit s'y fit beaucoup de partisans, et les Fribourgeois l'aidant de leurs recommandations, il obtint des deux Cantons qu'on enverroit à Genève des députés pour renouer l'alliance avec cette ville.

Là, malgré les oppositions des partisans du duc, cette alliance fut en effet conclue entre les trois villes, et solennellement acceptée et ratifiée (1). Ces deux Cantons s'engageoient à

(1) Traité d'alliance et de combourgeoisie entre

défendre les Genevois contre tous ceux qui voudroient les attaquer dans leurs personnes, leurs propriétés, leurs franchises, juridictions, priviléges et anciens usages. Genève prenoit un semblable engagement avec Berne et Fribourg. Mais ces deux villes se réservoient d'être dédommagées par Genève des frais qu'elles feroient pour sa défense, pendant qu'au contraire Genève feroit les frais des secours qu'elle fourniroit aux deux villes. C'étoit à peu près à ces mêmes conditions que les Cantons étoient dans l'usage d'accorder leur protection aux peuples foibles qui en avoient besoin. La générosité des nations est encore moins exempte d'un mélange d'esprit, d'intérêt et même de jalousie que celle des particuliers. Mais les Genevois en promettant de *payer* dans tous les cas, n'en avoient pas moins sujet d'être très-satisfaits de cette alliance, sans laquelle leur liberté ne se seroit jamais consolidée.

Lorsqu'elle fut proposée à l'assemblée générale du peuple, il s'éleva de tout côté des applaudissemens. *Nous la voulons, nous la voulons, s'écria-t-on, à la bonne heure sont nés ceux qui*

Berne, Fribourg et Genève, conclu à Berne, le 8 Février 1526, dans les preuves pour l'histoire de Genève. T. 3. de l'hist. de Spon. p. 347. et suivantes.

nous ont procuré une si bonne affaire. Le duc de Savoie qui prévoyoit combien ce seroit une mauvaise affaire pour lui, fit encore les plus grands efforts pour engager les Cantons à y renoncer. Mais Berne et Fribourg se roidirent contre tout ce qu'il put leur opposer, et las de ses persécutions ces deux Cantons lui déclarèrent même que s'il les continuoit, ils lui renverroient les lettres de l'alliance qu'ils avoient avec lui.

Dès lors le peuple de Genève ne voulut plus reconnoître le *Vidomne* qui rendoit la justice au nom du duc. On lui substitua un officier qui fit sa fonction au nom de la ville, et le tribunal du *Vidomnat* resta aboli pour toujours. Les *Mamelucs* furent humiliés et persécutés à leur tour. Les chefs de ce parti se bannirent d'eux-mêmes, et comme ils refusoient de revenir, ils furent déclarés convaincus de trahison. Il ne leur resta d'autres moyens de se venger que de se joindre aux gentilshommes Savoyards qui, sous le nom de *confrères de la cuiller* (1) ravageoient continuel-

(1) Ils s'étoient donné ce nom parce que dans un repas ils se promirent de manger les Genevois à la cuiller, et en portèrent dès lors une pendue au col, comme une marque de cet engagement digne de leur férocité.

lement les possessions des Genevois et les environs de leur ville. C'est par ces brigandages que commencèrent les longues hostilités qui eurent lieu dès lors entre les sujets du duc de Savoie, et les nouveaux républicains que ce prince regardoit comme des rebelles. Ils sollicitoient souvent les secours que les deux Cantons de Berne et de Fribourg leur avoient promis par le traité d'alliance. Ils les obtenoient quelquefois, mais à des conditions très-onéreuses pour eux, dans un tems où leurs possessions ravagées, et la fréquente interruption de leur commerce les réduisoient aux plus fâcheuses extrémités.

Cependant l'évêque *Pierre de la Baume* abandonnoit avec son inconstance ordinaire le duc qu'il avoit d'abord servi avec zèle, et pour regagner l'affection des Genevois, il rétractoit toutes les protestations qu'il avoit faites contre leur alliance avec les Cantons; il la ratifioit même comme juste et légale, et par un second acte aussi formel, il conféroit aux syndics et au conseil le pouvoir de juger toutes les causes civiles. Il demanda de plus, et obtint d'être inscrit parmi les bourgeois de Genève. Enfin, avant que de sortir de l'assemblée générale devant laquelle il humilioit ainsi sa souveraineté,

il prêta un serment solennel de bien vivre avec son peuple, et de n'avoir jamais d'autre intérêt que le sien. Le peuple de son côté lui promit par serment obéissance et fidélité. Mais les promesses d'un homme aussi inconséquent ne pouvoient procurer une longue tranquillité aux Genevois. Une année étoit à peine écoulée que, réconcilié avec le duc de Savoie, il se rendit de nouveau l'instrument de son ambition (*a*). Il rétracta les concessions qu'il avoit faites l'année précédente, et en particulier celle du droit de juger les causes civiles. Il voulut aussi persuader aux Genevois (*b*) de rendre au duc le *Vidomnat*, et de renoncer à leur alliance avec les deux Cantons. Et sur leur refus, il leur voua une haine implacable, et s'allia plus étroitement que jamais avec leur ennemi.

Ce prince avoit cependant toujours quelque crédit à Berne et à Fribourg. Les circonstances où se trouvoient ces Cantons les engageoient à le ménager. Ils poussèrent même la complaisance pour lui jusques à lui promettre qu'ils renonceroient volontiers à leur alliance avec les Genevois, si ceux-ci vouloient y consentir. Ils

(*a*) L'an 1528.
(*b*) L'an 1529.

envoyèrent pour cet effet des députés à Genève qui joints à d'autres députés de *Zurich*, de *Soleure* et de *Bâle* devoient y porter cette étrange proposition. Mais admis dans le conseil général, à peine eurent-ils cessé de parler, que chaque citoyen levant la main, jura qu'il mourroit plutôt mille fois que de renoncer à l'alliance, et une résolution si unanime, si courageuse étonna les députés. Elle méritoit sans doute au moins leur estime. Ils sentirent que leur honneur exigeoit qu'ils n'abandonnassent point un allié qui se montroit si digne de leur appui et de la liberté.

On voulut cependant que dans une conférence à *Payerne* on examinât encore les prétentions des deux partis, selon les règles du droit et de la justice. Deux députés du duc, et deux des Cantons devoient décider dans cette assemblée si les Genevois avoient eu le droit de contracter une alliance étrangère. C'étoit remettre en question leur liberté déjà reconnue par les deux Cantons. Le comte de *Gruyères* leur ennemi, nommé sur-arbitre, condamna les Genevois. Mais ils ne se soumirent point à cette sentence. Le comte lui-même la rétracta dans la suite. Les deux Cantons reprirent donc des sentimens plus dignes d'eux, et l'alliance fut de nouveau confirmée.

Cependant

Cependant le sort des Genevois devenoit tous les jours plus malheureux. Le duc de Savoie, l'évêque et les gentilshommes de *la cuiller* réunissoient leurs efforts pour hâter leur ruine. Si ces nouveaux républicains ne l'eussent été que de nom, s'ils n'avoient pas résolu de tout souffrir plutôt que de retomber sous le joug, si cette résolution n'eût pas été soutenue avec une fermeté inébranlable, c'en étoit fait d'un état que leurs alliés ne secouroient qu'à regret. Le Canton de *Fribourg* irrité de la mauvaise foi du duc étoit cependant assez disposé à lui faire la guerre. Mais à *Berne* on craignoit le crédit de ce prince auprès de l'empereur son beau-frère. On se défioit des machinations du parti Catholique en Suisse, et dans le Canton même où la réforme avoit encore beaucoup *d'ennemis secrets*; et il est assez vraisemblable que si le duc avoit mis plus de mesure dans ses projets ambitieux, il eût pu détourner longtems la main qui protégeoit Genève, et épuiser peut-être enfin la patience d'un peuple attaqué avec tant de persévérance. Mais les brigandages exercés par ses troupes et par ses vassaux les gentilshommes de la *cuiller*, Genève exposée aux horreurs de la famine, par ses ordres, et contre la foi des traités, ses campagnes mises

à feu et à sang, ses faubourgs insultés, la découverte de divers complots dont l'objet étoit de la prendre d'assaut, et d'en passer les habitans au fil de l'épée, toutes ces violations révoltantes des dernières conventions ne laissèrent plus enfin de prétextes aux Cantons pour différer les secours que les Genevois imploroient.

Le danger devenoit en effet tous les jours plus pressant. La régence de Berne ayant invité des députés de Soleure à délibérer sur ce sujet, leur apprit que le duc avoit mis sur pied six mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux, et que tous ses sujets en état de porter les armes avoient ordre de se joindre à ces troupes pour attaquer *Genève*; de sorte, ajoutoient les Bernois « que *pour leur honneur* ils étoient obli- » gés de marcher à son secours, quoique bien » à regret, à cause de la dureté des tems, » mais qu'il falloit remplir ses engagemens. »

Une armée bernoise forte de sept mille hommes se mit donc aussi en mouvement au mois d'Octobre, sous les ordres de l'avoyer *Jean d'Erlach*. Il s'y joignit deux mille hommes de *Fribourg*, cinq cents de *Soleure*, quelques soldats de *Payerne*, et deux à trois mille volontaires. Dans sa marche tout le *pays-de Vaud* fut mis à contribution, et traité avec rigueur. La ville de

Lausanne et son chapitre maintinrent de leur mieux la neutralité. *Genève* étoit en effet déjà investie par une armée de dix mille hommes. Quelques assauts avoient été tentés, et des fauxbourgs saccagés; mais sur la nouvelle que les Suisses étoient entrés à Morges, cette armée du duc composée de mercenaires et de milices ramassées à la hâte et assez mal disposées, se retira précipitamment. Les Suisses n'en continuèrent pas moins de marcher en avant, brûlant, chemin faisant, les châteaux des gentilshommes de la *Cuiller*, enlevant toutes les subsistances, sans épargner même les environs de *Genève* qu'ils venoient secourir, et qui furent aussi pillés.

Le duc n'avoit pas attendu leur arrivée pour demander la paix. Il avoit envoyé au-devant d'eux pour les assurer du désir qu'il en avoit, rejetant tout ce qui s'étoit fait sur les gentilshommes de *la Cuiller*. On feignit de le croire, et on ouvrit des conférences à *St. Julien*, à une lieue de *Genève*. Là il fut obligé de promettre qu'il renverroit sur-le-champ ses troupes, qu'il cesseroit toute hostilité contre *Genève*, qu'il se soumettroit à la sentence que les Cantons prononceroient en qualité d'arbitres, et comme on n'avoit que trop de raisons de se défier de sa fidélité à ses promesses, on voulut qu'il enga-

geât pour garantie de celle-ci aux deux Cantons de *Berne* et de *Fribourg*, *à titre d'hypothèque et de gage*, *le Pays-de-Vaud*, *avec tous les droits qu'il y possédoit*, *et ceux que lui ou ses successeurs pourroient y acquérir ou posséder par la suite*, *sans aucune exception ni réserve*, *de façon que s'il pouvoit être prouvé juridiquement qu'il n'avoit pas rempli les présens engagemens*, *ledit Pays-de-Vaud devoit écheoir à ces deux Cantons* (1).

Si c'étoit au contraire les Genevois qui étoient les agresseurs, les deux Cantons devoient, non-seulement rompre leur alliance avec eux, mais se joindre au duc, pour lui procurer une entière satisfaction. La diète qui alloit incessamment s'assembler à *Payerne* devoit prononcer sur les autres articles en litige, tels que la propriété du *Vidomnat* de *Genève* que le duc réclamoit, l'alliance de cette ville avec les deux Cantons qu'il vouloit annuller, et les frais de la guerre que ni *Genève* ni le duc ne vouloit

---

(1) Arrêté de St. Julien du 19 Octobre. Ce sont les propres expressions de cet engagement du duc, comme il paroît par le récit de la diète de *Payerne* dont l'original est dans les archives de Berne en langue Allemande. (Voyez les *recherches sur les états du Pays-de-Vaud*, par *N. Fréd. de Mulinen*. p. 60.)

payer, et que les Cantons exigeoient. Les Genevois épuisés, ruinés par les ennemis et par les amis, sembloient hors d'état d'acquitter même ce qu'ils devoient à ces derniers en vertu de leur alliance. Mais par un de ces efforts dont le patriotisme peut seul rendre un peuple capable, chaque citoyen faisant le sacrifice d'une partie de son nécessaire, ils purent du moins satisfaire aux demandes les plus pressantes.

La conférence ou diète qu'on avoit promis de tenir à *Payerne*, eut lieu au tems fixé. Les représentans de dix Cantons y assistèrent avec ceux du *Vallais* et de *St. Gall* comme arbitres. Ceux du duc, des Genevois et de leurs alliés s'y étoient aussi rendus. Après des débats qui durèrent quatre semaines, les arbitres prononcèrent de nouveau que l'alliance de *Genève* avec les deux Cantons seroit maintenue comme juste et légale, puisqu'il étoit prouvé par un nouvel examen que *cette ville étoit libre et indépendante du duc*. Mais elle rendit à ce prince le droit du *Vidomnat*, pour l'exercer sur l'ancien pied, avec la réserve expresse des droits de l'évêque, et *des privilèges et libertés de la ville*. Enfin le duc n'ayant pu ignorer, et n'ayant pas voulu empêcher les hostilités commises par ses sujets, la diète jugea qu'il devoit payer un dédommage-

ment aux trois villes de *Berne*, de *Fribourg* et de *Genève*, qui seroit de sept mille écus pour chacune ; somme qu'il pourroit recouvrer sur les biens de l'évêque, situés dans ses états, et sur ceux des gentilshommes *de la Cuiller* qui avoient fait, à ce qu'il prétendoit, la guerre aux Genevois à son insçu. Le traité de *St. Julien* étoit ainsi expressément confirmé, et compris dans cette sentence.

Quoique ces deux transactions paroissent d'abord presque étrangères à l'histoire des Suisses, et n'avoir intéressé que l'allié de deux Cantons seulement, elles méritoient cependant d'y tenir une place, puisque la clause par laquelle le duc de Savoie avoit engagé son *Pays-de-Vaud* pour assurer l'exécution de ses promesses, donna lieu à la guerre que les Bernois lui firent quelques années après, guerre qui, comme on le verra bientôt, se termina par la conquête de ce pays, et valut à la Suisse une importante acquisition.

Le seul des articles de cette sentence que le duc songea à exécuter fut celui qui étoit en sa faveur. Il envoya un *Vidomne* aux Genevois, avec une lettre adressée à *ses chers et féaux*, pour leur ordonner de le recevoir sous peine de son indignation. Ils demandèrent à leur tour

où étoient les sept mille écus qu'un autre article obligeoit le duc à leur payer. Il ne fit point de réponse, et les choses en restèrent là quelque tems. Mais les Genevois toujours menacés profitèrent de ce moment de tranquillité pour fortifier leur ville, en rasant une partie de leurs faubourgs.

Bientôt les querelles, les hostilités mêmes recommencèrent, et quoique leur alliance avec les deux Cantons eût été tant de fois confirmée, et récemment par la sentence de *Payerne*, ce dernier appui faillit encore à leur être ôté. Le duc renouvela ses intrigues à Berne où il avoit des partisans pour en obtenir la révocation, et les deux Cantons eurent encore assez peu de générosité pour presser de nouveau les Genevois d'y consentir en alléguant pour raison qu'aussi bien *ils n'étoient pas assez riches* pour payer les secours qu'il faudroit leur envoyer toutes les fois qu'ils seroient attaqués. Ainsi ces deux républiques qui n'existoient que parce qu'elles avoient autrefois regardé la liberté comme le premier des biens, faisoient dépendre du payement de quelques milliers d'écus la liberté et l'existence même de leur allié. On ne reconnoît plus, il faut l'avouer, dans cette occasion, ces anciens Helvétiens si fidèles à leur parole, si prompts à secourir les opprimés, si

redoutables aux tyrans. On croit être transporté tout-à-coup chez une autre nation, et dans un siècle tel que le nôtre, dominé par cet égoïsme funeste qui éteint chez les hommes tout sentiment d'admiration et d'amour pour la vertu, qui croit qu'on s'acquitte envers elle avec des phrases, et qui sacrifie sans hésiter à l'intérêt du moment, la foi des traités, les droits, la liberté et le bonheur des nations.

La forme de cette proposition étoit pour les Genevois aussi affligeante que le fond. Elle leur fut portée par trois députés dans leur conseil général, et accompagnée de menaces (*a*). Jamais cette petite nation n'avoit été réduite à une plus cruelle extrémité; mais jamais elle ne prouva mieux, nous aimons à le répéter, combien on trouve de ressources dans une volonté forte et persévérante. Tous adoptèrent sans hésiter la réponse que leurs magistrats leur avoient conseillé de faire, et qui nous paroît digne d'être conservée dans ses propres termes. *Les Genevois ne connoissent point d'appointement*, disoient-ils, *fors que l'alliance demeure, et plus on les menacera, et leur donnera de craintes, plus ils seront fermes et constans, pour maintenir leur droit jusqu'à la*

(*a*) Le 9 Janvier 1531.

mort; et s'ils meurent pour soutenir leur bon droit, ils se tiennent pour heureux. Toutes fois ils se fient tant à Dieu, et aux Messieurs des deux villes, qu'ils observeront les sermens faits à Dieu entre les hommes, et quand ils devroient engager tous leurs biens, femmes et enfans, ils leur payeront tout ce qu'ils peuvent leur devoir, de sorte qu'ils aient occasion de se contenter (1). Comment eût-on pu refuser un vif intérêt à un peuple qui luttoit avec cet admirable courage contre sa mauvaise fortune (2) ? Cet intérêt se fit sentir à Berne et à Fribourg. On essaya d'abord de le concilier avec l'amour de l'argent et du repos. On proposa aux Genevois des milieux et des accommodemens qui ne purent les éblouir, et qu'ils rejetèrent encore hautement, jusques à ce qu'enfin les partisans du duc ne furent plus écoutés, et que les Bernois, et sur-tout les Fribourgeois, redevenant ce qu'ils avoient d'abord été, confirmèrent leur alliance avec Genève, et s'occupèrent de nouveau sérieusement de sa délivrance.

(1) Chronique de Savion. Ch. 3.

(2) *Ecce spectaculum dignum ad quod respiciat Deus, vir fortis cum malâ fortunâ compositus. Voilà un spectacle*, dit *Sénèque*, *digne des regards de la divinité. L'homme courageux aux prises avec la fortune.* (Sén. de Providentiâ. C. 2.)

Le duc ne cessoit cependant de l'inquiéter plus ou moins ouvertement. Il se refusoit à l'observation de tous les articles de la sentence de *Payerne. Il étoit prince*, disoit-il, *et n'avoit que faire de plaider avec ses sujets de Genève.* Et sur ce fondement il refusoit même ce qu'il avoit été condamné à leur *payer.* Une conduite si hautaine et si injuste, lassa enfin la patience des conseils de Berne et de Fribourg, et à la grande satisfaction des Genevois ces deux Cantons refusèrent à leur tour de renouveler leur alliance avec lui.

C'étoit dans ce même tems que la doctrine protestante commençoit à faire des progrès rapides à Genève, et inspiroit à ses citoyens un nouveau zèle pour la cause de la liberté qu'elle leur sembloit favoriser. Mais par la même raison, elle augmentoit la haine et le ressentiment du duc. Il lui sembloit dès lors que l'intérêt du ciel lui ordonnoit autant que le sien de les traiter en ennemis. C'étoit une espèce de croisade, de guerre de religion, que les Genevois ne s'étoient pas moins justement attirée que les Vaudois, ses sujets du Piemont qui, depuis long-tems, étoient les victimes de son fanatisme persécuteur. Mais ce sujet doit être repris de plus haut.

Quoique Genève ait eu dans la suite le nom de *Rome réformée*, il est certain qu'elle ne con-

sut cette doctrine que plusieurs années après que *Zwingle* et ses associés l'eurent fait embrasser à une partie des états helvétiques. Ses commencemens à Genève ne remontent qu'à l'année 1528. Des voyages fréquens en Suisse que leur commerce leur rendoit nécessaires, la mauvaise conduite de leur évêque, l'ignorance, la vie scandaleuse d'une partie de leurs ecclésiastiques, les fables absurdes qu'ils leur débitoient, firent goûter aux Genevois ce qu'ils entendoient dire en Suisse, et par-tout, de la nécessité de réformer l'église. *Bonnivard*, prieur de l'Abbaye *St. Victor* seconda ces dispositions. C'étoit un homme estimé par ses mœurs, par sa prudence, et par son savoir dont on trouve les preuves dans la chronique qu'il nous a laissée. Il exhortoit les Genevois à réformer leurs mœurs, à éclairer leur esprit, à oser penser, et à dire librement ce qu'ils pensoient. *Si l'on vous excommunie*, disoit-il, *le pape Berthold vous absoudra.* C'étoit le réformateur *Berthold Haller* de Berne dont il parloit. Bientôt plusieurs Genevois osèrent censurer publiquement les abus du culte, et les vices du clergé, et rejeter des pratiques au moins indifférentes à la religion. Quelques magistrats embrassèrent ce parti que les Bernois soutenoient et encourageoient de tout leur pou-

voir, pendant qu'au contraire les Fribourgeois n'épargnoient ni les prières ni les menaces pour détourner leurs alliés de déserter de l'église à laquelle eux-mêmes restoient scrupuleusement dévoués. Ces sollicitations opposées de deux alliés également précieux jetoient les Genevois dans un grand embarras, et entretenoient parmi eux des factions très-animées. Les alarmes perpétuelles que leur causoient d'ailleurs les entreprises du duc de Savoie, et les hostilités des gentilshommes de la *Cuiller* occupant toute leur attention, la réforme ne fit chez eux, jusques vers l'an 1530, que des progrès peu sensibles. Mais alors on put s'appercevoir que le nombre de ses sectateurs s'étoit accru, et avec leur nombre leur hardiesse. L'évêque s'étoit ligué secrètement avec le duc de Savoie pour leur faire la guerre. On en eut la preuve à Genève. Dès lors il n'y fut plus regardé que comme un ennemi perfide, et de la haine qu'il inspiroit, on passa plus facilement à celle de la religion dont il empruntoit des armes (*a*). Pendant le séjour que les soldats bernois firent à Genève, ils apprirent au peuple à insulter l'ancien culte, à tourner ses cérémonies en dérision, à se chauffer

(*a*) L'an 1530.

avec les statues de bois, et les images qui décoroient grossièrement les églises, et ces bravades étant restées impunies furent fréquemment imitées et même surpassées.

Bonnivard n'étoit plus à Genève. Trahi par de faux amis, il avoit été livré au duc qui l'avoit fait enfermer dans le château de *Chillon*, où il le retint long-tems dans un cachot. Des placards, des libelles annoncèrent la nouvelle disposition des esprits. Il y eut de la chaleur, des troubles, des voies de fait entre les deux partis. Le conseil restant neutre, et étant d'ailleurs divisé, s'efforçoit de les calmer et de maintenir la tranquillité et l'union. La crainte de perdre l'alliance de *Fribourg* l'attachoit à ce système. Il se voyoit menacé de soulèvemens dans l'intérieur, et des machinations au dehors.

L'évêque joignoit à son titre de *prince de Genève* un grand crédit auprès du pape qui le fit ensuite cardinal, et auprès du duc de Savoie dont il étoit devenu l'intime ami. Le duc tenoit d'ailleurs la ville de Genève comme enfermée dans ses états, mais ces considérations politiques qui peuvent rendre des magistrats circonspects, n'arrêtent pas un peuple échauffé par la passion. *Farel et Saunier*, tous les deux de Dauphiné, et ardens reformateurs, excitoient le peuple par

leurs prédications véhémentes, à ne plus garder de ménagemens avec ce qu'ils nommoient *l'idolâtrie* papistique. Ils étoient venus à Genève avec une recommandation de Berne, et avec celle de leurs grands succès dans les villes voisines de la Suisse. Deux partis principaux se prononcèrent donc alors dans ce petit état naissant déjà si agité par d'autres intérêts, celui des *Luthériens*, comme leurs ennemis les appeloient, et celui des Catholiques qui faisoient gloire de leur fidélité à la religion de leurs pères. Le premier étoit soutenu par la pluralité du peuple, et par quelques membres du conseil. Le second étoit composé de tous les ecclésiastiques catholiques, puissans par leurs richesses, leur nombre, et l'habitude qu'on avoit de les respecter. Ajoutez y plusieurs conseillers et citoyens riches, ou qui étoient, comme le dit une ancienne chronique, *de vie mondaine et dissolue, et n'ayant pas grande crainte de Dieu* (1). Le clergé avec tous ses adhérens réussit d'abord à réduire au silence *Farel* et *Saunier*, et même à les faire chasser avec mépris. (*a*) Un de leurs disciples nommé *Froment*, sous le modeste titre

(1) Savion Chron. L. C.

(*a*) An 1532.

de maître d'école, continua cependant à faire goûter la nouvelle doctrine, et quoique persécuté aussi, comme ses maîtres, il trouva comme eux des disciples et des protecteurs.

L'animosité fut enfin portée aux derniers excès (*a*). On ne vit que complots des Catholiques contre les Réformés, résistance et séditions de ceux-ci, *meurtres*, *assassinats*, *le père prêt à égorger son fils*, *le frère altéré du sang de son frère*, *et les parens de celui de leurs parens* (1). L'acharnement étoit poussé au point que les ordonnances des magistrats, et toutes les exhortations à la paix n'étoient plus écoutées. Tel fut le spectacle que Genève offrit pendant long-tems. Enfin des négocians fribourgeois qui avoient du crédit dans les deux partis réussirent à rétablir un peu de calme. Le conseil reprit quelque autorité, et ordonna que chacun *pût vivre en liberté en évitant de donner du scandale* (*b*). Et pour tenir autant qu'il pouvoit la balance égale, il défendit tout à la fois, *de prêcher sans la permission des supérieurs ecclésiastiques* (catholiques), *et de prêcher ce qu'on ne pourroit prouver par*

(*a*) L'an 1533.

(1) Ruchat L. 10.

(*b*) Le 30 Mars 1533.

l'Ecriture Sainte (a). C'étoit, ce semble, interdire toute espèce de prédication.

Cette espèce de trêve ne fut pas de longue durée. Les prêtres catholiques provoquèrent quelques semaines après une nouvelle sédition(1). On se battit dans les rues, et un des principaux chanoines de Genève, nommé *Wernli*, Fribourgeois de naissance, qui s'étoit montré armé, fut tué dans le tumulte. Sa famille demanda au conseil une vengeance éclatante. Des députés de Fribourg vinrent pour cet effet à Genève, et afin d'être plus sûrs du succès, ils prièrent l'évêque d'y retourner aussi et les Genevois de le recevoir. Tout fut agréé, et le conseil de Genève envoya même une députation de quatre de ses membres en Franche-Comté pour l'inviter à revenir dans sa ville Episcopale qu'il avoit depuis long-tems abandonnée. Il y rentra en effet, comme en triomphe, et y fut reçu avec de grands honneurs. L'assemblée générale du peuple à laquelle il assista, lui déclara qu'*elle le reconnoissoit pour son prince.* Il lui défendit de son côté de *recevoir la nouvelle loi*, sous peine de son indignation (1). Bientôt il s'arrogea le

(a) Le 4 Mai.
(1) Savion, Roset.

droit

droit de faire juger *par ses officiers* les hommes accusés du meurtre de *Wernli*. Les Syndics protestèrent contre cette violation de leur droit exclusif de connoître des matières criminelles. De là de nouveaux et de longs démêlés dans lesquels les Fribourgeois prirent parti pour l'évêque, et les Bernois pour les citoyens.

Alors l'évêque craignant, ou feignant de craindre pour sa vie ou sa liberté (*a*), sortit de *Genève* malgré toutes les remontrances, et les prières du conseil. Il n'y rentra plus, et se livrant aux conseils intéressés du duc, il fit dès lors ouvertement cause commune avec lui. Alors aussi les conseils de *Genève* regardèrent son départ comme une désertion volontaire. Et quand son procureur fiscal voulut intervenir dans le procès des prévenus du meurtre de *Wernli*, ils lui signifièrent *qu'ils ne reconnoissoient plus aucun supérieur*. Sur dix de ces prévenus neuf furent absous, le dixième qui avoua le meurtre fut exécuté. Mais cet acte de justice ne satisfit ni l'évêque, ni les Fribourgeois. Ceux-ci vouloient à cette occasion retenir par de nouveaux efforts leurs alliés dans l'obéissance de l'église. Une députation nombreuse de leurs

(*a*) Le 15 Juillet.

conseils arriva pour solliciter les Genevois de s'engager par serment à rester Catholiques. Les Bernois y en envoyèrent une de leur côté avec des instructions contraires, qui devoit, en cas de refus, exiger le payement entier des sommes que les Genevois leur devoient. Ainsi ce malheureux peuple se trouvoit pressé et poussé en sens contraires par son évêque, ses deux alliés, sa conscience et sa pauvreté.

Le conseil différoit de répondre et temporisoit autant qu'il lui étoit possible. Mais de nouveaux incidens le replongeoient sans cesse dans la même perplexité. L'évêque et son clergé avoient fait venir à *Genève* un fameux docteur de Sorbonne, nommé *Furbitty*. Ce prédicateur emporté, en voulant faire passer à ses auditeurs son horreur pour l'hérésie, compara les *Hérétiques, tels que les Ariens, les Sabelliens, les Vaudois et les Allemands*, aux bourreaux qui avoient partagé les vêtemens du Sauveur. Le conseil se contenta de lui défendre de prêcher aucune doctrine qui ne se trouvât pas enseignée dans l'écriture, se flattant qu'il ne pourroit plus alors insulter ni les *Vaudois*, ni les *Allemands* dont l'écriture ne parle pas. Mais ces derniers, c'est-à-dire, les *Bernois* qui se croyoient insultés par le docteur de Sorbonne

ne se contentèrent pas de cette réparation. Ils écrivirent une lettre foudroyante au conseil de *Genève* pour lui déclarer qu'ils faisoient partie criminelle à *Furbitty*, et qu'ils entendoient qu'on le jugeât et l'arrêtât sur-le-champ. Cette lettre fut le signal de nouveaux troubles. *Farel* déclama contre *Furbitty*. Les Fribourgeois accusèrent *Farel*, et demandèrent aussi qu'il fût puni, et toujours sous peine de *perdre l'alliance.* Le grand vicaire de l'évêque ordonnoit sous peine d'excommunication de brûler toutes les bibles françoises ou allemandes, pendant que d'un autre côté on défendoit de prêcher aucune doctrine qui ne se trouvât pas dans cette même bible.

Cependant *Furbitty* fut mis aux arrêts sur la demande des Bernois. Ils vouloient qu'on instruisît son procès sur-le-champ. Ils vouloient qu'on autorisât la prédication publique de la doctrine des Réformés. Enfin ils vouloient que les Genevois trouvassent ce qu'ils n'avoient pas, le reste des sommes qu'ils leur devoient. Et la menace de rompre l'alliance étoit toujours à la suite de ces demandes. Deux de leurs députés en mirent même un jour l'acte original sur la table du conseil, en protestant que, s'ils n'obtenoient pas satisfaction, ils alloient en arracher les sceaux.

Refuser, c'étoit risquer de perdre la patrie pour sauver un docteur insolent. Après un interrogatoire, et une dispute théologique qu'on l'invita à soutenir contre *Farel* et d'autres docteurs réformés, et qui fut troublée par de nouvelles séditions et de nouveaux meurtres, *Furbitty* fut enfin condamné à se rétracter, et à donner satisfaction aux Bernois. Et sur son refus constant d'obéir, il fut conduit et retenu en prison où il resta deux ans. Alors *François I* écrivit en sa faveur, et on le remit en liberté.

A l'égard de la prédication publique que les Bernois demandoient, le conseil de *Genève* se vit aussi obligé de se conformer à leur désir. *Farel* prêcha donc enfin dans l'église du couvent des Cordeliers (*a*). Ses sermons pleins de cette chaleur et de cette hardiesse qui lui étoient propres, et qui font tant d'impression sur la multitude furent généralement admirés. On y couroit en foule, et les conversions se multiplioient.

Alors aussi les Fribourgeois, après avoir tout tenté de concert avec l'évêque et le clergé pour prévaloir sur le crédit des Bernois et des pré-

(*a*) Le 1 Mars 1534.

dicateurs réformés, lassés de menacer inutilement les Genevois, et sourds à leurs instantes prières, déclarèrent à leurs députés qu'ils renonçoient à leur combourgeoisie, et arrachèrent en leur présence les sceaux du traité d'alliance qu'ils avoient avec eux (*a*).

C'est ainsi que finit cette alliance qui avoit été si utile à *Genève* pendant les huit années qu'elle avoit subsisté. Plusieurs citoyens ne se bornèrent pas à en témoigner hautement leur regret. Ils quittèrent leur patrie, et allèrent augmenter le nombre et le ressentiment de ses ennemis, prévoyant bien que c'étoit là l'arrêt qui proscrivoit à jamais la religion à laquelle ils restoient attachés.

En effet les Réformés n'ayant plus cet allié à ménager, enhardis par leur nombre et par l'appui des Bernois firent dès lors une guerre à outrance à leurs adversaires. Les statues, les images, les autels furent abattus; le culte catholique interdit, insulté. Mais ce qu'ils firent à l'égard de leur évêque mérite plus d'attention.

Depuis qu'il avoit quitté Genève, il n'avoit cessé de prendre avec le duc de Savoie des mesures pour y rentrer en vainqueur, et lui

(*a*) Le 28 Avril 1534.

livrer sans doute ensuite cette ville. Quelques Genevois, quelques magistrats mêmes, étoient d'intelligence avec eux. Les exilés les encourageoient. Des troupes soldées, des gentilshommes du voisinage s'approchèrent pour tenter un coup de main. Mais ils furent découverts, et le complot échoua. Des prisonniers avouèrent que l'évêque en avoit été le principal auteur, et que ceux qui devoient l'exécuter étoient à ses gages. Le peuple porta des plaintes amères à la diète helvétique contre lui et contre le duc. Les Cantons irrités firent des reproches très-vifs à ce prince qui n'y eut aucun égard. Content d'avoir détourné l'orage dont la vengeance des Cantons l'avoit un moment menacé, et de les avoit endormis par de perfides promesses, et comptant sur les intrigues des partisans qu'il avoir chez eux, il n'avoit presque pas cessé d'inquiéter les Genevois depuis la diète de Payerne qui l'avoit condamné à les laisser en paix. Il avoit même redoublé de sévérité pour les réduire par la famine. L'évêque de son côté les excommunia et leur déclara la guerre, comme à des *Hérétiques endurcis*. Le pape confirma cette excommunication, et dès lors l'évêque ne pouvant plus avoir aucun commerce avec eux, il établit son conseil épisco-

pal et son officialité à *Gex*. Le conseil de *Genève* défendit de reconnoître ce tribunal, et comme l'évêque avoit sans juste motif abandonné la ville épiscopale pour se joindre à ses ennemis, il notifia solennellement au chapitre qu'il regardoit dès ce moment le siége épiscopal comme vacant.

Le duc de Savoie continuoit de son côté avec sa duplicité ordinaire à traiter les Genevois comme des ennemis, et à protester aux Cantons qu'il ne demandoit qu'à vivre en paix avec eux. Nous supprimons les détails de ces manœuvres dont la mauvaise foi est trop évidente pour avoir besoin d'être prouvée. Aussi les Bernois qui les suivoient de près déclarèrent-ils à ses envoyés que, s'il ne les cessoit, une guerre entr'eux deviendroit inévitable. D'autres Cantons, et sur-tout les Catholiques, auroient voulu qu'on ménageât ce prince, mais leur intervention n'eut aucun effet. Les brigandages des Savoyards et des exilés de *Genève* réduisoient ses infortunés habitans aux dernières extrémités. Ils ne pouvoient plus cultiver leurs terres, ni se procurer des vivres que les armes à la main. La nécessité, le désespoir les obligèrent à user de représailles, ils devinrent de patiens et d'intrépides soldats. Ils fortifiè-

jusqu'*à nouvel ordre* (*a*). *Ce nouvel ordre* fut le dernier coup porté au catholicisme. Un édit général statua *que Dieu seroit servi selon les règles de l'Evangile, et que tout acte d'idolâtrie papistique seroit à jamais interdit.*

Dès ce moment l'ancienne religion ne fit plus que de foibles et d'impuissans efforts pour reprendre son empire. Toutes les circonstances lui avoient été contraires; l'inconséquence et les variations continuelles de l'évêque, les entreprises mal combinées du duc de Savoie plus ambitieux que prudent et persévérant, celles de *François I* qui n'étoit bon catholique que pour persécuter les Protestans dans ses états, et qui les favorisoit par-tout ailleurs, la ferveur du zèle religieux des Bernois, et sur-tout le caractère énergique et le courage supérieur à tous les dangers et à toutes les épreuves du peuple de *Genève* qui associoit dans ses idées la cause de la liberté à celle de la religion réformée, parce qu'elles avoient les mêmes ennemis, les mêmes intérêts, les mêmes étendards.

Voyons à présent comment un événement qu'ils n'auroient osé prévoir quand ils com-

---

(*a*) Le 10 Août, 1534.

mencèrent cette lutte contre la tyrannie, leur donna les moyens d'en sortir victorieux et d'affermir leur indépendance. Nous rattacherons ainsi l'histoire des Genevois à celle des Suisses par celle d'une conquête importante, pour les uns et pour les autres, à laquelle l'alliance de cette ville avec *Berne* donna lieu.

CHAPITRE VI.

Les Bernois délivrent Genève. Cette ville devient entièrement libre. Conquête du Pays-de-Vaud par les Bernois, et ses suites.

LE Pays-de-Vaud, la plus agréable et la plus fertile contrée de la Suisse méridionale, s'étend dans une longueur d'environ vingt lieues sur une largeur presque égale, entre les lacs de *Neuchâtel* et de *Genève*, les Alpes et le Mont-Jura. Nous avons eu plus d'une occasion d'observer que ce pays avoit fait anciennement partie de la *Bourgogne transjurane* (1); qu'il passa en 1033 avec les autres provinces de ce royaume sous la domination des empereurs d'Allemagne qui le firent gouverner par divers

(1) Il y avoit eu sous les rois du premier et du second royaume de Bourgogne un *Comté de Vaud*, *Pagus ou Comitatus Valdensis*, mais il paroit qu'il étoit bien moins étendu que le Pays-de-Vaud des siècles suivans.

seigneurs, et en particulier par les ducs de *Zæringen*, et que cette puissante maison étant éteinte en 1218, les comtes de Savoie qui possédoient des fiefs et des juridictions dans ce pays, devenus puissans par des alliances avantageuses et par la faveur des empereurs, réussirent à y étendre leur domination. L'un de ces comtes, *Amédée V*, donna le *Pays-de-Vaud* en 1285 à son frère cadet *Louis*, dont la postérité le posséda sous le titre de *Baronie de Vaud* jusques en 1359, époque où cette branche s'éteignit. Peu de tems avant la guerre des Suisses contre le duc de *Bourgogne*, *Louis*, duc de Savoie, démembra de nouveau cette baronie en faveur de son fils cadet *Jaques*, comte de *Romont*. On a dit aussi en racontant cette guerre que ce prince ayant pris parti pour le duc de Bourgogne (1), les Suisses s'en vengèrent en s'emparant du *Pays-de-Vaud*, et qu'il n'en obtint la restitution qu'en cédant à Berne et à Fribourg *Morat*, *Granson*, *Echallens* et *Orbe* que ces Cantons possédèrent dès lors en commun.

Une autre partie de ce pays appartenoit à l'évêque de *Lausanne*. Outre cette ville dont

---

(1) V. T. 10 de cette histoire.

il étoit seigneur, il y possédoit les quatre paroisses de la *Vaud* (1), *Avenches* et *Vevay*. Tout le reste dépendoit du duc de Savoie qui le faisoit gouverner par un grand bailli natif du pays. Mais les divers ordres des habitans jouissoient de *franchises* considérables. Et lorsque le duc à son avénement à la baronie de *Vaud* convoquoit, selon l'usage, l'assemblée des états composée des nobles, de ses vassaux et des députés des villes soumises immédiatement à sa domination, il prêtoit en personne, ou par le bailli qui le représentoit, le serment de maintenir les priviléges et les coutumes du pays. Les divers ordres lui prêtoient ensuite à leur tour un serment d'obéissance et de fidélité. Ces *franchises* paroissent avoir consisté principalement, (du moins vers la fin de la domination de la maison de Savoie) dans le droit accordé à tous les sujets du pays de ne pouvoir être traduits devant d'autres juges que le juge ordinaire, si non pour cause d'appel (2). Le prince ne pouvoit point aussi,

(1) Ces quatre paroisses nommées *Lutry*, *Cuily*, *St. Saphorin* et *Corsier* forment ce qu'on nomme le pays de la *Vaud* qui n'est presque qu'un seul vignoble.

(2) Lorsqu'en 1356 l'empereur Charles IV accorda

sans le consentement des représentans du pays; faire des loix qui dérogeassent aux anciennes coutumes qu'on y observoit de tems immémorial, et qui respiroient en général un esprit de justice et de liberté. Les loix nouvelles étoient publiées au nom du prince quand il les avoit approuvées. Le pays étoit exempt de tailles et de toutes impositions arbitraires, ce qui obligeoit souvent le prince à avoir recours à la noblesse et aux villes pour obtenir, sous le nom de *dons gratuits*, les secours dont il avoit besoin. Mais ces ressources s'étant trouvées insuffisantes, les derniers ducs contractèrent des dettes immenses, et hypothéquèrent peu à peu avec le consentement des habitans, les villes, seigneuries et redevances de tout le pays.

Quand le prince étoit en guerre les nobles marchoient par ses ordres à la tête de leurs

---

aux comtes de Savoie le privilége de *non appellando*, ils établirent chez eux un tribunal suprême d'appellation à *Chambéry* pour leurs états *en deça des Monts*. Quand une cause avoit été jugée en première instance dans le *Pays-de-Vaud* par les officiers du prince, elle étoit portée devant le bailli de *Vaud*, et de là, s'il y avoit appel, à ce tribunal suprême. (V. Recherches hist. sur le Pays-de-Vaud. p. 49.)

vassaux, et les bourgeois suivoient la bannière de leur ville. Enfin les grands vassaux, les chevaliers bannerets, et quelques *bonnes* villes jouissoient du droit funeste à la tranquillité publique de soutenir les armes à la main leurs querelles particulières, et de faire des traités et des alliances à la suite de ces guerres.

C'est cette province que le duc de Savoie s'exposoit à perdre, plutôt que d'abandonner ses projets sur Genève. Il est possible qu'il fut moins attaché à sa conservation, depuis qu'il l'avoit hypothéquée pour des emprunts énormes qu'il ne pouvoit espérer d'acquitter. Mais ce qui est plus vraisemblable encore, c'est qu'il désiroit avoir Genève par un faux point d'honneur, et sur-tout par un zèle de religion aussi mal entendu, zèle que les ecclésiastiques dont il étoit entouré, et la cour de Rome qu'il ménageoit avoient soin d'entretenir. D'ailleurs, il put croire que le Canton de *Fribourg* ayant renoncé à toutes ses relations politiques avec Genève, les engagemens qu'il avoit pris par le traité de *St. Julien* étoient aussi annullés, et que les Bernois restant seuls chargés de la défense de Genève se lasseroient des efforts qu'elle leur coûtoit, ou que ces efforts seroient impuissans.

Quoi qu'il en soit, il continua comme nous l'avons dit, de vexer les Genevois de toutes les manières possibles. La noblesse de ses états, les partisans de l'évêque, les exilés de Genève refugiés et retranchés à deux lieues de cette ville dans le château-fort de *Peney*, continuoient leurs brigandages jusques à ses portes. Le duc en leur rendant les approvisionnemens presque impossibles, les réduisoit aux dernières extrémités. Ils se virent forcés de faire sortir une multitude de malheureux, nuds et affamés, qui furent repoussés dans la ville par des traitemens barbares, et de faire à leur tour une guerre offensive en armant tous leurs citoyens et en cherchant ailleurs des secours.

Ceux de Berne sur lesquels ils fondoient leurs plus grandes espérances, n'étoient point prêts à arriver. Les Bernois leur écrivoient qu'il n'étoit pas raisonnable de laisser leur pays en danger pour secourir celui d'autrui. Les Genevois se virent donc obligés d'écouter les propositions du roi de France; car ce prince étant alors l'ennemi déclaré du duc de Savoie, et cette haine prévalant sur celle qu'il avoit contre les Hérétiques, il se montroit disposé à les secourir. Mais quand il leur demanda de le mettre préalablement en possession des droits qu'avoit

qu'avoit eu sur eux leur évêque, ils rejetèrent sans hésiter cette proposition (1), et le projet échoua.

Il permit cependant qu'on fît en leur faveur des levées d'hommes dans ses états, mais les Savoyards leur fermèrent le passage. Les Genevois ne tirèrent pas plus d'utilité d'un autre corps qu'ils avoient levé dans le comté de *Neuchâtel* et le Canton de *Berne*. Ce corps pénétra par la Franche-Comté, dans le Pays-de-Vaud, jusques dans le voisinage de *Nyon*, et battit les Savoyards très-supérieurs en nombre qui vouloient s'opposer à son passage. Mais les Bernois eux-mêmes l'empêchèrent d'aller plus avant, le firent défrayer par les Genevois et le congédièrent, sous prétexte qu'ils étoient occupés à négocier une trêve pour Genève, et qu'il falloit en attendre le résultat.

(1) Comme il leur promettoit de grands avantages à cette condition, et sur-tout la conservation de leur liberté, usages et coutumes etc., ils répondirent que tout ce qu'ils avoient souffert et souffroient encore étoit pour leur liberté, *qu'ils la lui recommandoient, et ne refusoient pas son secours, sachant qu'il étoit un prince amateur des villes franches.* On ne voit pas où les Conseils de Genève avoient trouvé les preuves de cette vertu de François I.

Le duc intéressé à gagner du tems savoit mettre à profit ces lenteurs des Bernois. Il promettoit de traiter avec les Genevois qui démêloient bien ses desseins, et rejetoient ses propositions captieuses. Il ne tenoit en effet rien de ce qu'il promettoit. Les Bernois lui avoient envoyé une grande députation vers la fin de l'année, à la *Val-d'Aoste*, où il avoit promis de se rendre. Leurs propositions étoient très-pacifiques. Ils demandoient que les Genevois leurs combourgeois fussent maintenus dans leurs libertés, et spécialement dans celle de leur religion qu'ils s'engageroient à ne point prêcher hors de l'enceinte de leur ville, et ils consentoient pour un bien de paix à renoncer au droit d'hypothèque sur le Pays-de-Vaud, que leur avoit donné la sentence de *Payerne*. Mais le duc déclara qu'il *n'autoriseroit jamais le changement de religion des Genevois sans la licence du pape, et l'approbation du concile général; que d'ailleurs sa noblesse, dont en ce point il ne pouvoit être le maître, étoit résolue de sacrifier corps et biens pour exterminer les Luthériens.* La conférence étant ainsi rompue, le duc ordonna que la ville de Genève fût étroitement resserrée, et qu'on redoublât de vigilance et de sévérité pour empêcher qu'il n'y entrât des vivres de

ses états. Mais le courage des habitans croissoit avec le danger. Il resta inébranlable. Ils pensoient d'ailleurs que les Bernois se persuaderoient enfin de l'inutilité de leurs ménagemens pour le duc. Car non-seulement il étoit de leur intérêt de sauver leurs alliés de Genève prêts à succomber, mais ils avoient encore à venger leur propre injure. En effet, le châtelain de *Muss* dont nous avons parlé, irrité contre les Suisses, étoit entré au service du duc qu'il égaroit par ses conseils violens, et il avoit osé faire des incursions dans les terres d'*Orbe* et d'*Echallens* qui relevoient de *Berne* et de *Fribourg*.

Ces motifs réunis décidèrent enfin les Bernois à recourir au seul moyen qui leur resta pour arrêter les entreprises de ce prince obstiné. Ils adressèrent d'abord une lettre circulaire à toutes les communautés de leur Canton pour leur communiquer leur dessein et leur en exposer les motifs (*a*). Lorsqu'il fut assuré de leur approbation et de leur zèle, le grand conseil déclara sans plus de délai la guerre au duc, résolution qui fut ensuite communiquée à son envoyé, et à tous les Cantons et états confé-

(*a*) Le 29 Décembre 1535.

dérés du Corps helvétique (*a*). Dans l'un et l'autre de ces manifestes, l'oppression où ce prince tenoit Genève étoit la seule raison que les Bernois alléguoient. Elle y étoit représentée comme *intolérable*, et comme menaçant cette ville alliée d'une ruine prochaine. *Il n'étoit pas possible*, disoient-ils, *de la souffrir plus long-tems*. Ils ne faisoient point valoir le titre légal que leur donnoient sur le Pays-de-Vaud le traité de *St. Julien*, et la sentence de Payerne. On voit qu'ils étoient indignés d'être le jouet de la mauvaise foi de ce prince; mais on peut croire que le zèle de religion qui étoit encore chez eux dans sa première ferveur les portoit aussi à cette entreprise. Cette fidélité à remplir ses engagemens, ce devoir toujours sacré pour les Suisses, leur persuadoit, comme ils le disoient eux-mêmes, que leur *honneur étoit absolument intéressé à secourir un peuple injustement persécuté, en haine de sa religion, et que s'ils l'abandonnoient, ce seroit une tache dont ils ne se laveroient jamais* (1). Dailleurs, ils n'ignoroient

(*a*) Le 13 Janvier 1536.

(1) Manifeste ou lettre des Conseils de Berne adressée aux communautés de leur Canton, datée du 29 Décembre 1535. Voyez Ruchat. T. 5. L. 13.

pas que la plupart des habitans de ce beau pays qui touchoit au leur, et lui offroit un agrandissement précieux, et une nouvelle barrière, étoient disposés à se soumettre à leur domination. C'étoit sur-tout le cas de ceux qui avoient embrassé secrètement la nouvelle religion, et qui désiroient de la voir établie dans leur pays. Enfin la guerre que *François I* déclaroit dans ce moment au duc de Savoie présentoit une occasion bien favorable de lui en faire une aussi avantageuse qu'elle étoit juste dans son principe (1).

(1) Dans la chaleur des disputes que les derniers événemens ont fait naître au sujet du Pays-de-Vaud, on est allé jusques à avancer que les hostilités du duc contre Genève n'avoient été qu'un faux prétexte pour les Bernois de s'en emparer, et que le duc dans ce moment ne les provoquoit pas. Rien n'est plus contraire à tous les témoignages de l'histoire que cette assertion si nouvelle. La ville de Genève etoit réduite aux dernières extrémités, et prête à succomber, lorsque les Bernois la secoururent. Ils n'avoient cessé d'exhorter le duc à la laisser en paix conformément à ses engagemens. Ils lui avoient même fait plusieurs fois des propositions avantageuses pour l'y déterminer. Leur députation à la *Val-d'Aost* en est une preuve sans replique. La hauteur du duc, sa

L'armée chargée de cette expédition n'étoit avec les auxiliaires de *Neuchâtel* et de *Bienne* que de sept mille hommes, sous les ordres du trésorier *Nægeli*, officier habile et expérimenté, auquel on avoit adjoint huit conseillers munis de plein-pouvoirs pour traiter de tout ce qui avoit rapport, soit à la guerre, soit à la paix. Ils ne menoient avec eux que seize pièces d'artillerie. C'est avec des forces si peu imposantes qu'ils se mirent en marche au cœur de l'hiver, pour envahir tout le pays qui est entre Morat et Genève (*a*), mais ce pays étoit presque sans défense, et la conquête n'en coûta guères à l'armée Bernoise qu'une marche pénible d'environ onze jours.

La petite ville de *Cudrefin* sur la côte orientale du lac de Neuchâtel fut la première qui envoya à *Morat* faire ses soumissions aux généraux. Ils passèrent devant celle d'*Avenches*, sans y entrer, parce qu'elle appartenoit à l'évêque de *Lausanne*. *Payerne* déjà alliée des Ber-

---

bigoterie, l'espérance de la faveur de Charles-Quint son beau-frère lui fermèrent les yeux sur ses vrais intérêts, et l'affermirent dans une résolution dont il fut sévèrement, mais justement puni.

(*a*) Le 21 Janvier 1536.

nois leur prêta serment de fidélité, et leur fournit quelque secours. Ceux de *Moudon* et de *Rue* en firent autant, en se réservant leurs priviléges. *Yverdon*, la seule place du pays qui pût faire quelque résistance, refusa de se rendre à leur sommation. Les Genevois étant assiégés, et ayant déjà essuyé quelques assauts, l'armée Bernoise se hâta de leur porter du secours. Elle marcha donc droit à *Morges* où étoient les troupes de Savoie, au nombre de quatre mille hommes, avec quelques barques commandées par le châtelain de *Muss*.

Leur projet étoit de s'assurer de *Lausanne*, où l'évêque les appeloit. Il étoit dévoué au duc de Savoie, autant que les Lausannois l'étoient aux Bernois. Mais à l'approche de ceux-ci, les troupes du duc s'enfuirent avec précipitation de l'autre côté du lac, ne laissant de garnisons que dans les villes de *Morges* et de *Nyon*.

En continuant de s'avancer sans résistance vers Genève, les Bernois brûlèrent les châteaux de quelques-uns de ses implacables ennemis, les gentilshommes de *la Cuiller*. *Nyon*, *Coppet*, *Gex*, *Divonne*, se soumirent. Le château de Peney fut de même abandonné et livré à la vengeance des Genevois qui le rasèrent.

Bientôt après ils reçurent leurs libérateurs dans leur ville, et virent arriver avec eux le terme de leurs souffrances et de leurs longues perplexités.

Une conquête si rapide ne put manquer d'exciter la jalouse attention de tous les états voisins. Le gouverneur de Milan offrit aux Bernois la médiation de l'empereur son maître pour le rétablissement de la paix. On fit peu d'attention à cette proposition suspecte et tardive. Divers Cantons leur écrivirent aussi pour les détourner de poursuivre une entreprise qui pouvoit, selon eux, devenir fatale à eux et à toute la Suisse. Dans leur réponse, ils leurs exposèrent les motifs de cette guerre que l'obstination du duc avoit rendue inévitable. Ils rassurèrent en même tems les états de la *Franche-Comté* qui craignoient pour la neutralité de leur pays, et la duchesse de Nemours alarmée sur celle de son comté de Genevois. Mais la députation du Vallais méritoit une attention plus particulière. Invités par l'exemple heureux des Bernois, les chefs de ce pays leur faisoient savoir qu'ils vouloient aussi étendre leur territoire depuis *St. Maurice* jusqu'à *Thonon*, et ils leurs offroient en conséquence de les seconder de toutes leurs forces. Les commandans Bernois

sentirent l'avantage de cette offre ; ils l'acceptèrent en les priant cependant de prendre la rivière de la *Drance* pour limites, parce qu'ils se réservoient *Thonon* qui leur avoit déjà prêté serment de fidélité. Ils usoient de la même politique avec *Fribourg*. Quoique ce Canton en rompant son alliance avec Genève, sans de justes raisons, eût perdu tout droit de défendre cette ville contre le duc, et de faire la guerre à ce titre, les Bernois l'invitèrent à y prendre part. Ils cédèrent *Rue* et *Romont* aux Fribourgeois qui acceptèrent cette offre avec empressement.

On se demande ici ce que faisoit le duc de Savoie pour défendre cette belle partie de ses états, et sauver le reste du danger pressant qui le menaçoit. L'histoire qui ne fait que nous laisser entrevoir les raisons qu'il avoit eues pour s'exposer à cette guerre, nous fait mieux comprendre comment il étoit hors d'état de la soutenir.

François I, fils de sa sœur, réclamoit depuis quelques années au nom de sa mère, quelque portion de l'héritage de *Philippe* duc de Savoie, et fondé sur ce titre, il vouloit avoir la Bresse et toutes les terres qui n'étoient pas unies irrévocablement à la couronne ducale. Cette pré-

tention qui causoit les plus vives alarmes au duc, l'avoit engagé à rechercher la protection de l'empereur son beau-frère qui, pour se l'attacher plus étroitement, lui avoit fait présent du comté d'*Asti* qu'on regardoit en France comme un ancien patrimoine de la maison d'*Orléans*.

Dès-lors le duc n'avoit plus dissimulé sa partialité pour les Impériaux dans les guerres d'Italie, et on s'étoit accoutumé en France à le regarder comme un ennemi dont il falloit s'assurer, dès qu'on voudroit reconquérir le duché de Milan auquel le roi ne pouvoit se résoudre encore à renoncer.

François *Sforze* venoit de mourir, et le roi de France dont cette mort faisoit revivre les prétentions, envoyoit une armée en Italie pour reprendre le Milanois. Elle pénétra en Savoie du côté de *Montmélian*, et ne trouvant aucune résistance, elle occupa bientôt presque tout ce duché, ainsi que le comté de *Bresse*, le duc s'étant sagement borné à la défense des Alpes et du Piémont.

C'étoit dans ce tems-là même que les Bernois, après s'être rendus maîtres du Pays-de-Vaud, ne sachant rien de certain de la marche des François, mais instruits sans doute de leurs

desseins hostiles contre le duc, s'étoient avancés jusqu'au mont de *Sion*, à quelques lieues de Genève, pour y suivre leur ennemi. Là ils rencontrèrent *Villebon* prévôt de *Paris* qui venoit les prier de la part du roi de seconder son entreprise, en leur offrant un service pareil.

Les chefs de l'armée Bernoise reçurent cette proposition avec joie, et répondirent que puisque le roi s'étoit déjà rendu maître d'une partie de la Savoie, ils consentoient à ne pas poursuivre leur ennemi jusques à *Chambéry*, comme c'avoit été leur dessein, et qu'ils resteroient en deça du mont de *Sion*.

Les disgrâces s'accumuloient ainsi sur la tête du malheureux duc. Après avoir perdu le Pays-de-Vaud, on lui enleva la Savoie, la Bresse, Turin et tout le Piémont. Et ce prince qui avoit voulu entrer en maître dans Genève, et accabler avec des forces si supérieures le plus foible des états, n'eut jamais la consolation de rentrer dans les siens. Les Bernois allèrent attaquer le Fort de l'*Ecluse* qui commande, à l'extrémité du pays de *Gex*, le passage étroit et important de ce pays dans la *Bresse*. La garnison ne tarda pas à capituler, et tout le pays étant ainsi soumis, l'armée revint à Genève avec un riche butin.

Jusques là les Genevois n'avoient pu que se féliciter des grands succès de leurs libérateurs. Ils y avoient même contribué de tous leurs foibles moyens. Mais les chefs des Bernois tempérèrent cette joie par la demande qu'ils leur firent de leur céder tous les droits et les revenus dont le duc de Savoie et leur évêque avoient joui chez eux, droits et revenus, disoient-ils, qui nous appartiennent par droit de conquête. C'étoit proposer aux Genevois de se donner un maître au lieu d'un autre, de perdre en une fois et sans combat, le prix des plus douloureux efforts qu'un peuple ait jamais pu faire pour affermir sa liberté. Il leur sembloit d'ailleurs que l'acquisition du Pays-de-Vaud faite à si peu de frais, payoit bien suffisamment les secours qu'on leur avoit donnés. Ils regardoient avec non moins de raison l'évêque de Genève comme justement déchu de tous ses droits sur eux par sa désertion, par sa conduite hostile, et par son alliance avec le duc de Savoie leur ennemi. Etoit-ce aux Bernois à faire revivre en quelque sorte ces droits déclarés nuls par eux-mêmes, ou du moins avec leur aveu, et par leur instigation, et à s'en faire des titres contre des alliés fidèles? Falloit-il que tous ces sacrifices des

Genevois dont Berne avoit retiré un si grand avantage ne servissent qu'à leur ravir cette même liberté pour laquelle ils les avoient faits? Ces sentimens dictèrent leur réponse. *Si nous avions été d'humeur de nous donner un maître*, dirent-ils avec fierté, *nous nous serions épargnés toutes les peines et les dépenses que notre liberté nous coûte. Mais nous ne voulons pas en perdre les fruits. Aussi, nous vous conjurons qu'après nous avoir si généreusement aidés à la maintenir, vous ne ternissiez pas une action si glorieuse par une demande qui tend à notre oppression, et nous tâcherons de reconnoître vos faveurs et vos services par toute autre sorte de moyens raisonnables* (1).

Cette réponse fut portée à Berne par des députés de Genève chargés de demander en même tems le renouvellement de l'alliance. On leur refusa ce dernier point jusqu'à ce que les autres fussent réglés, et qu'on reçût le remboursement des frais de la guerre. Cette négociation épineuse traîna pendant cinq mois, et ne fut terminée qu'après l'entière conquête du Pays-de-Vaud (*a*). Alors il fut convenu

(1) Chron. de *Groos*. de *Savion* et de *Roset*, citées par *Ruchat*. L. 13. p. 467 et suiv.

(*a*) Le 7 Août 1536.

que les Genevois payeroient avant la fin de l'année, 9917 écus d'or pour les frais de la guerre, que leur ville seroit ouverte aux Bernois toutes les fois qu'ils le demanderoient, qu'ils ne pourroient sans leur consentement contracter aucune alliance, et qu'ils leur remettroient tout-ce qu'ils avoient pris sur le duc de Savoie. En échange ils s'assuroient, outre les biens de l'évêché, de ceux du prieuré de *St. Victor*, et du chapitre de *St. Pierre*. Ainsi leur territoire fut un peu agrandi, et ce qui leur étoit encore plus avantageux, les châteaux, les citadelles de leurs cruels ennemis étoient détruites, et leurs défenseurs, leurs alliés devenoient leurs voisins ; leurs subsistances étoient plus assurées ; enfin le roi de France se trouvoit désormais intéressé à la conservation de cette ville devenue indépendante de son ennemi, et en quelque sorte une barrière, un boulevard pour la Suisse son alliée.

Dans cette convention fut compris un renouvellement du traité de combourgeoisie conclu dix ans auparavant. Il devoit durer vingt-cinq ans, et on y ajouta deux articles importans ; l'un que la religion réformée seroit maintenue à Genève, l'autre que dans les différens qui pourroient s'élever entre les deux états, le

Canton de Bâle nommeroit un arbitre pour en décider (1).

C'est ainsi que les Genevois affermirent leur liberté après s'en être montrés dignes toutes les fois qu'elle avoit été attaquée. A peine l'armée de Berne les eut-elle quittés qu'ils donnèrent encore une nouvelle preuve de ce même courage. On leur apporta de la part des ministres du roi de France un projet de réunion à ses états, à des conditions qu'on jugeoit propres à les éblouir. Les conseils le rejetèrent encore avec fermeté, et le remirent sans autre réponse à celui qui l'avoit apporté. Alors délivrés enfin de la crainte des complots et des hostilités du duc de Savoie, ils se hâtèrent de profiter de ce calme si long-tems attendu pour régler sur un pied conforme à leur nouvelle situation ce qui regardoit la religion et le gouvernement. Ils rétablirent autant qu'il fut possible, l'union, le bon ordre, la décence et la pureté des mœurs dans leur ville, ils fondèrent des hôpitaux, un collége pour la jeunesse, et dans la suite une académie qui acquit avec le tems une réputation méritée par les lumières des

(1) Spon. Hist. de Genève. L. 3. Ruchat. T. 5. page 502 et suiv.

savans qu'elle produisit. Une multitude d'étrangers, parmi lesquels il y en avoit d'un mérite et d'un rang distingués, y vinrent chercher la liberté de conscience, et contribuèrent à défendre celle de l'état. A un peuple ignorant, superstitieux, peu réglé dans ses mœurs et tout dévoué à ses prêtres, on vit succéder assez promptement un peuple sérieux, austère même, laborieux, appliqué aux arts, au commerce, aux sciences, dans lesquelles il obtint des succès remarquables.

Mais de plus grands détails ne seroient pas ici à leur place, et l'étendue que nous avons donnée à ce sujet passeroit même déjà les bornes que nous avons dû nous prescrire, s'il n'avoit pas été question de la naissance d'une nouvelle république qui a dès lors été regardée comme appartenant à la confédération helvétique, et qui malgré ses bornes étroites n'en a pas été la partie la moins recommandable et la moins digne d'intéresser l'attention des hommes éclairés (1).

(1) Genéve ayant pris rang, à cette époque, parmi les Nations de l'Europe et les Etats indépendans, le souvenir de cet heureux événement qui combla les vœux de ses Citoyens, fut consacré par une inscrip-

Revenons

Revenons à notre sujet. L'armée Bernoise ayant quitté *Genève* (*a*) alla recevoir les soumissions de la ville de *Morges* qui lui avoit fermé ses portes à son passage, mais qui depuis abandonnée lâchement par sa garnison, consentit à capituler en se réservant ses franchises, en payant une rançon, et en laissant démolir ses tours et ses portes.

Vevay et la *Tour* envoyèrent de même des députés pour annoncer leur soumission. Le Canton de *Fribourg* avoit désiré d'acquérir *Vevay*

tion latine gravée sur une table d'airain, et placée à l'hôtel de ville. L'enthousiasme d'une religion et d'une liberté nouvelles, excusable au moment d'un triomphe inespéré, se fait connoître dans quelques phrases de cette inscription, dont voici la traduction littérale : *En* 1535, *la tyrannie de l'Antechrist Romain ayant été abolie, ainsi que ses superstitions, la sainte Religion du Christ étant rendue à sa pureté, l'Eglise réformée, les ennemis repoussés, et mis en fuite par une grâce particulière de Dieu, la ville même rétablie dans sa liberté, par un insigne miracle, le Sénat et le Peuple de Genève ont érigé ce monument dans ce lieu pour en rendre la mémoire perpétuelle, et attester à la postérité leur reconnoissance envers Dieu.*

(*a*) Le 1 Février 1536.

qui lui eût donné un port sur le lac Léman, mais les habitans préférant la domination de *Berne*, n'avoient pas attendu les sommations de *Fribourg* pour envoyer les clefs de leur ville aux Bernois qui refusèrent de s'en dessaisir.

De là ils marchèrent à *la Sarra* dont ils brûlèrent les châteaux. Ils en usèrent de même en d'autres lieux. C'étoit une punition sévère, mais méritée, des brigandages que les gentils-hommes *de la cuillier* avoient exercés si long-tems et avec tant de fureur autour de *Genève*. Ainsi il faut distinguer cette *guerre aux châteaux* de celles qui n'ont eu pour motif que la soif de l'or et du sang.

Les Bernois allèrent ensuite faire le siége d'*Yverdon*. Il ne fut ni long ni meurtrier. Quand les assiégés virent leur faubourg occupé, et l'assaut ordonné, ils se rendirent quoique à des conditions très-dures. Ils devoient remettre au vainqueur les droits et les titres de leur ville, leurs armes et tous leurs effets, et payer de plus une rançon. La plupart des officiers et soldats avoient eu le tems de s'évader. On y laissa deux cents hommes de garnison. Arrivés à *Payerne*, les chefs de l'armée y furent joints par quatre députés de Berne chargés de remettre aux Fribourgeois les places qu'on leur avoit

cédées volontairement. Ainsi il ne restoit plus au duc dans tout le Pays-de-Vaud que le château de *Chillon*, place importante par sa situation, sur un rocher entouré des eaux du lac, à une lieue de Vevay, et qui ferme le passage étroit par lequel on communique de cette ville dans le gouvernement d'*Aigle*. La force de ce château donnoit beaucoup d'audace à la garnison. Elle insultoit avec des barques armées à tout ce qui n'étoit pas sujet du duc. Elle rejeta même la trêve que l'ambassadeur de l'empereur en Suisse avoit proposée aux Bernois, et que ceux-ci étoient disposés à accepter. *Chillon* fut donc vivement assiégé du côté de terre par les Bernois, et du côté du lac avec des barques portant de l'artillerie et des troupes que les Genevois leur avoient envoyées. Privée de toute espérance de secours, la garnison capitula, et mit ainsi fin par sa soumission à celle de tout le Pays-de-Vaud, dont l'évêché de Lausanne n'étoit pas alors censé faire partie (1).

---

(1) On trouva dans les souterrains de ce château au-dessous du niveau du lac, *Bonnivard* prieur de *St. Victor* à Genève, qui y étoit détenu depuis six ans. On a vu ci-dessus, à l'année 1530, comment

Mais les circonctances continuoient à être si favorables aux Bernois qu'il leur fut aisé de faire encore cette belle acquisition. L'évêque de *Lausanne* étoit prince de sa ville épiscopale, comme celui de Genève l'avoit été de la sienne. Mais cette souveraineté qui lui étoit disputée par le duc de Savoie, étoit fort restreinte par les priviléges des bourgeois (1), protégés d'ailleurs par les Cantons de *Berne* et de *Fribourg* avec lesquels ils avoient une alliance. Et, quoiqu'ils fussent encore la plupart attachés à l'ancienne religion, ils ne l'étoient presque plus à leur évêque et à leur clergé. Ils avoient eu de fréquens démêlés. Le clergé s'étoit fait mépriser par sa vie licentieuse et son insolence. Les Bourgeois vouloient restreindre un pouvoir dont il abusoit. L'évêque de son côté se plaignoit de ce qu'il appeloit leurs *usurpations*, et il

---

cet homme éclairé et courageux avoit été trahi et livré au duc de Savoie.

(1) Le duc Charles III, ayant passé par *Lausanne*, le bourgmestre *Seigneux* lui porta, selon l'usage, les clefs de la ville en lui disant ces mots, qui montrent quelle idée on avoit de ses droits : " *Je vous remets ces clefs de notre ville, non pour que vous y dominiez, mais pour que vous y puissiez dormir tranquille.*

épioit l'occasion de faire éclater son ressentiment. Il se trompa d'une étrange manière en croyant la trouver dans la guerre que les Bernois faisoient au duc de Savoie, et en se flattant qu'avec les troupes de ce prince il pourroit se rendre maître absolu de *Lausanne*. Ce fut dans cette espérance, à laquelle la passion seule pouvoit donner quelque couleur, qu'il prit parti contre les Bernois dans cette guerre. Il est très-vraisemblable que s'il eût conservé une prudente neutralité, ceux-ci, malgré leur zèle pour la religion réformée, l'auroient au moins laissé paisiblement finir ses jours sur son siége épiscopal. Les Lausannois ayant, en exécution des traités, fourni des secours aux Bernois, ce fut un prétexte pour lui de les regarder comme des *fauteurs de l'hérésie*, et il travailla en conséquence à armer contr'eux ses sujets de *la Vaud*. Il voulut même s'emparer de *Lausanne* en y faisant entrer des troupes du duc de Savoie, et cette tentative qui échoua décida les Bernois à le traiter en ennemi. Alors *Sébastien de Montfaucon*, (c'étoit le nom du prélat), redoutant les effets de leur vengeance, prit le parti de s'évader secrètement, et la ville de *Lausanne* abandonnée par son prince ouvrit ses portes à l'armée bernoise. Tout le temporel de l'évêque

ſut saisi; les quatre paroisses de *la Vaud* et *Avenches*, *Lucens* et *Bulle* se soumirent, en sorte que dans l'espace de quelques semaines les Bernois virent leurs états accrus de tout le *Pays-de-Vaud*, de l'évêché de *Lausanne*, du pays de *Gex*, et de la province de *Chablais*, au midi du lac *Léman*. Ce qu'ils cédèrent à *Fribourg* dans le *Pays-de-Vaud*, à Genève, autour de cette ville, et au Vallais dans le *Chablais*, ne diminuoit que bien peu l'étendue et l'importance de cette belle conquête.

Ils ne firent à cette occasion aucun pacte général avec le pays, ni avec les états. Les capitulations des villes furent très-différentes. Celles qui s'étoient soumises volontairement furent confirmées dans leurs priviléges; on leur permit de conserver la religion de leurs pères, à condition de laisser aux Protestans le libre exercice de la leur. Celles au contraire qui n'avoient cédé qu'à la force furent obligées de remettre les chartes de leurs franchises aux vainqueurs, et d'en attendre la restitution de leur seule bonne volonté. On exigea aussi d'elles qu'elles reçussent la religion réformée.

Lausanne qui depuis dix ans avoit avec Berne et Fribourg une alliance de combourgeoisie, et qui en conséquence avoit donné du secours

aux Bernois en plusieurs occasions, méritoit un traitement distingué. Outre la confirmation de ses anciens priviléges, elle obtint la haute, moyenne et basse juridiction dans le ressort de la ville, les cloîtres qui y étoient situés, et d'autres biens d'église considérables. Ces priviléges et ces dons furent même augmentés depuis à diverses époques. Les Bernois ne se réservèrent que les appels suprêmes, le droit de faire grâce, de battre monnoie, le militaire, une partie des revenus de l'évêque, son château et la cathédrale. *Lausanne* conserva son gouvernement propre exercé par un Bourgmestre et trois conseils élus par les bourgeois. Berne y fonda une académie en 1537, un collége trois ans après, et des pensions en faveur des pauvres écoliers.

L'évêque de *Lausanne* retiré à *Fribourg*, comme celui de Genève l'étoit à *Annecy*, ne conserva dans son diocèse que les terres de Fribourg, une partie de celles de *Soleure*, et quelques districts dans la principauté de *Neuchâtel*, et en Franche Comté. Son revenu ne répondit plus comme autrefois, au rang et au titre de *Prince de l'empire* qu'il prenoit depuis le treizième siècle.

La ville de Lausanne et tous les pays devenus sujets de Berne embrassèrent dès lors, avec plus

ou moins d'empressement, la religion de leurs nouveaux souverains. D'abord après leur entrée à Lausanne, ils y ordonnèrent une dispute solennelle, où l'ardent et infatigable *Farel* joua un grand rôle, et après lui *Viret* et *le Comte*. Elle dura sept jours, et les résultats en furent, comme ceux de toutes les disputes ordonnées par un des partis, le triomphe réel ou supposé de ce parti. Le clergé catholique de Lausanne avoit déclaré qu'il n'y prenoit aucune part. Les Bernois regardèrent comme vaincus des adversaires qui refusoient de combattre, et en qualité de vainqueurs ils firent signifier à toutes les communautés du *Pays-de-Vaud*, qu'elles eussent à faire disparoître les autels, les images des églises, et les croix des lieux publics. Les baillis firent exécuter cet édit en leur présence. Il n'y eut de résistance qu'à *Lutry*. Un autre édit fit connoître les articles de foi qu'on devoit croire, et la réforme qu'on devoit adopter dans le culte et la discipline. Des salaires furent assignés aux ministres de la religion, en leur prescrivant leurs devoirs. Des écoles furent fondées dans les campagnes. On donna à plusieurs villes des biens de l'ancienne église pour fournir aux besoins de la nouvelle. Les actes de la dispute de Lausanne, et d'autres détails sur

les changemens dans la religion qui en furent la suite, se trouvent dans l'histoire ecclésiastique du pays à laquelle ils appartiennent. (1)

A l'égard du gouvernement civil, on lui donna une forme analogue à celle du Canton auquel on l'incorporoit. Tout le pays nouvellement soumis fut partagé en huit bailliages, dans chacun desquels on établit un tribunal composé de douze juges pour recevoir les appels des justices inférieures. Quelques juges envoyés de Berne devoient accompagner un sénateur chargé d'une inspection générale sur les revenus et l'administration, et qui, dans sa tournée annuelle, jugeoit les appels de ces cours baillivales. Trois sénateurs allèrent en conséquence installer ces baillis. Celui de Lausanne, Séb. *Nægeli*, prêta en y entrant le même serment que prêtoient les évêques, de conserver les droits, coutumes et franchises de la ville, écrites et non écrites. Ce serment fut prêté entre les mains du Bourgmestre de Lausanne. La charge de gouverneur ou de grand bailli du pays fut ainsi abolie. Tous les habitans eurent le droit de porter les armes. Les communautés témoignèrent la plupart combien elles étoient satisfaites de pouvoir

(1) Ruchat. Hist. de la réformation de la Suisse.

espérer que leurs droits et leurs intérêts seroient désormais confiés aux soins d'un gouvernement républicain, et l'accroissement rapide de leur prospérité justifia ses espérances. Mais ce gouvernement n'agréoit pas également à la grande partie des nobles qui restèrent attachés à leur religion et à leur prince. Plusieurs refusèrent même d'être admis au patriciat de Berne qu'on leur offroit.

Des changemens si grands et si rapides dans l'état du Canton de Berne, une augmentation de territoire équivalente à un tiers environ de celui qu'il avoit possédé jusques alors, l'acquisition d'un beau pays habité par un peuple dont la langue et les mœurs étoient différentes de celles des Suisses, des relations nouvelles avec les états voisins conséquences de ces changemens, toutes ces choses ne purent qu'avoir une influence très-grande sur le sort de Berne, mais cette influence ne se fit sentir que peu à peu, et ses effets marqués n'appartiennent point encore au tems dont nous nous occupons.

Exceptons cependant les difficultés qui s'élevèrent, vers la fin de la conquête pour en régler le partage entre Berne et ses alliés. Les Vallaisans demandoient d'avoir leur part de *Thonon*, mais ils y renoncèrent ensuite, et ne gar-

dèrent que ce qui est à l'extrémité du lac, ou le bailliage de *Montey*, jusqu'à *St. Gingolf.* Les Fribourgeois n'étoient pas satisfaits de la possession de *Rue*, *de Romont*, *St. Aubin*, *Estavayer*, *Château St. Denys etc.* que les Bernois leur avoient d'abord offerte. On a vu qu'ils avoient demandé *Vevay*, et par quels motifs on le leur avoit refusé. A la fin de la campagne ils renouvelèrent leurs plaintes, et défendirent au comte de *Gruyères* leur combourgeois de prêter hommage aux Bernois pour ce qu'il possédoit dans leur Canton. *Jean* III, comte de *Gruyères* avoit été le plus puissant des vassaux du duc de Savoie dans le Pays-de-Vaud. De lui-même il étoit peu disposé à reconnoître la souveraineté des Bernois. Il aspiroit à une sorte d'indépendance dans l'espoir d'être soutenu par *Fribourg*, et par tous les Cantons catholiques. Cette querelle fut poussée très-loin, et fit craindre un moment une guerre civile en Suisse.

Les Fribourgeois reclamèrent aussi, moins peut-être par intérêt que par zèle de religion, les abbayes de *Payerne* et de *Romain-Motier*. Les ambassadeurs de l'empereur et du roi de France interposèrent leurs bons offices pour arrêter les progrès de ce différent, quoique dans des vues très-opposées. Une convention le termina par

des sacrifices faits de part et d'autre (*a*). Le comte de *Gruyères* s'engagea à prêter hommage aux Bernois pour la *baronnie d'Aubonne* et quelques autres terres. Ceux-ci le dispensèrent pendant sa vie de l'hommage pour *Gruyères*, en se réservant leurs droits pour en faire usage après sa mort. *Vevay* resta aux Bernois. A l'égard de l'abbaye de *Payerne* les Fribourgeois désiroient toujours vivement de garder pour l'église romaine et pour eux, cette illustre et riche fondation, où la reine *Berthe* avoit signalé, vers la fin du dixième siècle, une piété et une bénéficence dont le souvenir est toujours en vénération dans le pays. Ils avoient fait entrer des troupes dans le cloître, pendant que les Bernois en tenoient dans la ville; mais les bourgeois de *Payerne* déjà la plupart réformés se déclaroient pour Berne. Après de longs débats on convint enfin que l'abbaye resteroit à ce dernier Canton, que les moines pourroient aller jouir où bon leur sembleroit de leurs revenus, qu'après leur mort les domaines de l'abbaye situés dans le Canton de Berne lui appartiendroient, et que la même chose auroit lieu en faveur de *Fribourg*. Il restoit à décider du sort

(*a*) Le 13 Mars 1536.

de l'abbaye de *Romain-Motier* également riche, et l'une des plus anciennes des Gaules. On convint qu'elle resteroit en entier aux Bernois qui en firent un bailliage, en y joignant l'abbaye du lac de *Joux*, et toute la vallée de ce nom. Ces conventions réconcilièrent les deux états. On pourvut même aux difficultés qui pourroient naître dans la suite. Si c'étoit le Canton de Berne qui étoit demandeur, il devoit choisir un arbitre à *Uri* ou à *Schwitz*. Si c'étoit Fribourg, ce Canton devoit le prendre à *Zurich* ou à *Bâle*. Enfin la réunion fut cimentée par un engagement réciproque de se maintenir dans la possession de tout ce qu'on venoit d'acquérir.

CHAPITRE VII.

Affaires générales. Auxiliaires Suisses en France et en Italie. Etat de la religion en Suisse. Calvin *à Genève. Guerre de religion en Allemagne. Soumission de Constance à la maison d'Autriche.*

PENDANT que les Bernois et leurs alliés acquéroient une partie des états du duc de Savoie, les François en occupoient presque tout le reste, et maîtres de la plus grande partie du Piémont, ils alloient tenter de nouveau cette conquête du Milanois, source de tant de calamités pour eux et pour toute l'Europe. Ils avoient à peine mis le pied en Lombardie qu'ils avoient fait demander des troupes aux Cantons qui restoient dans leur alliance. *Zurich* et *Berne* n'avoient dans ce moment aucun traité qui les obligeât à leur en fournir. Ils étoient même très-mécontens de ce que sans égard à leurs prières *Francois* I continuoit à persécuter les Réformés. *Berne* l'étoit de plus de ce qu'il refusoit de livrer les titres qui concernoient les pays acquis en Savoie, titres qui étoient toujours à *Chambéry*,

et de ce qu'il protégeoit la duchesse de *Nemours*, dame du pays de *Faucigny*, dont les sujets faisoient souvent des incursions sur les terres de la république. Les Bernois et les Zurichois s'affermirent ainsi, mais pour trop peu de tems, dans la sage résolution de n'accorder aucune levée d'hommes au roi de France, non plus qu'à l'empereur, car il falloit bien conserver une neutralité exacte entre ces deux souverains. Ces deux Cantons travailloient avec ardeur, quoique sans succès, à faire embrasser le même système aux onze autres. Les députés des Bernois à la diète de *Baden* avoient eu ordre de déclarer à leurs alliés que comme *ils avoient aboli par la grâce de Dieu ce honteux trafic, ils désiroient que chaque Canton fît la même chose pour la gloire de Dieu, et le bien de tout le Corps helvétique.* On voit par ces expressions que c'étoit le zèle de la religion qui avoit produit ce noble mouvement de patriotisme, de désintéressement et d'humanité. C'étoit le fruit des salutaires leçons de leurs réformateurs, de ces personnages ridicules aux yeux de quelques sages de nos jours qui pourtant n'ont rien fait d'aussi évidemment utile à l'humanité. Les Cantons catholiques ne partageoient pas pour la plupart cette manière de mettre en pratique les leçons de la

religion, et avec le tems divers motifs les ramenèrent tous les uns après les autres à leurs anciennes habitudes.

Mais nous devons l'observer encore ; *l'interdiction de ce cruel et sanguinaire trafic des pensions et des services étrangers*, comme l'appeloient les ordonnances de Berne, ne regardoit point les engagemens que les Cantons avoient pu prendre par des alliances défensives avec des puissances étrangères. Les secours promis par de pareils traités leur étoient fournis scrupuleusement. Ainsi quand les Impériaux firent une invasion en Provence, les Suisses conformément au traité *de la paix perpétuelle* se crurent obligés de défendre le territoire françois attaqué. D'ailleurs *François* I regagna leur affection en accordant à leur prière la neutralité du comté de *Bourgogne* ou *Franche-Comté*, quoique le gouverneur de cette province pour l'empereur, ne l'eût pas observée lui-même. Ainsi les Franc-Comtois retiroient encore quelque avantage de leurs anciennes liaisons avec les Suisses et de leur voisinage. Insensiblement ces divers motifs, et sur-tout la passion toute puissante du métier des armes et des profits qui y étoient attachés, rendirent à la France la faculté de se procurer en Suisse tous les secours qu'elle désiroit, et

soit

soit au moyen des levées autorisées, soit par des enrôlemens clandestins, le roi y leva des corps considérables qui lui rendirent des services signalés tout le reste de son règne, et soutinrent en même tems l'ancienne réputation de la valeur helvétique.

Ils le servirent par exemple dans la campagne de Picardie, et se distinguèrent au siége de *Péronne*. Huit mille Suisses et Grisons joignirent aussi en 1537 son armée devant *Avignon*, et contribuèrent à sauver la *Provence*. Ils aidèrent les François à repousser les Impériaux qui étoient entrés en Piémont en 1538. Quinze mille Suisses se joignirent à l'armée envoyée dans ce pays sous les ordres du *Dauphin*, et ils eurent une grande part au succès de l'attaque du pas de *Suze*. Le comte de *Tende* qui étoit leur colonel-général les commandoit à celle de *Veillane*, et leur valeur accéléra la prise de cette place. La trêve conclue entre les deux monarques permit au roi d'en licencier la plus grande partie. Mais quand la guerre se ralluma en 1542, on voit encore huit mille Suisses servir sous ses drapeaux dans les Pays-Bas, en Piémont, et vers les Pyrénées, et leur nombre fut accru bientôt après de six mille. Quatorze mille Suisses et Grisons firent avec distinction

la campagne de Picardie en 1543. En Piémont ils essuyèrent un revers à *Mondovi*, où malgré une capitulation ils furent en partie massacrés. Loin que cet échec rallentit leur ardeur, on vit alors *Michel* comte de *Gruyères* lever dans la petite étendue de ses terres cinq cents hommes à la fois, et les joindre aux cinq mille Suisses qui étoient dans l'armée françoise sous les ordres du jeune prince *d'Enghien*. Ces derniers montrèrent une grande intrépidité dans la mémorable journée de *Cerisoles* où les Impériaux furent entièrement défaits (*a*). Guillaume *Frœlich*, natif de *Zurich*, mais établi à *Soleure*, remplit dans cette journée les fonctions de colonel-général des Suisses, et se couvrit de gloire. Il commandoit treize enseignes suisses qui s'illustrèrent à son exemple. Il fut créé chevalier sur le champ de bataille par le prince *d'Enghien*, comblé d'honneurs par le roi, et de louanges par son ambassadeur en Suisse, dans une lettre de remercîment adressée à la diète des Cantons assemblée à *Baden*.

La victoire de *Cerisoles* assura aux François la conquête du Piémont et de la Savoie, conquête qui assuroit à son tour aux Bernois et

(*a*) L'an 1541.

à leurs alliés celles qu'ils avoient faites dans ce dernier pays. Mais malgré ces brillants succès les finances du roi étant tous les jours plus épuisées, *ses amis de cœur les Suisses*, comme il avoit accoutumé de les appeler, restoient le plus souvent sans solde, et s'en retournoient murmurant dans leur patrie, chargés seulement de lauriers.

La même année 1544, on en voit cependant encore dix mille, et six mille Grisons accourir à la défense de la France attaquée du côté de la Champagne par une armée que *Charles-Quint* commandoit en personne. Mais la paix de *Crespy en Valois* arrêta ses progrès, et en désarmant pour un tems les deux partis, elle condamna les Suisses au repos (*a*). Les treize Cantons furent compris dans cette paix. Nous n'avons fait qu'indiquer ces divers événemens auxquels la nation n'étoit point intéressée directement et dans sa totalité. Ils ajoutèrent sans doute à la gloire de ses armes, et à ce titre ils sont à leur véritable place dans son histoire militaire (1),

(*a*) Le 18 Septembre 1544.

(1) Voyez l'*Histoire militaire des Suisses*, *du Baron de Zurlauben*, T. IV. C. 19. Histoire militaire de la Suisse, par M. *May de Romain-Motier*. T. V. Sect. 8.

mais ici ils nous feroient perdre de vue ses affaires intérieures dans lesquelles nous devons à présent nous renfermer.

La grande révolution qui continuoit à se faire dans la religion agitoit toujours les esprits. En Suisse, comme en Allemagne et en Angleterre, ce n'étoit pas seulement les ecclésiastiques, les théologiens, c'étoit tous les gouvernemens, et presque tous les hommes, lettrés et ignorans, qui en étoient occupés. Les controverses de théologie étoient le sujet de tous les entretiens, comme aujourd'hui tout le monde parle de politique. Ces deux sciences ont cela de commun que chacun croit les entendre parce que chacun y prend intérêt, et que le peu de notions précises et certaines qu'elles présentent fait qu'on peut aisément en discourir à l'infini. Dans les Cantons qui avoient reçu le dogme et le culte des réformateurs, on crut nécessaire de fixer l'un et l'autre par un formulaire, un symbole qui détermineroit ce qu'on devoit croire et pratiquer, et qui réuniroit ainsi, disoit-on, toutes les nouvelles églises. Ces Cantons vouloient répondre par ce moyen aux calomniateurs qui leur prêtoient des opinions qu'ils désavouoient. Ils se proposoient de présenter cette confession au futur concile que le pape

et l'empereur promettoient toujours. Enfin ils espéroient remédier ainsi à ces schismes nés dans le sein même de leur communion, schismes qu'on leur avoit tant reprochés, car on étoit plus frappé du tort que cette accusation pouvoit lui faire, que de la crainte de gêner les consciences par le symbole de foi qu'on vouloit leur imposer. On avoit déjà tenu une conférence à *Arau* en 1535, pour mettre la main à cette œuvre difficile. Il y en eut une plus générale à *Bâle*, l'année suivante, où l'on convint des articles relatifs au dogme de l'eucharistie, au péché originel, au libre arbitre, à la grâce etc. C'est ce qu'on appela la première *confession helvétique*, pour la distinguer de la seconde beaucoup plus étendue, qui ne fut achevée qu'en 1566, et qui fut reçue par tous les états protestans de la Suisse, à la réserve de *Bâle* et de *Neuchâtel*. Mais les efforts des mêmes théologiens n'eurent pas les mêmes succès lorsqu'ils tentèrent de réunir les membres séparés de l'église nouvelle, les *Luthériens* et les *Zwingliens*. Dans ces deux communions on s'obstina à entendre le sacrement de la cène d'une manière différente, et ce dissentiment continua à leur faire oublier les devoirs de la charité et de la tolé-

rance, et l'intérêt si évident qu'elles avoient de rester unies.

A *Genève* où tant de têtes exaltées par une liberté nouvelle et par les disputes de religion, étoient comme en contact dans une étroite enceinte, les esprits s'échauffoient aisément sur l'un et l'autre de ces grands objets. On les regardoit comme nécessairement liés. Tout ce qui tenoit encore à l'ancienne église étoit suspect à la nouvelle république. On exigeoit de tous les citoyens le serment de rejeter le *papisme*. On en faisoit prêter un autre de *garder et tenir* la confession de foi dressée par *Farel*. Dans ces circonstances Jean *Calvin*, né en Picardie, fuyant les persécutions auxquelles les Réformés étoient exposés en France, passa à *Genève* où les prières de *Farel* le retinrent (*a*). Tout le monde sait que ses prédications et ses écrits eurent tant de partisans dans cette ville, en Suisse et en France, que le nom de *Calvinisme* fut donné à la doctrine qu'avoient prêchée long-tems avant lui *Zwingle* et d'autres théologiens Suisses, comme le nom d'*Amérique* est resté au continent découvert par *Colomb* long-tems avant qu'*Améric* y eut abordé. *Calvin*

(*a*) Août, l'an 1537.

arriva à Genève lorsque Berne perdoit *Berthold Haller*, l'un de ses premiers et plus célèbres réformateurs. *Haller* avoit prouvé par ses heureux travaux qu'un réformateur peut être patient, doux et modeste ; mais cet exemple est rare, et *Calvin* ne l'imita pas toujours. Ardent, austère, impatient dans la dispute, trop imbu encore des maximes intolérantes de l'église qu'il avoit quittée, il se fit bientôt beaucoup d'ennemis. Des magistrats qu'il n'avoit pas ménagés dans ses discours, des jeunes gens dont il poursuivoit les écarts comme des crimes, des Catholiques déguisés se liguèrent contre lui, et le firent bannir avec *Farel* et *Courault* ses collègues. On alléguoit contr'eux qu'ils refusoient de recevoir, de respecter certains dogmes, et rites consacrés à *Berne*, ce qui pouvoit indisposer un allié nécessaire. A *Berne*, par exemple, on avoit conservé plusieurs fêtes des l'église catholique. Et *Calvin* vouloit qu'on ne solennisât que le dimanche. A Berne on se servoit de fonds baptismaux; *Calvin* n'en vouloit point. A Berne on communioit avec du pain azime; *Calvin* vouloit que ce fût avec du pain ordinaire. A Berne les filles qui se marioient se présentoient à l'église avec les cheveux étalés; *Calvin* condamnoit cet usage comme

profane et indécent. Les Bernois insistoient fortement auprès des Genevois pour qu'ils se conformassent de tout point à ce qui venoit d'être décidé dans le synode de *Lausanne*. Les conseils de Genève le promirent, et ordonnèrent en conséquence aux trois docteurs d'obéir aux décrets du synode. Les docteurs n'obéirent point. L'arrêt de leur exil fut alors prononcé (*a*) aux acclamations de tout le peuple. Mais ce même peuple livré après leur départ à la fureur des partis qui le déchiroient, fatigué de sa propre licence, et craignant qu'elle n'eût des suites funestes à sa liberté, les rappela deux ans après. *Calvin* revint donc de l'Allemagne où il avoit été employé à des négociations importantes relatives à la religion (*b*), et il gouverna dès lors Genève jusqu'à sa mort avec une grande autorité. Les danses, les chansons profanes, les festins, des plaisirs qui avoient toujours paru innocens furent sévèrement défendus. Il y eut une police ecclésiastique, et un consistoire ou tribunal chargé de la maintenir. Les loix politiques furent aussi rédigées en un seul code, et ce travail fut

(*a*) L'an 1538.
(*b*) Septembre 1541.

principalement dirigé par *Calvin* qui se montra aussi versé dans les matières de jurisprudence et de politique que dans la théologie. Il poursuivit et extirpa les restes de cette faction qu'on nommoit des *libertins*, et qui, comme son nom l'indique, à des mœurs trop relâchées joignoit le tort de mépriser les prédicateurs et le consistoire, et d'être suspecte d'hérésie et de dévouement secret au *papisme*. Son chef principal *Gruet* fut condamné au dernier supplice. On sévit contre le moindre scandale, et même contre des opinions qui semblent assez indifférentes à la religion. Le clergé s'attribua le droit de prononcer des arrêts d'excommunication. On y étoit exposé pour avoir manifesté le moindre doute sur les doctrines reçues; les rétractations étoient à peine écoutées. On n'osoit avoir, même sur la prédestination, des idées moins sinistres que celles que *Calvin* avoit exposées dans le traité heureusement oublié qu'il publia sur ce sujet. La régence de Berne montroit plus de prudence. Elle défendoit aux ministres de prendre aucun parti dans ces disputes, et de prêcher au peuple sur *des matières si relevées.*

Le supplice de *Servet* acheva de prouver tout l'empire de *Calvin*, et l'abus qu'il étoit

capable d'en faire. Les détails en sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici, et sans approuver les qualifications injurieuses dont un auteur célèbre charge *Calvin* à ce sujet, on ne sauroit nier qu'il n'ait imprimé une tache à sa mémoire, et que ce ne soit là une de ces grandes fautes dont les hommes les plus distingués d'ailleurs par d'éminentes qualités ne se sont que trop souvent rendus coupables, et qu'il vaut mieux rejeter sur la foiblesse inséparable de l'humanité que d'essayer de justifier contre l'évidence et les principes de la justice. Elle décèle sans doute aussi dans ceux qui gouvernoient alors Genève, ou une condescendance bien aveugle pour leur clergé, ou un zèle fanatique aussi impitoyable que celui de cette inquisition tant détestée par eux-mêmes, lorsqu'ils étoient dans le cas de la redouter. Malgré l'opiniâtreté et l'emportement qu'on lui a reproché, *Luther* ne s'étoit jamais permis de décerner des supplices contre ceux dont les opinions heurtoient les siennes. Il avoit toujours recommandé la tolérance, et témoigné son horreur pour les persécutions, les supplices et les guerres de religion. *Zwingle* avoit enseigné dans un livre imprimé après sa mort, que Dieu ne pouvoit avoir fermé l'entrée du

ciel aux Payens vertueux, tels que *Numa*, *Aristide*, *Caton* et leurs semblables. Il n'eût sûrement pas fait brûler *Servet* qui, dans ses rêveries sur la Trinité, reconnut toujours la Divinité de Jésus-Christ. Le phlegme germanique modéroit chez ces réformateurs l'effervescence du zèle religieux, et le double orgueil du savoir et du pouvoir qui, lorsqu'ils s'unissent et s'exaltent l'un l'autre, rendent si tyrannique la domination des savans. *Calvin* appartenoit à cette nation impétueuse et ardente chez laquelle les opinions deviennent aisément des passions. C'est sur-tout à ce zèle bouillant qu'il faut, ce semble, attribuer ses fautes. Il combattit avec courage des abus et des erreurs nuisibles, ses grands succès l'éblouirent. Les contradictions qu'il essuyoit fréquemment, les travaux immenses auxquels il étoit condamné aigrirent son humeur, et lui donnèrent cette irritabilité dont il se confessa lui-même publiquement dans plusieurs occasions, et dont il demanda pardon à Dieu en mourant. Son éloquence, son désintéressement, sa tempérance, ses mœurs simples et austères, les grands services qu'il rendit à sa patrie adoptive doivent encore plaider pour sa mémoire. Une mort accélérée par des travaux qui nous paroissent aujourd'hui au-dessus

des forces humaines le lui ravit à l'âge de cinquante-cinq ans (*a*).

La Suisse avoit joui pendant ce tems-là d'une assez grande tranquillité. La stérilité de l'histoire de ces années en est la plus sûre preuve. La division des états helvétiques en deux partis assez égaux en forces, et l'essai que ces deux partis en avoient fait, quoique ce fut en soi deux grands malheurs pour la nation, avoient eu cependant le bon effet de la détourner de prendre part aux querelles politiques et religieuses de ses voisins. Ainsi les levées d'hommes qui se firent en Suisse pour le compte des princes étrangers n'intéressèrent point, comme nous l'avons déjà observé, la nation comme nation, et ne l'engagèrent à rien qui pût nuire à sa liberté ou à sa prospérité. Mais elle ne put s'empêcher cependant de s'occuper de la convocation du concile général tant de fois sollicité et promis. Les réformateurs l'avoient eux-mêmes demandé, ce concile, mais *sûr*, *libre* et *impartial*, en se *réservant* de ne pas se soumettre aveuglément à ce qu'il prononceroit. Le pape avoit consenti à ce qu'il s'assemblât en se *réservant* aussi qu'il

(*a*) Le 27 Mai 1564.

n'attenteroit point à son autorité et à son infaillibilité. Enfin l'empereur ne s'y étoit point opposé parce qu'il y voyoit un moyen de tenir le pape dans sa dépendance, et peut-être aussi de désunir les Protestans.

Que pouvoit-il résulter de prétentions si contraires, et de vues si intéressées ? C'est ce que l'événement ne tarda pas à faire voir.

Paul III avoit convoqué le concile à *Mantoue* (*a*), mais les Protestans de la ligue de *Smalcalde* refusèrent d'envoyer leurs ministres dans une ville si éloignée de leur pays et si voisine de Rome. Ils proposèrent des conférences entre des docteurs des deux partis qui traiteroient en Allemagne des points contestés. Le pape refusa à son tour de remettre en de pareilles mains les intérêts de sa dignité suprême, et il continua d'opposer à tout accommodement avec les Hérétiques *le droit que lui seul avoit de prononcer en matière de foi.* On assembla cependant un concile à *Trente* (*b*); mais il s'y rendit si peu de prélats qu'il fut obligé de se séparer bientôt. Les Cantons avoient été fortement sollicités d'y assister par leurs députés. Le

(*a*) L'an 1536.
(*b*) L'an 1542.

pape leur avoit prodigué dans ses lettres, les plus flatteuses assurances de la joie qu'il auroit de ramener ses brebis égarées. Mais les brebis devenues défiantes ne répondirent point à la voix du pasteur. Par-tout on éleva des doutes sur la sincérité de ses promesses et de ses intentions.

D'autres grands événemens se préparoient dans l'empire. *Charles-Quint* étoit débarrassé de son plus redoutable ennemi par la paix qu'il avoit faite avec la France (*a*). Il voyoit les états protestans épuisés par les secours continuels qu'ils lui avoient fournis contre les Turcs, et foiblement unis entr'eux malgré leur confédération de *Smalcalde*. Les Suisses divisés de croyance, se défiant les uns des autres, étoient tout occupés de leurs affaires intérieures. Le moment devenoit favorable pour asservir l'empire, en commençant par subjuguer les Protestans. *Charles* voulut en profiter. La Suisse étoit réservée sans doute pour le dernier acte, la consommation de ce grand dessein. En attendant, et pour ne pas laisser perdre le souvenir de ses droits, la chambre impériale avoit demandé à divers états helvétiques, à l'évêque de

(*a*) Années 1545 et 1546.

Coire, à l'abbé de *St. Gall*, à *Bâle*, à *Schaffhouse*, à *Mulhause* leurs contingens pour la guerre contre les Turcs. Mais ces états avoient rejeté ces demandes; les Cantons s'en étoient même plaints, et l'empereur n'insista pas pour lors. Il resserroit dans ce moment les nœuds de son alliance avec le pape, avec les états catholiques, avec. *Maurice* duc de Saxe, quoique Protestant. Il engageoit le premier à convoquer un nouveau concile à *Trente*, et dans une diète tenue à *Ratisbonne* il somme les Protestans de se soumettre à ce que ce concile décideroit. Ceux-ci le refusent, abandonnent la diète, et lèvent des armées pour leur defense.

Cette armée de la ligue de *Smalcalde* fut d'abord supérieure en forces à celle de l'empereur, mais désunie et lente dans ses opérations, elle ne put point profiter de ses avantages. La foiblesse, l'irrésolution de l'électeur de Saxe, rendoient inutile l'habileté de *Philippe* de Hesse son collègue. La trahison de *Maurice* de Saxe acheva de rompre toutes ses mesures, et de jeter le découragement dans ce parti. Après avoir fait faute sur faute, l'armée protestante reçut à *Muhlberg* en Saxe les derniers coups. L'électeur vaincu perdit en un jour son crédit, son électorat et sa liberté.

Philippe fut aussi obligé de se rendre, et on le retint prisonnier par une perfidie qui sera une tache éternelle à la mémoire de *Charles-Quint* et de ses ministres.

Après avoir ainsi vaincu et enchaîné ses deux plus redoutables ennemis, *Charles* n'avoit plus, à ce qu'il semble, aucune résistance à craindre de la part des autres Protestans. Les Suisses, à ce qu'il semble aussi, devoient voir avec une vive inquiétude l'accroissement d'une puissance leur ancienne et redoutable ennemie. Cependant ils ne firent aucun mouvement qui annonçât une plus grande défiance qu'à l'ordinaire. Ils déclarèrent même à l'ambassadeur de l'empereur, comme ils l'avoient fait à ceux de la ligue protestante, qu'ils étoient résolus à ne se départir jamais de leur neutralité. Ils se contentèrent de se promettre les uns aux autres dans une diète à *Baden* de s'entre-secourir efficacement en cas de danger. Chaque parti sentoit qu'il ne pouvoit se déclarer en faveur d'un des partis qui divisoient l'Allemagne, sans recommencer aussi-tôt une guerre de religion en Suisse.

Mais cette conduite prescrite par les circonstances enchaîna en même tems leurs bras lorsque leur intérêt eût dû les armer pour défendre

défendre la liberté de *Constance*. Cette ville est renfermée dans les limites que la nature semble avoir voulu donner aux Suisses, et que leur sûreté doit leur faire désirer de maintenir. Elle jouissoit depuis long-tems de tous les priviléges des villes impériales, et elle avoit des alliances avec *Strasbourg*, *Bâle*, *Zurich* et *St. Gall*. Le fameux concile qui s'y étoit tenu dans le siècle précédent l'avoit rendue célèbre, et l'affluence des étrangers l'avoit fait alors prospérer. Nous avons vu ce qu'elle perdit ensuite pour s'être déclarée contre les Suisses, pendant la guerre sanglante qu'ils soutinrent contre l'Autriche et la ligue de Souabe, à la fin de ce même siècle. Par la paix qui la termina (1499), non-seulement on lui ôta la juridiction que l'empereur *Sigismond* lui avoit donnée dans la Thurgovie, mais les Cantons irrités rejetèrent la demande qu'elle leur fit d'être reçue dans leur confédération, et elle fut ainsi privée de leur protection. Elle embrassa cependant la réforme, et bannit son évêque et ses chanoines; et en cette considération Zurich et Berne firent avec elle un pacte de combourgeoisie qui fut ensuite annullé, quand ces Cantons reçurent la loi des Catholiques, dans la guerre de *Cappel*. *Constance* alors s'associa aux Confédérés de *Smalcalde*,

et quand cette autre guerre de religion; également funeste aux Protestans, eut dissout leur ligue, et rendu *Charles-Quint* tout-puissant, elle se trouva exposée sans défense au ressentiment intéressé de ce prince qui résolut de la punir en la soumettant à sa domination.

Il ne vouloit pas cependant paroître abuser de sa victoire, et soit pour ménager la conscience des Protestans, et ne pas les pousser au désespoir, soit pour laisser le pape dont il se défioit dans quelque dépendance de ses volontés, il fit publier un formulaire ou symbole de foi qu'on nomma l'*Intérim*, parce qu'il devoit servir de règle dans l'empire en attendant qu'un concile prononçât définitivement sur la doctrine en général. On permettoit par ce décret aux prêtres mariés de garder leurs femmes, et aux Laïcs de communier sous les deux espèces; comme si ces deux articles étoient ce qui intéressoit le plus les Protestans. La plupart acceptèrent cependant l'*Intérim* imposé par un maître devenu tout-puissant, à un parti abattu et sans chef. Mais les bourgeois de *Constance*, ou plus attachés à leur foi, ou trompés par l'espoir de l'appui des Suisses, différèrent d'y souscrire, et perdirent du tems à solliciter des modifications, des conditions

plus favorables. L'empereur avoit tout préparé pour faire sur eux un exemple de sévérité ; il prononça la peine du ban contr'eux, et fit marcher des troupes pour emporter la ville par un coup de main (*a*).

Alphonse *Vivès*, Espagnol, avec six mille aventuriers comme lui, en furent chargés. Elle devoit être attaquée de nuit du côté de la Souabe et en même tems par le lac. Les vents contraires firent manquer cette dernière attaque. Les bourgeois avertis à tems rendirent l'autre aussi inutile par leur valeur. Les assaillans se retirèrent après avoir perdu leur chef et beaucoup de monde, et commis de grands excès.

Mais cette victoire ne sauva point *Constance*. Elle avoit coûté la vie à plusieurs citoyens. Les autres s'effrayèrent de l'inutilité et des périls d'une longue résistance. La populace sur-tout gagnée ou intimidée, pressoit avec menaces ses magistrats de se rendre, et d'accepter l'*Intérim*, à l'exemple de presque tous les états protestans, puissans et foibles. Alors les plus zélés citoyens, les familles les plus aisées abandonnèrent leur patrie. Les Suisses intercédoient cependant pour les habitans, mais

(*a*) Le 5 Août 1548.

foiblement, et l'empereur se contenta de leur répondre que Constance ne *méritoit* pas qu'ils s'intéressassent pour elle ; et comme il croyoit cependant qu'elle *méritoit* d'être conquise, il n'épargna aucun moyen pour s'en assurer.

Enfin, après deux mois de perpléxités les bourgeois et leurs chefs lui envoyèrent un député pour le prier de les recevoir au nombre de ses sujets. Deux mille soldats entrèrent aussi-tôt à *Constance*, et y proclamèrent la souveraineté de l'Autriche, et le rétablissement de la religion catholique (*a*). La messe y fut célébrée avec pompe, et le culte protestant interdit, même à ceux des habitans qui auroient voulu y aller assister dans des églises du voisinage. Dix ans après la souveraineté de cette ville fut confirmée à la maison d'Autriche par la diète de l'empire, malgré les réclamations des états de Souabe dont elle avoit fait partie. Ainsi tout espoir de liberté fut perdu pour elle ; et son asservissement devint aux yeux de l'Europe un juste sujet de reproche pour la confédération helvétique (1).

(*a*) Le 24 Octobre 1448.

(1) *Stettler* auteur de la chronique que nous avons souvent citée prétend justifier les Cantons de Zurich

On disoit en effet qu'autrefois nulle considération n'eût pu l'empêcher de secourir une ville voisine et alliée qui vouloit rester libre et se défendre elle-même, et qui étoit un boulevard pour la république. Avec de moindres forces les anciens Suisses avoient osé combattre pour des sujets moins graves, contre des princes placés dans des circonstances plus favorables que l'empereur. Car on verra bientôt quel danger réel

---

et de Berne. *Constance* leur ayant demandé du secours, ils lui accordèrent, dit-il, un corps de six à sept mille hommes qui se mit aussi-tôt en marche. Mais les Cantons Catholiques rendirent cette bonne volonté inutile, en engageant les bourgeois de *Constance* à accepter l'*Intérim*, c'est-à-dire, à recevoir la loi de l'empereur, et à renoncer à la religion réformée. Le bruit courut, ajoute cet historien, que *Ferdinand* qui vouloit absolument avoir cette clef de la Suisse, avoit répandu de grandes sommes d'argent, soit parmi les bourgeois de *Constance*, soit même dans les cinq Cantons Catholiques. Ceux-ci blessés de cette imputation envoyèrent des députés à leurs alliés pour se justifier. Les alliés convinrent dans leurs réponse, qu'ils avoient connoissance *de ces bruits dont il avoit été beaucoup question, mais qu'ils les regardoient comme trop contraires à la gloire de la nation pour y ajouter foi.*

menaçoit déjà ce prince au milieu de ses triomphes apparens. Mais la discorde, la jalousie, les haines de religion, et d'autres causes peut-être, énervoient déjà cette confédération qui avoit montré autrefois un courage si généreux, une fierté si noble et même quelquefois si ombrageuse pour la défense de ses plus foibles associés. *Constance* perdit ainsi tout ce qu'une ville peut perdre sans cesser d'exister. Elle tomba rapidement dans un état de langueur et d'obscurité. Ses habitans les plus aisés et les plus industrieux l'abandonnèrent. Dans un pays riant et fertile, dans une situation favorable au commerce, elle n'offrit bientôt plus que le spectacle du luxe de ses chanoines, de ses églises, de ses nombreux et inutiles couvens, à côté d'une peuplade foible, oisive et pauvre, de maisons en partie inhabitées, et de rues désertes; destinée inévitable des villes que la perte de leur liberté jette dans le découragement, et qui, après avoir existé pour elles-mêmes, ne sont plus que des tributaires d'une capitale éloignée, où vont se perdre sans cesse leur fortune et leur population.

CHAPITRE VIII.

Mort de François I. Alliance de onze Cantons avec son successeur Henri II. Succession de Neuchâtel. Acquisition du comté de Gruyères par Berne et Fribourg. Les Protestans et Henri II vainqueurs de Charles-Quint. Secours fournis par les Suisses à la France. Mort du duc de Savoie. Abdication et mort de Charles-Quint.

Tous ces revers que les Protestans essuyoient depuis les frontières de la Suisse et *Constance*, jusques à l'extrémité de l'Allemagne leur donnoient de grandes craintes pour l'aveuir. L'alliance de l'empereur avec le pape, et le ton superbe et menaçant de l'un et de l'autre ne leur permettoient pas de douter qu'ils ne voulussent consommer leur ruine. Les Cantons reconnoissoient que ce danger étoit seulement un peu plus éloigné pour eux. Celui de *Bâle* plus exposé que les autres leur représentoit combien il importoit à tous de confirmer leurs anciens engagemens. On se fit alors de belles

promesses, on ordonna même par-tout des lectures publiques des anciens pactes de la confédération; mais on ne les confirma pas par serment, suivant l'ancien usage, parce qu'on ne put trouver un formulaire pour ce serment qui convînt aux deux communions. Dans le précédent les *Saints* étoient invoqués comme témoins et garants de l'engagement qu'on prenoit. Dans l'intervalle les Réformés avoient appris de leurs docteurs à leur contester ces titres, et ils vouloient en conséquence que les *Saints* fussent omis dans le formulaire du serment, comme nous avons vu de nos jours des philosophes se donner encore plus de peine pour leur ravir les derniers restes de la vénération des Chrétiens. Ce malheureux incident auquel on ne sut trouver aucun remède privoit le pacte de la confédération d'une sanction qu'il ne faut jamais mépriser.

Mais les prétentions de la chambre impériale appuyées par la menace du ban de l'empire, faisoient bien sentir d'ailleurs aux Suisses tout le besoin que leur liberté avoit de leur union et de leur courage. Quoiqu'un Canton ne put être traité comme la ville foible et isolée de *Constance*, il pouvoit craindre du moins pour ceux de ses citoyens qui trafiquoient en

Allemagne ; et dans certains états cet ordre de citoyens étoit devenu l'état entier. *Bâle* en particulier avoit à souffrir des exactions de cette chambre qui continuoient sans interruption, malgré les assurances que l'empereur donnoit toujours aux Suisses, avec sa duplicité ordinaire, qu'il les ignoroit ou même qu'il les avoit défendues.

Ce fut dans ces circonstances que mourut *François I*, après un règne de trente-deux ans (*a*).

Il ne lui manqua, suivant un historien françois, *que d'être heureux pour être le premier prince de son tems* (1). On pourroit plutôt dire, ce semble, qu'il ne lui avoit manqué pour être *heureux* que la première et la plus essentielle vertu des rois, celle d'aimer son peuple plus qu'une vaine gloire, et d'inutiles conquêtes. Ce fut en effet en vue de ces conquêtes de Naples et du Milanois qu'il s'allia avec les Turcs, qu'il souleva les Protestans en Allemagne contre l'empereur et contre sa conscience, car il étoit en même tems si zélé Catholique qu'il fit périr par le feu nombre de Luthériens, et qu'il déclara plusieurs fois *qu'il feroit mourir*

(*a*) L'an 1547.

(1) Hénault. Abr. chron.

ses enfans mêmes s'ils étoient Hérétiques. Ce fut pour la conquête du Milanois qu'il se vit réduit à aliéner ses domaines, à mettre pour la première fois les magistratures à l'encan, à tripler les tailles et les autres impôts, et à créer des rentes qu'il ne paya jamais. Quelques faveurs qu'il accorda à des savans et à des poëtes n'ont pu compenser tous les malheurs qui affligèrent la France sous son règne. Les Suisses n'eurent pas moins de sujets de se plaindre de son infidélité à remplir ses engagemens, et de l'ingratitude dont il paya le sang qu'ils versoient pour lui. Il leur devoit à sa mort plus de la moitié de la solde des deux dernières campagnes. « Souvent, (dit *Dubellay* dans ses mé» moires) des colonels et des capitaines Suisses » faisoient des avances de leur propre argent, » pour solder leurs troupes, et ces troupes ne » l'en servirent pas avec moins de zèle, quoique » sûres d'être tard, ou point payées. » *Dubellay* disoit vrai ; il écrivoit avec impartialité. En empruntant de lui des détails de ce règne, des historiens françois modernes auroient dû emprunter aussi sa vertueuse franchise.

La mort de *François I.* n'éteignit point les haines allumées par la rivalité de la France et de l'Autriche ; au contraire elles se ranimèrent

sous son jeune successeur *Henri II.* L'horizon de l'Europe qui n'est jamais sans nuages, annonça bientôt de nouveaux malheurs. *Henri* voyoit avec crainte et jalousie les progrès que faisoit la puissance autrichienne depuis qu'elle avoit triomphé du parti protestant. Cette inquiétude que les Cantons Suisses partagoient rappprocha les deux états. Dès les premiers jours de son règne *Henri* avoit donné aux Cantons toute sorte de marques d'estime et d'amitié. Il les avoit invités à être parrains d'une fille qui lui étoit née. Il reçut leurs ambassadeurs avec une grande distinction, et les combla de présens. Il les assuroit (*en les frappant sur la poitrine*) que si on les attaquoit, il emploiroit toutes ses forces, et exposeroit même sa personne pour les défendre (1). Comment auroient-ils pu n'être pas touchés de ces libéralités, de ces caresses, de ces promesses royales? Tous les Cantons, excepté *Zurich* et

(1) Ces faits sont rapportés dans la relation des quatre ambassadeurs choisis par les Cantons pour la cérémonie du baptême à laquelle le roi les avoit invités. Antoine *Schmidt* de Zurich, et Jérôme de *Luternau*, trésorier de Soleure, étoient de ce nombre. (Voyez *Stettler.* Chron. Bern. p. 11. Zurlauben. Hist. milit. des Suisses. T. IV. C. 20).

Berne, signèrent à *Soleure* un nouveau traité d'alliance auquel se joignirent l'abbé et la ville de *St. Gall*, les *Ligues Grises*, le *Vallais* et *Mulhause* (*a*).

Les persécutions auxquelles les Protestans ne cessoient d'être exposés en France avoient trop aigri les Cantons de *Zurich* et de *Berne* pour que ces mêmes moyens pussent y avoir les mêmes succès. Mais dans les autres états réformés, où l'on étoit moins docile aux leçons des prédicateurs, on croyoit, ou tâchoit de croire, que les intérêts de la conscience pouvoient se concilier dans cette occasion avec les intérêts temporels. Le nouveau traité augmentoit les pensions des Cantons. Il ne les obligeoit qu'à défendre la France, telle quelle étoit, et les conquêtes qu'elle pourroit faire en Italie, lorsque ces conquêtes seroient faites, mais non à fournir des secours pour les faire. Cependant *Boulogne* et le Boulonois étoient exceptés au cas que le roi demandât leur assistance pour recouvrer ces portions de son ancien domaine. Les contractans s'engageoient aussi à ne faire ni paix ni trêve avec l'ennemi sans un consentement mutuel. Les autres articles étoient les

(*a*) Le 7 Juin 1549.

mêmes que dans les traités précédens (1). La durée en devoit être pour la vie du roi, et cinq ans après sa mort.

Quoique Zurich et Berne eussent refusé d'accéder à cette alliance, *Henri II* connoissoit trop bien toute leur influence sur la confédération helvétique, pour ne pas se les attacher autant que ses autres membres. Et Berne ne tarda pas aussi à être dans le cas de demander au roi une marque de ces égards. Nous avons vu que dès le commencement du quinzième siècle (*a*), le comte et les bourgeois de *Neuchâtel* avoient été reçus dans la combourgeoisie de Berne, et que par cette alliance ils s'étoient engagés à faire une sorte d'hommage à ce Canton, à lui fournir des secours en tems de guerre, et à le reconnoître pour arbitre des différens qui pourroient s'élever entr'eux. Berne leur devoit de son côté secours et protection. Ce traité confirmé depuis et souvent renouvelé a subsisté jusques à nos jours. *Neuchâtel* en fit de semblables à diverses époques avec les

(1) Voyez ce traité dans *le recueil des alliances de la France avec les Suisses*, Berne 1732. On en trouve aussi un extrait dans l'*Histoire militaire des Suisses*. T. IV. p. 229.

(*a*) En 1406. Voyez ci-dessus à cette année.

Cantons de *Soleure*, de *Fribourg* et de *Lucerne*. *Rodolphe* margrave de *Baden* qui hérita de ce comté peu de tems avant la guerre de Bourgogne, prit habilement parti pour les Cantons ses alliés dans cette conjoncture critique. Son fils *Philippe* ne laissa qu'une fille qui fut mariée à *Louis* d'Orléans, duc de *Longueville*, et lui porta ses états en dot. Mais il en fut dépouillé bientôt après par les Cantons irrités de ce qu'il avoit porté les armes contr'eux pour soutenir en Italie les prétentions du roi de France avec lequel ils étoient alors en guerre. Ils firent gouverner ce pays aussi long-tems que dura cette guerre (depuis 1512 jusques en 1529) par des baillis qui se changeoient tous les deux ans. Mais réconciliés ensuite avec *François I* ils le rendirent au duc d'*Orléans-Longueville* dont le petit-fils étant mort sans enfans, sa succession devint un sujet de contestation entre les collatéraux.

Le droit de prononcer dans ce cas appartenoit sans doute aux états du pays (*a*). Le Canton de *Berne* défenseur et garant de leur constitution étoit obligé par ses traités à leur en assurer la jouissance, et à faire exécuter

(*a*) L'an 1551.

leurs décrets, même à main armée, si les circonstances l'exigeoient. Cependant, lorsque ces états eurent prononcé en faveur de *Léonor* d'*Orléans*, duc de *Longueville*, et de *Jaques* de *Savoie*, duc de *Nemours*, l'un et l'autre neveu du dernier prince, la reine *Marie* douairière d'Ecosse si célèbre par sa beauté et par ses malheurs, s'opposa à cette disposition en qualité de mère du dernier prince, et toute puissante à la cour de *Henri II* elle en appela au parlement de *Paris*, comme si c'eut été là que ce procès devoit être jugé. Les Neuchâtelois et les Bernois se soulevèrent contre une procédure aussi contraire à leurs droits respectifs. Ils en firent porter des plaintes au roi et au connétable de *Montmorency*. Le roi reçut d'abord ces plaintes avec froideur; mais *Berne* redoubla tellement ses instances, et les appuya de raisons si convaincantes qu'il consentit enfin à arrêter les poursuites du parlement (*a*), et répondit au Canton que regardant toujours les Bernois comme les anciens amis de sa couronne, il étoit prêt à leur donner satisfaction sur tout ce qui se feroit de contraire aux alliances, et que dans ce cas particulier ils ne seroient plus

(*a*) L'an 1553.

inquiétés dans la jouissance de leurs droits. *Berne* insista également sur ce qu'en conformité de la constitution de *Neuchâtel*, cette principauté ne fût pas divisée. Et cette nouvelle question étant laissée à la décision de ce seul Canton, à l'exclusion des autres dont *Neuchâtel* avoit la combourgeoisie, il prononça (en 1557) qu'à *Léonor* d'*Orléans*, duc de *Longueville*, *seroit échue toute la principauté de Neuchâtel, sans nul partage*. Le duc de *Nemours* reçut des terres en Bourgogne en dédommagement. Le nouveau prince étant mineur, ne renouvela que cinq ans après (1562) son traité de combourgeoisie avec Berne, et dans les mêmes termes que *Philippe* l'avoit fait en 1486.

Une autre grande maison, et presque la seule de ce rang qui existât encore en Suisse avec celle de *Neuchâtel*, n'eut pas le bonheur ou l'habileté de se maintenir comme elle C'étoit celle des comtes de *Gruyères* qui avoient été riches et puissans dès le onzième siècle, mais qui conformément aux mœurs et aux préjugés de la grande noblesse de leur tems, guerroyant sans cesse avec leurs voisins, ou dans les camps des princes étrangers, s'étoient appauvris et ruinés par degrés, comme presque tous leurs pareils. Le comte *Michel* étoit

le

le chef de cette maison dans le milieu de ce siècle. Ses terres s'étendoient encore depuis les frontières du vallais jusques auprès de Fribourg. Outre le comté de Gruyères proprement dit, il possédoit les Vallées de *Rougemont* et de *Gessenay*, les seigneuries d'*Aubonne*, de *Rolle*, de *Coppet* et d'*Oron*. On a parlé ci-dessus du refus que fit le comte *Jean* de prêter hommage aux deux Cantons devenus par la guerre de 1536 souverains du Pays-de-Vaud. Les Bernois consentirent à s'en désister pendant sa vie. A sa mort le comte *Michel*, l'aîné de ses fils, renouvela cette opposition pour le comté de *Gruyères* qui lui étoit échu en partage, et le Canton de Fribourg le soutint dans ses prétentions à l'indépendance, de peur que les Bernois en obtenant de lui l'hommage qu'ils lui demandoient, ne s'en servissent comme d'un titre pour se rendre souverains de ce comté.

Tout concouroit en effet à amener les choses au point où il seroit contraint de l'abandonner. Si l'ambition ne croissoit pas toujours avec le pouvoir, comme pour en troubler toutes les jouissances; s'il étoit possible au cœur humain, quand il est une fois dominé par cette funeste passion de savoir goûter et conserver le bon-

heur, les comtes de *Gruyères* auroient pu être comptés entre les mortels les plus heureux de la terre. Ils étoient maîtres d'un pays assez étendu pour suffire à tous les besoins réels ou imaginaires des hommes de leur rang. Ils n'avoient aucun ennemi à redouter, aucun voisin même qui pût les offusquer. De riches vallées, vantées avec raison par l'excellence de leurs pâturages, et par le nombre et l'aisance de leurs habitans, s'étendoient dans tous les sens sous leurs yeux, lorsque du haut de leur château de *Gruyères* ils vouloient bien y promener leurs regards. Mais sans doute ils n'en voyoient que les limites; leur orgueil étoit affligé de les découvrir, même dans un assez grand éloignement. Pour se consoler de n'être pas des rois, ils se mettoient à leur service. Et ce qui étoit plus inexcusable sans doute, ils y entraînoient leurs sujets. Ils arrachoient à leur vie paisible, à leurs belles prairies, à leurs heureuses demeures, au soin de leurs troupeaux qui étoit le seul de leur vie, ces bergers que la nature combloit de ses plus solides bienfaits dans ces belles et salubres vallées des Alpes; et c'étoit le plus souvent pour les conduire dans les plaines fangeuses de la Lombardie dont le climat si différent

leur préparoit une mort presque certaine, quand d'ailleurs le fer ou le feu les auroient épargnés dans ces guerres si meurtrières !

Le service de la France ruinoit ainsi, et les habitans de ce pays et leurs maîtres. *Michel* qui fut le dernier des comtes de *Gruyères*, avoit été un de ces gentilshommes *de la Cuiller* qui abandonnoient leurs terres pour aller ravager celles de Genève. Il avoit commandé leur armée ; il avoit forcé un grand nombre de ses sujets à marcher sous l'infâme bannière du brigandage ; il en avoit vendu aussi à différentes fois plus de cinq cents aux généraux des armées françoises en Italie. Nous en voyons encore un grand nombre à la bataille de *Cérisolles*, au siége de *Carignan* et ailleurs. Les troupes de *Michel* rendirent ainsi d'utiles services au roi de France dans le cours de cette guerre. Mais quel fruit en retira-t-il ? Il dépeupla pour lui son pays, et ne fut point payé. *Henri II* refusa sous de vains prétextes de lui rendre les sommes immenses qu'il lui devoit. Ses dettes s'accumulèrent au point qu'après avoir emprunté de ses voisins, et vendu à ses sujets une partie de ses droits, toujours persécuté par ses créanciers, il fallut enfin qu'il abandonnât l'héritage de ses pères,

qu'il le vît partagé sous ses yeux entre les deux Cantons ses voisins, et qu'il allât ensevelir ses malheurs et sa honte dans le château d'un parent en Bourgogne, où il mourut pauvre et sans héritiers en 1570 (1).

Il termina ainsi la longue et lamentable liste des grandes familles qui, dans l'enceinte des états helvétiques, s'étoient successivement ruinées et éteintes, ou qui avoient été obligées de s'enfuir. La Suisse n'en fut que plus heureuse sous divers rapports. Elle vit finir avec eux les troubles que ces grands vassaux y entretenoient par leur ambition, leur inquiétude, leur *splendide misère*, leurs guerres éternelles. Leurs sujets délivrés de leur exactions respirèrent sous des loix plus humaines; ils n'eurent plus à défendre que la liberté de leur pays, et les guerres étrangères ne furent plus pour eux qu'une carrière presque toujours laissée à leur choix (2). Les deux Cantons s'étoient

(1) Les efforts qu'il fit dans la suite pour rentrer dans ses états n'eurent aucun succès, malgré les recommandations du roi Charles IX, et l'offre probablement très-hasardée qu'il fit à ses créanciers de les satisfaire.

(2) Ce qui regarde particulièrement les comtes de *Gruyères* mérite cependant quelque explication.

préparés d'avance à profiter de la ruine de la maison de *Gruyères* ; ils avoient partagé ses terres, et réglé en conséquence la part que chacun payeroit de ses dettes. Le comte avoit précédemment offert à ses sujets de les rendre libres à condition qu'ils s'en chargeassent, et ils avoient accepté cette offre avec joie dans l'espérance de s'ériger en état indépendant comme les républiques démocratiques de la Suisse. Ce dessein si contraire aux vues ambitieuses des Cantons de *Berne* et de *Fribourg* les alarma. Ils se hâtèrent de le prévenir, en se mettant préalablement en possession d'*Oron* et de *Corbières*. Le comte s'en plaignit amère-

---

Les bons et honnêtes habitans de cette partie des Alpes, leurs sujets, avoient un tel attachement pour leurs maîtres, et les servirent souvent avec tant de fidélité à la guerre, que ceux-ci ne purent se dispenser de leur accorder en récompense des priviléges considérables, au moyen desquels ce peuple étoit devenu presque aussi libre que ceux des états les plus démocratiques de la Suisse. Ces concessions étoient souvent aussi l'effet du dérangement des affaires de leurs seigneurs et du besoin d'argent ; mais elles n'en servoient pas moins à augmenter le dévouement des sujets ; aussi témoignèrent-ils une vive affliction à la mort du comte *Michel*, le dernier de sa maison.

ment aussi bien que ses créanciers. Les deux Cantons n'étoient pas plus satisfaits l'un de l'autre. De vives altercations les obligèrent à accorder un délai au comte. Mais comme il lui devenoit toujours plus impossible de rétablir ses affaires malgré ces délais, ses créanciers l'obligèrent enfin, après de longues contestations dont la décision fut portée devant des arbitres nommés par les Cantons, à vendre son comté à ses deux voisins pour la somme de 85000 couronnes (*a*). *Berne* en paya 21000, et dans le partage, ce Canton obtint les seigneuries situées dans le Pays-de-Vaud, et les terres qui ont formé depuis les bailliages de *Rougemont* et de *Gessenay*. Les Fribourgeois gardèrent les deux tiers du comté de *Gruyères*, avec la ville et le château de ce nom, ce qui, avec les portions du Pays-de-Vaud qu'ils avoient acquises, à l'époque de cette conquête, donna à leur Canton une extension considérable.

Les Bernois ne prirent pas possession du pays de *Gessenay* sans résistance. Les hommes braves et courageux qui l'habitoient et qui s'étoient flattés de devenir indépendans, ne vouloient

(*a*) L'an 1555.

recevoir ni leur domination, ni leur religion(1). Il fallut quelque tems pour établir chez eux l'une et l'autre; on leur assura pour cela la jouissance de grands priviléges qui étant fidèlement respectés par leurs nouveaux maîtres, firent succéder avec le tems à leur répugnance, un sincère attachement.

Le roi de France ne tarda pas à recueillir les fruits de son alliance avec les onze Cantons, et des égards qu'il prodiguoit à tous. Il commença par en obtenir douze mille hommes qu'il employa contre les Anglois dans le *Boulonnois*, jusqu'à la paix. Il se servit après cela des Suisses en Italie, où ils allèrent défendre

(1) Un de leurs comtes leur avoit donné l'assurance que leur pays ne seroit jamais ni engagé, ni échangé, ni vendu. Le comte *Jean* leur avoit confirmé tous leurs priviléges. Dans ces priviléges étoit compris un pacte de combourgeoisie avec Berne, conclu en 1403, renouvelé plusieurs fois, et récemment en 1531. Ils avoient en conséquence fourni plusieurs fois des secours à Berne. Dans la partie allemande de la longue et étroite vallée de *Gessenay* les habitans furent exemptés de presque toute espèce de redevance. On en laissa subsister quelques-unes dans la partie romande, c'est-à-dire, celle où la langue françoise est en usage.

avec l'armée françoise le duc de *Parme*, *Octave Farnèse*, attaqué par le pape (*a*). Cette guerre fut courte et heureuse ; les Suisses, et en particulier leur colonel *Frœlich* y firent preuve, comme à l'ordinaire, de fidélité et de valeur (*b*). La paix suivit de près, et le Piémont et la Savoie restèrent encore au pouvoir des François.

Mais pendant que ces querelles s'allumoient et s'éteignoient dans l'intervalle de quelques années, la rivalité de la maison d'Autriche et de la France, l'ambition du chef de l'empire, le zèle de la religion et de la liberté chez ses principaux membres, rallumoient une autre guerre d'une bien plus grande importance. *Charles-Quint* tenoit en effet toute l'Europe dans la crainte depuis sa victoire de *Muhlberg* ; il s'étoit montré à la diète d'*Augsbourg*, accompagné d'une armée espagnole et autrichienne ; il disposoit des grands fiefs de l'empire arbitrairement ; il prononçoit de même des décrets de proscription ; il menoit par-tout avec lui, comme en triomphe, ses deux illustres prisonniers, l'ancien électeur de *Saxe* et *Philippe* de *Hesse*, victimes de sa mauvaise foi. Tous les

(*a*) L'an 1550.
(*b*) L'an 1552.

princes trembloient pour leurs libertés. *Maurice* auquel il avoit donné l'électorat de Saxe commençoit à craindre lui-même que ce prix de sa défection ne fût qu'un don illusoire et même perfide, sous un despote qui le lui reprendroit, et l'en puniroit au moindre mécontentement. Il étoit vivement blessé de ce que *Charles* refusoit à ses instantes sollicitations la liberté de ses deux prisonniers. Il embrassa de nouveau la cause des Protestans, et en travaillant pour eux, il espéra leur faire oublier que c'étoit lui qui les avoit perdus. Il prépara tout pour ce grand dessein avec autant d'activité que de secret. Il s'associa plusieurs princes d'Allemagne, et s'appuya sur-tout d'une alliance avec Henri II qui n'étoit pas moins irrité que lui contre l'empereur; car *Charles* qui se croyoit désormais dispensé de tout ménagement venoit de lui ôter le Milanois pour le donner à son fils *Philippe* (*a*). Un traité d'alliance fut donc conclu entre le roi de France, *Maurice* de Saxe et ses adhérens. On devoit lever en Allemagne une armée qui seroit entretenue aux frais du roi, et dont *Maurice* auroit le commandement. On donnoit en secret au roi l'espérance de lui faire obte-

(*a*) L'an 1555.

nir la couronne impériale, mais on disoit en public qu'on ne faisoit la guerre que pour rétablir la liberté de l'Allemagne, et celle des deux princes captifs.

Charles-Quint eut cette fois à combattre un ennemi aussi dissimulé, aussi artificieux que lui-même, mais plus actif et plus guerrier. *Maurice* s'étant fait précéder d'un manifeste où il l'accusoit d'avoir retenu ses deux prisonniers contre toute justice, d'avoir aspiré à la monarchie absolue, violé sa capitulation et les loix de l'empire, réduit les états à la pauvreté, à la servitude et à l'ignominie, marcha rapidement sur la haute allemagne, renversa tout ce qui s'opposoit à son passage, et menaça de si près *Inspruck* où étoient l'empereur, le roi *Ferdinand* son frère et leurs ministres, qu'ils furent forcés de s'enfuir avec la plus grande précipitation, au milieu de la nuit, et peu de tems après, d'accepter les conditions de paix, qui leur furent offertes à *Passau (a)*. Par cette transaction l'*Intérim* étoit annullé, et les Protestans mis en possession d'une pleine liberté de conscience, jusqu'à ce qu'une diète libre terminât les querelles de religion.

(*a*) Le 2 Août 1552.

Henri II avoit commencé en même tems la guerre contre l'empereur par la conquête de *Metz*, *Toul et Verdun*, et du duché de *Luxembourg*. L'Allemagne étant pacifiée, *Charles* rassembla toutes ses forces pour arrêter les progrès des François. Il arriva en effet avec une grande armée devant *Metz*, vers la fin de l'année, mais ce ne fut que pour y essuyer encore de nouvelles disgrâces aussi accablantes que les premières. Il fut obligé après trois mois d'assauts continuels, de lever le siége de cette ville dans les ruines de laquelle il avoit juré de s'ensevelir, et de se retirer avec la douleur de penser qu'il perdoit en un jour le fruit de trente ans de guerre, et le nom du plus heureux et du plus puissant monarque de l'Europe.

Les Suisses avoient eu beaucoup de part à ces succès du roi de France. Six mille servoient sous ses ordres en Picardie, et dans le *Luxembourg*. Cinq mille avoient été envoyés en Allemagne pour favoriser la diversion que devoit y faire le margrave *Albert* de *Brandenbourg*, et ils rejoignirent ensuite l'armée françoise. Le roi leur en demanda encore dix mille pour défendre les frontières de la *Franche-Comté*(a). Ils

(a) L'an 1553.

en fournirent également pour la guerre qui continuoit en Italie. Tant de dévouement méritoit de la reconnoissance. Nous avons vu que le roi s'y crut obligé lors du procès pour la succession à la principauté de *Neuchâtel* qui intéressoit plusieurs Cantons. Il leur en donna encore une autre preuve. Sur leurs pressantes recommandations en faveur de l'*Alsace* qui fournissoit aux Suisses une partie de leurs subsistances, il épargna cette province, et laissa même jouir la *Franche-Comté* de la neutralité sous leur protection.

La mort de Charles III, duc de Savoie, qui arriva dans le même tems, n'apporta d'abord aucun adoucissement aux malheurs de ses peuples. (*a*) Ce prince a été surnommé *le bon*, mais il fut plutôt foible, obstiné, et mal habile. Victime de l'ambition qu'on lui avoit inspirée, et de son dévouement à l'empereur son beau-frère dont il avoit attendu une grande fortune, au lieu des nouveaux états qu'on lui avoit fait espérer, il perdit ceux qu'il tenoit de ses ancêtres. Ce fut loin de ces états ruinés par une guerre longue et cruelle que le chagrin termina sa triste carrière. Son fils et son héritier *Philibert*

(*a*) Le 16 Septembre 1553.

Emanuel, l'un des plus grands capitaines de son siècle, resta fidèle, malgré l'exemple de son père, à l'alliance de l'Espagne, et sut réparer en partie les pertes de sa maison.

Depuis que la fortune s'étoit déclarée deux fois contre *Charles-Quint*, il sembloit qu'elle eut pris à tâche de l'accabler et de l'humilier. Les François continuoient à faire des progrès rapides en Italie. Ils triomphoient dans les Pays-Bas. La journée de *Renti* où ils défirent les Impériaux, sous les yeux mêmes de leur souverain, les combla de gloire, aussi bien que les Suisses leurs auxiliaires (*a*). Ce fut à la suite de ces revers que lassé de lutter vainement contre sa destinée, affoibli par la maladie, fatigué de tant de secousses, détrompé de tout, Charles prit la résolution de se défaire du fardeau de ses grandeurs qu'il ne pouvoit plus porter, et d'abdiquer successivement toutes ses couronnes. C'est ce qu'il exécuta quelque tems après, quoique seulement âgé de cinquante-six ans (*b*). On ne cessoit de s'étonner en voyant ce même homme qui avoit fait trembler l'Europe, distribué des couronnes en Afrique, re-

(*a*) Le 13 Août 1555.

(*b*) L'an 1556.

poussé le vainqueur de l'Asie; ce prince enfin qui n'avoit jamais ni goûté, ni laissé goûter aucun repos à ses sujets et à ses voisins, et qui s'étoit joué tant de fois de ses sermens et de la vie des hommes, ne soupirer à présent que pour en être oublié, et s'ensevelir dans un monastère où les austérités de la pénitence, les regrets et l'ennui qui succédoient à tant d'agitation, le jetèrent dans une sombre mélancolie qui termina ses jours.

C'est ainsi que dans l'espace de peu d'années, si l'on y comprend les dernières de la vie de *François I*, on put voir trois exemples frappans de la vanité des projets et des triomphes de l'ambition, et de la juste punition dont la Providence a voulu qu'elle fût constamment suivie quoique d'un pas plus ou moins accéléré. Et combien d'autres n'en pourroit-on pas citer, puisque l'histoire n'est presque autre chose que le tableau des erreurs, des crimes et des calamités dont l'ambition couvre la terre? En effet, s'il naît par intervalles un prince ami de l'humanité, un législateur sage qui s'occupe dans le calme et le silence de son bonheur, combien le ciel dans sa colère ne donne-t-il pas au monde de maîtres insensibles, de dévastateurs impitoyables qui ne cherchent le bonheur et la

gloire que dans les larmes et le sang? Et ce sont ces derniers, que de lâches écrivains comblent d'éloges, qu'ils présentent comme des héros aux peuples stupides, et que ceux-ci dans leur aveuglement encouragent par des cris d'admiration à les asservir et à les écraser, semblables à ces fanatiques de l'Inde qui courent se précipiter à l'envi sous les roues du char où l'on promène leurs idoles.

étoient satisfaits, pourvu qu'elle ne fît pas de nouveaux progrès dans les provinces *communes*. Il en étoit à peu près de même dans l'empire. Depuis la paix de *Passau*, les deux partis devenus plus circonspects, et aussi plus égaux en forces, se contenoient réciproquement, et les premiers successeurs de Charles-Quint, instruits par ses malheurs, n'imitoient point sa politique ambitieuse et intolérante (1). Il est vraisemblable que l'Europe auroit oublié tous les malheurs auxquels le fanatisme venoit de l'exposer, si le pape et le clergé catholique eussent pu oublier eux-mêmes leur grandeur passée, ou ne songer à la recouvrer que par le moyen de la persuasion, par l'exemple d'une vie édifiante, et le secours du tems qui l'avoient fondée dans les siècles précédens.

Mais pendant qu'en Allemagne et en Suisse on faisoit cet heureuse expérience des effets de la tolérance et de la raison, le fanatisme au contraire rallumoit en France toutes ses fureurs, et le parti réformé abaissé par François I,

(1) Ferdinand qui succéda à Charles-Quint, son frère, dans l'empire, confirma en 1559 les priviléges et libertés des Suisses à la diète d'*Augsbourg* où le Corps helvétique lui avoit envoyé des députés.

s'y relevoit avec audace sur les nouveaux appuis que lui prêtoient des princes du sang et des grands du royaume, et plus encore la foiblesse, les erreurs, les troubles des minorités qui se succédoient rapidement.

Durant tout le cours de ces tems orageux, les diverses factions qui déchiroient la France n'avoient rien plus à cœur que de se procurer des auxiliaires en Suisse. Nous avons vu ce que fit Henri II pour en obtenir, et en même tems le refus de *Zurich* et de *Berne* de renouveler leur alliance avec un prince qui persécutoit leur religion. Mais il sut s'en procurer sans leur aveu dans les états de ces Cantons eux-mêmes, et à plus forte raison dans ceux qui ne les lui refusoient pas (1). Il leur accordoit pour cet effet de grands avantages par une capitulation qui a long-tems servi de modèle à celles qui ont été faites depuis.

La défaite de l'armée françoise à St. *Quentin* (*a*), et le danger éminent auquel elle exposa le royaume, obligèrent ce prince à redoubler encore d'efforts, et le dévouement des Suisses

(1) Histoire militaire des Suisses de Zurlauben, Tome IV. p. 245.

(*a*) L'an 1557.

à leur ancien allié ne se montra pas avec moins d'éclat dans cette conjoncture critique que dans tant d'autres semblables. Les onze Cantons lui accordèrent d'abord quatorze mille hommes, (a) et l'année suivaute encore six mille. C'étoit bien plus que ce qu'il auroit pu en lever dans plusieurs de ses grandes provinces. La population de la Suisse devoit en souffrir. Mais il faut observer que la plupart des soldats revenoient chez eux à la fin de la campagne, et que ces levées extraordinaires étant fort onéreuses, n'étoient pas engagées pour un terme bien long. D'ailleurs les Suisses de ce tems-là ne sortoient de leur pays que pour cette seule cause. Aujourd'hui d'autres vocations, d'autres motifs en portent un grand nombre dans les pays étrangers.

Après la mort de Henri II les feux de la guerre civiles mal éteints dans toute la France, éclatèrent sous le règne du foible enfant qui lui succéda. Deux principaux partis se formèrent. Celui des *Guises* à qui il remit son autorité, et celui des princes du sang persuadés qu'eux seuls y avoient droit. La religion

---

(a) L'an 1558.

(b) L'an 1559.

fournit encore des prétextes et des armes à l'ambition des uns et des autres. Les *Guises* alarmoient la nation sur les dangers auxquels étoit exposée l'ancienne croyance à laquelle elle étoit encore généralement attachée. Les princes cherchoient un appui dans la nouvelle qui prenoit faveur, et que des nations étrangères favorisoient. La mort de *François II* (*a*), la minorité de *Charles IX* ne firent qu'accroître l'animosité des partis. Les *Guises* restèrent en possession de l'autorité; mais le nombre des Réformés, ou comme on les appeloit, des *Huguenots*, s'accroissant, ainsi que leur crédit, la régente crut devoir les ménager. Elle consentit à la tenue du fameux colloque de *Poissy*, par le conseil du cardinal de *Lorraine* qui s'étoit flatté d'y faire briller son savoir. *Théodore de Bèze* envoyé par Genève, et Pierre *Martyr* par Zurich y déployèrent le leur. Tous restèrent ou parurent rester convaincus qu'ils avoient battu leurs adversaires. Cependant on crut généralement que *Bèze*, *Martyr* et leurs collègues nuisirent à leur cause en s'obstinant à vouloir que le culte et le clergé d'un grand royaume fussent mis sur le même pied que ceux des petites républiques de la Suisse. Plus de condescen-

(*a*) L'an 1560.

dance dans une chose qui ne touchoit point au fond de la doctrine eût mieux servi cette cause que tous leurs argumens. Quoi qu'il en soit, l'année suivante l'exercice public de la religion fut accordé aux Réformés, et le prince de Condé fut déclaré leur chef (*a*).

Alors Rome et tous les Catholiques zélés furent indignés, et dans leur désespoir la guerre leur parut ordonnée par le ciel. Les Protestans s'armèrent aussi. Tout le royaume fut en flammes. Par-tout où un parti prenoit le dessus il persécutoit sans pitié ceux qu'il appeloit ses ennemis. Les Protestans furent massacrés à *Vassy* pendant le service divin. Ils s'emparèrent de leur côté de *Rouen*, d'*Orléans*, de *Lyon*; mais les Catholiques aidés par les Suisses de leur parti les battirent à *Dreux*.

La conduite des Cantons dans ces momens d'égarement et de fureur offre des traits de sagesse et de vertu que l'histoire ne doit pas laisser oublier. Pendant que les Catholiques accordoient à *Charles IX* des secours si importans dans les circonstances, les Cantons protestans lui en refusoient, parce qu'ils le regardoient comme l'ennemi de leur religion, mais

---

(*a*) L'an 1562.

en même tems ils en refusoient aussi au prince de *Condé*, parce qu'il faisoit la guerre à son souverain, et que leur *conscience* leur défendoit de favoriser un *rebelle*, quoiqu'il fût de leur communion. Quelle leçon, quel sujet de surprise pour un siècle où les devoirs de la conscience sont si éloignés de la pensée de la plupart de ceux qui gouvernent le monde?

Les généraux et les officiers Suisses qui se firent un nom dans ces guerres, et les services signalés qu'ils rendirent au roi, sont à leur véritable place dans des histoires militaires de la nation dont les auteurs n'ont rien laissé à désirer à ceux qui désirent d'approfondir ce sujet (1). Mais il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage, dès qu'il n'est pas question d'une guerre nationale. Nons nous bornerons donc à en nommer quelques-uns des plus distingués. Tels furent Guillaume *Frœlich*, commandant des Suisses catholiques des sept Cantons qui termina sa glorieuse carrière en reprenant pour le roi les villes de *Bourges* et de *Rouen*; *Tamman* de Lucerne, tué à la bataille de *Dreux*, et

(1) On peut consulter sur ce sujet l'*Histoire militaire des Suisses*, par le baron de *Zurlauben*, l'*Histoire militaire de la Suisse* de *May*, et l'*Histoire abrégée des Officiers Suisses* de l'abbé *Girard*.

son successeur Louis *Pfiffer*, aussi de Lucerne, qui se fit un nom immortel lorsque les Réformés, ayant à leur tête le prince de *Condé* et l'amiral de *Coligny*, tentèrent de se rendre maîtres de la personne de Charles IX. *Pfiffer* venoit de prendre le commandement des six mille hommes que les Cantons envoyoient à la reine. Avec ce secours inespéré il sut enfermer dans un bataillon quarré le roi et toute la cour comme dans une citadelle, et ses soldats marchant rapidement, leurs piques croisées, bravant par leurs chants de triomphe et leur contenance guerrière les troupes qui les harceloient, repoussant toutes leurs attaques, conduisirent avec autant d'habileté que de bonheur, jusques sous les murs de Paris, le précieux dépôt confié à leur fidélité et à leur courage. La Providence avoit décrété que leur vertu sauveroit alors la monarchie françoise. Ses décrets ont changé dans une autre occasion; mais les Suisses ont montré qu'ils étoient toujours incorruptibles. Ils ont conservé sans tache la gloire d'être fidèles jusques à la mort, aux princes heureux ou malheureux qu'ils ont juré de défendre (1).

(1) Victrix Causa Diis placuit, sed victa Catoni.

Les Cantons avoient en même tems divers sujets d'inquiétude dans leurs propres états. *Emanuel Philibert*, duc de Savoie, réparoit par ses grandes qualités et la faveur des circonstances les disgrâces que son père avoit attirées sur sa maison. Le roi de France dont il avoit épousé la sœur lui rendoit la plus grande partie de ses états. Il n'avoit plus à regretter que la partie que *Berne*, *Fribourg* et le *Vallais* avoient gardée. Aussi habile politique que grand guerrier, il n'épargna rien pour se ménager l'appui des Cantons Catholiques qui n'avoient jamais vu qu'avec peine cette conquête de leurs confédérés, et qui pouvoient l'aider à la reprendre. Il réussit à renouveler l'alliance que son père avoit faite avec six de ces Cantons (*a*). Ceux de *Berne* et de *Fribourg* en conçurent de vives alarmes. Il leur étoit aisé de voir qu'on vouloit les enlacer dans une négociation où l'on remettroit en question les droits qu'ils avoient sur le *Pays-de-Vaud*. Le sort de Genève devenoit dès lors plus douteux que jamais. Le pape et tout le parti Catholique hâtoient par leurs vœux et par leurs efforts le moment où ils pourroient détruire cet état naissant, et étouffer ainsi la réforme dans son berceau.

C'étoit dans ce tems-là même que Charles IX

(*a*) L'an 1512.

devenu majeur sollicitoit les Suisses de renouveler avec lui l'alliance faite par ses prédécesseurs. Ses ministres trouvèrent les plus favorables dispositions auprès des onze Cantons zélés Catholiques, ou tièdes Protestans. Mais quoiqu'on dut désirer beaucoup à Berne de pouvoir opposer le crédit du roi de France aux intrigues de son beau-frère le duc de Savoie, les régens Bernois long-tems partagés se décidèrent contre l'alliance proposée, à la persuasion d'un pasteur nommé *Jean Weber* qui, par un discours véhément, les ramena à leurs premiers principes. Il leur peignit sous les couleurs les plus vives, les persécutions auxquelles leurs frères étoient exposés en france, et le danger que couroit leur religion si l'état s'unissoit d'intérêt à une puissance dont le grand objet étoit de la détruire. Ainsi il détermina le grand conseil à répondre aux ambassadeurs François qu'il ne pouvoit dans les circonstances former aucune nouvelle liaison, et qu'il s'en tiendroit à la stricte observation de la paix générale et perpétuelle. *Berne* et *Zurich*, à son exemple, s'exclurent par-là encore une fois volontairement de l'alliance proposée par la France, qui fut signée à *Fribourg*, à la fin de l'année, par les députés des onze autres Cantons (1).

(1) Le 7 Décembre 1564, et ratifiée par le roi le

Après avoir essuyé ce refus, le roi de France n'avoit plus de motif de défendre *Berne* contre les prétentions du duc auxquelles on lioit les intérêts de la religion Catholique. Une ligue se forma donc pour obliger ce Canton à entamer avec le duc une négociation. La pluralité des onze Cantons, au mépris de leur nom et de leurs devoirs de confédérés, furent les plus instans pour l'exiger. Quand ils l'eurent obtenu, et qu'on eut ouvert des conférences ils s'y chargèrent du rôle de médiateurs. La partialité de cette médiation étoit choquante. Aussi resta-t-on longtems très-éloigné des deux côtés. Il y eut un premier congrès à *Neuchâtel*, et un second à *Bâle* où l'on ne put convenir de rien. On crut même une fois les négociations rompues; mais les Cantons qui s'appeloient *Neutres*, les firent renouer à Berne à force d'instances, et là ils osèrent proposer aux Bernois de restituer au duc de Savoie le pays de *Gex*, et tout ce qui

---

21 Juillet 1565, puis jurée à Paris par les députés Suisses catholiques en Décembre de la même année. Elle devoit durer pendant la vie du roi et sept ans après sa mort. Les stipulations ne différoient en rien d'essentiel de celles des traités précédens. (Voyez les recueils de traités cités ci-dessus).

leur avoit été cédé au midi du lac de Genève, et à l'ouest de la rivière d'Aubone, ce qui éloignoit des frontières de Berne, et enfermoit dans celles du duc, la ville de Genève dont les intérêts dans ce plan, la sûreté, les alliances avec Berne auroient été sacrifiées, quoique la guerre avec le duc de Savoie, et la conquête du Pays-de-Vaud eussent eu pour premier objet de les lui assurer. Cependant, si ces Cantons prétendus neutres avoient donné quelque attention à l'intérêt général de la confédération dans cette importante discussion, ils se seroient aisément persuadés qu'ils devoient d'un commun accord assurer à la Suisse les limites que la nature semble elle même avoir voulu lui donner au midi de son territoire. Un simple coup-d'œil sur sa situation géographique fait voir qu'il est naturellement séparé de ses voisins, et défendu au couchant par le Mont-Jura, au midi par les Alpes, le lac Léman et le Rhône. C'étoit déjà du tems de *César* les bornes que les Helvétiens s'étoient données, comme il l'observe lui-même. Le pays de Gex qui est entre le Léman, le Rhône et le Jura en faisoit donc naturellement partie. Et si au tems dont nous parlons, la nation avoit été encore ce qu'elle étoit seulement un siècle auparavant, elle n'auroit eu qu'à vouloir forte-

ment et unanimement que cela fût ainsi, et ces mêmes limites lui auroient été assurées. Elle n'auroit eu qu'à faire entendre encore ce langage digne d'un peuple libre, vaillant et uni que la justice ne désavouoit point, et qu'elle avoit tenu toutes les fois que ses possessions, ou celles des peuples qu'elle protégeoit, avoient été attaquées ou seulement menacées.

Combien donc dans le cours d'un siècle ce patriotisme, ce sentiment de sa diguité et de sa force ne s'étoient-ils pas affoiblis? Quelle funeste influence n'avoient pas déjà les intérêts particuliers, le faux zèle religieux, les jalousies, les haines des partis? Dans le siècle précédent on avoit vu des Cantons démocratiques faire pour leur compte particulier des conquêtes considérables en Italie, hors de l'enceinte de ces Alpes qui auroient dû borner leur territoire et leur ambition. Leurs alliés des autres états de la Suisse qui n'y avoient point d'intérêt s'étoient prêtés cependant à leur faciliter ces conquêtes. Et ici ces mêmes Cantons obligent des confédérés à abandonner celles qu'ils ont faites, et avec elles, leur défenses naturelles et légitimes, en faveur d'un prince ennemi dangereux de leur liberté.

Les conseils de Berne étoient divisés. Plu-

sieurs ne voyoient de sûreté que dans un acquiescement entier aux demandes du duc de Savoie. Ils craignoient que les Cantons catholiques, devenus ses alliés, poussés par leur fanatisme et leur jalousie, assistés des troupes et de l'or de l'Espagne, ne se joignissent à ce prince pour leur porter les coups les plus dangereux. On ne pouvoit plus compter, disoient-ils, sur le roi de France qu'on avoit aliéné par un refus imprudent. Rien n'étoit plus difficile que de garder le pays qu'on possédoit sur la rive méridionale du lac Léman. Il falloit abandonner cette partie pour conserver le reste. D'autres s'élevoient contre ce parti qu'ils taxoient de pusillanimité. Leurs ancêtres, disoient-ils, n'auroient jamais conquis et conservé leur liberté, s'ils s'étoient laissés effrayer par de pareilles menaces, s'ils s'étoient ainsi hâtés de composer avec des voisins qui venoient sans aucun prétexte, leur redemander ce qu'ils avoient cédé. Ils n'auroient jamais abandonné un peuple foible, mais digne par son courage de leur protection, ni des sujets qui s'étoient déjà attachés à eux, qui vouloient rester sous leurs loix, et conserver la religion qu'eux-mêmes leur avoient donnée.

Ces raisons auroient été sans doute d'un grand poids, si tous les Cantons en eussent été éga-

lement frappés. Mais comment la république de Berne pouvoit-elle seule lutter contre une pluralité à laquelle se joignoit même son plus fidèle allié le Canton de *Zurich* ? Après de longs débats, et de nouvelles conférences les médiateurs insistant toujours pour que Berne achetât la paix du sacrifice d'une partie de ses conquêtes, le conseil souverain y donna enfin les mains, à condition que la religion protestante fût maintenue dans le pays qu'on céderoit, et qu'on feroit comprendre la ville de Genève dans le traité. Les ministres du duc ayant pris cet engagement dont on savoit bien que le pape et un confesseur pouvoient au besoin le dispenser, le traité fut enfin signé à *Lausanne*, par les plénipotentiaires du duc et des deux Cantons, et ceux des Cantons neutres, et médiateurs (*a*).

L'état de Berne devoit par ce traité rendre au duc de Savoie, *Emanuel Philibert*, les seigneuries de *Gex*, de *Ternier*, *Gaillard*, *Thonon*, et *tout ce qu'il avoit occupé au delà*, (au midi) *du lac et du Rhône*. « La religion réformée de» voit être maintenue dans les pays cédés sans » qu'on pût introduire à cet égard aucune nou-

(*a*) Le 30 Octobre 1564. V. Waldkirch B. und St. hist. T. II. p. 409 et suiv.

» veauté ; les seigneurs de Berne devoient garder » le reste du Pays-de-Vaud, pour *le posséder et* » *gouverner*, *comme leurs autres pays* ; le traité » de combourgeoisie entre Berne et Genève » devoit subsister dans toute sa force, mais le » duc pourroit faire juger par la voie du droit » si Genève avoit pu contracter cette alliance, » (*cette question avoit été déjà jugée et décidée* » *plusieurs fois en faveur de Genève*), et ses pré- » tentions sur cette ville pouvoient être le sujet » d'une discussion et composition amiables ; le » pays de *Gruyères* étoit affranchi de toute dépen- » dance féodale du duc ; le milieu du lac de- » voit être la limite entre le *Pays-de-Vaud* et » le *Chablais*. Enfin Berne devoit se charger » des dettes hypothéquées sur la portion du » pays qui lui restoit (1).

(1) Ce traité fut rédigé en langue allemande par les onze Cantons médiateurs. Il a été imprimé à Berne en 1691, avec d'autres pièces qui y sont relatives, tirées des archives de la république. On n'en a en françois que des traductions défectueuses. Nous observerons, au sujet d'un article important de ce traité, que la souveraineté de Berne sur le Pays-de-Vaud y est établie d'une manière illimitée et si précise, qu'on ne comprend pas comment elle a pu donner lieu à de faux systèmes dans ces derniers tems. Il y est dit

L'exécution de ce traité ne put avoir lieu que trois ans après. On étoit convenu que les rois de France et d'Espagne y joindroient leur garantie. Charles IX ne signa l'acte de la sienne que le 26 Avril, 1565, à *Bordeaux*. Celle du roi d'Espagne est datée de *Segovie* du 22 Août de la même année. L'année suivante on remit les pays cédés. Les Genevois qui se voyoient ainsi séparés des états de leurs alliés, et dont la souveraineté étoit de nouveau mise en question, portèrent à Berne des plaintes aussi amères qu'inutiles,

---

que les Bernois pourroient régir ce pays comme leurs autres domaines ou états, sans que S. A. le duc de Savoie, ses héritiers ou successeurs, ou quelque autre personne en leur nom pût en aucun tems molester les Seigneurs de Berne à ce sujet. Un autre article traite d'arrangemens entre les parties contractantes au sujets des biens ecclésiastiques sécularisés, mais il n'y est point question de droits politiques, ni d'une réserve des priviléges de ses anciens sujets que le duc auroit stipulée en leur faveur. Cet article étant d'ailleurs réciproque, si le duc avoit eu l'intention d'y garantir la constitution du Pays-de-Vaud, Berne y auroit garanti également celle du Chablais et du pays de Gex, ce que personne n'a encore avancé. (Voyez les Recherches historiques sur les états du Pays-de-Vaud. Berne 1797).

tiles, auxquelles on répondit par des exhortations *dérisoires* de tâcher de s'accommoder de leur mieux avec le duc de Savoie. Si la chose avoit été impossible avant le traité, elle le devenoit plus encore, s'il est permis de s'exprimer ainsi, depuis qu'ils étoient à peu près abandonnés.

On jouit cependant de quelque tranquillité à Genève et dans le Pays-de-Vaud jusqu'à la mort du duc *Philibert*, en 1580. Quoiqu'on l'eut surnommé *la tête de fer*, il se soumit facilement à ce que le traité de Lausanne lui prescrivoit à l'égard de la religion. Il n'inquiéta point ses sujets réformés du *Chablais* et de *Gex*. Nous verrons bientôt que son successeur qu'on surnomma *le grand*, ne fut ni si juste, ni si prudent, ni si heureux; mais nous devons auparavant rendre compte de quelques événemens dont nous avons suspendu le récit.

Le concile de Trente ouvert pour la première fois en 1545, et souvent interrompu venoit de finir. Les Protestans avoient refusé de soumettre leur cause à ce tribunal essentiellement partial. Ses décrets ne furent reçus dans la Suisse catholique, comme en France, que quant

(*a*) L'an 1563.

à la doctrine. On ne leur obéit point dans ce qui regardoit la discipline de l'église. Les théologiens et les légistes savoient expliquer sans doute comment la même assemblée rendoit des oracles infaillibles en matière de dogme, et des décrets erronés ou dangereux sur la discipline. Cette question pouvoit occuper sans conséquence le loisir des docteurs; mais leur intolérance avoit des effets bien fâcheux. *Glaris* en faisoit la triste expérience, depuis la paix de *Cappel*. Les Cantons catholiques, et sur-tout *Schwitz* et *Uri* vouloient se venger des Réformés de *Glaris* qui avoient pris parti contr'eux dans la dernière guerre. Ils vouloient en même tems les contraindre de rentrer dans le sein de leur église. Longtems ce peuple avoit souffert patiemment toutes sortes de persécutions. Il eut enfin recours aux sept Cantons neutres. Sa cause fut portée devant eux. Après de longs débats ils obtinrent justice. On confirma leur droit d'exercer librement leur religion. Et le cours des années a mis, en quelque sorte, le sceau à cette sentence sage et équitable, puisque le nombre des Protestans de *Glaris* s'est toujours accru dès lors, et qu'ils font aujourd'hui les sept huitièmes de la totalité des habitans.

Ainsi les plus fortes raisons, les plus pressans

intérêts, les leçons de l'expérience, tant d'édits de tolérance, de traités d'union et de paix concouroient, ce semble, à mettre fin par-tout et pour toujours aux querelles de religion. Mais en Suisse elles étoient entretenues par celles qui agitoient la France, auxquelles tant d'hommes alloient prendre part comme alliés, comme voisins, souvent comme auxiliaires et acteurs. Les deux partis, leurs prêtres à leur tête, sollicitoient, *travailloient* les Suisses, pour nous servir d'une expression devenue trop commune dans le siècle contentieux et turbulent où nous vivons, et les faisoient sortir de leur calme ordinaire et des limites de leur bon sens naturel par toutes sortes d'intrigues, d'impostures et de séductions.

Le pape et le clergé Romain sembloient se réveiller tout-à-coup comme au signal d'un pressant danger, animés d'un nouveau degré de haine, et résolus de reconquérir à tout prix la portion de leur empire qu'ils avoient perdue. Par-tout leur fanatisme ambitieux cherchoit à renouveler le combat. En Suisse Pie IV s'allioit avec les cinq Cantons catholiques (1). Il leur faisoit espérer des subsides en argent; les Can-

(1) Ce traité fut signé à Lucerne en 1565. On le trouve dans l'ouvrage de *Waldkirch*, T. 2. p. 415.

tons lui promettoient des troupes pour *la défense de la foi et du St. Siége*, au nombre de quatre à six mille hommes. Le roi d'Espagne désiroit aussi de rétablir l'*union héréditaire* de ses ancêtres les ducs d'Autriche avec le Corps helvétique, et d'y faire comprendre la Franche-Comté avec le Milanois. Mais ces propositions qui ne convenoient ni à la France, ni aux Suisses, ne furent pas acceptées. Le duc d'*Albe* formoit une armée dans la Lombardie. Le duc de Savoie rassembloit la sienne. On fut vivement allarmé à Berne et à Genève des desseins qu'on leur supposoit. Mais l'événement dissipa une partie de ces alarmes. Ces troupes dirigèrent leur marche le long des frontières de la Suisse sans les inquiéter. On avoit été obligé de les envoyer dans les Pays-Bas, où se préparoit une grande révolution semblable à celle qui avoit donné naissance à la république helvétique. Ce fut en effet encore l'injustice du gouvernement Autrichien qui, soulevant les peuples de ces provinces, leur fit prendre la résolution de secouer son joug, et donna aux tyrans cette seconde leçon qui sera sans doute aussi inutile que les autres.

Emanuel Philibert épioit le moment de faire servir les malheurs de la France à son agrandissement. Il lui importoit dans ce dessein d'être

en paix avec les Suisses, et sur-tout avec ses voisins les Bernois. Il rechercha leur alliance. Les Bernois lui demandoient préalablement de reconnoître l'indépendance de Genève. *Philibert* promettoit seulement de laisser cette ville en paix. On disputa long-tems, mais il sut enfin obtenir qu'on se borneroit à une *convention* qu'on appela *un mode de vivre*, qui, sans rien préjuger sur les prétentions des parties qu'on tâcheroit de concilier, laisseroit à Genève la jouissance de l'état paisible, de la liberté de commerce et des autres avantages qu'elle s'étoit procurés. Cette convention n'étoit stipulée que pour vingt-cinq ans, mais vingt-cinq ans parurent un siècle au successeur de *Philibert* tourmenté par son ambition et sa vengeance, et il ne put en attendre la fin, pour renouveler les entreprises auxquelles son père avoit renoncé.

L'alliance sollicitée par ce prince ne rencontra plus dès lors aucun obstacle de la part des Bernois (1). Elle fut conclue et signée avec appareil à Chambéry et à Berne. Le duc auroit voulu y faire entrer les autres Cantons protestans, mais un motif de religion les retint. Les *Genevois* par une raison semblable ne purent être

(1) *Stettler*. Chron. Le 18 Mai et le 10 Juin 1570

compris dans l'alliance générale de tous les Cantons, comme ils le désiroient vivement. Trois ans après Berne essaya de leur en ménager une plus restreinte avec *Fribourg* et *Soleure*; mais les conditions que ces Cantons proposoient parurent trop onéreuses aux Genevois qui rejetèrent imprudemment ce moyen de s'ouvrir l'accès à la confédération générale, seule égide qui pût les défendre un jour.

Une troisième guerre civile s'étoit allumée en France, durant laquelle les Suisses catholiques rendirent des services distingués à la cour. Ils eurent beaucoup de part aux victoires de *Jarnac* et de *Montcontour* où les Protestans furent battus. Une paix perfide suspendit le cours de cette guerre (*a*). La reine accorda de grands avantages aux Protestans pour les tromper et pour les perdre. Elle sut attirer leurs chefs à Paris, et bientôt après cette ville et presque tout le royaume furent inondés de leur sang. Mais cette journée à jamais détestable, et dont les détails sont trop connus, n'est plus aujourd'hui, comme elle l'a été long-tems, le plus horrible des événemens de ce genre dont le récit ait souillé l'histoire, et déshonoré l'humanité.

(*a*) L'an 1570.

Pendant que le pape *Grégoire XIII* en faisoit à Rome un sujet de fêtes et de triomphes, des cris de douleur, de rage et de pitié retentissoient dans la plus grande partie de l'Europe et sur-tout en Suisse. La haine et la vengeance y prenoient le caractère de la fureur et du désespoir. Dans les Cantons protestans on redoubloit de vigilance pour garder ses frontières, comme pour en fermer l'entrée à la perfidie et à la cruauté. On se seroit cru heureux dans ce moment d'obtenir du ciel d'être entièrement et à jamais isolé. L'ambassadeur de France se rendit à la diète de *Baden*, pour tâcher d'adoucir ces sinistres impressions. Il fit ce qu'on fait quand on s'est souillé de crimes qui excitent une horreur universelle. Il essaya de faire croire que ces crimes étoient douteux, exagérés, que ceux qui en étoient les victimes en étoient les auteurs; ensuite qu'on avoit été obligé de les prévenir; qu'on avoit découvert leurs dangereux complots, qu'on n'avoit puni que des conspirateurs. Cet art de pallier des atrocités, ces infâmes moyens de joindre la calomnie à la cruauté, sont des choses trop communes pour s'y arrêter.

L'ambassadeur assura d'ailleurs que ce qui s'étoit passé en France ne devoit inquiéter ni

alarmer, ses voisins, et que la diète ne devoit en prendre aucun ombrage. La diète se tut. Mais on put lire sur tous les visages l'indignation qu'éprouvoit un peuple ennemi dans tous les tems de la trahison et de la cruauté. Elle fit mieux encore; dans la plupart des Cantons, et à Berne en particulier, on accorda une protection généreuse, et des secours essentiels à tous ceux qui avoient pu se soustraire au fer des assassins. Dans ce nombre on distinguoit les deux fils de l'amiral de *Coligny*, un comte de *Laval*, etc. Beaucoup de fugitifs de toute condition se retirèrent aussi à Genève, et y trouvèrent des hommes secourables et compatissans. Le gouvernement François ne témoigna aucun mécontentement au sujet de cet asile que l'humanité des Cantons ouvroit à des infortunés. On n'imagina pas de leur envier la pitié des étrangers, le seul bien qui leur restât, ni de faire un crime à ces étrangers d'avoir rempli les devoirs de l'humanité.

Qui n'eût cru alors, s'écrie un historien moderne souvent cité et loué, *Qui n'eût cru alors l'hérésie écrasée? Mais le tems n'en étoit pas encore venu* (1). Ceux qui s'étonnoient de ce qu'un mas-

(1) *Hénault*. Abrégé de l'histoire de France.

sacre n'avoit pas *écrasé* une opinion ne faisoient pas preuve d'une grande connoissance des hommes. La journée de la *St. Barthelémy* ne pouvoit servir qu'à rendre odieuse la cause qui avoit besoin d'être soutenue par ces abominables moyens. Elle devint en effet le signal d'une nouvelle guerre civile. Les fils de *Coligny* sortant de leur retraite de Suisse, relevèrent un parti auquel un juste ressentiment prêtoit de nouvelles forces. Animés par l'indignation les habitans de la *Rochelle* opposèrent aux Catholiques une résistance invincible; ils obtinrent des conditions et un traitement favorables, et la cour se vit enfin obligée de demander la paix à ce parti qu'elle avoit cru détruit d'un seul coup. Elle laissa voir ainsi à découvert toute sa foiblesse et sa corruption.

Ce n'étoit pas un prince comme Henri III, qui pouvoit rendre de la vigueur et de la considération à ce gouvernement, lorsqu'il vint en prendre les rênes après la mort de son frère (*a*). Il trouva cependant en revenant de Pologne en France de nouveaux régimens levés en Suisse pour sa défense; ils formoient un corps de six mille hommes; mais ils essuyèrent une perte si considérable dans deux combats contre les

(*a*) L'an 1574.

Huguenots, à *Die* en Dauphiné, qu'on fut obligé de les congédier peu de tems après.

Zurich et Berne persistoient dans leur résolution de rester neutres durant ces sanglans démêlés. Ils se faisoient scrupule de fournir des secours aux Protestans contre leur roi, et au roi contre les Protestans, et de tourner les armes des Suisses contre d'autres Suisses. Aussi le prince de *Condé* qui étoit venu à Bâle, à Berne et à Genève, ne put-il obtenir que des levées d'hommes secrètes, ou plutôt non autorisées. Le comte *Palatin Jean Casimir* s'en procura aussi de cette espèce. Il étoit très-difficile aux régences Helvétiques de comprimer l'élan du zèle religieux qui se joignoit chez leur peuple à la passion dominante pour le métier de la guerre. Le Sénat de Berne punissoit quelquefois les auteurs de ces levées clandestines, quoiqu'ils appartinssent à de puissantes familles (1). Mais il ne pouvoit empêcher que les chefs des Réformés auxquels s'étoit joint le roi de Navarre, (depuis Henri IV), ne reçussent dans leurs camps beaucoup d'auxiliaires Suisses. Sous le

(1) On voit alors un Louis d'*Erlach* et un Albert de *Mulinen* se distinguer dans les armées des Huguenots, particulièrement au siége de St. *Séverin* dans le Nivernois.

nom d'Allemands, et joints à des Allemands ces auxiliaires donnèrent assez de force au parti réformé pour que la cour se vît encore obligée à traiter avec lui.

Par ce cinquième édit de pacification elle leur accorda plus d'avantages encore que par les précédens. Tel étoit le fruit qu'elle retiroit des crimes de la *Saint-Barthélemy* dont elle avoit attendu un triomphe complet. Il fallut qu'elle laissât aux Protestans l'exercice public de leur religion. Mais la paix ne pouvoit s'affermir entre deux partis qui méconnoissoient les principes de la justice et de la tolérance, et qui plus ambitieux, ou plus fanatiques encore que pieux, ne cherchoient au fond qu'à se surprendre et à se détruire. Les Catholiques se soulevèrent, s'armèrent de nouveau. Ils formèrent sous le nom de *Sainte Ligue* une confédération pour *écraser l'hérésie* (a). Les *Guises* devoient la diriger ; le pape et le roi d'Espagne la soutenir. Le roi qui s'y joignit par foiblesse et par crainte en fut le jouet ; il révoqua la liberté du culte accordée aux Protestans ; il leur fit la guerre ; puis l'année suivante il leur rendit par un édit cette même liberté qu'ils réclamoient secondés d'une armée

(a) L'an 1576.

de Suisses et d'Allemands. Mais il souffroit en même tèms que ce dernier édit fût sans cesse violé, et les Réformés méconteus recommencèrent la guerre.

La ligue mettoit en jeu le duc de Savoie dont elle avoit réveillé l'ambition. Il se flattoit de s'agrandir à la faveur de la guerre civile du côté de la Provence et du Dauphiné. Il y entretenoit des intelligences, et il espéroit d'obtenir des secours des Cantons catholiques avec lesquels il avoit renouvelé ses anciennes alliances. Dans ce plan il lui convenoit de se rendre maître de Genève qui assuroit une communication entre la Suisse, la Savoie et la France. On pénétra son dessein, et la cour de France se réunit avec les deux Cantons de *Berne* et de *Soleure* pour assurer l'indépendance de Genève. Tel fut l'objet du traité conclu à *Soleure* entre les trois états. (a). « Le roi considérant, dit-on, dans ce » traité, l'importance d'une place, comme est » la cité de Genève, alliée de Berne, et l'une » des clefs et principal boulevard du pays des » ligues (des Suisses) il est résolu d'empêcher » par ce traité les entreprises qui pourroient » se faire sur elle par quelque personne ou

(a) L'an 1579.

» potentat que ce soit ; afin *qu'elle puisse tou-*
» *jours demeurer libre*, comme elle l'est à présent.
» En conséquence il comprend cette ville avec
» son territoire dans la *paix perpétuelle* avec les
» Suisses, et aussi les états cédés au Canton
» de Berne par le duc de Savoie, comme ses
» anciennes possessions. » Les autres articles règlent le nombre des auxiliaires, les conditions des secours à fournir à Genève en cas qu'elle en ait besoin, et l'engagement que prend cette ville de son côté de laisser un libre passage aux troupes du roi, lorsque la nécessité le demanderoit (1).

Ainsi chaque entreprise des ducs de Savoie pour attaquer l'indépendance de Genève n'avoit servi jusqu'alors qu'à lui procurer un nouvel appui. Les engagemens que la France prenoit ici de la maintenir étoient pour elle un avantage inappréciable. Aussi les Genevois en témoignèrent-ils la plus vive joie. Ils croyoient n'avoir plus rien à craindre de l'ancien ennemi de leur liberté,

---

(1) Traité perpétuel entre la couronne de France et les Cantons de Berne et de Soleure, pour la conservation de Genève. Voyez les preuves pour l'histoire de Genève, de Spon. T. III. p. 404. *Zurich* accéda ensuite à ce traité.

et à plus forte raison ne pouvoient-ils se défier du nouvel allié qui la leur garantissoit.

A l'égard de leur ennemi ces espérances s'évanouïrent bientôt (*a*). Le duc *Philibert* mourut, et son fils encore jeune en héritant de ses états n'hérita point de sa modération et de sa prudence. Il forma de vastes projets comme lui, mais son ambition fut inconsidérée et toujours guidée par les suggestions du pape et du clergé.

Grégoire XIII alarmoit ce prince et tous ceux qui lui étoient restés fidèles par des peintures effrayantes des progrès de l'hérésie et du péril imminent qui menaçoit l'église. A l'entendre, la moitié de la France lui faisoit la guerre. Un roi apostat alloit y régner. Les Pays-Bas secouoient le joug de leur prince et de la foi. *Elizabeth* la proscrivoit en Angleterre; l'empereur protégeoit les Hérétiques en Allemagne. Il falloit former une sainte croisade pour les attaquer, les détruire par-tout. Le duc de Savoie s'étant chargé de soumettre Genève, une des capitales de l'hérésie, les machinations recommencèrent bientôt contre cette ville. En Suisse, c'étoit le cardinal de *Boromée* qui devoit de son palais de *Milan* diriger les efforts des Catholiques, et

(*a*) L'an 1580.

fanatiser les saintes milices envoyées pour combattre secrètement ou publiquement les ennemis de la foi. Les moines, les Jésuites sur-tout étoient à ses ordres. Ces derniers avoient su se faire recevoir à *Fribourg* et à *Lucerne*, et y établir des colléges. *Borromée* avoit fondé à *Milan* un séminaire pour les Suisses destinés à aller en mission dans leur patrie. Les cinq Cantons catholiques, à sa persuasion, firent entr'eux et avec le Vallais et l'évêque de Bâle une ligue qui par son objet méritoit autant le titre de *Sainte* que celle de France. Fort de cette alliance cet évêque osa inquiéter les Réformés de son diocèse, quoique protégés par les Cantons de leur religion. Un nonce du pape obtint aussi d'être admis en Suisse, à demeure fixe. Un homme entreprenant et hardi, *Bonom* évêque de *Verceil*, fut choisi pour cette importante mission. Mais son audace ne fut pas toujours heureuse. Les Grisons et les Vallaisans ennemis des nouveautés et naturellement défians refusèrent de le recevoir. On sut qu'il intriguoit par-tout, qu'il avoit mis en mouvement l'évêque de *Bâle*, qu'il vouloit rétablir celui de *Lausanne*. Il se présenta à Berne, sans en avoir demandé la permission. Le magistrat lui ordonna de sortir, le peuple l'y força par des insultes.

Le duc de Savoie faisoit aussi éclater son zèle. Par ses ordres des trahisons étoient ourdies contre Genève. Les auteurs en furent découverts et punis. Il défendit d'y porter des vivres; il fit avancer des troupes jusqu'à ses portes. Berne en envoya dans le *Pays-de-Vaud*. Les cinq *Cantons catholiques*, alarmés en firent marcher pour soutenir le duc leur nouvel allié contre les Bernois leurs anciens confédérés. Ceux-ci s'en plaignirent à eux avec amertume. La réponse fut équivoque. Alors deux mille Bernois reçurent l'ordre de renforcer le corps qui gardoit le *Pays-de-Vaud*. On se crut à la veille d'une guerre étrangère, civile et religieuse.

Les autres Cantons réunirent leurs efforts pour la prévenir. Des chefs de Réformés François, et entr'autres le fils de l'amiral de Coligny se préparoient à aller secourir Genève. Un troisième complot contre cette ville échoua. Toutes ces circonstances firent comprendre au duc de Savoie que le moment n'étoit pas favorable pour exécuter ses grands desseins sur ce petit état. Il éloigna ses troupes; les Bernois rappelèrent les leurs (*a*). Ils s'occupèrent alors à se faire garantir la possession du Pays-de-Vaud par le

(*a*) L'an 1583.

Corps

Corps helvétique. Ils l'obtinrent de *Zurich*, *Fribourg*, *Bâle* et *Schaffhouse*. Les autres Cantons la refusèrent, soit par un mouvement de jalousie, soit par zèle de religion. *Zurich* accorda aussi alors une nouvelle garantie à Genève en accédant à l'alliance de combourgeoisie que cette république avoit avec Berne.

C'étoit le moment des ligues et des alliances, parce que c'étoit celui des défiances et des perfidies. *Strasbourg* et les *ligues-grises* sollicitoient aussi, mais sans succès, d'être admises dans la confédération helvétique. Henri III demandoit et obtenoit de renouveler l'alliance de sa couronne avec les Cantons. La plupart avoient cependant de grands sujets de se plaindre de lui. Il leur devoit dès long-tems des sommes considérables qu'il ne payoit point, pendant qu'il en prodiguoit d'énormes à ses indignes favoris. Mais souvent on croit devoir prêter encore à celui qui doit déjà. On consentit à lui promettre de nouveaux secours dont il avoit plus besoin que jamais. Les onze Cantons se montrèrent les mieux disposés. Les Zurichois persistèrent dans un refus auquel ils croyoient leur conscience intéressée. Les scrupules des Bernois ne furent pas si obstinés. Ils cédèrent à l'idée que la couronne de France ne pouvoit pas tarder

long-tems à passer sur la tête d'un prince protestant. En traitant avec la France ils se réservoient d'ailleurs que leurs régimens ne seroient jamais employés contre ceux de leur religion. Le Pays-de-Vaud devoit aussi être compris dans l'alliance. Ces avantages et un subside annuel les décidèrent entièrement. Le traité fut conclu à Soleure pour la vie du roi et pour huit ans après sa mort (*a*). La paix perpétuelle en étoit la base, et tous les articles importans des traités précédens y étoient répétés (1).

Cette alliance procura de nouveaux auxiliaires Suisses à Henri III, mais rien ne pouvoit long-tems mettre ce prince à l'abri du coup fatal que sa foiblesse et ses vices lui préparoient. Il s'étoit déclaré, comme on l'a vu, pour la ligue qui vouloit le perdre, contre le roi de Navarre qui vouloit le sauver. Il se réconcilia ensuite avec lui quand il ne fut plus tems, et cette réunion fut la cause ou le prétexte de sa mort

(*a*) Le 22 Juillet 1582.

(1) Voyez le recueil des traités avec la France. Berne 1732, et *Zurlauben*, Histoire militaire des Suisses. T. V. La lettre annexe qui contient l'accession de Berne est du 29 Décembre. Le traité de Soleure pour la conservation de Genève dont on a parlé y est confirmé et renouvelé.

tragique (*a*). Il déclara en mourant le roi de Navarre (Henri IV) son successeur, et le parti protestant déploya aussi-tôt toutes ses forces pour le porter sur le trône. Les guerres de religion se rallumèrent donc avec fureur, et de là France qu'elles consumoient elles jetèrent long-tems de dangereuses étincelles en Suisse. La défiance y étoit à son comble. Chaque parti s'accusoit des desseins les plus perfides. On trouvoit partout des indices de complots. La *Valteline* s'étoit révoltée contre les Grisons à l'occasion d'une école protestante qu'on avoit voulu y fonder. Les Espagnols entretenoient cette révolte, et faisoient avancer des troupes sur les frontières du Milanois. Les Protestans alarmés prenoient des précautions qui alarmoient les Catholiques. Des députations étoient sans cesse envoyées des deux côtés avec des assurances pacifiques que la défiance repoussoit. Une fois les Catholiques ne craignirent pas de déclarer qu'il n'y auroit jamais de paix en Suisse tant qu'on y souffriroit deux religions. Enfin les Protestans apprirent que sept Cantons catholiques (1), excités

(*a*) Le 1er. Août 1589.

(1) *Fribourg* et *Soleure* s'étoient joints aux cinq Cantons catholiques qu'on a souvent nommés.

par le nonce du pape, venoient de s'engager les uns avec les autres à rester inviolablement attachés à leur religion, à y faire persister par la force, s'il en étoit besoin, ceux qui voudroient l'abandonner, et à se secourir mutuellement contre les attaques de tous les adversaires de leur église.

La ligue de France ayant déjà employé le titre de *Sainte*, celle-ci fut appelée du nom de son auteur la Ligue de *Borromée*, et aussi, la *Ligue d'or* ou *dorée*, à cause sans doute de *l'excellence* des fruits qu'elle promettoit.

L'avoyer de *Lucerne*, le célèbre *Louis Pfiffer*, avoit aidé de tout son crédit le nonce du pape à former cette ligue dont le premier effet devoit être de relâcher les liens qui unissoient les Cantons catholiques à la confédération. Il fit plus encore l'année suivante; il sut les engager à s'allier avec l'Espagne dans le même but.

Les Protestans furent profondément affligés de ces mesures menaçantes de leurs confédérés Catholiques. Ils se livrèrent à tous les sentimens de défiance et de haine qu'elles leur sembloient mériter. Souvent leurs ecclésiastiques les irritoient encore par leurs écrits et leurs prédications. Le *Papisme*, comme ils l'appeloient, et ses sectateurs y étoient quelquefois qualifiés de la

manière la plus outrageante, et dans les diètes générales ou particulières il étoit rare qu'on n'entendît pas des invectives violentes, et que les partis ne se séparassent pas extrêmement aigris les uns contre les autres.

Au milieu de cette fermentation générale un incident particulier d'un autre genre agita quelque tems la confédération, et fit répandre beaucoup de sang à *Mulhause*. On a souvent eu occasion de parler de cette ville située dans la Haute-Alsace, à six lieues de Bâle, hors des limites de la Suisse, mais adoptée par la confédération au nombre de ses alliés. Deux bourgeois de cette ville, *Jacob* et *Matthias Fenniger*, frères, disputoient à un autre bourgeois la propriété d'un petit bois voisin de la ville (*a*). Comme bourgeois, ils étoient tenus par leur serment de faire juger ce procès par leurs magistrats. Ils aimèrent mieux le gagner en recourant à une justice étrangère. Les magistrats leur ordonnèrent de retirer leur appel, ils réfusèrent, et on les bannit. Alors ils cherchèrent à se faire un parti soit à Mulhause, soit dans les Cantons catholiques mécontens d'une ville devenue depuis peu protestante. Ces

(*a*) L'an 1556.

Cantons prirent la défense de *Fenniger* avec chaleur, et envoyèrent des députés à *Mulhause*, demander leur rétablissement. Mais les magistrats rejetèrent cette demande, et les Cantons encore plus offensés rompirent formellement leur alliance avec eux, et leur en renvoyèrent l'acte original avec les sceaux rompus.

Les autres Cantons n'épargnèrent pas leurs efforts pour appaiser cette querelle naissante. Mais les deux *Fenniger* à qui le repos de leur patrie tenoit moins au cœur que leur vengeance, cabalèrent avec tant de succès que leur faction devint assez puissante pour déposer les magistrats qui les avoient condamnés, sous prétexte que c'étoit eux qui avoient fait perdre à la ville l'alliance des sept Cantons. Quelques-uns furent arrêtés et mis aux fers. Deux nouveaux Bourgmestres furent élus. L'année s'écoula dans le trouble, et les esprits étoient si échauffés qu'au commencement de la suivante 1587, les députés que les quatre Cantons protestans et Glaris y envoyèrent, eurent des peines infinies à engager les deux partis à convenir d'une trêve, et à laisser à la diète helvétique le soin de prononcer sur le fond de leur différent conformément aux pactes de la confédération.

Les Cantons catholiques voyant que les Pro-

testans intervenoient avec une résolution ferme de rétablir les magistrats déposés, et de maintenir la constitution de *Mulhause*, commencèrent à mettre moins de chaleur à la défense des insurgés. Ils leur proposèrent des moyens de conciliation, mais emportés par la passion ceux-ci n'écoutèrent rien, ils renouvelèrent leurs violences, s'emparèrent de toute l'autorité, en investirent des hommes méprisables, et achevèrent par cette conduite inconsidérée d'indisposer les Cantons qui avoient d'abord voulu les protéger.

Les Protestans s'affermirent de leur côté dans le dessein de venger par la force, puisqu'il falloit y recourir, l'autorité légitime foulée aux pieds par des factieux, et la tranquillité de la Suisse attaquée dans cette ville, et menacée au-dehors, si l'exemple d'une révolte pareille étoit soutenu par son succès.

Tous les treize Cantons envoyèrent préliminairement des députés à *Mulhause*. Ceux des Catholiques ayant déclaré qu'ils n'étoient venus que pour informer et écouter les deux partis, les insurgés sachant qu'ils devoient encore moins compter sur les Protestans, ne voulurent plus prendre pour juges ni les uns ni les autres, quoiqu'ils y fussent engagés par leurs sermens vo-

lontaires. *Ils étoient*, disoient-ils, *un peuple libre, indépendant. Eux seuls avoient le droit de régler leurs demêlés.*

Ainsi les hommes égarés par la passion ne veulent se soumettre aux loix qu'autant qu'elles leur sont favorables. C'est toujours la même injustice ; elle est dans le cœur humain, dans tous les lieux, dans tous les tems, chez tous les peuples. Les députés des cinq Cantons, las de leur obstination, se retirèrent en leur disant : « Vous vous êtes soumis aux loix de » la confédération, en acceptant le bienfait de » notre alliance avec vous. Vous devez en » remplir les conditions. Elle s'exécuteront par » vous ou malgré vous ».

Cependant un corps de dix-neuf cents hommes recevoit ordre de s'approcher de *Mulhause*. Il étoit composé de six cents Bernois, de mille de Zurich et de Bâle, et de trois cents de Schaffhouse. *Louis d'Erlach* les commandoit. Une grande diligence étoit nécessaire, car on redoutoit les vues secrètes de l'archiduc qui donnoit des secours aux rebelles, et les variations ordinaires des Cantons démocratiques. *D'Erlach* fit aussi-tôt investir la ville, (le 14 Juin 1587) (1), et força une des portes à la tête de

(1) On trouve une relation très-détaillée de cette

cent hommes. Là il trouva une troupe de bourgeois sous les ordres d'un des nouveaux bourgmestres qui l'arrêta, et par des efforts de valeur réussit même à abattre la herse de la porte; en sorte que *d'Erlach* séparé du gros de son armée se trouva tout-à-coup exposé au plus éminent danger.

Quelques-uns de ses gens ne voyant plus de moyens d'échapper, se rendirent après une longue résistance, sous la promesse d'avoir la vie sauve. Mais on ne leur tint point cette promesse, et on les conduisit dans un lieu écarté où ils furent tous massacrés.

Ceux des confédérés qui étoient restés en dehors réussirent cependant enfin à briser la herse avec leurs haches d'armes. Ils pénétrèrent dans la ville, délivrèrent le reste de leurs braves frères, et le combat se prolongea jusqu'à la nuit. Plus de quatre cents hommes restèrent sur la place. La ville de *Mulhause* long-tems paisible et florissante présentoit dans ce moment le plus horrible spectacle. Les rues étoient inondées de

---

guerre dans le tome II des supplémens à l'histoire des Suisses de *Lauffer*. Elle a pour auteur David *Zwinger*, ministre Protestant de Mulhause. Voyez aussi le 4.e volume de *Fasi*, *Staatz und Erdebesch der Eydgen.*

sang. Les vainqueurs furieux de tant de résistance étoient sourds aux cris de leur général qui leur ordonnoit de faire quartier. Enfin les rebelles n'ayant plus d'espoir rendirent les armes, implorèrent leur pitié, en leur amenant leurs anciens chefs, ces deux bourgmestres qu'ils venoient de déposer et de charger de fers, pour qu'ils intercédassent en leur faveur. Les femmes, qui dans le cours de la rébellion avoient montré plus de passion encore que les hommes, apportoient leurs enfans dans leurs berceaux, et les posoient aux pieds des soldats pour les appaiser. Ce spectacle ne fut pas sans effet. La générosité fut toujours compagne de la valeur. *D'Erlach* fit cesser toutes les hostilités.

Bientôt arrivèrent des députés des cinq Cantons, avec leurs pouvoirs pour prononcer une sentence définitive. Ils distinguèrent deux classes de coupables, ceux qui avoient été évidemment séduits et les chefs des séditieux. Deux de ces derniers, *Dummel* et *Laugenstein* furent exécutés à ce titre, et comme ayant commis des meurtres et des vols. Jacob *Fenniger* qui s'étoit enfui, poursuivi et repris paya de sa tête tous les maux qu'il avoit attirés sur sa patrie. Aucune autre personne ne perdit la vie. Les magistrats déposés furent rappelés à leurs

places. Les femmes qui avoient allumé et attisé le feu de la sédition, assemblées dans la grande église, y essuyèrent de sévères réprimandes, et on leur enjoignit avec menaces, de ne s'occuper plus à l'avenir que de leurs affaires domestiques. Après avoir pris encore d'autres mesures nécessaires pour maintenir l'ordre et la paix, les députés quittèrent *Mulhause*, accompagnés des bénédictions des citoyens repentans, qui reconnoissoient en eux de généreux protecteurs, des libérateurs de leur patrie. Qui peut mieux en effet mériter cette glorieuse récompense que ceux qui exposent leur vie pour sauver un peuple de ses propres fureurs, du fléau des factions, des révoltes et de l'anarchie ?

La ville de *Mulhause* reprit bientôt toute sa prospérité en reprenant son ancien gouvernement, ses loix et les dispositions qui conviennent à un peuple foible et isolé dont la bienveillance de ses alliés peut seule faire la force. Mais elle ne put recouvrer de même la faveur des Cantons catholiques déjà indisposés contr'elle par son changement de religion.

CHAPITRE X.

Suite des guerres de religion en France. Le roi engage Berne et Genève à attaquer le duc de Savoie. Traité de Lyon. Troubles en Suisse au sujet de la religion. Affaires des Grisons. Troubles dans l'évêché de Bâle et dans l'empire. Guerre de trente ans. La Franche-Comté. Paix de Westphalie où l'indépendance des Suisses est reconnue.

Nous avons vu dans les chapitres précédens que les persécutions exercées en France contre les Protestans n'avoient servi qu'à en accroître le nombre et les ressources; que des grands, des princes s'étoient joints à eux, qu'ils avoient opposé la force à la force, et qu'enfin la guerre civile s'allumant dans tout le royaume en avoit fait une vaste arène où l'ambition ne jouoit pas un moindre rôle que la religion.

Les Suisses obligés par leurs traités, ou entraînés par leurs passions, ne prirent que trop de part à ces querelles. On en compta

une fois plus de vingt mille qui combattoient pour ou contre la Ligue (*a*). Toutes les précautions et les ordonnances des régences des Cantons ne pouvoient empêcher qu'un grand nombre de volontaires Protestans ne courussent se ranger sous les drapeaux de *Henri IV* dont la croyance, le rang et la valeur exaltoient leur ardeur guerrière. Là ils étoient souvent dans la nécessité de verser le sang de leurs concitoyens, et c'étoit encore une autre source de divisions et de haines entre les partis qui déchiroient la patrie commune. Les Catholiques accusoient la réforme d'être la cause de tous ces maux. Les Réformés les attribuoient au fanatisme des Catholiques, à la haine implacable de Rome et du clergé.

Ces reproches paroissoient d'autant plus fondés que dans ce même tems le pape, le roi d'Espagne et le duc de Savoie voulant profiter des troubles de la France s'occupoient du projet de la démembrer. Le duc de Savoie envahissoit le marquisat de *Saluces* qui étoit à sa bienséance, et ses desseins sur Genève n'étoient plus équivoques. Il gênoit ses subsistances et son commerce contre la foi des traités. Les

(*a*) L'an 1588.

trahisons, les complots toujours déjoués y renaissoient sans cesse. Malgré son extrême foiblesse cette nation courageuse eût préféré une guerre déclarée à une paix si perfide (*a*). Le roi de France instruit de ces dispositions et des dangers des Genevois, leur envoya offrir par *Harlay* de *Sancy* des secours, et une augmentation considérable de territoire aux dépens du duc de Savoie, s'ils vouloient se déclarer contre lui. Il fit de semblables offres à Berne, et les deux états que le nom du roi, et leur propre passion rendoient trop confians commencèrent cette guerre sur la parole du roi. Nous n'en rapporterons que les faits les plus remarquables. Des châteaux, des bourgs, des villages furent pris et repris, et souvent pillés et réduits en cendres. Ensuite *Sancy* que le roi avoit envoyé pour en hâter les opérations les suspendit lui-même en emmenant les Bernois en France, malgré eux, malgré leurs supérieurs, et les traités. Ce corps de Bernois contribua beaucoup à la vérité au gain de la bataille d'*Yvri*, mais pendant son éloignement tout le poids de la guerre retomba sur les Genevois. Ils se défendirent avec une constance

(*a*) L'an 1589.

et une valeur qui leur méritèrent les plus grands éloges, et les sauvèrent quoiqu'avec peine de leur ruine. Au lieu de les secourir efficacement les Bernois perdirent un tems précieux en conférences inutiles, en trêves insidieuses. *Henri* fut pour eux un allié plus secourable. Après son abjuration (*a*) il conclut une trêve avec ses ennemis dans laquelle il les fit comprendre, autant qu'il le put, sous le titre d'*état allié de la Suisse*.

Mais comme cet état n'étoit pas expressément nommé, le duc prétendit qu'il n'étoit tenu à le considérer que comme un allié de la France. Il espéroit que le pape dont *Henri IV* avoit peur, tout courageux qu'il étoit, l'obligeroit à lui abandonner cette ville. Il offroit même, dit-on, de lui rendre en échange le marquisat de *Saluces*. *Henri IV* aima mieux devoir cette restitution à ses armes. Il recommença la guerre, et dans l'espace de trois mois il soumit la *Savoie*, la *Bresse* et le *Bugey*. Les Genevois tenoient toujours le pays de *Gex*, et le mandement de *Gaillard* dont ils s'étoient emparés, et que *Sancy* avoit promis au nom du roi de leur laisser. Mais à la paix

(*a*) L'an 1590.

qui termina cette courte guerre ces promesses furent comptées pour rien (1). Le roi laissa *Saluces* au duc, et garda en échange le pays de *Gex* avec la *Bresse* et *Gaillard*. Pour tout prix de tant de dépenses, de souffrances et de sang, Genève se vit donc séparée encore du territoire de ses alliés, et renfermée dans les anciennes et étroites limites du sien. Elle apprit ce que l'on ne sait que trop, c'est que les petits états finissent toujours par être les jouets des grands, quand ils se mêlent de leurs querelles. *Henri IV* qui peut-être eût voulu se conduire plus honorablement, étoit *petit* lui-même dans ce moment, surveillé sans cesse par un légat du pape qui s'étoit établi médiateur de la paix, et auquel la plus légère faveur accordée à Genève auroit rendu sa conversion suspecte. Il délivra cependant cette ville du voisinage du fort de *Sainte-Cathérine* qu'il avoit pris au duc, et qu'il fit raser. Il déclara aussi par des lettres particulières annexées au traité de Lyon *que Genève y étoit censée comprise, tout ainsi que si nommément elle y étoit spécifiée* (*a*). Mais pourquoi ne l'y étoit-elle pas?

(1) Traité de Lyon. 27 Janvier 1601.

(*a*) Du 13 Août 1601. *Spon.* Hist. de Genève.

Après

Après ce second traité, et cette nouvelle garantie, les Genevois se crurent en parfaite sûreté. Ils furent détrompés dès l'année suivante. Le duc de Savoie renouvela ses entreprises sur leur ville, et il fut sur le point de s'en rendre maître par un complot plus dangereux que tous les précédens, et dont la ruse la plus exercée et la plus perfide avoit arrangé les combinaisons (*a*). Ses soldats avoient déjà escaladé la ville en assez grand nombre, ils alloient égorger à la faveur d'une nuit obscure des bourgeois endormis sur la foi des traités, et sur les apparences d'une sincère réconciliation. L'entreprise échoua cependant comme par un coup du ciel. Les Genevois réveillés à tems repoussèrent leurs ennemis avec intrépidité. Le duc qui se préparoit à se saisir de sa proie s'éloigna précipitamment. La ville fut sauvée. *Zurich* et *Berne* et les Genevois sur-tout veillèrent dès lors avec plus de soin sur sa conservation. Les fortifications furent réparées et augmentées. Les deux Cantons envoyèrent un secours de mille hommes à Genève. Quelques volontaires François s'y joignirent, et les hosti-

(*a*) L'an 1602.

lités recommencèrent dans le voisinage de la ville.

Le duc de Savoie menaça d'abord d'une guerre ouverte. Mais les circonstances où il se trouvoit lui rendant nécessaire l'amitié des Cantons, et l'affaire de l'escalade ayant élevé de toutes parts des reproches et des préventions contre lui, il ne tarda pas à travailler à la paix comme au moyen le plus sûr de la faire oublier. Il en fit faire les premières ouvertures. On eut des conférences à *St. Julien* à une lieue de Genève, et les ministres du duc voulant lever la plus grande difficulté promirent qu'il ne seroit fait aucune mention des prétentions de leur prince sur la souveraineté de cette ville. Une diète des Cantons protestans assemblée à Soleure ne facilita pas moins la réunion en offrant la médiation de quelques Cantons neutres et des deux religions. On joignit pour cet effet aux ministres de *Bâle*, de *Soleure* et de *Schaffhouse*, des députés de *Glaris* et d'*Appenzell*. Tous ces envoyés, ceux du duc et ceux de Genève réunis signèrent donc (le 11 Juillet 1603 à *St. Julien*) un traité de paix qui régla d'une manière avantageuse aux Genevois tous les sujets de litige entr'eux et le duc. Ce prince s'engageoit même

à n'assembler aucune troupe de gens armés, et à ne construire aucune fortification sur ses terres, et à n'y tenir garnison qu'à plus de quatre lieues de Genève. Ainsi quoique l'indépendance de la nouvelle république ne fut pas expressément reconnue, elle n'en fut pas moins établie par des articles équivalens qui la firent jouir dès lors de la tranquillité et de la plénitude du droit de se gouverner elle-même, après lesquelles elle soupiroit depuis si longtems, et que ses efforts constans et courageux lui avoient si bien méritées (1).

Les annales de la Suisse ne présentent presque plus, depuis l'époque où nous sommes parvenus jusques au milieu du dernier siècle, que l'affligeant tableau des querelles religieuses et des haines de partis. Nous le parcourrons rapidement en n'insistant que sur les événemens principaux. Les détails en sont devenus trop peu importans dans ce siècle où les illusions et les passions ont d'autres objets qui agitent bien plus violemment encore les sociétés.

Dans le Canton d'*Appenzell* le magistrat catholique ayant destitué des ministres protestans,

(1) Voyez ce traité de *St. Julien*, dans les preuves pour l'hist. de Genève, T. III. p. 493. Edit. in-12.

il s'éleva entre les deux partis des querelles si sérieuses que pour les appaiser, des médiateurs des autres Cantons se virent obligés de recourir à un moyen extraordinaire, applicable sans doute à peu de nations, quoique peut-être le plus raisonnable et le plus efficace de tous contre les maux de ce genre. Ils firent deux portions du pays. Les Catholiques conservèrent les districts, ou comme on dit dans ce Canton, les *Rhodes* intérieurs ; aux Réformés échurent les *Rhodes* extérieurs. Ils se séparèrent alors paisiblement, et passèrent les uns du côté d'une rivière qui traverse le Canton, les autres de l'autre. Ils vécurent depuis en bonne intelligence, et le seul lien qui les ait uni dès lors consiste dans une assemblée générale annuelle, et la députation commune à la diète helvétique, de deux envoyés qui n'y jouissent que d'un seul suffrage.

Les choses ne se passoient pas aussi tranquillement chez les Grisons. Deux partis principaux les divisoient. Les Catholiques étoient dévoués à l'Autriche et à l'Espagne. L'autre en partie réforme se confioit à la France ennemie de l'Autriche, et sur-tout aux Cantons réformés. Cette nation auroit le bonheur d'être isolée des autres, s'il ne se trouvoit dans la

chaîne des Alpes qui l'enferment, des vallons étroits qui ouvrent des passages entre l'Italie et l'Allemagne. Chaque parti vouloit assurer exclusivement ces passages à la puissance à laquelle il s'étoit voué. Soutenues, excitées par les libéralités et les intrigues de ces puissances, et par les jalousies des familles les plus accréditées du pays, sur-tout par celles des *Salis* et des *Planta*, ces factions prévaloient tour-à-tour, et leurs triomphes alternatifs étoient le plus souvent ensanglantés par des combats ou des supplices. Les détails de ces démêlés toujours renaissans appartiennent à l'histoire de cette république turbulente où l'extrême démocratie, et tous les excès qui en sont la suite semblent avoir pendant long-tems établi leur siége et leur empire. Nous indiquerons seulement les faits importans, et par préférence ceux qui se lient à l'histoire des Suisses. Ce qui se passa dans la *Valteline* mérite sur-tout une mention particulière. Nous avons vu comment les ligues des Grisons avoient acquis l'entière souveraineté de cette belle vallée qui s'étend au midi de leurs montagnes, sur une longueur de seize lieues et une largeur inégale, et qui jouissant du climat de l'Italie, en a toute la douceur et la fertilité. La rivalité

de la France et de la maison d'Autriche, les intrigues de Rome, le fanatisme des peuples, les factions des familles puissantes, les vexations des gouverneurs Grisons faisoient depuis long-tems de ce beau pays un théâtre de calamités. Souvent la religion servoit de prétexte pour sanctifier des violences odieuses. L'Autriche et l'Espagne entretenoient l'esprit de rébellion des habitans dans l'espérance de se procurer par le moyen de cette vallée une communication prompte et sûre entre le Milanois et le Tyrol. Il leur étoit aisé de s'attacher le plus grand nombre de ces habitans zélés Catholiques, et impatiens du joug des Grisons, qui par une contradiction trop commune, démocrates chez eux, étoient souvent de véritables despotes pour leurs sujets. Sans le secours de la France et des Suisses, ils n'auroient pu conserver long-tems cette souveraineté dont ils abusoient.

Mais ils eurent l'imprudence de heurter les opinions religieuses des Valtelins. Ils voulurent les obliger à admettre chez eux le culte public protestant qu'ils avoient en horreur. Ils leur laissoient à la vérité le libre exercice du leur, mais il suffisoit à cette populace fanatique pour se porter aux plus grands excès, de voir s'éle-

ver au milieu d'elle des églises et des écoles protestantes. Après avoir quelque tems concentré sa vengeance, elle lui donna un libre cours à l'occasion des mauvais traitemens essuyés par un de ses prêtres nommé *Rusca*, mort durant les tourmens de la question qui, dans la jurisprudence du pays, étoit employée pour les plus légers sujets. Le tocsin (*a*) retentit à ce sujet dans toute l'étendue de la vallée, et un carnage affreux commença. Animés par leurs prêtres et par la faction des Espagnols les *Valtelins* se vengèrent en barbares des Protestans et de leurs magistrats Grisons. Il les surprirent, les massacrèrent sans distinction d'âge ni de sexe, et en firent périr plusieurs dans des supplices recherchés et des souffrances atroces. Soixante furent massacrés à *Tirano*. A *Teglio* un ministre le fut prêchant dans son église, et l'église aussi-tôt rasée. Toutes les maisons des Protestans furent livrées au pillage. Un boucher se vanta d'avoir immolé de sa main dans un jour dix-huit malheureux sans défense. Les paysans exercèrent sur leurs seigneurs et leurs créanciers toutes les horreurs que la cupidité jointe à un barbare fanatisme

(*a*) Le 19 Juillet 1620.

put leur inspirer. Des parens se servirent de la circonstance pour hériter plus promptement de leurs parens. Les proscrits poursuivis, atteints dans les bois et les cavernes des montagnes y étoient écrasés, ou précipités. Plus de cinq cents périrent ainsi dans les tourmens. Le massacre dura plusieurs jours. On ne pouvoit mieux imiter dans l'enceinte d'une seule vallée les fureurs dont les auteurs de la *St. Barthélemy* avoient donné l'exemple en France. Vingt ans après le même fanatisme inonda l'Irlande de sang. Quarante mille Protestans y furent égorgés. Des femmes, des enfans disputèrent aux hommes les plus féroces, le mérite de verser le sang des victimes. Après ces trois exemples d'atroces persécutions religieuses donnés en moins d'un siècle, on s'est cru long-tems en droit d'accuser la religion seule de pouvoir rendre l'humanité capable de pareils excès. Ce que nous avons vu de nos jours l'a bien lavée de ce reproche.

Ni le gouverneur espagnol de Milan, ni la cour de Vienne, ni la France alliée des Grisons, ni les Cantons mêmes ne s'empressèrent à défendre ce malheureux peuple, et à venger l'autorité et l'humanité outragées. Les Grisons en sollicitèrent long-tems inutilement ces alliés.

Et lorsque enfin *Zurich* et *Berne* envoyèrent deux régimens à leurs secours, les Catholiques s'opposèrent à leur passage, et ce ne fut qu'au moyen d'un long détour que ces régimens pénétrèrent dans le pays où joints avec des Grisons ils se remirent en possession de la *Valteline.*

Venise jalouse des progrès de la puissance autrichienne sur cette partie de ses frontières pressoit le roi de France d'intervenir dans ces démêlés qui, soit au-dedans, soit au-dehors du pays, devenoient tous les jours plus compliqués et plus orageux. Ce prince obtint cependant enfin par un traité conclu à Madrid (1621), la promesse que les Grisons seroient remis en possession de la pleine souveraineté de la Valteline. Mais elle n'eut aucune exécution. Les Autrichiens n'en occupèrent pas moins une partie du pays jusques à *Coire.* Les Espagnols prirent *Chiavenna.* Et des factions déchiroient les malheureux restes de cette souveraineté, pendant que les étrangers se les partageoient (1).

Enfin la confédération helvétique touchée du

(1) Voyez de plus grands détails dans les ambassades de *Bassompierre* en Suisse, et l'ouvrage de *Lauffer.*

sort déplorable d'un ancien allié, s'occupa des moyens d'y porter remède dans une diète générale. Le discours que le député de Zurich tint dans cette assemblée dont il étoit président, rapproché des événemens de ces derniers tems, présente quelques traits remarquables. « Les » ligues des *Grisons*, dit-il, sont pour nous » tous une espèce de miroir. En vain l'entrée » de leur pays a été défendue par la nature. » En vain leurs rochers s'élèvent au-dessus des » nues. En vain leurs guerriers sont doués d'une » valeur héroïque. En vain ils se confient dans » leurs alliances avec de puissans voisins. Au- » cun de ces avantages ne pourra les sauver, » tant qu'ils seront déchirés au-dedans par la » rage des factions. Les Suisses ont fait voir » à plusieurs nations puissantes, combien il » étoit difficile de subjuguer des hommes qui » ont résolu d'être libres, et de défendre leurs » propriétés et leur indépendance jusques à la » dernière goûte de leur sang; mais si nous » abandonnons aujourd'hui nos alliés les *Grisons*, » nous apprendrons à ces mêmes nations qu'el- » les n'ont qu'à semer la division parmi nous » pour nous vaincre, et même pour renverser » sans de grands efforts cette confédération à » laquelle nous devons notre bonheur et notre

» sûreté. Pouvons-nous jeter les yeux sans être » saisis de craintes, sur l'agrandissement continuel du pouvoir de l'Autriche qui, maîtresse » du Tyrol, de la Bourgogne et du Milanois, » nous investit de tout côté? *L'union*, croyez-» moi, mes amis, *une parfaite union*, voilà le » seul rocher sur lequel notre sûreté puisse » être solidement assise; voilà le seul secret » qui puisse nous rendre grands, redou-» tables et même invincibles. » Ces vérités frappèrent pour lors tous les esprits. La diète envoya demander aux Autrichiens et aux Espagnols de cesser les hostilités contre les Grisons et de rétablir avec eux des relations de bon voisinage. Mais il eût fallu leur montrer une armée prête à agir. Les Autrichiens ne la voyant pas n'obéirent point à la sommation. Ils forcèrent même les Grisons à souscrire à une convention accablante pour tous (1), mais sur-tout pour les Protestans. Ils étoient obligés d'évacuer la *Valteline*. Le *Prettigau* et la vallée de *Munster* étoient cédées aux Autrichiens qui pendant douze ans auroient le droit de tenir garnison à *Coire* et dans les autres principaux postes du pays. Alors le gouvernement de ces

(1) Conventions de Milan du 16 Janvier 1622.

étrangers devint si cruel, si tyrannique que les habitans du *Prettigau* ne purent le supporter. Ils se soulevèrent, chassèrent leurs oppresseurs, et se maintinrent dans leur indépendance avec une valeur héroïque. Ils reprirent même *Coire* et d'autres places. Rodolphe de *Salis* se distingua à leur tête. Ils reçurent quelques secours des Cantons et sur-tout de *Zurich*. Il ne fut plus question de la convention de *Milan*, et la France commença aussi dès ce moment à se montrer disposée à favoriser leurs généreux efforts. Mais elle agit lentement et foiblement, et cependant le pays resta en proie aux horreurs réunies de la guerre, de la famine et de la contagion.

Enfin le roi de France ayant assuré la tranquillité intérieure de ses états prit des mesures pour rendre quelque repos à ce malheureux pays. Le marquis de *Cœuvres*, son ambassadeur en Suisse, réussit à engager (1624) les Cantons catholiques eux-mêmes à ratifier le traité de *Madrid* qui maintenoit aux Grisons toutes leurs possessions. Il obtint de *Zurich* et de *Berne* que ces Cantons laisseroient le libre passage à un corps de troupes françoises qu'il envoyoit à leur secours. Des troupes de ces deux Cantons et des Grisons eux-mêmes s'y joignirent. Cette

armée franchit les Alpes, et occupa la *Valteline* et *Bormio.* Ce fut alors que les Espagnols pris au dépourvu imaginèrent de mettre ces pays qu'ils ne pouvoient défendre sous une garantie sacrée. Ils en firent don au pape *Urbain VIII* qui l'accepta, et imagina sans raison que les François, cédant à ses prières et à ses menaces n'oseroient lui contester cette prétendue propriété.

Mais le maréchal de *Bassompierre* l'eut bientôt désabusé. Il arriva à *Soleure* où une diète générale étoit assemblée, et là il déclara que son maître n'auroit aucun égard aux protestations du nonce, et persévéreroit dans la résolution de maintenir de concert avec les Cantons la souveraineté des ligues Grises sur les pays que la maison d'Autriche avoit usurpés.

Elle en retira en effet ses troupes, et les ligues parurent remises en possession de leurs provinces; mais ce fut avec tant de restrictions, qu'une aliénation totale eût paru aux Grisons plus avantageuse que la souveraineté illusoire qu'on leur laissoit. Les Protestans surtout étoient maltraités dans cet accord passé entre ces puissances (1), dans lequel il étoit

(1) Dans le Traité fait à *Monçon* en Arragon, (en 1626) entre la France et l'Espagne.

facile de reconnoître la part que le pape y avoit prise. La religion catholique devoit seule être admise dans la *Valteline*. Les habitans acquéroient le droit d'élire leurs propres magistrats, et le souverain ne pouvoit refuser de confirmer l'élection quand on leur payoit une somme convenue. A cette condition avilissante pour les uns et pour les autres, les Valtelins se choisirent un conseil de régence qu'ils composèrent des principaux chefs de la précédente révolte.

La France abandonnant ainsi en quelque sorte les intérêts des Grisons, leur zèle pour elle s'en ressentit. La guerre s'étoit rallumée entre cette couronne et l'Autriche. En vain les Grisons voyant qu'ils n'avoient rien à attendre ni de l'une ni de l'autre, voulurent-ils conserver la neutralité. Les Autrichiens forcèrent leurs passages, s'emparèrent une seconde fois de *Coire* et de tout le pays jusques à *Come*. Il ne falloit pas un événement moins extraordinaire, moins décisif que l'arrivée dans l'empire du héros Suédois pour inspirer à l'empereur des idées plus modérées. Une paix conclue à *Ratisbonne* (1630), le réconcilia pour quelque tems avec la France, et fit cesser les troubles de l'Italie, et la domination usurpée par les

Autrichiens sur les Grisons. Ils rappelèrent leurs troupes, et le duc de *Rohan* muni des pouvoirs de la cour de France, ayant à ses ordres quelques régimens François et Suisses, rétablit la tranquillité, remit entièrement les *Grisons* en possession de la Valteline (1637), et rendit ainsi à sa cour tout le crédit qu'elle avoit eu chez eux. *Rohan* jouit de ce crédit plusieurs années; il en abusa même en voulant soumettre les Grisons à quelques égards à sa dictature. Cette injustice releva la faction attachée à l'Autriche qui avoit enfin adopté des principes plus justes et plus modérés. Mais la tranquillité ne fut pas dès lors essentiellement troublée. Les *Valtelins* n'étant plus excités, soutenus par les étrangers, se soumirent à leur sort et à leurs souverains qui leur laissèrent leurs priviléges. Une amnistie générale fut publiée, et d'abord après la conclusion de la paix de Westphalie (en 1649), la *ligue des dix droitures* sur laquelle l'Autriche avoit conservé divers droits les racheta pour une somme de 75000 florins. Elle consolida ainsi définitivement son indépendance, et la religion protestante que tant de persécutions barbares n'avoient pu extirper, fut rétablie en plusieurs lieux.

Cependant l'esprit d'intolérance entretenoit toujours une grande agitation dans d'autres parties de la Suisse. Et sans le patriotisme éclairé des états plus calmes, il en seroit peut-être résulté d'aussi sinistres effets que chez les *Grisons*. Une fois l'évêque de *Bâle* avoit voulu rétablir la messe dans la prévôté de *Moutier-Grandval* (1613), et les Bernois, comme protecteurs de ce pays, avoient été obligés de s'opposer par la force à cette innovation. Une autre fois c'étoit l'évêque de *Constance* et l'abbé de *St. Gall* qui étendoient au delà des bornes prescrites par les traités, leur juridiction sur la *Thurgovie* et le *Rheinthal*. Dans les affaires de religion les cinq Cantons catholiques devoient-ils avoir chacun leur suffrage particulier, et *Zurich* seulement un? Si cette question délicate étoit décidée contre Zurich, ce Canton n'avoit plus aucune autorité dans les bailliages communs, et la religion protestante ne pouvoit y subsister. Si au contraire *Zurich* avoit une influence proportionnée à sa puissance, son zèle pour sa croyance pouvoit l'emporter bien loin au delà de ce qui convenoit aux Catholiques. On mit une extrême chaleur de part et d'autre dans cette dispute. On fut sur le point de la décider par

les

les armes. Une médiation prévint ce malheur après des efforts longs et soutenus qui firent enfin consentir les deux partis à ce que des juges choisis des deux côtés en nombre égal ssent seuls à l'avenir le droit de prononcer en matière de religion.

Déjà depuis quelques années l'Allemagne étoit en proie aux fureurs de cette guerre de trente ans dont tant de funestes guerres qui l'ont suivie n'ont pu encore faire oublier aux peuples toutes les atrocités, ni le cours de deux siècles réparer tous les malheurs.

L'intolérance et l'ambition de l'empereur *Ferdinand II* en furent les premières causes. Les états de l'empire attaqués dans leurs droits civils et religieux, trop foibles, trop désunis pour se défendre eux-mêmes, appelèrent à leur secours le roi de Suède *Gustave Adolphe.* L'Autriche avoit l'Espagne pour alliée. La France saisit cette occasion d'humilier ces rivales redoutables. Presque toute l'Europe fut ébranlée par cette violente tempête. La Suisse sembloit rester seule immobile au milieu des flots, mais elle n'étoit pas sans inquiétude, et ce ne fut qu'avec peine et à grands frais qu'elle put maintenir sa neutralité.

Les querelles de religion qui s'élevoient sans

cesse dans son propre sein lui rendoient encore plus nécessaire ce système de neutralité. Ainsi ces divisions source de tant de maux furent sous un autre aspect un bien réel pour les Suisses dans ces circonstances. S'ils n'eussent eu qu'une seule religion, peut-être eût-on réussi à les engager à entrer en lice pour la défendre, et à aller verser leur sang sur quelque terrain étranger. « Puisque Dieu a permis » qu'il y ait diversité de religion entre vous, » disoit *La Barde* ambassadeur de France à la » diète des Suisses ; maintenez-vous dans cet » état qui est assez propre à conserver la paix » dans votre pays, jusques à ce qu'il plaise à » Dieu qu'il n'y ait qu'une bergerie et un ber- » ger, ce qui arrivera sans doute, car ses » oracles sont infaillibles. » L'événement a prouvé que les réflexions de l'ambassadeur étoient plus justes que ses prophéties (1).

Environnés des armées des puissances rivales les Suisses furent obligés de faire des efforts continuels et très-onéreux pour mettre leurs frontières à l'abri d'insulte. Elles étoient sans cesse menacées par les Autrichiens, par les

---

(1) Fréd. *Léonard* cité dans l'Histoire militaire des Suisses, de *Zurlauben*. T. VII. p. 76.

Suédois, par les François, par l'armée de *Bernard de Weymar*, ou par celle de *Mercy*, qui voulant pénétrer en Franche-Comté, traversa même une fois le territoire de *Bâle*. Un autre malheur, c'étoit la défiance extrême qu'entretenoit chez eux le voisinage de ces armées. Les Catholiques soupçonnoient les Protestans de concerter leur ruine avec les Suédois. Les Protestans croyoient savoir que les Espagnols et les Impériaux étoient invités par les Catholiques à venir les attaquer. Des deux parts on cherchoit sa sûreté dans des alliances étrangères. Les Catholiques s'unissoient plus étroitement avec l'Espagne et la Savoie; les Protestans avec la France à laquelle ils fournissoient beaucoup de troupes. Car *Zurich* avoit enfin consenti à s'allier aussi avec cette puissance. Ainsi les liens de la confédération générale continuoient à se relâcher de plus en plus, quoique dans une diète générale (en 1622), on l'eut solennellement renouvelée, et qu'on se fut promis une entière confiance réciproque. Mais on sait quelles foibles barrières de pareilles promesses opposent à de grands intérêts.

(*a*) On en vit la preuve lorsque les Suédois

(*a*) L'an 1634.

voulurent attaquer *Constance* sur le territoire de la *Thurgovie* Des Cantons catholiques envoyèrent des troupes en diligence pour s'y opposer. *Kesselring*, bourgeois de Zurich qui commandoit dans ce bailliage commun n'ayant pas, selon eux, montré assez d'activité pour le défendre, ils le firent arrêter. *Zurich* demanda qu'il lui fût remis. Ce différent fut poussé très-loin. On tint plusieurs diètes à ce sujet où l'aigreur fut extrême. On parla d'en appeler au sort des armes. Ce ne fut qu'après de grands efforts des Cantons médiateurs, et du ministre de France que *Kesselring* fut remis en liberté, et le procès terminé.

Une république aussi souvent divisée ne pouvoit agir avec vigueur que dans des cas extrêmes, et lorsqu'il s'agissoit d'intérêts communs de la plus haute importance. Malgré la neutralité que la France avoit promise aux Cantons pour la Franche-Comté, et que les traités devoient les engager à maintenir, les armées françaises traitèrent plusieurs fois cette province en pays ennemi dans le cours de cette guerre. Le prince de *Condé* pénétra une fois jusqu'à *Dole* avec une armée considérable (*a*).

(*a*) L'an 1636.

Les sollicitations des Cantons étoient toujours éludées. Mécontens de ce manque d'égard, et de ce qu'on ne payoit point leurs troupes, ils se montrèrent une fois prêts à rompre avec leur allié. Mais ces menaces ne furent suivies d'aucun effet, et le duc de *Weymar* se crut même autorisé à braver les Suisses, à attaquer les villes forêtières, et à prendre ses quartiers dans l'échêvé de *Bâle*. Après l'avoir entièrement épuisé, il le quitta, traversa le territoire de *Bâle* même, et alla livrer près de *Rheinfeld* ces batailles célèbres qui lui firent un si grand nom.

J. L. d'*Erlach* se signaloit dans ces mêmes campagnes. Doué d'éminentes qualités, soit comme guerrier, soit comme négociateur, il servoit sa patrie en rendant de grands services à la France. Il mérita les honneurs peu communs qu'elle lui accorda jusqu'à sa mort (1).

(1) Louis XIII lui dut l'acquisition de *Brisach*. Louis XIV en grande partie la victoire de *Lens*. En 1649, il put seul réussir à ramener à son devoir l'armée du Rhin qui se déclaroit contre la cour. Lorsque *Turenne* eut pris parti contre elle, la cour lui donna le commandement de cette armée. Peu de jours avant sa mort elle l'avoit nommé plénipotentiaire au congrès de pacification qui devoit se tenir à *Nurenb*.

Lorsque *Louis XIII* crut avoir besoin de ménager les Cantons pour en obtenir de nouveaux secours, la Franche-Comté respira un peu. Il lui accorda à leurs instances une espèce de neutralité ou plutôt de trêve (*a*). Mais elle fut en général assez mal observée. Et la Franche-Comté eut encore beaucoup à souffrir du désir qu'on avoit en France de se venger du roi d'Espagne dont cette province dépendoit. Dans une conjoncture assez semblable, *Wrangel* général Suédois montra plus de déférence au Corps helvétique. Il commandoit une armée qui menaçoit le Tyrol et les frontières de la Suisse. La diète assemblée à *Wyll* lui envoya une députation extraordinaire (*b*) pour l'engager à ne pas s'approcher de plus près de son territoire. Elle lui fit valoir les assurances d'amitié et de bienveillance que la nation avoit reçues

---

berg, et elle lui avoit donné le bâton de maréchal de France en même tems qu'à la *Ferté-Senecterre*. Leurs lettres patentes furent expédiées le 18 Janvier 1650. D'*Erlach* jouit à peine deux jours d'une récompense qui lui étoit si bien due. Il mourut le 26 Janvier, ce qui fut cause que ses lettres ne furent pas enregistrées comme celles du maréchal *De la Ferté*.

(*a*) L'an 1641.

(*b*) L'an 1646.

de *Gustave Adolphe*, et ce qui pouvoit n'être pas d'un aussi grand poids, *l'origine antique et commune des Suédois et des Suisses.* Il y avoit sans doute dans la diète quelque savant qui avoit compté sur la force de cet argument. On ne peut savoir pour combien il eut de poids sur l'esprit de *Wrangel.* Il fit une réponse très-flatteuse aux députés. Et les événemens de la guerre l'appelant ailleurs, il s'éloigna aussitôt des frontières de la Suisse.

Enfin, ce que n'avoient pu obtenir la religion, l'humanité, les gémissemens de la plus grande partie de l'Europe désolée par la famine, les maladies contagieuses, et le fer et le feu de tant d'armées, la nécessité l'arracha aux maîtres du monde quand ils virent que l'aliment de la guerre étoit presque détruit par la guerre même. Après sept ans de négociations, on conclut ces fameux traités de Westphalie dont la France et la Suède dictèrent les conditions, et qui restreignirent le pouvoir des empereurs dans des limites si étroites qu'ils ne furent plus dès lors que les chefs d'une république de princes et de villes.

Cette paix eut un grand intérêt pour la Confédération. Les empereurs n'avoient jamais formellement reconnu son indépendance. Nous avons

déjà observé que les Suisses avoient toujours demandé la confirmation de leurs immunités à chaque nouvel empereur, à son avénement au trône, jusques à *Maximilien II.* Ce prince fut le dernier qui reçut d'eux cette marque de soumission (en 1564). Les villes qui commerçoient dans l'empire se prêtoient par intérêt à cet acte qui répugnoit à la fierté des autres. Dès lors ceux-ci s'y refusèrent, ou du moins ils affectèrent de le différer (1). Mais la chambre impériale n'en continuoit pas moins à soutenir et à exercer même dans l'occasion, ses droits sur quelques-uns des états de la Suisse, sur *Mulhause et Bâle* en particulier. Elle en exigeoit les mêmes taxes que des autres états de l'empire, saisissoit sur leur refus leurs marchandises, et les citoit devant son tribunal. Leurs représentations auprés de la chambre impériale et de l'empereur lui-même, n'ayant produit aucun effet, le Corps helvétique résolut de les appuyer plus efficacement en envoyant au congrès de Westphalie un ministre chargé

(1) Ferdinand III, en notifiant son avénement aux Cantons en 1637, leur donna le titre de *chers*, *fidèles* et *honorables*, que les Cantons rejetèrent comme contraire à leurs droits.

de ses divers intérêts (a). Leur choix ne pouvoit être plus heureux. Il tomba sur *Jean Rodolphe Wettstein* Bourgmestre de Bâle, homme habile, actif, et si zélé pour le succès de son importante mission qu'il n'hésitoit pas à subvenir de son propre bien aux dépenses qu'elle exigeoit (1). Il déclara aux ministres de l'empereur de la part des Cantons qu'ils étoient fermement et unanimement résolus à maintenir leur indépendance. L'appui que lui prêtoient les couronnes de France et de Suède, donnoit à cette déclaration un grand poids. Les ministres impériaux craignirent qu'elles ne voulussent avoir elles seules auprès des Cantons le mérite d'un service aussi essentiel. Ainsi malgré les oppositions et les évasions de la chambre impériale et des conseillers de régence de l'empire, *Wettstein* obtint un décret (2) impérial

(*a*) L'an 1646.

(1) Lauffer. Chron. T. 17 et 12.

(2) Voyez ces actes dans l'ouvrage de *Waldkirch*, (*Eydg-Bund und Staatz-hist.* T. II. p. 516 et suiv. et dans le Recueil de *Vogel.* Cet auteur regrette qu'on ne se soit pas énoncé dans un article aussi essentiel d'une manière plus précise. Le mot de *quasi*, employé dans cet article, a sans doute fait naître cette réflexion ; mais si l'intention de ceux qui l'ont rédigé

par lequel S. M. l'Empereur *reconnoît que la ville de Bâle, et tous les autres Cantons suisses, sont en possession d'une quasi pleine liberté et exemption de l'empire, et qu'ainsi ils ne sont en aucune façon sujets aux tribunaux et jugemens dudit empire. Ce décret devoit être inséré (et le fut en effet) dans le traité de pacification générale, pour qu'il demeurât ferme et constant, et que toutes procédures et arrêts rendus à ce sujet, en quelque forme que ce pût être, fussent regardés comme nuls et de nul effet.*

La chambre impériale si expressément condamnée dans ses prétentions par ce traité, ne laissa pas de renouveler encore ses deman-

---

a été d'y attacher une idée de restriction à l'indépendance des Suisses (ce qui est fort douteux), cette indépendance est d'ailleurs si bien exprimée et si illimitée dans d'autres passages du traité, et tellement confirmée par l'exercice qu'en ont fait dès lors les Cantons, qu'elle ne peut être raisonnablement contestée. Observons d'ailleurs que le mot *quasi* en latin ne répond pas toujours au mot *quasi* ou *presque* françois. Il répond plutôt au mot de *comme*, en sorte qu'il est vraisemblable qu'en l'employant on a voulu dire que la liberté des Suisses étoit *comme entière et pleine*, c'est-à-dire, *équivalente* ou *la même* qu'une telle liberté.

des ordinaires dans les deux années suivantes. Les Cantons indignés se préparèrent alors à soutenir leurs droits à main armée. *Wettstein* et *Zweyer*, landamman d'*Uri*, furent envoyés à Vienne à cette occasion. L'empereur leur donna gain de cause, et confirma *l'indépendance absolue des Suisses*. Cette grande affaire fut ainsi terminée d'une manière aussi honorable qu'avantageuse pour eux.

Le roi de France y eut sans doute une grande part. En assurant au corps germanique de grandes prérogatives, il devoit souhaiter de fixer en même tems irrévocablement l'indépendance du Corps helvétique. La *haute Ligue Grise* obtint un semblable avantage l'année suivante, époque où elle se racheta, comme on l'a dit, de toute espèce de dépendance de la maison d'Autriche (1649).

CHAPITRE XI.

Révolte des paysans. Nouvelle guerre de religion en Suisse. Paix de Lucerne. Nouveaux troubles. La Franche-Comté conquise par Louis XIV. Défensionnal des Cantons. Guerre de la succession d'Espagne. Succession de Neuchâtel dévolue au roi de Prusse.

LE moment où les républiques cessent de craindre l'ennemi du dehors n'est pas ordinairement celui où leur tranquillité intérieure est le mieux affermie. La Suisse confirmoit alors cette vérité trop connue, par une expérience qui faillit à lui être fatale. La guerre de trente ans si ruineuse pour l'empire avoit aussi étendu sa dangereuse influence sur les états confédérés. Pour en éloigner ce fléau il avoit fallu tenir presque continuellement des troupes sur les frontières. Dans plusieurs Cantons le trésor public étoit épuisé. On crut devoir y suppléer par des contributions sur tous les sujets, puisque c'étoit la sûreté de tous qui avoit rendu les dépenses nécessaires.

Mais peu frappés d'un danger passé, et accoutumés à jouir d'immunités illimitées, les paysans Bernois, et ceux de Lucerne à leur exemple, refusèrent d'obéir sur ce point à leurs magistrats. Ils se plaignirent de ce qu'ils appeloient des infractions à leurs priviléges, des vexations de leurs baillis, et des plaintes ils passèrent à la rébellion.

Les mêmes scènes avoient eu lieu à *Zurich* et par les mêmes causes, pendant le cours de la guerre même de trente ans, mais la régence de ce Canton avoit réussi par des mesures également fermes et prudentes à maintenir son autorité, et elle sembloit être sortie plus respectée et plus puissante d'une crise qui est si souvent l'écueil fatal des républiques.

Les insurgés marchèrent armés contre Berne qu'ils bloquèrent. On les appaisa cependant cette fois, et on les engagea à rentrer dans leurs foyers. Mais ce feu mal éteint se ralluma avec une nouvelle force. A leurs premiers griefs les paysans en joignirent d'autres que des instigateurs secrets leur suggérèrent peut-être, et que leur ignorance accueillit avidement. Les monnoies avoient souffert dans l'empire des altérations considérables. Des princes nécessiteux les avoient élevées au double de leur valeur. A la paix on avoit dû

les remettre sur l'ancien pied. On n'avoit pu empêcher que ces variations ne se fissent sentir en Suisse, mais on avoit pourvu par des loix équitables à ce qu'elles ne pussent donner aucun sujet légitime de plainte à des hommes qui voudroient écouter la voix de la raison.

Des motifs qui ne semblent pas moins justes avoient engagé la régence de Berne à se charger du monopole des sels et de la poudre. On avoit souvent manqué de sel par la faute des marchands. La poudre avoit souvent été de mauvaise qualité. Ce qui semble plus difficile à comprendre c'est que pendant que ces nouveautés excitoient des plaintes, on mit encore un impôt sur l'entrée du vin, et la sortie du bétail. Ajoutez que plusieurs baillis donnoient en effet une juste prise sur eux par une conduite arbitraire et intéressée. C'étoit alors l'usage qu'ils fussent nommés par le seul choix de quelques-uns des principaux magistrats de Berne, et il étoit plus aisé d'acheter les emplois lucratifs d'un petit nombre que d'un grand.

La révolte une fois rallumée (a) s'étendit dans le Canton de *Lucerne*, et sur-tout dans la partie de ce Canton où elle avoit été de tout tems

(a) L'an 1653.

comme naturalisée, dans la vallée d'*Entlibuch*. Là les paysans commencèrent à user de violence. Ceux de Berne les imitèrent et s'associèrent à eux. Alors presque tous les Cantons mirent sur pied ce qu'ils avoient d'hommes fidèles. Les alliés de Neuchâtel, de Bienne, de Genève envoyèrent leurs contingens avec empressement.

Le parti des rebelles s'accroissoit plus rapidement encore. Presque toute la grande et populeuse vallée de l'*Emmethal*, les villes de *Thoun*, de *Bruck*, et d'autres se soulevoient. Le clergé et quelques riches propriétaires restoient seuls dans ces pays fidèles au gouvernement, ils auroient voulu même qu'on n'appelât point à son secours des troupes étrangères.

Les insurgés réunis à *Langenthal*, et forts de leur nombre, envoyèrent à Berne des députés pour exposer leurs griefs et leurs demandes. Il y eut entr'eux et le sénat diverses conférences inutiles. Ils menacèrent une fois de s'adresser à la cour de France persuadés qu'elle seroit favorable à leur cause. Mais une pareille demande, qui, faite un siècle et demi plus tard eût été accueillie avec joie et avec de pompeux éloges, ne recut alors de l'ambassadeur de France qu'une réponse pleine de désapprobation et de mépris. *Zurich* envoya *Waser* son bourgmestre à Berne

offrir ses secours, sa médiation, et celle des autres Cantons Protestans. Les Cantons catholiques mêmes les plus populaires n'étoient pas favorables aux insurgés. Leurs députés découragés crurent donc que le plus sûr parti pour eux étoit de faire des soumissions à leurs anciens maîtres. Ils demandèrent à genoux le pardon de leurs fautes. Ensuite ils présentèrent leurs griefs dont les uns furent redressés, les autres renvoyés à un ultérieur examen.

Mais cette manière de juger leurs prétentions, cette humiliation sur-tout qu'on leur avoit imposée loin de finir la querelle ne servirent qu'à la rallumer. Les paysans Lucernois résolurent d'en appeler une seconde fois à leurs épées. Ceux de Berne se joignirent encore à eux dans le même dessein. Ils se réunirent à *Sumiswald* dans l'*Emmethal*, avec d'autres mécontens de *Bâle*, de *Soleure* et d'ailleurs. Là ils se donnèrent pour chef Nicolas *Levenberg* paysan du Canton de Berne. Ils y convinrent aussi d'adresser à tous les états confédérés des propositions modérées. Ils recouroient à leur justice, à leur protection. Mais leur conduite fut moins sage que le ton de ces requêtes. Ils se permirent des violences contre ceux qui refusoient de se joindre à eux, et marchant en corps d'armée

le

le long de l'*Aar*, ils allèrent encore jusqu'aux portes de Berne. Ils n'y entrèrent pas cependant quoique le magistrat les laissa ouvertes, conservant dans le danger un calme et une attitude dignes des chefs d'une république guerrière et puissante.

On recommença alors à négocier. Une diète générale de la confédération s'assembla à *Baden*. Les insurgés de l'*Entlibuch* y envoyèrent des députés avec ordre de ne se relâcher sur aucun point. Ceux du Canton de Berne n'y parurent point. Ainsi cette assemblée ne put rien terminer. Le sénat Bernois préféra d'envoyer six de ses membres au camp des rebelles pour essayer de les ramener à la soumission. Ils n'en parurent d'abord pas éloignés, mais quand leurs chefs virent qu'il leur venoit de nombreux secours, leur audace s'accrut au point de les rendre intraitables. Toutes les concessions que les sénateurs Bernois leur offrirent de vive-voix et dans un écrit qu'ils leur remirent, furent rejetées et souvent avec des marques de mépris. Cependant ces concessions renfermoient presque tout ce qu'eux-mêmes avoient d'abord demandé. On leur proposa encore de soumettre le différent à des arbitres choisis constitutionnellement dans les Cantons. Ils rejetèrent également ce moyen

de conciliation. Les chefs flattés de leur empire toujours croissant sur cette multitude aveugle, commencèrent des hostilités pour en prolonger la durée. Ils s'emparèrent du château d'*Aarwangen*, en chassèrent le bailli, y mirent garnison, et menacèrent la ville de *Berne* de l'affamer.

Alors le sénat se hâta de son côté de mettre sur pied tout ce qui restoit de défenseurs fidèles à la république. Au mois de Mai *Sigismond d'Erlach*, à qui il en donna le commandement en chef, les réunit au secours que des alliés lui envoyoient. Les insurgés avoient occupé les postes importans de *Guemine* sur la Sarine près de Berne, et de *Windish* près de Zurich. Ce dernier Canton ordonnoit aussi une levée générale. Tout annonçoit une guerre cruelle, et la Suisse entière sembloit menacée d'une subversion prochaine. Heureusement pour elle l'habileté des chefs des rebelles, et la discipline de leurs troupes ne répondirent pas à leur ardeur. Ils ne purent se rendre maîtres d'aucune des villes de l'*Argovie* nécessaires à leurs communications. Les rebelles Lucernois échouèrent devant Lucerne qui fut secourue à propos par les guerriers des petits Cantons. Ceux d'*Uri* continrent les rebelles de l'*Entlibuch*, malgré tous les rapports qui sembloient faits pour les unir. Il faut l'avouer. Une démocratie

régulière qui réprime, qui combat une démocratie tumultueuse, qui se ligue contr'elle en faveur de la subordination avec des états aristocratiques! Voilà sans doute un phénomène politique qui doit confondre bien des calculs. Mais les hommes d'*Uri* et de *Schwitz* ne connoissoient pas les théories de nos jours; ils n'étoient éclairés que par le bon sens et l'expérience. Dans leur grossière ignorance de l'art de gouverner ils n'auroient pas volontiers abandonné une province pour un principe.

Le quartier-général des rebelles étoit à peu de distances de Berne; de là leur chef *Luenberg* et sa troupe étendirent au loin leurs déprédations. Ils oublioient volontiers le sujet de la guerre pour le butin qu'elle leur procuroit. Cependant quand les Bernois s'approchèrent avec de la grosse artillerie, ils furent un moment étonnés. Ils demandèrent encore à traiter, le désir d'épargner le sang les fit écouter, et on perdit quelques jours dans des pourparlers que l'obstination des chefs et leurs divisions rendoient toujours inutiles.

Pendant ce tems-là la régence de *Zurich* agissoit avec vigueur. Son armée et celle des petits Cantons réunies se montoient à onze mille hommes. La dernière étoit aux ordres d'un militaire distingué,

Zweyer d'*Uri*; *Werdmuller* de *Zurich* avoit le commandement général. Les insurgés étoient au nombre de vingt mille. Malgré leur emportement et leur fanatisme qui leur faisoient mêler dans tous leurs discours les intérêts du ciel, à ceux de leur passion, ils ne soutinrent point le choc des Zurichois ni à *Zoffingen*, ni à *Mellingen* où ils furent maltraités. L'artillerie décida toujours la querelle contr'eux. Il en fut de même du côté des Bernois. Les chefs hors d'état de rien opposer à cette foudroyante éloquence commencèrent à témoigner des regrets. Ils demandèrent d'être encore entendus, mais alors on leur refusa les conditions qu'ils avoient plus d'une fois rejetées eux-mêmes. On ne les traita plus que comme des ennemis. D'*Erlach* les poussa jusques au village de *Hertzogen-Buchsee* où ils firent halte au nombre de huit mille. Ce fut là que se livra un des plus opiniâtres combats que la Suisse compte dans ses annales si fécondes dans ce genre. Les insurgés enveloppés par trois corps d'armée disputèrent chaque fossé, chaque haie, chaque maison au vainqueur. Enfin ils se retranchèrent dans l'église et le cimetière, d'où, après une résistance désespérée, ils se firent jour, et allèrent mettre le feu au village, et se sauver au travers des flammes

dans un bois voisin. La plupart périrent dans leur retraite. Soixante seulement furent pris. Quelques-uns jugés sommairement par un conseil de guerre furent mis à mort sur-le-champ. D'autres obtinrent grâce de la vie. Sept vieillards Bâlois qui avoient été au nombre des chefs furent envoyés à *Bâle* et décapités. *Levenberg* s'étoit allé cacher dans sa maison ; mais il y fut trahi, conduit à *Berne* avec ses papiers, et appliqué à la question dont les tourmens lui firent révéler tout son plan et ses complices ; il fut décapité, son corps partagé en quatre quartiers, et exposé sur le grand chemin ; deux de ses affidés furent exécutés : il y eut une amnistie pour les autres. A *Lucerne* la révolte fut également étouffée. On fit grâce à des bourgeois qui y avoient eu part. Ceux de l'*Entlibuch* après quelque résistance se soumirent aussi, à des conditions qui leur étoient assez favorables. Un grand nombre d'insurgés chercha en Allemagne un asile et des secours pour recommencer la querelle. Mais des défenses sévères de l'empereur *Ferdinand III* leur ôtèrent enfin toute espérance de réussir.

D'autres querelles s'élevèrent en Suisse, lorsque celle-ci fut appaisée. Un danger qu'on ne craint plus s'efface bientôt du souvenir des

hommes. Ces nouvelles dissentions naissoient de la source intarissable de la diversité de religion. Elles se rallumoient pour les plus légers sujets. Le fanatisme, le ressentiment, les intrigues des moines et des émissaires de Rome les entraînoient, et souvent aussi c'étoit le zèle outré, défiant et ombrageux des Protestans.

On se lasse de retracer des débats si monotones, si fastidieux, qui ne devroient avoir place que dans le triste tableau des égaremens de la raison humaine. Il faut cependant dire un mot de celles de ces querelles qui finirent par des guerres et des traités. Telle fut celle qu'on a nommée la guerre de *Rapperschwil* (a). Depuis que les Réformés avoient obtenu que des arbitres choisis dans les deux communions en nombre égal prononceroient définitivement, à la pluralité, dans tous les différens relatifs à la religion, les Catholiques les accusoient d'étendre leur autorité sans mesure dans les bailliages communs; ils disoient qu'enorgueillis de leurs richesses et de leurs alliances secrètes, les Protestans faisoient naître sans cesse de nouvelles difficultés, et se permettoient des infractions fréquentes aux derniers traités. Ceux-

(a) L'an 1555.

ci opposoient à ces accusations des reproches à peu près semblables. Dans cette disposition des esprits, une légère étincelle devoit suffire pour allumer la guerre.

Quelques familles du Canton de *Schwitz* qui avoient embrassé la religion protestante s'étoient réfugiées à *Zurich*. La régence de *Schwitz* fit saisir les biens qu'elles laissoient dans leur patrie. Les Zurichois prétendirent que les traités les autorisoient à en demander la restitution. *Schwitz* la leur refusa avec hauteur, et décerna même des peines capitales contre ceux qui se joindroient au parti des Réformés. Alors on s'arma des deux parts; on réclama le secours des alliés; le pape, l'Espagne, la Savoie en promirent aux Cantons catholiques. L'Angleterre, la Hollande en offroient aux Protestans. La France essayoit de rapprocher les deux partis. Mais après une diète infructueuse, les Zurichois, sans déclaration de guerre préalable, firent occuper par huit cents hommes le couvent de *Cappel*. Dix autres mille s'assurèrent des postes les plus importans sur le Rhin, et de la communication avec *Berne*. Ils s'emparèrent de même de toute la *Thurgovie*, et vinrent assiéger *Rapperschwil*. L'armée des cinq Cantons catholiques y avoit jeté une forte garnison qui se

se défendit avec intrépidité, et les Zurichois furent obligés de lever ce siége. Les Bernois au nombre de quatorze mille ne furent pas plus heureux. Par l'indiscipline de leurs troupes, et la négligence de leurs généraux, ils furent surpris et battus à *Wilmergen*, presque au même lieu dans lequel ils remportèrent une victoire au siècle suivant (1). Les Cantons neutres travailloient dans le même tems à la paix à *Lucerne*; elle étoit même sur le point de se conclurre, lorsque les généraux protestans essuyèrent cet échec qu'ils auroient pu aisément prévenir.

Les articles de cette paix étant enfin convenus, on mit bas les armes des deux côtés. Le plus important étoit celui qui confirmoit à chaque Canton le droit de conserver dans toute son intégrité sa religion, sa souveraineté, sa juridiction, et ordonnoit de soumettre au jugement arbitral des Cantons, suivant les formes d'usage, les différens qui pourroient s'élever à l'avenir entr'eux. Ainsi ce traité différoit peu des traités conclus après les pré-

(1) Le 15 Janvier 1657. La perte des Bernois fut de cinq cents septante-trois hommes tués, près de quatre cents blessés, quelques prisonniers, neuf drapeaux, deux étendards, l'artillerie, la caisse militaire, etc.

cédentes guerres de religion, et on ne voit pas ce que l'on avoit gagné à en commencer une nouvelle. Elle avoit été entreprise avec précipitation, et la paix se fit de même. Le feu de la révolte n'étoit pas encore bien éteint, ni dans le Canton de *Berne*, ni dans celui de *Lucerne*; la crainte de le rallumer obligea les deux partis à se réunir. *Berne* craignoit aussi l'Espagne et le duc de Savoie; les Cantons catholiques manquoient de vivres. Une paix forcée par de pareilles circonstances manque ordinairement de solidité.

Il y eut en effet encore de nouveaux différens de religion souvent accompagnés de menaces, d'armemens, et même d'hostilités, durant tout le reste de ce siècle. Des sujets quelquefois assez frivoles y donnoient lieu. L'effet en étoit presque toujours de remettre les choses sur l'ancien pied. Rien dans tout cela qui mérite l'attention de la postérité. Les esprits étoient devenus si irritables, sur tout ce qui tenoit à la religion, que l'Abbé, et la ville de *St. Gall* furent sur le point de se porter aux dernières violences, parce que dans une procession, des Prêtres avoient élevé les images des Saints, au lieu des les tenir couchées sur leurs bras, comme les termes des dernières conventions l'ordonnoient,

La réforme du Calendrier faillit aussi à allumer une seconde fois en Suisse le flambeau de la discorde.

Cette réforme avoit été ordonnée par l'autorité du concile de Trente. Ce fut une raison suffisante de l'accepter pour les sept Cantons catholiques, et de la rejeter pour les Protestans. Dans celui de *Glaris* qui admet les deux religions le peuple prit ce dernier parti par une considération particulière. Sur ses frontières du côté des Grisons est un rocher élevé dans lequel on voit une caverne nommée le *Trou de St. Maurice*, au travers duquel le 3 Mars et le 3 Septembre du vieux calendrier, le soleil vient éclairer le clocher du village d'*Elms*. Les paysans du lieu craignant de perdre cet avantage en adoptant le nouveau calendrier qu'on leur offroit le repoussèrent avec indignation. Ainsi l'esprit de discorde trouvoit un nouvel aliment dans de ridicules préjugés, et une partie des Cantons resta encore divisée sous ce rapport. Une réforme de ce genre faite, au moins, sans nécessité, n'a pas éprouvé de notre tems une pareille résistance. Est-ce à la raison ou à la force qu'il faut en faire honneur ?

En même tems diverses sectes plus au moins animées de ce fanatisme qui avoit inspiré celle

des *Anabaptistes* dans le siècle précédent donnoit encore de l'inquiétude aux gouvernemens. Quelques-unes rejetoient les confessions de foi, les catéchismes, l'autorité des pasteurs. On essaya de les convaincre par des argumens. Enfin, on employa contr'eux celui auquel tout cède. La force les bannit du pays. La Suisse parut ainsi pacifiée sous le rapport de la religion jusques vers la fin du siècle. Mais avant que de la voir agitée de nouveau par cette fatale cause, nous devons rendre compte de divers événemens d'un autre genre dont les différens de religion nous ont fait suspendre le récit.

Les Suisses avoient continué sous Louis XIII et sous son successeur à se distinguer dans le service de France, et à rendre à ces princes des services signalés, soit dans la guerre de trente ans, soit dans celle qu'ils avoient faite et faisoient encore à l'Espagne. Leur fidélité fut constante et inébranlable dans le cours des troubles qui déchirèrent la France pendant la minorité de Louis XIV (*a*). Lorsqu'il fallut emmener ce jeune prince, à la faveur de la nuit (1),

(*a*) Le 6 Janvier 1649.

(1) Mai 1551. L'histoire militaire des Suisses que nous avons souvent citée offre à ce sujet les détails étendus que quelques lecteurs pourroient désirer.

de Paris à *St. Germain*, sa garde Suisse se montra comme autrefois, également inaccessible aux séductions et aux menaces. On a déjà pu remarquer dans plus d'une occasion que cet amour de l'or tant reproché à la nation, n'avoit plus aucun pouvoir sur elle dès qu'il s'agissoit de remplir ses devoirs et ses engagemens. C'est là une grande louange sans doute, et qui n'appartient peut-être pas aussi bien à divers peuples qui faisoient de l'avidité des Suisses le fréquent sujet de leurs railleries ? N'ont-ils point fait voir ces peuples qu'ils aimoient l'or aussi, et l'or des Suisses eux mêmes ne l'ont-ils point acquis quelquefois par des moyens dont l'honneur helvétique n'a jamais été terni ?

Revenons à notre sujet. Le désordre des finances croissant de jour en jour en France, la régente malgré les services fidèles des Suisses en licencia une partie, et ne paya que peu ou point ce qu'elle leur devoit. Les Cantons indignés menacèrent de les rappeler tous. L'ambassadeur ne les appaisa qu'à force de promesses. La reine leur donna cependant ses pierreries en gage. Cette ressource fut encore insuffisante. L'alliance expiroit, et le mécontement des Cantons étoit si grand qu'il rendoit inutiles tous les efforts de l'ambassadeur pour la renouveler.

Leur dessein étoit de se réünir pour obtenir du moins dans cette occasion des conditions plus avantageuses. Ils s'étoient promis solennellement de ne traiter qu'en corps de nation. Mais *Soleure* donna l'exemple funeste d'une alliance particulière, au mépris de cet engagement formel. Les autres Cantons s'en plaignirent, et tous l'imitèrent. Que devenoit dès lors la confédération? Un nom, une vaine image de la république ancienne. Sa dignité, sa paix intérieure, sa puissance pouvoient-elles donc ainsi être sacrifiées à l'intérêt d'un seul de ses membres? Entraînés par cet exemple, et par cet intérêt, vaincus par des sollicitations, les treize Cantons, le *Vallais*, *St. Gall*, *Mulhause*, *Bienne*, signèrent donc chacun le traité, les uns après les autres, et l'alliance générale fut ainsi commencée, traitée et consommée. Elle devoit durer pendant la vie du roi, celle du dauphin, et huit ans après la mort du dauphin. A ce changement près, ce traité ne différoit point des précédens, et il avoit aussi la paix perpétuelle pour base. Il fut juré à Paris avec une grande solennité (*a*). Trente-cinq ambassadeurs y assistèrent de la part des Suisses (1).

(*a*) L'an 1663.

(1) Voyez la *relation du renouvellement de l'al-*

On a eu souvent occasion d'observer qu'il y avoit depuis long-tems entre les Cantons et les souverains de la *Franche-Comté* un autre traité dont l'objet étoit d'assurer cette province contre toute invasion étrangère. L'empereur *Maximilien* à qui elle étoit échue par son mariage avec l'héritière de *Bourgogne*, l'avoit faite comprendre dans le *pacte héréditaire* qu'il avoit avec les Suisses. Son petit-fils *Charles-Quint* avoit confirmé cet article avec les autres. *François I*, *Henri II*, par égard pour les Cantons avoient reconnu la neutralité de cette province. *Henri IV*, *Louis XIII*, avoient renouvelé cet engagement à leur prière (*a*). La *Franche-Comté* fut encore comprise en 1634 dans l'alliance entre *Philippe IV*, roi d'Espagne, et les Cantons catholiques, pour la vie de ce

---

liance entre le roi Louis XIV, les treize Cantons, et cinq Etats co-alliés du Corps helvétique en 1663, composée par J. G. Wagner, chevalier, secrétaire d'Etat de Soleure, imprimée à Berne en 1732, en allemand. *Wagner* entre dans des détails curieux sur cette négociation, et sur la cérémonie du renouvellement de l'alliance à laquelle il avoit assisté comme secrétaire de l'ambassade des Cantons. Il fut depuis avoyer de Soleure. Voyez Hist. Milit. des S. T. 7. p 85.

(*a*) L'an 1595.

prince et celle de son successeur. Mais nous avons aussi vu que ces Cantons la laissèrent exposée à de graves insultes dans le cours de la guerre de trente ans, et que n'ayant pas dès lors marqué un grand empressement pour la défendre, la France ne voulut aussi plus reconnoître cette neutralité, en sorte que les Cantons prirent le parti de se borner à intercéder quelquefois en sa faveur, moyen qui devoit nécessairement être sans effet, dès qu'on savoit qu'ils ne feroient rien de plus.

C'est ce qui ne tarda pas à arriver lorsque la guerre s'étant rallumée entre la France et l'Espagne, *Louis XIV* envahit inopinément la Franche-Comté, et que dans une courte *promenade militaire* il soumit toute cette province, presque abandonnée par les Espagnols (*a*).

Les Suisses avoient fait, dit un historien (1) du tems, *diverses propositions entr'eux pour la défendre si elle étoit attaquée.* Il ne résulta rien de ces *propositions*, et *Pelisson* en donne une bonne raison (2). « *Les Suisses étoient sans chefs*,

---

(*a*) L'an 1667.

(1) Hist. de Louis XIV. Tome II.

(2) *Pellisson*, Hist. de Louis XIV. *Zurlauben*, Hist. Milit. des Suisses, Tome VII. p. 199.

» *divisés en factions, attachées chacune à ses inté-*
» *rêts particuliers, peu d'accord ensemble de l'intérêt*
» *général. Ils manquoient d'un citoyen ou de plu-*
» *sieurs, capables de veiller sur les autres, d'être*
» *le lien des partis, et des inclinations contraires,*
» *et l'âme de tout le corps.* Nous y avions,
» ajoute-t-il, *nos pensionnaires* et nos *agens.* Ils
» leur disoient que c'étoient les *pensionnaires*
» de l'Espagne qui faisoient courir le bruit que
» le roi pensoit à la conquête de la Franche-
» Comté, pour les brouiller avec nous (les
» François) leur faire perdre leurs pensions,
» et s'attirer à eux-mêmes de nouveau les bien-
» faits de l'Espagne. Nos *agens* assuroient que
» le roi attaché à ses conquêtes de Flandres ne
» pensoit point à la Franche-Comté, et qu'enfin
» quand cela seroit, tout ce qui en résulteroit
» pour les Suisses, ce seroit d'avoir à l'avenir
» pour voisin un prince leur ami et leur allié,
» au lieu d'un ancien ennemi. Ainsi les Cantons
» ne prirent aucune résolution pour la *Franche-*
» *Comté.* Et même le résident de France fit
» si bien que, sous un prétexte de peste, la
» diète qui devoit se tenir le 4 Février pour
» délibérer sur la crainte de cette conquête,
» fut renvoyée au vingtième, où la conquête
» étoit achevée ». C'est ainsi qu'un peuple simple

et de bonne foi est aisément et toujours trom p par des hommes artificieux, sur tout lorsque ceux qu'il a chargés de veiller pour lui, s'endorment à leur poste, ou ferment les yeux volontairement.

La diète étourdie de ce coup *imprévu*, s'occupa alors, de former et d'arrêter un plan de défense pour prévenir *une autre fois* un semblable malheur. L'ordonnance par laquelle elle régla ces mesures militaires, est presque la seule constitution vraiment générale et nationale qu'ait eu la confédération helvétique; et ce ne fut pourtant proprement qu'un plan éventuel de défense dans lequel on déterminoit le contingent que chaque Canton, les trois alliés, l'abbé et la ville de *St. Gall*, *Bienne*, et les provinces sujettes devoient fournir pour lever une armée de treize mille quatre cents hommes, ou davantage, selon la même proportion, si le besoin l'exigeoit (1).

(1) Cette Ordonnance, ou comme on l'appela, ce *Defensionnal*, fut achevé en 1668. Il se trouve en entier dans l'ouvrage de *Waldkirch* que nous avons souvent cité. T. II. p. 605. Les divers contingens imposés à chaque membre de la ligue étoient réglés comme suit.

Louis XIV restitua la Franche-Comté pour garder la Flandre; mais il ne renonça à cette

---

Pour former une armée de treize mille quatre cents hommes.

1.° Zurich devoit en fournir	1400
2.° Berne	2000
3.° Lucerne	1200
4.° Uri	400
5.° Schwitz	600
6.° Underwald	400
7.° Zug	400
8.° Glaris	400
9.° Bâle	400
10.° Fribourg	800
11.° Soleure	400
12.° Schaffhouse	400
13.° Appenzell	600
Total	9600
Les trois Alliés, l'Abbaye de St.-Gall	1000
La ville de St.-Gall	200
Celle de Bienne	200
Total	1400

Les provinces sujettes deux mille quatre cents. Chaque état fournissoit une pièce d'artillerie. A une seconde ou troisième réquisition ce nombre de treize mille quatre cents hommes devoit être doublé ou

premiere conquête que pour peu de tems, et pour s'assurer de la seconde. Ce prince *infâtigable*, comme l'appelle *Boileau*, que *deux fois la paix avoit voulu vainement endormir*, et que le *ciel impitoyable avoit placé sur le trône pour courir de victoire en victoire*, encouragé par ces dangereuses flatteries donna bientôt de nouveaux sujets d'inquiétude à la plupart des nations, et aux Suisses en particulier. On fut par-tout occupé en Europe de la crainte de cette monarchie universelle dont on l'accusoit d'avoir formé le plan. Un pareil dessein, et l'espérance d'y réussir, ne peuvent entrer sans doute dans la tête d'un homme sensé; mais il n'est pas nécessaire pour donner de justes alarmes aux autres nations de rêver le projet de les assujettir toutes. Sans aller jusques là, il suffit d'avoir une ambition effrénée, et d'être justement soupçonné de vouloir faire sans cesse la guerre, et dominer par-tout et toujours. Or, c'est de quoi les hommes dont la fortune a long-tems flatté l'orgueil ne sont malheu-

---

triplé. D'autres articles déterminoient les lieux de rendez-vous de ces troupes, le nombre et les appointemens des officiers, ce qui regardoit l'ordre et la discipline, le conseil de guerre, etc.

reusement que trop capables. Dans une pareille crainte, les Suisses avoient donc raison de redoubler de vigilance, ou plutôt de commencer à veiller, de renouveler leurs *foibles* précautions, et ce qu'ils appeloient leur *défensional*. Ils tinrent leurs milices prêtes (*a*). L'orage alloit fondre de nouveau sur la *Franche-Comté*. Ils essayèrent de le détourner, en sollicitant en faveur de cette province une trêve ou une promesse de neutralité. Leurs demandes furent éludées. Le gouvernement Espagnol y mit, dit-on, lui-même obstacle par indolence ou par entêtement (1). La Franche-Comté fut ainsi conquise de nouveau, et unie à jamais à la France par le traité de *Nimègue*.

Peu d'années après *Louis* fit construire à la vue de *Bâle* la forteresse de *Huningue*, au grand déplaisir des Cantons. Ils ne furent par moins

(*a*) L'an 1673.

(1) *Voltaire* prétend que le roi avec un million d'argent comptant et une promesse de six cent mille liv. obtint des Suisses tout ce qu'il voulut, c'est-à-dire, de rester dans l'inaction. (Hist. du siècle de Louis XIV). Il ne cite aucune autorité dans cette occasion, non plus que dans les autres, et *Zurlauben* qui n'en cite point non plus, nie le fait simplement, et n'attribue qu'à l'entêtement des Espagnols la perte de la *Franche-Comté*, chose qui n'est pas fort vraisemblable.

affligés la même année de l'occupation perfide de *Strasbourg*, ville qui leur avoit tenu longtems par des alliances, et qui les intéressoit sous divers rapports. *Louis* voulut aller lui-même visiter ces deux places ajoutées à sa domination, et les Cantons lui envoyèrent une ambassade extraordinaire pour le complimenter sur un sujet qui devoit les remplir de confusion et de douleur.

La guerre n'avoit presque pas cessé, quoiqu'on eut fait la paix à *Nimègue*. *Louis XIV* avoit continué ses conquêtes en pleine paix. Les principales puissances de l'Europe justement irritées se liguèrent enfin contre lui. Des armées s'avancèrent vers le *Rhin*. Les Cantons furent de nouveau sollicités par les deux partis de prendre une part active à la guerre, et ils persistèrent aussi à maintenir leur neutralité. Ce n'étoit plus chez eux un système résultant d'un examen libre et approfondi de leurs intérêts ; il faut l'avouer : c'étoit une conduite impérieusement commandée par le nouvel état de l'Europe, par l'énorme accroissement des grandes puissances, et celui de leurs armées, et par la meilleure composition de ces armées ; mais sur-tout par l'affoiblissement des liens de la confédération, triste résultat des dissentions

politiques et religieuses qui la conduisoient déjà par degrés à l'entière dissolution dont nous serons bientôt témoins. Les détails des négociations, des résolutions, des mesures de défense relatives à cet objet regardé alors avec raison comme d'une importance majeure, ne sauroient plus avoir le même intérêt aujourd'hui. Nous en avons d'ailleurs fait connoître de semblables à l'occasion des guerres précédentes.

Ce qui mérite cependant d'être remarqué, c'est que la révocation de l'édit de *Nantes*, et la persécution qui obligea les Réformés françois de chercher en foule un asile chez les Suisses, comme ailleurs, remplit la nation d'aigreur et de ressentiment contre le gouvernement françois. On en vit dès lors des effets marqués chez les Cantons réformés. Ils formèrent des liaisons plus étroites avec l'Angleterre et la Hollande. Ils se plaignirent de l'établissement de la forteresse de *Huningue*; ils défendirent les recrues pour le service de la France; ils les permirent à ses ennemis. *Zurich* ne voulut pendant long-tems avoir aucune compagnie avouée au service de France. Cela n'empêcha pas qu'on ne comptât dans le cours de cette guerre trente-deux mille Suisses à ce service,

nombre énorme sans doute, en proportion de la population totale du pays (1). De leur côté les Catholiques redoubloient de zèle en sens contraire. Mais il ne résulta de tout cela aucun événement important. Le Corps helvétique persista dans sa neutralité. Quelques états, quelques-uns de ses membres, montrèrent seuls un peu de disposition à agir. Mais la paix de *Ryswick* leur en ôta tout prétexte (*a*). Elle rendit à l'Europe trois ans de tranquillité, et à la Suisse la moitié des soldats qu'elle avoit loués à la France. Et on ne s'y occupa plus du service étranger que pour le mettre sur un pied plus avantageux.

C'est alors que la mort du roi d'Espagne, *Charles II* (*b*), laissa ce trône vacant, et que son immense succession excitant l'ambition de ceux qui pouvoient y prétendre, et la jalousie et l'inquiétude des autres, replongea dans de nouveaux troubles la plus grande partie de l'Europe dont les plaies étoient à peine fermées après tant de cruelles guerres. Il se forma

(1) V. *Daniel.* Histoire de la milice Françoise. T. II. Liv. 10. C. 7.

(*a*) L'an 1697.

(*b*) L'an 1701.

contre le roi de France et son petit-fils le duc d'*Anjou* appelé au trône d'Espagne, une ligue puissante de l'empereur, de l'Angleterre, de la Hollande et de la Savoie. Les Suisses furent vivement sollicités d'y accéder. Ils le refusèrent, et obtinrent néanmoins, soit de ces puissances, soit de la France que leurs armées n'entreroient dans aucune partie de leur territoire, et qu'elles respecteroient même la neutralité des *villes forêtières*. Il y eut plus encore. En 1703 et 1704 quelques Cantons intervinrent avec énergie pour que la Savoie alors envahie par les troupes françoises ne restât pas sous la domination de *Louis XIV*. L'envoyé de *Victor Amédée*, *Mellarède*, s'étoit adressé dans ce but à la diète helvétique. Il lui avoit fait sentir combien la Suisse seroit exposée si elle étoit environnée de tant de côtés par une si redoutable puissance. *Berne* et *Fribourg* qui n'avoient pas attendu qu'on leur montrât ce danger, députèrent au général françois qui commandoit en Savoie pour lui demander la neutralité de cette province. Ni les hauteurs ni les menaces des ministres de *Louis* ne purent ébranler alors la résolution du Corps helvétique. Il déclara que si la Savoie n'étoit pas rendue à son souverain, il lui enverroit des troupes pour la lui assurer. Il lui accorda dans ce but des

levées d'hommes qu'il refusa à la France. Enfin sa fermeté obtint ce qu'il désiroit. En 1704 *Louis* promit à la diète helvétique que la Savoie ne seroit point réunie à sa couronne, et il tint parole.

On retrouvoit donc encore au commencement du siècle dernier la nation helvétique avec ce sentiment de sa force, de sa dignité, de ses vrais intérêts qui l'avoit animée dans les précédens. Qu'étoit devenu tout cela à la fin du même siècle, lorsque non-seulement la Savoie, mais les frontières, les alliés des Cantons, les Cantons eux-mêmes étoient si impunément insultés et envahis. Quelle différence ne met pas dans la force du même peuple, à diverses époques, celle de ses opinions, de son patriotisme et de sa vertu? Mais n'anticipons point sur les événemens.

Les Catholiques et les Protestans ne marchèrent pas d'ailleurs toujours sur la même ligne dans le cours de cette longue guerre de la succession d'Espagne. Les Catholiques se montrèrent constamment plus dévoués à la France que les Protestans toujours pleins de ressentiment des persécutions exercées contre ceux de leur communion.

La principauté de *Neuchâtel* qui avoit déjà changé trois fois de maître, fut alors appelée

à s'en donner un nouveau par la mort de *Marie de Nemours* (*a*). Cette princesse ne laissoit point d'enfans, mais un assez grand nombre d'aspirans faisoit valoir pour lui succéder une parenté plus ou moins éloignée, ou d'autres titres sujets à des discussions épineuses. Le roi de Prusse se présentoit aussi comme héritier universel de la maison de *Nassau-Orange*, héritière elle-même de celle de *Châlons* à qui la principauté avoit long-tems appartenu, et ce puissant compétiteur éclipsa bientôt tous ses concurrens par un crédit que soutenoit celui de la reine d'Angleterre et des Etats généraux. D'un autre côté *Louis XIV* insistoit avec menaces pour que les états de *Neuchâtel* déférassent la succession à quelqu'un des prétendans françois ses sujets, et il faisoit valoir leurs droits, en effet au moins spécieux, avec sa hauteur ordinaire. Mais enfin la communauté de religion, la puissance même de la France que *Louis* faisoit trop sentir, la position des états du roi de Prusse dont l'éloignement étoit regardé comme une garantie de la modération de son futur gouvernement firent pencher les états de *Neuchâtel* en sa faveur. Les Bernois achevèrent de

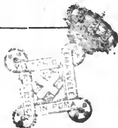
(*a*) L'an 1707.

les décider (*a*). *Louis XIV* reconnut à cette occasion l'effet inévitable des disgrâces qu'il venoit d'essuyer. Il éprouva, comme tant d'autres que les hommes pèsent la puissance présente, sans tenir compte de la puissance passée. Le roi de Prusse entra en possession malgré ses menaces, mais *Louis* ne le reconnut en qualité de prince de *Neuchâtel* qu'à la paix d'*Utrecht*.

Il est important de remarquer que le roi de Prusse, comme tous les autres aspirans, avoit préliminairement accepté les *articles généraux* rédigés par les états du pays, à la demande du peuple, articles qui déterminoient les droits réservés au prince, et ceux qui appartenoient aux communes. C'est sur cet acte que reposent les titres respectifs du prince et des sujets. Il en résulte une constitution très-compliquée, qui manque de cette belle uniformité si chère aux législateurs spéculatifs de notre tems, mais qui malgré tous leurs théorèmes n'en assure pas moins aux états de *Neuchâtel* et au peuple un grand degré de liberté, et les font jouir avec plénitude et sûreté des droits et des priviléges du *Corps helvétique*.

(*a*) Le 3 Novembre 1707.

Fin du troisième volume.



TABLE

DES CHAPITRES contenus dans le Tome troisième.

Fin de la Table du Tome troisième.

